

~~11866~~
Y

ROME ET LES BARBARES

ÉTUDE SUR LA GERMANIE DE TACITE

PAR
A. GEFFROY

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874

Tous droits réservés.

Ce n'est pas ici un livre de circonstance ; on en doit prendre le titre à la lettre : ce n'est pas de la Prusse, ce n'est pas même de la seule Allemagne qu'il y est traité, il n'y a nulle prochaine allusion au temps présent. Écrit en partie avant la terrible année 1870, à la suite d'un cours professé à la Faculté des lettres de Paris, il a été terminé, non pas certes avec les mêmes dispositions morales, mais selon les mêmes vues historiques qui en avaient inspiré le premier dessein. Je m'étonnerais qu'on pût croire qu'à terminer à cette date une telle étude d'histoire générale, l'impartialité eût dû coûter quelque chose au patriotisme : ce serait ne pas considérer le sujet

dans toute son étendue. Il est vrai que ce travail a été entrepris avec une vive préoccupation des choses de l'Allemagne — cette préoccupation peut s'avouer, et plutôt à Dieu qu'elle eût été plus commune parmi nous! — mais d'autres vues s'y ajoutaient : le cadre était plus vaste et l'objet plus complexe. On trouvera exprimée dans ces pages l'opinion, fondée sans doute, que quelques-uns des meilleurs traits du génie germanique, de bonne heure effacés au-delà du Rhin par les influences latine ou slave, ont subsisté bien plutôt soit en France même, où ils se sont combinés avec les traditions romaines en des institutions tout originales, soit chez les nations anglo-saxonnes, qui les ont propagés presque sans mélange des deux côtés de l'Atlantique. Où retrouver, si ce n'est dans l'histoire de ces nations, le développement continu des principes de *self government* et d'individualisme dont on observe les germes au berceau de la race? Les tribus restées sur les bords de l'Elbe et du Danube, au contraire, se sont laissées pénétrer aux influences qui les entouraient. L'Allemagne moderne elle-même a fort mal défendu sa natio-

nalité propre en se laissant dominer par la Prusse et entraîner à une politique dont les étapes sont, après le démembrement de la Pologne, le démembrement du Danemark, et puis l'annexion violente de l'Alsace. Sur ces griefs particuliers de la conscience publique à l'égard de l'Allemagne je me suis exprimé amplement ailleurs, soit en démontrant que Frédéric II, au nom d'une politique nouvelle, politique détestable et impie, préparait, en même temps que le premier partage de la Pologne, celui de la Suède¹, soit en dénonçant plusieurs années de suite les iniquités de la Prusse dans la funeste affaire des duchés danois², — on a bien vu depuis qu'une conduite généreuse de l'Occident eût alors été la plus sage et la plus légitime des mesures préventives — soit en répondant enfin, au commencement de la dernière guerre³, aux étranges assertions de ce pamphlet de M. Mommsen, non

¹ L'article secret du traité de 1764, qui contient cette disposition, manque dans les recueils. Il se trouve aux archives de Berlin. Voir A. GEFFROY, *Gustave III et la cour de France*, tome I, page 33.

² Dans la *Revue des Deux-Mondes*, années 1861-66.

³ Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} novembre 1870.

suffisamment connu, qui prétendait démontrer aux Italiens que « l'honneur » leur défendait de combattre ou seulement de faire des vœux pour nous.

Ce n'était pas de politique actuelle qu'il devait s'agir dans ce volume, mais de science, aussi désintéressée et impartiale que possible. J'avais à dérouler dans la majesté de son ensemble le grand spectacle dont Tacite a résumé et condensé les principaux traits, et qui n'est autre que l'entrée en scène de toute une race destinée à occuper désormais une place importante dans l'histoire. Rare fortune de rencontrer au sein de l'antiquité classique un noble esprit tel que Tacite, fort de toutes les ressources d'une civilisation raffinée et d'une pénétrante intelligence, et qui, sans illusions sur Rome et sur son temps, réfléchit, observe, prévoit, s'enquiert avec une philosophique et patriotique inquiétude, et nous montre face à face un monde qui finit, un monde qui commence. Il n'était pas ordinaire aux anciens d'étendre au-delà de leurs frontières de si vastes regards. Presque seul avant Tacite, Hérodote avait recueilli sur les peuples situés en de-

hors ou à l'écart de l'influence hellénique, particulièrement sur ceux du Nord, des informations précieuses, de nature peut-être à nous permettre aujourd'hui de rattacher ensemble deux âges divers d'une même race demeurée longtemps barbare. Mais la différence est grande entre Hérodote et Tacite, et c'est l'historien romain qu'au point de vue de l'histoire positive on étudiera avec le plus de profit. Hérodote est, par la date, encore voisin de ce que Fénelon appelle l'aimable simplicité du monde naissant. Sa curiosité est faite d'imagination ; il est presque autant poète qu'historien ; son récit se détache à peine de l'épopée. Tacite, au contraire, a devancé, grâce à la vigueur et à la gravité de son esprit, les procédés du travail moderne, et la science peut d'autant mieux tenter de nos jours de développer ses indications que nous en savons peut-être plus que l'antiquité classique elle-même sur quelques points, par exemple sur la langue et la religion de ces peuples barbares. L'élément germanique ayant d'ailleurs puissamment contribué, avec le génie romain, sous l'influence souveraine du christianisme, à la formation du monde moderne,

on comprend de quelle importance il est d'étudier cet élément dans ses manifestations les plus authentiques et les plus anciennes, particulièrement dans ce livre de Tacite.

Mon but n'a pas été toutefois de faire principalement acte de médiéviste. Je me suis attaché plutôt à l'œuvre même de l'historien romain ; j'ai essayé d'en expliquer les intentions, la méthode, la portée. Ce ne serait pas si petite chose d'entrer dans le secret d'un tel esprit et d'une telle entreprise. Observer toute une race au moment où elle se transforme pour commencer son rôle historique, c'est une tâche considérable dans tous les temps, mais qu'il est surtout intéressant de voir traiter par un contemporain et par un écrivain de l'antiquité.

Il y a intérêt et profit soit à suivre l'historien philosophe dans ses calculs sur le présent et sur l'avenir, soit à pénétrer avec lui chez les peuples qu'il observe, et à reconnaître à sa suite certaines phases de leur vie sociale, communes sans doute à toutes les civilisations.

J'ai donc essayé de montrer quels vastes horizons la vue première de Tacite commence de

nous découvrir, et quels sillons il creuse à qui veut essayer de les atteindre. J'ai voulu signaler au moins tous les problèmes qu'il suscite à la pensée : on devra recourir aux dissertations spéciales si l'on veut suivre et discuter le développement de chacun d'eux. J'ai insisté, à propos de la religion, sur certains traits communs à la race indo-européenne, que l'enquête sincère de Tacite a mis en lumière sans qu'il soupçonnât les correspondances intimes démontrées par la science de nos jours. On ne s'étonnera pas que j'aie souvent invoqué les analogies scandinaves. Quelque opinion qu'on veuille adopter sur la date de l'arrivée et de la dispersion des Germains en Europe, et quelque itinéraire qu'ils aient suivi, il est certain que la Scandinavie et l'Allemagne ont été habitées, avant l'époque de leur conversion au christianisme, par des peuples qui relevaient au même titre, ou peu s'en faut, de la race germanique. Les tribus conduites par l'émigration dans le nord de l'Europe se sont efforcées, avec un soin jaloux, de défendre contre les influences du génie latin et du christianisme, plus facilement acceptées en

Allemagne, leurs traditions, leurs coutumes et leur langue. L'isolement relatif où elles vivaient les y a fait réussir, et nous recueillons ainsi dans les premiers monuments de leur littérature, écrits au lendemain de leur conversion, les intéressantes traces d'une primitive conformité avec les propres antiquités germaniques. Il y a certainement là, malgré l'écart des dates, une source de comparaisons utiles.

Ce n'est qu'en un dernier chapitre que je me suis décidément séparé de l'époque de Tacite, pour examiner dans ses principaux traits le problème général de l'invasion. J'y étais obligé, en présence de dénégations, renouvelées de l'école de l'abbé Dubos, suivant lesquelles il n'y aurait eu, au cinquième siècle de l'ère chrétienne, ni invasion des barbares, ni conquête, ni réelle et notable influence exercée par ces peuples. Il est clair que, si telle était la vérité historique, commenter le livre de Tacite devenait une œuvre parfaitement vaine. S'il avait plu à ce bel esprit de rédiger avec un sérieux inutile ce qu'il avait entendu raconter de côté et d'autre sur les bizarres coutumes et les superstitions de quelques tribus sau-

vages, destinées à rester inertes et à subir docilement l'influence de Rome, pourquoi perdre son temps et sa peine à sonder ces observations stériles, à fouiller ces chemins sans issues? J'ai cru que c'était une impérieuse obligation de combattre à ce sujet toutes les incertitudes et de rassembler toutes les principales preuves, comme il est d'une nécessité suprême pour l'architecte de relier solidement ses différents arceaux par une solide clé de voûte.

Il est difficile de donner complet, tout en le restreignant en de justes mesures, un commentaire de l'ouvrage de Tacite, tant ces quelques pages de l'historien romain touchent à de nombreux problèmes et présentent de graves objets de réflexion; mais une telle étude, même inachevée, peut sans doute encore espérer d'être utile, si elle s'est attachée à quelques points importants, et si elle s'est inspirée d'un juste sentiment de la grandeur du sujet.

M'étant proposé une étude d'histoire politique et morale plutôt qu'un simple commentaire érudit du livre de Tacite, travail spécial qu'il faut donner à part, j'ai dû cependant prendre con-

naissance de beaucoup d'entre les nombreux ouvrages auxquels ce livre a donné lieu, surtout en Allemagne, depuis ceux de J. Grimm, de MM. Georg Waitz, Paul Roth, Massmann, Gaupp, Ad. Kuhn, Bethmann-Hollweg, Löbell, Thudichum, Köpke, Holtzmann, jusqu'aux conjectures philologiques ou autres dont abondent jusqu'à l'excessive satiété les périodiques d'outre-Rhin. La *Germanie* de Tacite peut servir de point de départ, non pas uniquement à l'histoire de l'Allemagne, mais à celle de l'Angleterre, et, en certaine mesure, à celle de la France et des autres États de l'Europe moderne. Aussi trouve-t-on qu'elle a été attentivement étudiée ailleurs aussi qu'en Allemagne. La science française offre en particulier sur ces graves questions d'origines d'éminents travaux auxquels nos voisins ont fait d'abondants emprunts. Pour ne parler que des contemporains illustres, les ouvrages de M. Guizot sont dans toutes les mains, ceux de MM. Naudet, Mignet, Guérard, Lehuërou sont familiers à tous les hommes de science. De toutes récentes publications montrent avec quelle ardeur se poursuivent chez nous ces

belles études. M. Deloche a fait paraître un remarquable volume *Sur la Trustis et l'antrusion royal sous les deux premières races* où se trouvent élucidés quelques-uns des plus difficiles problèmes soulevés par les assertions de Tacite. Le recueil de l'*École des hautes études* et la *Bibliothèque de l'École des Chartes* contiennent, aussi bien que les périodiques allemands, des discussions de détail et des mémoires spéciaux de nature à intéresser vivement les germanistes. Les études historiques et critiques ne languiront pas parmi nous. Les prédécesseurs immédiats de cette génération lui ont légué de trop éclatants exemples et de trop utiles directions pour qu'elle ne veuille pas marcher dans la même voie, avec quelque espoir de succès. Les malheurs qu'elle a dû subir lui seront un motif de puissante ardeur. En ce temps de désastre, et quand il s'agit de reconstruire, il appartient aux recherches historiques d'éclairer les voies nouvelles par l'expérience du passé. En un tel temps, la science patiente et dévouée est devenue plus que jamais un devoir envers le pays. Le célèbre mot d'ordre de Septime-

Sévère mourant, la France l'adopte pour se relever et vivre, sachant bien que dans le travail patient elle trouvera de quoi venger son honneur et retremper son énergie.

ROME

ET

LES BARBARES

ÉTUDE SUR LA GERMANIE DE TACITE

CHAPITRE PREMIER.

De la place qui est due au livre de Tacite dans l'histoire intellectuelle et morale. — L'imagination romaine et l'aspect d'un monde nouveau.

Incertitude des anciens sur le haut Nord. — Ce qu'ils savaient de l'inégalité des jours, des aurores boréales. — Étonnement que l'ombre leur causait. — Leurs craintes à la vue des mers du Nord. Naufrage de la flotte de Drusus en 16 ap. J.-C. — Leur mépris pour les peuples qui habitaient ces rivages. — Répugnance et terreur que leur inspiraient les marécages et les forêts de Germanie. Les statues de Roland. — Progrès d'une civilisation mixte dans la région rhénane. — Concessions de l'esprit romain. Différences entre le génie germanique et le génie classique.

L'antiquité nous a laissé peu de monuments aussi graves, au double point de vue de l'histoire politique et morale, que ce petit écrit d'une vingtaine de pages où se résument les observations de Tacite sur les mœurs et le rôle futur des Germains. Plusieurs motifs d'un pressant intérêt se réunissent pour en accroi-

tre à nos yeux la valeur. L'ancienne Rome, au temps de Tacite, c'est-à-dire à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, est engagée dans une lutte providentielle d'où vont dépendre ses destinées déjà chancelantes. Les peuples qui ont ouvert cette lutte contre elle sont jeunes, pleins de séve, doués d'un génie propre capable d'exercer une réelle influence dans l'œuvre prochaine de la civilisation. Issus du même tronc que les peuples classiques, mais non de la même branche, venus d'Orient à une autre époque et par d'autres chemins, ils apportent un différent trésor de sentiments, d'idées et de souvenirs. De plus l'observateur, à la veille d'une fusion entre ces deux mondes, est l'historien philosophe duquel Montesquieu a dit, précisément au sujet de ce court volume, qu'il a tout résumé parce qu'il a tout vu. Ce n'est pas à l'Allemagne seulement, c'est à l'Europe moderne que Tacite a légué ce *livre d'or* de ses origines¹, puisque tout entière elle s'est ressentie du contact des barbares. Les héritiers de ces peuples ne se retrouvent pas uniquement aujourd'hui sur les bords de l'Elbe et du Danube : on ne doit oublier ni le puissant génie anglo-saxon ni le mélange de nos propres origines. A le bien étudier, on peut lire dans l'ouvrage de Tacite le testament de la vieille société à côté des titres de la société future, tant il est vrai que nul des principaux traits, sur une si vaste scène, n'échappe

¹ Le plus grand nombre des manuscrits ou anciennes éditions de la *Germanie*, dus à l'Allemagne, s'accordent à ajouter au titre ces mots : *Libellus aureus*.

à l'historien. Quiconque veut se rendre compte des inquiétudes qu'inspirait aux bons citoyens de Rome la décadence de l'époque impériale dès l'apparition de ses premiers symptômes doit en chercher ici le vivant reflet. Quiconque veut surprendre les premiers linéaments d'un monde nouveau doit étudier ici dans leurs germes quelques-unes des institutions du moyen âge. Tacite nous éclaire à la fois sur l'antiquité et sur les temps modernes ; il nous montre d'une part certains abîmes de la société romaine, qu'il ne contemple lui-même qu'avec terreur, et il soulève le premier devant nos yeux un coin du voile qui couvre encore l'avenir des peuples barbares.

Je voudrais montrer d'abord quelle place importante le livre de Tacite occupe dans l'histoire purement intellectuelle et morale. Je crois qu'on peut observer et mesurer à l'aide de ses témoignages, complétés par ceux de quelques-uns de ses contemporains, quel ébranlement a été ressenti, quelle intime transformation a commencé de s'accomplir dans les intelligences et dans les âmes lors de la solennelle rencontre du génie classique et du génie germanique. Nul peuple étranger n'avait encore forcé la conscience romaine à cet aveu, plusieurs fois exprimé par l'historien, qu'il pourrait arriver qu'un jour l'empire tombât en subissant la défaite. Pour la première fois, Rome remplace par une virile mais amère prévision ses habituels dédains. Un changement moral s'annonce. Il s'exprime tout d'abord par l'étonnement visible, par le sentiment de crainte incertaine et quelquefois de terreur qu'inspire la vue de cet autre

univers se révélant au-delà du Danube et au-delà du Rhin. L'imagination romaine ne s'était jamais montrée si attentive aux impressions de la nature : c'est qu'à ces impressions, jadis pour elle presque indifférentes, se mêle désormais un grave soupçon de l'avenir. Essayons de nous rendre compte de cette ouverture des esprits, qu'une secrète angoisse accompagne. Voyons les âmes romaines, au seul aspect physique de ces vastes régions jusqu'alors inconnues, s'ébranler, devenir anxieuses, et chercher dans le mystère d'un nouveau climat et de nouveaux horizons les indices d'obscurcs destinées.

A un tel examen se rattache d'ailleurs une autre recherche d'un intérêt très-général et très-élevé. On se rappelle quel grand objet Alexandre de Humboldt s'est proposé dans son *Cosmos*¹. Il a voulu suivre l'esprit humain prenant possession, feuillet par feuillet, du livre du monde. A mesure que la nature créée s'est laissé arracher quelque'un de ses secrets, ou bien qu'elle a permis d'entrevoir quelque rayon de sa beauté, des témoins se sont rencontrés pour transmettre à la fois la peinture de cette vue nouvelle et celle de l'impression par eux ressentie. C'était le poète chantant la jeunesse du monde, le géographe retraçant de lointains rivages, le voyageur décrivant les régions où il avait pénétré le premier, le naturaliste étudiant des animaux ou des plantes inconnus, l'as-

¹ Le premier volume du *Cosmos* a paru à Berlin en 1845. V. la traduction française de tout l'ouvrage par MM. Ch. Galusky et Faye, Paris, 1848-1860, 4 vol. in-8.

tronome découvrant des astres encore sans nom. Humboldt a entrepris de recueillir chacun de ces témoignages, comptant retrouver ainsi, pour chaque grande scène, la fraîcheur du premier aspect et la joie de la première découverte, comptant jouir à la fois et du génie humain et de la nature dans quelques-unes de leurs plus pures manifestations. Ceux-là mêmes qui, faute de connaissances spéciales, n'ont lu que son admirable second volume, diront assez s'il n'a pas merveilleusement réussi. Linné, dans le secret de son cabinet de travail, penché sur une fleur qu'il étudie, découvre une loi de la botanique, et, se relevant, s'écrie : « J'ai vu passer Dieu omnipotent, omniscient ! » Humboldt, lui, en réunissant de tels hommages comme des chants épars, a reconstitué l'hymne continu de l'humanité reconnaissante au souverain Créateur. De cette histoire, curieux développement de l'idée du Cosmos, le livre de Tacite nous sera toute une page, d'un grand prix et d'un suprême intérêt ¹.

Le monde oriental ou grec n'avait pu léguer à l'imagination romaine, qui n'était guère prête d'ailleurs à les féconder, qu'un petit nombre de données con-

¹ « Deum sempiternum, immensum, omniscium, omnipotentem expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui ! » Ainsi s'est exprimé Linné au commencement de son livre sur le *Système de la nature*, 1735. Nous avons encore une autre expression de ses profonds sentiments religieux en un petit livre inédit et bien peu connu, dont j'ai donné l'analyse dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mars 1861. Voir l'étude intitulée : *Nemesis divina, écrit inédit de Linné*.

cernant la nature et le climat du Nord. Peu importait que les Phéniciens en eussent parcouru les mers, peut-être jusque vers les côtes de Suède et de Norvège. Peu importait qu'un des navigateurs envoyés par l'antique Carthage au-delà des colonnes d'Hercule eût visité les côtes occidentales de la Gaule, et se fût élevé jusqu'aux Iles Britanniques ; ces souvenirs étaient à peu près perdus. Vainement aussi, au temps d'Alexandre ou de ses successeurs, Pythéas, le fondé de pouvoirs du commerce marseillais, avait pénétré au fond de la Baltique, pour renouer au nom de ses commettants les relations engagées autrefois par les négociants de Marseille phénicienne¹. Les Romains

¹ Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur les connaissances primitives des anciens concernant le nord de l'Europe. Un savant suédois, le professeur Nilsson, dont on a commencé de traduire en français le livre intitulé : *les Habitants primitifs de la Scandinavie* (Reinwald, 1868), est peut-être celui qui a cru pouvoir reconnaître le plus loin vers le Nord quelques traces des explorations phéniciennes. Il veut retrouver jusque dans les îles Lofoden des restes du culte de Baal. Il explique ingénieusement un fragment de Pythéas, pour en conclure que ce voyageur a observé la formation de la glace le long des côtes norvégiennes. — La relation des voyages de Pythéas était consignée dans deux ouvrages : *Description de l'Océan* et *Périple*. Nous n'en avons conservé que des fragments, surtout dans Strabon et Pline l'Ancien. — Quant à l'existence d'une ville phénicienne ayant précédé la Marseille phocéenne, qui date de l'an 600, elle est désormais incontestée. Voyez les diverses publications de M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne : *Temple de Baal à Marseille, ou inscription phénicienne découverte dans cette ville en 1845*, etc., Paris, 1847, in-8 ; *Nouvelle Interprétation de l'inscription de Marseille*, 1858, in-4 ; *Nouvelles Observations*, 1868, in-4. — Est-ce vers 500 av. J.-C. que les deux navigateurs carthaginois Hannon et Himil-

semblent avoir appris seulement par l'invasion gauloise, en 390, puis par celle des Cimbres, en 112, qu'à l'ouest et au nord des Alpes il y avait des barbares très-redoutables. On disait des Cimbres qu'ils avaient quitté leur pays chassés par un débordement de la mer, après avoir lutté contre les vagues l'épée à la main. Strabon rejette comme une vaine fable ce récit d'une grande inondation maritime; mais la science moderne est plus attentive : le savant professeur de Kiel, M. Forchhammer, a retrouvé dans la partie occidentale des duchés de l'Elbe et du Jutland les traces de ce qu'on appelle le déluge cimbrique. Les flots auraient déposé dans tout ce pays un grossier galet facilement reconnaissable; bien plus, des études récentes, dues aux disciples mêmes de M. Forchhammer, ont paru montrer les restes de ce fléau s'étendant par toute la vallée de l'Eyder jusque dans la ville de Kiel, dont une grande partie serait construite sur de tels atterrissements¹. Pourquoi d'ailleurs les côtes de la mer du Nord eussent-elles été exemptes dans l'antiquité des désastres qui les ont

con ont été visiter, le premier les côtes de l'Afrique occidentale, le second celles de l'Europe au nord du détroit de Gadès? Il est impossible de le déterminer. Du voyage d'Himilcon nous n'avons conservé qu'une sorte de sommaire dans Festus Avienus; mais nous avons un *Périple*, sous le nom d'Hannon, qu'on trouvera dans les divers recueils intitulés : *Geographi minores*.

¹ V. l'indication des divers ouvrages de M. Forchhammer dans le *Dictionnaire des auteurs danois* de Erslew, 1848.— M. W. Fack a publié *Die cimbrische Fluth in ihrer Einwirkung auf den Boden bei Kiel*. On trouvera encore d'intéressantes indications sur le déluge cimbrique dans l'ouvrage du professeur Nilsson.

tant de fois mutilées depuis? L'histoire des tribus frisonnes, dispersées encore aujourd'hui sur ces rivages, est celle d'une perpétuelle lutte contre les invasions de la mer. Les annales du littoral hollandais n'ont pas de trait plus saillant, et l'imagination a peine à reconstruire les terribles scènes à la suite desquelles, au treizième siècle, s'est égrenée cette série d'îles, du Dollart au Zuiderzée, alors que la mer rompait aussi, par de formidables orages, la langue de terre qui faisait jadis de ce dernier golfe un lac intérieur : trente-trois villages, en l'espace d'une année, y furent engloutis ¹. Un semblable désastre eut lieu encore en 1825. Que l'antique tradition attachée au souvenir de l'émigration des Cimbres fût exacte de tout point ou seulement en partie, elle n'en a pas moins été pour Rome la première révélation de certains traits réels du climat du Nord.

Ce fut César qui, en reculant la frontière jusqu'au Rhin, en conduisant ses légions au sein de la Ger-

¹ « Anno 1277 maris inundatione 33 pagi hoc in loco periere. » Telle est la brève et sinistre inscription qu'on lit, aux embouchures de l'Ems, sur une ancienne carte géographique citée par M. Esquiros dans ses curieuses études sur *la Néerlande et la Vie hollandaise*. Le nom même que porte l'estuaire de l'Ems, *Dollart* ou *Dollard*, signifie *le Furieux*, peut-être par souvenir du choc terrible qui ouvrit le passage aux vagues. En 1282, après une suite d'irruptions et de déluges maritimes, le Zuiderzée, c'est-à-dire la mer du Sud (par opposition à la vaste mer du Nord), devint une baie entièrement ouverte. — Je lis dans un petit écrit de M. A. Dederich, *Julius Cæsar am Rhein*, 1870, in-12, que le même auteur aurait démontré dans son livre intitulé : *Einleitung zur Geschichte der Ræmer*, des modifications importantes survenues dans le cours du bas Rhin vers l'an 1000 après J.-C.

manie et de la Grande-Bretagne, ouvrit hardiment ce monde barbare, où pénétrèrent après lui les lieutenants d'Auguste. Strabon, dans sa *Géographie*, Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*, à côté de laquelle nous voudrions pouvoir placer son ouvrage en vingt livres, malheureusement perdu, sur les expéditions des Romains en Germanie¹, nous ont conservé le trésor des informations acquises à la suite de ces guerres ; le livre de Tacite, commenté par la comparaison avec leurs témoignages, nous rendra au complet l'impression profonde que ces nouveaux spectacles avaient produite sur l'esprit des Romains.

Le haut Nord était pour eux la région vague et sans limites où se plaçait la dernière des terres, la mystérieuse Thulé. Il restera sans doute toujours impossible de déterminer précisément ce que les anciens entendaient sous ce nom. Était-ce l'archipel des Féroë, ou bien seulement les îles du Danemark, ou bien la vaste péninsule scandinave, qu'ils croyaient une île, ou bien l'Islande ? Il est infiniment probable qu'ils ont appliqué cette dénomination tour à tour à chacune de ces contrées ; elle aura changé d'objet suivant le progrès de leurs connaissances vers le Nord. De même le nom d'Hespérie, qui s'appliquait à l'Occident, avait successivement désigné, selon l'avancement des notions géographiques, la Grèce par rapport à l'Asie, puis l'Italie par rapport à la Grèce, puis la côte de Carthage et le versant septentrional de l'Atlas, avec les fameux jardins des Hespérides, puis les côtes

¹ Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5.

de l'Espagne méridionale avec Tartessus et Gadès, enfin, au-delà des colonnes d'Hereule, les îles Fortunées. Les découvertes modernes devaient encore ajouter, par-delà la fabuleuse Atlantide, l'impropre désignation des Indes occidentales.

Quoi qu'il faille penser de l'ancienne Thulé, il est incontestable que les Romains du premier siècle après notre ère ont déjà une certaine connaissance de la nature septentrionale, et qu'ils ont été étonnés des phénomènes étranges que leur présentaient ce ciel, ces eaux et ces rivages. Tacite avait pu recueillir sur tout cela des récits de témoins oculaires. Il avait mis à profit sans nul doute les souvenirs et au besoin les notes de son beau-père Agricola, dont les vaisseaux allèrent conquérir les Orcades et aperçurent Thulé à travers les neiges¹. Il lui avait été facile d'interroger dans Rome même des soldats, des matelots ou des barbares esclaves, tels que ces auxiliaires germains qui, enrôlés par Agricola, avaient déserté sur trois chaloupes ; errant sans pilotes au gré des flots, pillant sur divers points du littoral, mais partout repoussés, réduits à manger les plus faibles d'entre eux, ils firent de la sorte le tour de la Grande-Bretagne, et échouèrent enfin sur les côtes du pays des Suèves et des Frisons, qui les traitèrent en pirates. Devenus esclaves, ils furent amenés parmi nous, dit Tacite, et acquirent une certaine célébrité par la singularité de leurs aventures².

¹ Dispecta est et Thule, quam hactenus nix et hiems abdebat. *Agricola*, x.

² Primum a Suevis, mox a Frisiis intercepti sunt : ac fuere

Les premiers phénomènes que des habitants de la zone tempérée avaient dû remarquer, en passant pendant la saison d'été sous le climat du Nord, étaient évidemment ceux de la lumière. Il n'en est pas qui parlent plus intimement aux sens et à l'âme, ni qui exercent une influence plus pénétrante et plus irrésistible ; il n'en est pas, dans les pays septentrionaux, de plus remarquables ni même de plus excessifs. De l'Italie aux contrées riveraines de la mer du Nord ou de la Baltique la différence n'est pas seulement dans un soleil d'été ici moins implacable, dans un azur moins intense, dans une atmosphère plus subtile, ce semble, et d'un rayonnement plus doux ; il y a aussi des traits tout à fait particuliers, comme la fréquence des aurores boréales et les jours continus, sans coucher de soleil. Ce dernier phénomène, pour n'être pas accidentel, n'en surprend pas moins, par des dehors étranges, par une apparente dérogation aux lois qui régissent les autres climats, l'hôte inaccoutumé. Je rentrais une fois à minuit, au milieu de juin, du parc voisin de Stockholm vers la ville. Le soleil ne se montrait pas, mais un clair crépuscule égalait, peu s'en faut, la lumière du jour ; il s'en distinguait par un reflet uniforme, blafard, voilé, rappelant cette lueur inquiétante qui accompagne les éclipses. Quelques vapeurs condensées en traînées cotonneuses et blanchâtres planaient sur les eaux ; la ville, silencieuse,

quos, per commercia venumdatos, et in nostram usque ripam mutatione ementium adductos, indicium tanti casus illustravit. *Agricola*, xxviii.

paraissait obéir à un sommeil magique : c'était une entière évocation de la nature romantique du Nord. Ce que nous admirons aujourd'hui, croit-on que les anciens ne le remarquaient pas ? Tacite n'a pas manqué de signaler la singularité de ces manifestations lumineuses ; par deux fois, il a noté le phénomène des longs jours, d'abord dans l'*Agricola*, en décrivant le climat au nord de la Calédonie. « Les nuits mêmes y sont claires, dit-il ; aux extrémités de ce pays, elles sont si courtes qu'un crépuscule sépare seul le jour qui s'achève du jour suivant qui commence. Si les nuages n'interceptaient la vue, les habitants disent qu'on apercevrait l'éclat du soleil, qui ne se lève ni ne se couche, mais ne fait que raser la ligne d'horizon ¹. » Ces derniers mots donnent une description remarquablement exacte et fidèle de ce qu'on peut observer le 24 juin vers la latitude où se trouve, au sommet de la Baltique, la ville de Tornéo. L'explication que Tacite en propose est moins heureuse : c'est, à l'entendre, que ces extrémités de la terre sont très-plates ; il en résulte que l'ombre n'y peut grandir, et que la nuit ne saurait s'y former jusqu'à atteindre le ciel et les astres. Il n'est pas facile assurément d'interpréter cette réponse, et nous devons attendre du grand écrivain des notions morales, d'éloquentes et

¹ Et nox clara, et extrema Britanniae parte brevis, ut finem atque initium lucis exiguo discrimine internoscas. Quod si nubes non officiant, adspici per noctem solis fulgorem, nec occidere et exurgere, sed transire affirmant. *Agricola*, c. XII. — Thule, in qua solstitio nullas esse noctes indicavimus, Cancrî signum sole transeunte, nullosque contra per brumam dies. Pline, *H. N.*, IV, 30.

vives peintures, plutôt que des enseignements météorologiques. Tacite revient dans sa *Germanie* à ce même trait du climat septentrional, observé non plus à l'extrémité de la Grande-Bretagne, mais sur les côtes lointaines de la Baltique, et cette fois il ajoute à son récit quelque mention des légendes que la réalité mal comprise avait enfantées dans l'imagination populaire. « Au-delà des *Suiones*, dit-il, est une mer qu'on croit la limite et la ceinture du monde, parce que les dernières clartés du soleil couchant y durent jusqu'au lever de cet astre, et jettent assez de lumière pour effacer les étoiles. La crédulité ajoute qu'on entend même le bruit qu'il fait en sortant de l'onde, qu'on aperçoit la forme de ses chevaux et les rayons de sa tête¹. » Virgile disait déjà, usant d'une métaphore qu'expliquaient de vieilles croyances superstitieuses, qu'on voyait sur les rivages de la Scythie le soleil laver son char dans l'Océan rougi de ses feux.

Præcipitem Oceani rubro lavit æquore currum¹.

Le génie romain, peu inventif, ne savait que faire appel à tout l'antique appareil de la mythologie classique en présence de manifestations incomprises. Déjà cependant, devant une nature différente, ses

¹ Trans Suionas aliud mare, pigrum ac prope immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides quod extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeo clarus ut sidera hebetet. Sonum insuper emergentis audiri, formasque equorum et radios capitis adspici persuasio adjicit. *Germanie*, c. XLV.

² *Géorgiques*, III, 359.

comparaisons prenaient d'autres tours et admettaient d'autres éléments : de nouvelles sources s'ouvraient pour l'imagination romaine. Ce serait à nous à deviner si, en divers cas, elle n'a pas voulu rendre des impressions dues au seul aspect du ciel germanique. N'y aurait-il pas déjà quelque allusion par exemple, dans ce dernier passage de Tacite, au spectacle merveilleux des aurores boréales ?

Personne n'ignore combien de formes singulières affectent ces apparitions magnétiques, beaucoup plus fréquentes et complètes dans le Nord que partout ailleurs. Tantôt ce sont des flammes répandues par tout le ciel et qui convergent vers un centre constant, dégagé de lueurs ; tantôt au contraire un foyer de lumière intense darde d'éclatants rayons ; ou bien un vaste mur incandescent se replie en formant des sinuosités aux vives arêtes ; ou des séries de colonnes aux couleurs changeantes se dressent pour se dissoudre bientôt dans un océan de feu. Est-il vrai, comme on le dit, que les aurores boréales soient accompagnées d'un bruit semblable à la crépitation des étincelles électriques ? M. Siliestrœm, un des membres de la mission scientifique du Nord, dirigée par M. Gaimard de 1838 à 1840 ¹, s'abstient de rien affirmer à ce sujet ; il est disposé toutefois à se défier d'une confusion entre le sens de l'ouïe et le sens de la vue, facilement explicable. En voyant ce ciel cou-

¹ *Voyage de la commission scientifique du Nord, sur la corvette LA RECHERCHE, sous la direction de M. Paul Gaimard, pendant les années 1838, 1839, 1840. Paris, 1845.*

vert de flammes, dit-il, ces lueurs aux transformations rapides, ou bien ces rayons formés en un instant, qui traversent le ciel comme des fusées avec une vitesse effrayante et qui étincellent d'une très-vive lumière, il est naturel qu'on rapporte par erreur au sens de l'ouïe les seules perceptions du sens de la vue, et qu'on s'imagine entendre un pétilllement. On s'expliquerait d'ailleurs sans trop de difficulté un tel bruit là où l'électricité joue évidemment un si grand rôle¹. Ce qui est certain, c'est que le nombre est considé-

¹ M. Siliestrœm, d'après les scènes dont il a été le témoin, donne les descriptions les plus curieuses et les plus variées de ce qu'il appelle l'arc de l'aurore, la guirlande, la couronne boréale. « Nuit du 21 au 22 septembre 1838. Il paraît au Nord une rangée de petites colonnes blanches qui, en une demi-minute, se changent en cinq colonnes d'un blanc rougeâtre, entre lesquelles se forment de petites barres blanches, tandis qu'elles prennent elles-mêmes une couleur rouge brillante. En sept minutes tout a disparu. Après cette disparition, une tache blanche se montre au Nord. Son éclat augmente en peu de temps, et, après une demi-minute, une colonne blanche se forme de cette tache. Bientôt après, d'autres colonnes de la même couleur apparaissent et se répandent avec une telle rapidité qu'en huit secondes tout un immense espace en est rempli. — J'ai interrogé les habitants du Finmark, dit-il encore. La plupart m'ont assuré qu'ils avaient véritablement *entendu* l'aurore boréale dans les moments où le phénomène était le plus brillant. Plusieurs me dirent qu'ils avaient vu l'aurore descendre sur la terre et les entourer tout à fait de sa lumière intense, surtout quand ils traversaient en hiver le grand plateau montagneux entre le Finmark et la Laponie proprement dite. Les Lapons croient généralement qu'on entend un certain bruit pendant les aurores boréales; ils le comparent à celui qui se produit dans les articulations des jambes des rennes pendant leur marche, et qui ressemble à la décrépitation des étincelles électriques. »

nable, au moyen âge et dans l'antiquité, de récits superstitieux ou légendaires qui s'interpréteraient par l'aspect mal compris des aurores boréales. Telles seraient certaines circonstances de la tradition, si populaire chez les peuples germaniques, sur le chasseur invisible, c'est-à-dire Odin, ou le Freischütz, ou Robin Hood. Dans la région qu'il traverse, les nuages s'illuminent de sinistres clartés, et l'on entend au loin les aboiements des chiens et le sifflement des traits au milieu des airs. Grégoire de Tours raconte qu'un jour une lumière fulgurante enflamma tout à coup l'atmosphère, et qu'il y eut, tant qu'elle dura, comme le bruissement intense d'un arbre au vaste feuillage tombant au travers d'une forêt¹. Un chroniqueur parle d'une colonne bleue qui apparut au ciel, et de laquelle semblait sortir un bruit de flèches dardées à l'entour. Faudrait-il expliquer par l'aurore boréale et ces curieux récits et tant de singulières expressions des écrivains de l'antiquité, les *cœli hiatus* et les *arma cœlestia* de Pline, les *arma crepitantia cœlo* de Tibulle et d'Ovide², les souvenirs analoges con-

¹ Livre V, chap. xxxiv. Cf. livre VIII, chap. viii.

² Tibulle, *Élégies*, II, v. 73. — Ovide, *Métamorphoses*, XV, 783. — Cf. Virgile, *Géorgiques*, I, 474 : *Armorum sonitum toto Germania cœlo Audiit*. — De pareils phénomènes eurent lieu lors de la guerre contre les Cimbres : *Armorum crepitus et tubæ sonitus auditos e cœlo Cimbricis bellis accepimus : crebroque et prius et postea. Tertio vero consulatu Marii ab Armenis et Tudertibus spectata arma cœlestia ab ortu occasuque inter se concurrentia, pulsus quæ ab occasu erant. Ipsum ardere cælum minime mirum est, et sæpius visum, majore igne nubibus correptis.* (Pline, *H. N.*, II, 58.) — Plutarque, *Marius*, 17, raconte la même scène. On

signés par Virgile et Tacite? S'il en était ainsi, nous aurions un nouveau et précieux témoignage des impressions que la vue du ciel septentrional avait produites sur l'imagination des Romains.

De cette lumière du Nord quelques anciens croyaient voir des cristallisations délicates et charmantes dans la curieuse matière de l'ambre, qui se recueille en si grande quantité sur les côtes de la Baltique, et dont Tacite nous rappelle que les Romains, comme toute l'antiquité, étaient avides. L'ambre peut être considéré comme ayant joué un grand rôle dans l'histoire antique du commerce, et par conséquent de la civilisation. Les plus anciennes sépultures, égyptiennes, orientales, étrusques, nous montrent combien il était précieux au luxe des premiers peuples. Les Phéniciens le recherchaient avec avidité pour le transmettre aux Grecs, qui aimaient à s'en parer dès le temps d'Homère. Par quelles voies et dans quels lieux les navires de Byblos ou de Tyr venaient-ils charger leurs cargaisons? Tacite, en mentionnant la tradition de nouvelles colonnes d'Hercule sur la côte nord-ouest de la Germanie, permet de croire que le commerce phénicien exploitait la mer du Nord. Bien plus, s'il est vrai

avait vu, la nuit, dans le ciel des lances de feu et des boucliers, d'abord séparés, puis mêlés, figurer les dispositions et les mouvements des deux armées en lutte; les uns ayant cédé à la fin et les autres s'étant mis à leur poursuite, ils avaient tous pris leur direction vers le couchant. — On trouvera un très-grand nombre de textes anciens ou modernes sur ce sujet réunis dans un savant mémoire sur l'histoire des aurores boréales inséré au tome III et au tome VIII des Mémoires de l'Académie de Copenhague, année 1760.

que Pythéas, à en croire un fragment de sa relation dans Pline, ait vu le Frische-Haff et les rives orientales de la Baltique ¹, comme il semble n'avoir fait que visiter les anciens comptoirs des Phéniciens pour renouer, au nom et au profit de Marseille, leurs traditions de commerce, on peut penser qu'ils ont, eux aussi, pénétré à la recherche de l'ambre dans cette mer éloignée. Ils durent toutefois se contenter souvent de venir le recevoir dans leurs comptoirs du nord de l'Adriatique, où il arrivait en traversant, de tribu en tribu, toute l'antique Germanie. Ainsi s'expliquerait la tradition qui rattachait à la région de l'Éridan la production de cette précieuse substance. Là était tombé Phaéton, disait-elle, et ses sœurs, désolées de sa mort, avaient été changées en peupliers sur les bords du fleuve ; mais elles n'avaient pas cessé de répandre des larmes, et ces larmes, que chaque tronc d'arbre distillait, c'était l'ambre ². A la suite des Phéniciens, les Grecs étaient venus par la voie de terre chercher l'ambre aux lieux de son exploitation principale : on a trouvé dans le pays de Posen de très-anciennes monnaies d'Athènes qui paraissent l'attester ³. Mais ce qui abonde dans le sol des provinces baltiques, ce sont les monnaies romaines, puis les monnaies orien-

¹ Pline, *H. N.*, XXXVII, 16.

² Pline, *Ibidem*.

³ V. dans les *Abhandlungen ou Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1833, p. 181, le travail de Lewezow : *Ueber mehrere im Gross-Herzogthum Posen in der Nahe der Netze gefundene uraltgriechische Münzen*. Ces monnaies grecques remonteraient, suivant lui, au commencement du cinquième siècle.

tales, qui achèvent de nous montrer dans ces régions lointaines une sorte de rendez-vous de l'ancien monde. Le commerce antique avait été ainsi, comme par un dessein providentiel, sollicité sans cesse à la découverte du Nord, et, si le souvenir des entreprises phéniciennes s'était effacé et perdu, voici que les Romains, à la suite des campagnes qui leur ouvraient la Germanie septentrionale, se rendaient au même appel. L'ambre avait été toujours fort recherché par le luxe de Rome ; mais il semble que la mode ait eu à ce sujet un mouvement prononcé de recrudescence au temps de Pline l'Ancien et de Tacite. Pline nous apprend que telle statuette d'ambre, artistement travaillée, coûtait plus cher qu'un esclave sain et fort¹. Sous le règne de Néron, un chevalier romain, envoyé vers les marchés des embouchures de la Vistule, en avait rapporté une assez grande quantité pour qu'au prochain combat de gladiateurs on pût en orner leurs armures et les diverses parties du cirque². Les itinéraires que donne la *Géographie* de Ptolémée offrent deux routes qui, de Carnuntum, près de Vienne, sur le Danube, à travers le pays occupé aujourd'hui par la Silésie, la Pologne et la Poméranie, se dirigeaient vers les bouches de l'Oder. C'étaient sans nul doute de très-anciennes voies de commerce : Rome avait dû les reprendre aisément.

Quelles idées l'imagination romaine attachait-elle à cette matière de l'ambre pour la tenir en si grande

¹ Pline, *H. N.*, XXXVII, 12.

² *Ibid.*, 11.

estime, pour l'égaliser aux perles, aux vases murrhins, au cristal? On en connaissait à peine la nature et l'origine; les interprétations les plus étranges, comme on peut le voir dans Pline, avaient été proposées. A vrai dire, la série des conjectures modernes n'a pas été moins bizarre, jusqu'à ce que la science eût nettement reconnu que l'ambre est une résine d'arbres fossiles, d'une espèce disparue de conifères, qui, pendant les premières époques du continent européen, couvrait les rivages de la Baltique et de la mer du Nord. Lorsque, par la tempête, les flots sont violemment agités, ils arrachent du sol ces fragments, qu'ils roulent et dont ils se jouent, mais qui, grâce à une densité presque égale à celle de l'eau de mer, montent à la surface pour aller s'échouer sur la plage. Cette origine de l'ambre, Pline et Tacite la connaissaient en partie, puisqu'ils préférèrent entre autres dénominations le mot de *succin*, de nature à marquer qu'il s'agit du suc d'un arbre ou d'une résine. La curiosité de leurs contemporains admirait ici deux choses : d'abord la propriété électrique, éveillée par le frottement, et puis cette intéressante particularité, la fréquente présence d'insectes ou de fragments végétaux dans l'intérieur même de la matière translucide ¹. Martial a, de son style le mieux aiguisé, adressé de jolies épigrammes à l'abeille, à la fourmi, au vermisseau, emprisonnés de la sorte :

« Enfermée dans une larme des Héliades, voyez briller cette abeille; elle apparaît captive dans son

¹ Pline *II. N.* XXXVII, xi, 58.

propre nectar. C'est ainsi qu'elle recueille le prix de ses merveilleux travaux. Elle-même sans doute aura choisi cette tombe.

« Pendant qu'il rampait sur les branches que mouillent les larmes des Héliades, ce vermisseau s'est vu pris dans la liqueur visqueuse. Cesse, Cléopâtre, de vanter ton royal sépulcre; un vermisseau repose dans un cercueil plus précieux que le tien ¹. »

Les petits vers de Martial n'avaient pour but que de plaire aux belles dames de Rome et à la cour de l'empereur; il est donc évident qu'il avait pris pour sujet non pas une particularité obscure, mais ce qu'on remarquait autour de lui avec surprise. Cette surprise, en excitant l'imagination des Romains, aurait pu les mettre sur la voie de l'étude et les avancer vers

¹ Martial, *Épigrammes*, IV, 32. — *De ape electro inclusa*.

Et lotet et lucet Phaëthontide condita gutta
 Ut videatur apis nectare clausa suo.
 Dignum tantorum pretium tulit illa laborum;
 Credibile est ipsam sic voluisse mori.

— *Épigrammes*, IV, 59. — *De vipera electro inclusa*.

Flentibus Heliadum ramis dum vipera serpit,
 Fluxit in obstantem succina gemma feram;
 Quæ dum miratur pingui se rore teneri,
 Concreto riguit vincta repente gelu.
 Ne tibi regali placeas, Cleopatra, sepulcro,
 Vipera si tumulo nobiliore jacet.

— *Épigrammes*, VI, 15. — *De formica succino inclusa*.

Dum Phaëthontea formica vagatur in umbra,
 Implicuit tenuem succina gutta feram.
 Sic modo quæ fuerat vita contempta manente
 Funeribus facta est nunc pretiosa suis.

la science. Une attention prolongée, une curiosité sérieuse leur aurait préparé d'autres motifs d'admiration. Ils ne se seraient pas seulement convaincus que cette délicate substance avait été une des premières occasions de communications et d'échanges entre les peuples; ils eussent pu remarquer encore que la faune et la flore révélées par l'ambre n'étaient pas celles de leur temps, mais qu'ils avaient sous les yeux les authentiques témoignages d'un Nord primitif, digne objet des scrupuleuses recherches de la science moderne ¹.

N'eût été ce rare présent de l'ambre, les océans du

¹ On a sur l'intéressante histoire de l'ambre toute une série de mémoires ou de livres; je citerai au moins les suivants, que j'ai consultés : *Historia succinorum corpora aliena involventium et naturæ opere pictorum et calatorum ex regiis Augustorum cimeliis Dresdæ conditis æri insculptorum, conscripta a Nathanaele Sendelio, Lipsiæ, MDCCLXII, grand in-folio.* — *Bidrag til den nordiske Ravhandels Historie (Pour servir à l'histoire du commerce de l'ambre), par E.-C. Werlauff, Copenhague, 1835, in-4.* — *Die im Bernstein befindlichen organischen Reste der Vorwelt, gesammelt, in Verbindung mit mehreren bearbeitet und herausgegeben von D^r G. C. Berendt, 2 vol. in-folio, Berlin, 1845, 1854, 1856.* — *Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par M. Th.-Henri Martin, de Rennes, dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1^{re} série, t. VI, 1860.* — E. E. Kluge, *Handbuch der Edelsteinkunde, avec beaucoup de gravures, Leipzig, in-8, 1860.* — C. W. King, *Antique Gems.* — Du même auteur : *The natural History of Gems or decorative stones, in-8, 1867.* — Du même : *The natural History of precious stones and metals, in-8, 1867.* — W. Runge, *Der Bernstein in Ostpreussen, avec figures, in-8, 1868, dans la collection des Wissenschaftlicher Vorträge de R. Virchow et Holtzendorff.*

Nord n'eussent offert aux anciens Romains que de sinistres sujets d'étonnement et de crainte. Les Romains, à la vérité, semblent n'avoir jamais été marins très-hardis. Nous savons combien il leur en coûta, lors de la première guerre contre Carthage, de franchir le détroit de Messine, *fretum fabulosis infame monstris*¹, puis d'oser passer de Sicile en Afrique; les matelots redoutaient surtout la côte méridionale de l'île, abrupte et sans ports². Les soldats, bientôt après, marchant sur Carthage, assiégeaient le serpent du Bagra das avec leurs machines de guerre, nous dit Tite-Live³, comme ils eussent fait une forteresse : leur courage hésitait devant les mystérieuses menaces d'une nature inconnue. Les Grecs aussi s'étaient laissé longtemps arrêter par le formidable cap Malée. Ils prirent leur revanche en s'avancant partout à la suite des Phéniciens, et en traversant avec une admirable ardeur, sous la conduite d'un Alexandre, toute l'ancienne Asie. Toutefois, quand ils atteignirent la mer des Indes, ils se virent accueillis par le phénomène, pour eux nouveau, des marées. Quinte-Curce nous a dépeint leur frayeur dans une de ses meilleures pages⁴. Or ce qui était arrivé aux

¹ Florus, II, 2.

² Polybe, I, 37.

³ Dans un fragment de son livre XVIII que Valère Maxime nous a conservé, I, VIII, 19. — Cf. l'*Építome* du livre XVIII.

⁴ Jamque æstus totos circa flumen campos inundaverat, tumulis duntaxat eminentibus, velut insulis parvis; in quos plerique trepidi, omissis navigiis, enare cœperunt. Dispersa classis partim in præalta aqua stabat, qua subsederant valles, partim in vado hærebat, utcumque inæquale terræ fastigium occupaverant

soldats d'Alexandre dans la presqu'île de Pattalène, aux embouchures de l'Indus, les soldats de César l'éprouvèrent sur le rivage de l'Atlantique. Sans doute la flotte romaine dut se familiariser promptement avec le périodique retour du flux et du reflux ; toutefois Drusus et Germanicus, un demi-siècle après, semblent encore mal préparés à braver ce péril ; Pline l'Ancien continue à s'étonner de ce débordement de la mer, comme il l'appelle, qui laisse incertaine l'éternelle question posée par la nature, à savoir si les côtes appartiennent aux continents ou bien à la région des eaux ¹.

S'il en faut croire Tacite, les océans du Nord, après ce premier et fâcheux accueil, réservaient aux Romains beaucoup d'autres dangers. Ce n'est qu'avec une sorte de répugnance que l'auteur de la *Vie d'Agricola* parle de la mer qui s'étend après la Calédonie : « mer paresseuse et qui résiste aux efforts des rameurs, *mare pigrum et grave remigantibus*. Les vents mêmes peuvent à peine en soulever les flots, sans doute parce qu'elle baigne peu de terres et de montagnes, et que ce sont les côtes qui enfantent les

undæ; quum subito novus et pristino major terror ineutitur. Reciprocare cœpit mare, magno tractu aquis in suum fretum recurrentibus, reddebatque terras... Vix quæ perpetiebantur videre ipsos credebant, in sicco naufragia, in amni mare... belluæ quoque, fluctibus destitutæ, terribiles vagabantur... Tota ea nocte inter vigilias adhortationesque consumpta, et sequutus est æstus... Unde tantum rediisset subito mare? quo pridie refugisset? quænam esset ejusdem elementi natura? Quinte-Curce, IX, 9.

¹ Pline, *H. N.*, XVI, 1.

vents ¹, ou bien aussi parce que cette mer sans fond comme sans bornes est plus lente à s'ébranler. » Tacite rachète cette explication assez peu lucide par quelques traits d'une précision rare : « On voit cette mer, dit-il, çà et là se diviser en fleuves, pénétrer au milieu des terres, les environner, circuler même dans les rochers et les montagnes comme dans son propre lit ². » Qu'on prenne, à défaut de souvenirs personnels, une carte géographique, et l'on reconnaîtra, à cette parfaite description, les fiords qui, découpant la côte norvégienne, introduisent entre de hauts murs de rochers la mer même presque jusqu'aux pieds des Dofrines. Ce que Tacite avait dit de l'océan calédonien, il le répète de celui qui baigne la Germanie : « mer paresseuse et presque immobile : *mare pigrum ac prope immotum* ³. » Il ajoute cette fois : « océan immense, et dont les navires venus de nos contrées n'abordent que rarement le courant contraire, *immensus ultra utque sic dixerim adversus oceanus* ⁴. » Il n'est pas facile de saisir nettement ce que Tacite veut exprimer par ce mot *adversus oceanus*; il paraît avoir pensé que la masse des eaux venant du nord

¹ Tacite veut dire sans nul doute que, les côtes étant souvent marécageuses, l'évaporation des eaux terrestres, *tumidæ terræ*, produit des nuages, qui portent la pluie et les tempêtes.

² Naturam Oceani atque æstus neque quærere hujus operis est, ac multi retulere; unum addiderim, nusquam latius dominari mare, multum fluminum huc atque illuc ferre, nec littore tenns accrescere aut resorberi, sed influere penitus atque ambire, et jugis etiam atque montibus inseri velut in suo. (*Agricola*, c. x.)

³ *Germanie*, c. XLV.

⁴ *Germanie*, c. II.

afflue sur les côtes de la Germanie par un courant semblable à celui des fleuves, et pénible à remonter pour un vaisseau venant du sud ; mais il est très-loin, bien entendu, de soupçonner les vrais courants, particulièrement ceux du *gulfstream*¹. En tout cas, nul de ces traits ne serait à négliger pour qui voudrait reconstituer l'histoire des sciences naturelles chez les anciens.

Une fois agitées, ces mers passent pour avoir de terribles tempêtes. Il faut certainement compter au nombre des plus belles pages de Tacite celle où il a décrit l'orage qui assaillit la flotte de Germanicus au sortir de l'Emis : Humboldt nous dit qu'il ne la relisait jamais sans un certain ravissement ; elle mérite cet hommage parce qu'elle est une admirable peinture à la fois pittoresque et morale. C'était vers l'automne de l'année 16 après Jésus-Christ. Germanicus venait

¹ Tacite estimait, comme son contemporain Pline le naturaliste, que l'ensemble des terres était entouré d'une vaste ceinture maritime. C'était l'antique croyance homérique au fleuve Océan. Par cette mer universelle, toutes les régions côtières pouvaient correspondre. Les anciens expliquaient de la sorte certains phénomènes, comme cette présence de quelques « Indiens » jetés par la tempête sur la côte de Germanie et que, suivant Pline, un roi des Suèves, peut-être Arioviste, avait donnés à Métellus Celer, proconsul dans la province romaine. On a conjecturé que ces Indiens, apportés peut-être d'Amérique par les courants, ont pu être conduits à Rome, et qu'on retrouve aujourd'hui leur effigie reproduite sur un petit vase de bronze conservé au Musée du Louvre. — Voir Pline, *Histoire naturelle*, II, 67 ; Pomponius Mela, *de Situ orbis*, III, 5 ; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1859, page 83 : Communication de M. Egger ; *Notice des bronzes antiques du Musée du Louvre*, par M. de Longpérier, 1868, page 143, n° 626.

d'achever la brillante campagne qui, dans les champs d'Idisiavisus, près du Wésér, avait vengé le désastre subi naguère par Varus. Une partie des légions s'étaient acheminées par le continent vers leurs quartiers d'hiver; le reste avait dû s'embarquer avec le général, et gagner la mer du Nord par l'Ems et le golfe du Dollart, pour rentrer dans la province de Germanie inférieure par les canaux de Drusus, le lac Flévo et le Rhin.

« D'abord la mer fut tranquille, dit Tacite; on n'entendait que le bruit des rames et le frémissement des voiles qui faisaient mouvoir ces mille vaisseaux. Tout à coup d'épais nuages, amoncelés, se fondent en grêle; les vents soufflent de toutes parts et tourmentent la vague; on n'y voit plus autour de soi; les pilotes ne peuvent plus gouverner;... le vent du sud, le terrible Auster, est seul maître du ciel et des eaux. Il saisit les navires, et les disperse en pleine mer ou vers des îles qu'entourent des rocs escarpés ou des bas-fonds dangereux. On avait d'abord évité ces périls, non sans peine; mais, quand le changement de la marée conspira avec la direction du vent, il ne fut plus possible de jeter les ancres, et il n'y eut plus assez de bras pour épuiser l'eau qui entrait de toutes parts. Il fallut livrer à l'abîme chevaux, bêtes de somme, même les armes, afin de soulager les bâtiments qui menaçaient de s'entr'ouvrir et de s'affaisser sous le poids des vagues. Autant l'Océan dépasse en violence toute autre mer, et le climat de la Germanie en rigueur tout autre climat, autant cette tempête différa de toutes les autres par ce qu'elle eut

d'extraordinaire et d'horrible. On n'avait autour de soi que des rivages ennemis, ou une mer si vaste et si profonde qu'on ne supposait pas de terre au delà. Une partie des vaisseaux furent engloutis ; plusieurs furent jetés vers des îles éloignées. Sur ces rivages déserts nos soldats périrent de faim, excepté ceux à qui la tempête jeta quelques cadavres de chevaux... Pendant tout ce temps, Germanicus allait errant, nuit et jour, de rocher en rocher, s'écriant avec désespoir qu'il était la cause d'un si grand désastre ; ses amis l'empêchèrent à grand'peine de se précipiter dans l'abîme. Enfin la marée nouvelle, avec un vent meilleur, ramena nos malheureux navires. On les répara en grande hâte pour aller recueillir les naufragés... Chacun d'eux, au retour de ces terres lointaines, faisait de merveilleux récits de tourbillons violents, d'oiseaux inconnus, de monstres marins, moitié bêtes, moitié hommes, visions réelles ou imaginées par l'épouvante ¹. »

¹ Ac primo placidum æquor mille navium remis strepere aut velis impelli; mox atro nubium globo effusa grando, simul variis undique procellis incerti fluctus prospectum adimere, regimen impedire : milesque pavidus et casuum maris ignarus, dum turbat nautas vel intempestive juvat, officia prudentium corruppebat. Omne dehinc cœlum et mare omne in austrum cessit; qui, tumidis Germaniæ terris, profundis amnibus, immenso nubium tractu validus, et rigore vicini septentrionis horridior, rapuit disjecitque naves in aperta Oceani aut insulas saxis abruptis vel per occulta vada infestas.... Quanto violentior cetero mari Oceanus, et truculentia cœli præstat Germania, tantum illa clades novitate et magnitudine excessit, hostilibus circum littoribus, aut ita vasto et profundo ut credatur novissimum ac sine terris mare. Pars navium haustæ sunt; plures

Il y a au musée de Dresde un paysage célèbre de Rembrandt qui est d'un sombre et terrible effet ; il représente le moment qui précède l'orage : le vent du sud semble avoir pris possession de toute la nature, et une lumière blafarde s'échappe d'un immense enroulement de nuages obliques. Ajoutez à ce souvenir une mer furieuse de Bakhuisen, un ciel orageux de Ruysdael, et vous aurez une série de pages pittoresques à côté desquelles se place naturellement le poétique tableau que nous devons à Tacite. Son récit a encore un autre intérêt, disions-nous ; à côté du peintre il y a l'historien moraliste. Cette terreur dont la narration de Tacite se trouve empreinte, ce n'est pas une invention du narrateur ; loin de là, il traduit des émotions communes à ses contemporains, et qui ont été vraiment ressenties. Nous en avons l'intéressante preuve dans un fragment en vers de la même époque qui, par bonheur, nous est resté. *Pedo Albinovanus*, sous le nom duquel nous avons quelques poésies, et le même peut-être que Tacite a mentionné comme chef de cavalerie dans ses *Annales*, avait écrit

apud insulas longius sitas ejectæ ; milesque, nullo illic hominum cultu, fame absumptus, nisi quos corpora equorum eodem elisa toleraverant. Sola Germanici triremis Chaucorum terram appulit, quem, per omnes illos dies noctesque, apud scopulos et prominentes oras, quum se tanti exitii reum clamitaret, vix cohibuere amici quominus eodem mari oppeteret. Tandem, relabente æstu, et secundante vento, claudæ naves raro remigio, aut intentis vestibus... revertere. Ut quis ex longinquo revererat, miracula narrabant, vim turbinum et inauditas volucres, monstra maris, ambiguas hominum et belluarum formas, visa, sive ex metu credita. *Annales*, II, 23, 24.

en vers le récit de cette journée : Sénèque nous a transmis ce morceau dans son curieux recueil de thèses de rhétorique :

« Depuis longtemps déjà nous avons laissé derrière nous la lumière du jour. Nous sommes emportés vers les limites du monde connu ; nous naviguons dans la nuit par un sentier sacrilège, audacieusement résolu à atteindre le point extrême où tout finit. Voyez ! la surface de la mer s'enfle lourdement et se hérissé, et les monstres, géants avides de sang, se dressent autour de nous ; déjà ils saisissent de leurs griffes redoutables les flancs du navire. Et ces mots qu'on entend murmurer augmentent la crainte : « Le navire n'avance plus ! un souffle de vent ne viendra plus animer notre voile ! Il faut obscurément périr ici tous, sans défense, proie malheureuse des monstres de la mer ! » Et du bord élevé le pilote essaye de plonger son regard dans l'espace, de percer les ombres de la nuit ; mais sa vue ne peut rien découvrir. Alors de sa poitrine oppressée s'échappent ces paroles entrecoupées par l'épouvante : « Où voulons-nous aller, mes amis ? Le jour a disparu, la déesse Nature nous ferme par des ténèbres éternelles le chemin qui conduit aux extrémités de l'univers. Cherchons-nous encore des hommes, avec un nouveau ciel sur leurs têtes ? Cherchons-nous un autre monde duquel nul récit ne nous a affirmé l'existence ? La divinité nous ordonne de retourner en arrière : nul œil mortel ne doit contempler les limites du monde. Que l'audacieux aviron n'irrite plus le flot sacré ; cessons de profaner par

notre approche la demeure silencieuse et paisible des dieux ¹ ! »

Que le rhéteur se fasse quelquefois entendre, nous n'en disconvenons pas; mais un sentiment réel d'étonnement et de crainte domine cependant cette rhétorique, et, rapprochés l'un de l'autre, les deux écrivains, Tacite et Pêdo Albinovanus, sont les interprètes directs de ceux qui les entourent : nous avons dans leurs témoignages les fidèles échos de la profonde impression que les Romains avaient éprouvée au premier aspect des océans du Nord.

Des terres enfin qu'on pouvait rencontrer au milieu de ces mers, Tacite ne sait rien non plus, que de morues et repoussantes traditions. Ou bien ce sont des îles

¹ Jam pridem post terga diem solemque relictum,
 Jam pridem notis extorres finibus orbis,
 Per non concessas audaces ire tenebras,
 Hesperii metas, extremaque littora mundi.
 Nunc illum, pigris immania monstra sub undis
 Qui ferat, Oceanum, qui sævas undique pristis
 Equoreosque canes, ratibus consurgere prensis.
 Accumulat fragor ipse metus; jam sidere limo
 Navigia, et rapido desertam flumine classem,
 Seque feris credunt per inertia fata marinis
 Tam non felici laniandos sorte relinqui.
 Atque aliquis prora spectat sublimis ab alta
 Aera pugnaci luctatus rumpere nisu.
 Ut nihil erepto valuit dignoscere mundo,
 Obstructo taleis effundit pectore voces :
 Quo ferimar? Ruit ipse dies, orbemque relictum
 Ultima perpetuis claudit natura tenebris :
 Anne alio positas ultra sub cardine gentes,
 Atque alium libris intactum quærimus orbem?
 Di revocant, rerumque vetant cognoscere finem
 Mortaleis oculos : aliena quid æquora remis
 Et sacras violamus aquas, divumque quietas
 Turbamus sedes?

immenses, *insularum immensa spatia*¹, qui, parmi un monde étrange, réservent aux naufragés un hideux esclavage, ou bien les côtes mêmes de la Baltique orientale offrent des monstres à tête humaine, au corps et aux membres de bêtes sauvages. Tacite voudrait ne pas croire à tant de rapports effrayants; il se contente finalement de permettre le doute². Pline l'Ancien, lui, enregistre sans scrupule, à propos de ces îles septentrionales, les plus bizarres légendes. Il en connaît où les hommes naissent avec des pieds de cheval; il mentionne des tribus qui se nourrissent exclusivement d'œufs d'oiseaux et d'avoine, et des indigènes qui vivent nus, mais avec de si vastes oreilles qu'ils peuvent s'en couvrir tout le corps. Pline égale ici les rapports du Grec Ctésias sur les merveilles de l'Inde, sur ces hommes à qui leur unique pied servait de parasol, sur les fourmis chercheuses d'or, etc.³. Bien que toute l'antiquité ait ri de Ctésias, la science moderne explique certaines de ses informations; mais il n'y a pas apparence qu'il doive en arriver ainsi pour les légendes de Pline sur ces îles de la Baltique. Trop souvent dépourvu de critique, il n'en est pour nous qu'un rapporteur plus fidèle de ce qu'on pense autour

¹ *Germanie*, c. 1.

² Tacite termine ainsi sa *Germanie*: Tout ce qu'on ajoute est fabuleux: par exemple, que les Hellusiens et les Oxiones sont des monstres à tête et à visage d'homme, au corps et aux membres de bêtes: ce que je laisserai dans le doute comme une chose dont il n'y a pas de preuves; — quod ego, ut incompertum, in medium relinquam.

³ Pline, *II. N.*, VII, 11, 15.

de lui, et plus utile à comparer avec les relations moins suspectes de Tacite.

Voilà ce que les Romains du premier siècle savaient ou imaginaient sur le ciel, les mers et les terres de l'extrême Germanie ou du Nord. Leurs terreurs croissaient en proportion de leur ignorance; elles se résu- maient en une seule idée et un seul mot : ces contrées étaient la fin du monde; en voulant y pénétrer, on insultait à la nature et aux dieux, on attirait sur soi la Némésis divine. Faire violence à la déesse Nature, chez les Grecs aussi c'était l'argument redoutable qu'on avait opposé aux promoteurs de certaines grandes entreprises, à ceux qui voulurent couper la Chersonèse de Thrace ou bien l'isthme de Corinthe. Il y avait du moins une partie de la Germanie, l'ouest et le centre, que les légions avaient parcourue, et de laquelle on avait d'innombrables témoignages. Comment cette région plus voisine apparaissait-elle aux Romains? Comment accueillaient-ils, alors qu'ils n'en étaient plus réduits à d'incomplètes visions ou à de vagues souvenirs, les plus habituelles manifestations d'une nature, d'un sol, d'un climat, qui hier encore leur étaient nouveaux? César, lui, composait un traité sur l'*Analogie* en traversant les Alpes ¹, au lieu d'accorder quelque admiration aux grandioses beautés des montagnes; Tacite et les écrivains du premier siècle nous attesteront-ils une pareille froideur de la part de leurs contemporains en présence

¹ Suétone. *César*, 56.

de la Germanie? La réponse à de telles questions ne laisse pas que d'être complexe : l'impression produite sur l'esprit romain n'a pas été ici, comme pour l'extrême Nord, d'étonnement presque superstitieux d'abord, puis de crainte et d'horreur. Au contraire, à l'égard de la Germanie proprement dite, Rome a commencé par le mépris hostile, pour en venir ensuite à des impressions qui n'excluaient pas un certain respect. La progression est visible, et c'est ici encore un curieux chapitre à écrire d'histoire à la fois pittoresque et morale.

Quintilien nous rapporte que les soldats de César, avant de passer le Rhin, ne manquaient pas de faire leur testament ¹. Toutefois la contrée nord-ouest, comprenant les rivages de la mer du Nord, depuis ce fleuve jusqu'au Wésér, était devenue presque familière aux Romains avant toute autre portion de la Germanie, parce que, dans leur tentative de conquête, leurs chefs voulaient s'appuyer sur les flottes qui, par l'estuaire de l'Ems, apportaient du lac Flévo et du Rhin des approvisionnements et des secours. Pline l'Ancien visita ces parages, et il faut voir quels sentiments lui inspirèrent les pauvres tribus qui les habitent. Une page de son *Histoire naturelle*, probablement empruntée à son ouvrage sur les guerres contre les Germains, donne une curieuse peinture de ce qu'il a vu chez les Chauques, peuple situé sur les côtes du Hanovre actuel : « Envahis deux fois dans les vingt-quatre heures, dit-il, par les flots débordés

¹ De l'*Institution oratoire*, livre III, chap. 8.

de l'Océan, ces peuples bâtissent de misérables huttes sur des monticules qu'ils élèvent au-dessus du niveau des plus hautes marées. Semblables à des gens qui naviguent quand les eaux couvrent tout à l'entour, mais à des naufragés quand elles ont fait retraite, on les voit poursuivre autour de leurs chaumières le poisson qui fuit avec les vagues. De leurs mains, ils façonnent la boue, qu'ils font sécher au vent de mer bien plutôt qu'au soleil, et c'est là tout leur combustible pour cuire leurs aliments et réchauffer leurs entrailles glacées par le souffle du Nord. » Quel curieux contraste qu'une telle page écrite par le futur observateur des fléaux du Vésuve ! Et quel profond mépris sous la plume de cet homme du Midi quand il achève par ces mots : « Voilà des peuples qui, le jour où ils seront vaincus par nos armes, crieront qu'on leur ravit la liberté. A leur aise ! souvent la fortune fait semblant d'épargner ceux qu'elle veut le plus durement punir ¹. »

¹ Sunt in septentrione visæ nobis Chaucorum (gentes) qui majores minoresque appellantur. Vasto ibi meatu, bis dierum noctiumque singularum intervallis effusus in immensum agitur Oceanus, æternam operiens rerum naturæ controversiam dubiumque terræ sit an pars maris. Illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribunalia structa manibus ad experimenta altissimi æstus, casis ita impositis : navigantibus similes quum intègant aquæ circumdata, naufragis vero quum recesserint ; fugientesque cum mari pisces circa tuguria venantur. Non pecudem his habere, non lacte ali, ut finitimis, ne cum feris quidem dimicare contigit, omni procul abacto frutice. Ulva et palustri junco funes nectunt ad prætexenda piscibus retia : captumque manibus lutum ventis magis quam sole siccantes : terra cibos et regentia septentrione

Tacite a de semblables expressions de dédain. Lui aussi il prend en pitié ce ciel bas, ce climat venteux, ce sol humide ¹, et un de ses arguments pour croire que les Germains sont un peuple autochtone est d'affirmer que nul émigrant n'aurait certainement quitté d'autres pays pour une telle contrée. Leur genre de vie est, suivant lui, aussi triste que leur climat : ils font bouillir et mangent l'avoine, qu'à Rome on considérait, peu s'en faut, comme une mauvaise herbe ; il paraît croire qu'ils ne connaissent pas l'automne ², c'est-à-dire, aux yeux des Romains, la charmante saison des réunions champêtres, des fêtes populaires, des dialogues enjoués. Tout au moins n'ont-ils pas la vraie fête des vendanges, cette joie de l'Italie, car « leur boisson est une certaine liqueur faite d'orge ou de froment, à laquelle la fermentation donne une sorte de ressemblance avec le vin ³. » On connaît la caustique apostrophe de Julien contre le Bacchus bâtard des peuples du Nord, qui sent le bouc au lieu d'exhaler l'ambrosie ⁴. La pensée est la même sous la plume de l'historien et sous celle du philosophe, et il y a loin de ces expressions dénigrantes à l'exaltation scandinave et germanique de la bière dans les Eddas

viscera sua urunt. Potus non nisi ex imbre servato scrobibus in vestibulo domus. Et hæ gentes, si vincantur hodie a populo romano, servire se dicunt! Ita est profecto : multis fortuna parcit in pœnam. (Pline, *H. N.* XVI, 1.)

¹ *Germanie*, c. II et V.

² *Germanie*, c. XXVI.

³ *Germanie*, c. XXIII.

⁴ *Anthologie grecque*, IX, 368.

ou les Nibelungen, à la coupe écumante du poétique roi de Thulé¹.

Tacite ne s'est pas contenté du dédain. Son patriotisme jaloux y ajoute une perfidie peu digne de lui quand il laisse échapper ce conseil : « Envoyons des vins à ces peuples. Favorisons leur goût d'ivresse, nous triompherons d'eux ainsi plus facilement que par les armes². » C'est que, avec le souvenir toujours présent des échecs subis par Rome au-delà du Rhin, tout lui est odieux de la Germanie. Ne lui faut-il pas, dès le début des *Annales*, mentionner et expliquer le triste renom des marécages situés dans la vallée de la Lippe ou sur les rives du bas Ems ? Au travers de ce qu'on appelle aujourd'hui le marais de Burtange, sur la frontière nord-est de la Hollande actuelle, ainsi que dans la Westphalie orientale, les premiers Romains entrés en Germanie avaient dû jeter quelques-unes de ces constructions comme on en retrouve encore en France même, et partout où les soldats de Rome ont eu besoin de traverser des régions noyées. Joignant aux expéditions militaires les grands travaux nécessaires aux communications, ils ont établi dans ces marais des chaussées composées de rondelles de bois assez peu pesantes pour ne pas s'enfoncer à l'excès dans la vase. Les débris de ces constructions sont désignés de nos jours sous le nom ordinaire de Ponts longs. Difficilement

¹ Voir le *Faust* de Goëthe, 1^{re} partie, page 105 de l'édition in-12 de Cotta.

² *Germanie*, c. XXIII.

drainées, elles ne résistaient pas dans toute leur étendue aux mauvaises saisons : Tacite nous a décrit la désastreuse retraite que Cécina dut opérer en de tels lieux. L'étroite chaussée, rompue çà et là, était jetée sur un terrain d'argile que d'innombrables ruisseaux, probablement les affluents de la Lippe, contribuaient à détremper; des deux côtés, à peu de distance, s'élevaient des collines occupées par des bois. L'habile Arminius, chef des Germains, avait pris possession de ces fourrés, d'où il pouvait aisément assaillir ou inquiéter son ennemi. En vain celui-ci essayait-il d'élever quelques digues pour détourner les eaux du marécage. Arminius, des hauteurs, dirigeait vers le vallon de nouvelles eaux qui ruinaient en bas toute protection et toute défense. Il faut lire dans Tacite le tableau de la nuit qu'on passa en présence. Du côté des barbares, certains du triomphe, des chants d'allégresse ou de terribles menaces que les échos des montagnes rendaient plus sinistres en les répercutant; « chez les Romains, au contraire, des bivouacs aux feux languissants, des paroles entrecoupées, les soldats étendus çà et là le long des palissades ou errant le long des tentes, veillant par pure insomnie bien plutôt que par obéissance à la consigne ou de leur propre volonté. » Leur chef, le vieux Cécina, en était à sa quarantième campagne ¹. Accoutumé aux disgrâces de la guerre, il ne s'étonnait de rien. Il eut toutefois pendant cette nuit un songe affreux. Il crut voir ce même Varus,

¹ *Annales*, I, 64.

dont le désastre, quelques années auparavant, avait tant humilié Rome, se lever tout sanglant du fond de ces marais, l'appeler et lui faire signe de le suivre. Arminius, quant à lui, comptait renouveler sa victoire ; on l'entendit, quand il fit sonner la charge, crier à ses soldats, en leur désignant le chef romain : « Celui-ci encore est Varus ! Voici ces mêmes légions que les destins nous livrent encore une fois¹ ! » Tacite écrivait ce chapitre des *Annales* environ un siècle après la date de ces grands événements. On peut juger, aux vives couleurs de ses récits, non pas seulement de son talent littéraire, — ce serait trop peu, — mais aussi de l'émotion patriotique que réveillaient chez lui ces noms d'hommes et de lieux d'une célébrité désormais sinistre.

Toutefois le principal épouvantail qu'offrait la Germanie aux Romains, c'étaient ses forêts épaisses. On se rappelle quelle barrière longtemps infranchissable la forêt Ciminienne avait élevée entre la Rome primitive et l'Étrurie encore puissante et redoutée. Tite-Live, en racontant sous le règne d'Auguste l'histoire de ces premiers siècles, ne croit pas pouvoir mieux

¹ Nox per diversa iniquas : quum barbari, festis epulis, læto cantu, aut truci sonore, subjecta vallium ac resultantis saltus complerent ; apud Romanos invalidi ignes, interruptæ voces, atque ipsi passim adjacerent vallo, oberrarent tentoriis, insomnes magis quam pervigiles. Ducemque terruit dira quies : nam Quinctilium Varum, sanguine oblitum, et paludibus emersum, cernere et audire visus est, velut vocantem ; non tamen obsecutus, et manum intendentis repulisse. Arminius... irrumpere Germanos jubet, clamitans : En Varus, et eodem iterum fato victæ legiones !... *Annales*, I, 65.

décrire ce que jadis cet obstacle inspirait de frayeur qu'en le comparant à ce qu'avait été, de son propre temps, l'immense forêt Hercynienne ¹. César paraît comprendre sous ce nom le Schwarzwald ou Forêt-Noire, le Rauhe Alp, et peut-être même le Jura de Franconie, puisque, faisant commencer la chaîne boisée sur les confins de l'Helvétie, il la voit se continuer le long du Danube. Elle a, suivant lui, une largeur de neuf journées de marche, et soixante journées ne suffiraient pas pour la parcourir dans toute sa longueur ². Comme dit le proverbe allemand, l'écurcuil, sautant d'arbre en arbre, y pouvait courir sept milles sans toucher terre.

Pline l'Ancien a sur elle d'étranges expressions, toutes poétiques. Il admire ces chênes énormes, « contemporains du monde, » dont les branches, s'inclinant jusqu'à terre, enfantent de nouvelles pousses qui forment à leur tour d'immenses arcades ou s'entrecroisent en murailles inextricables. Il connaît d'autres forêts encore qui couronnent des falaises sur les côtes de l'Océan. Souvent les arbres de l'extrême bord se détachent, avec la motte de terre végétale qu'ont enserrée leurs racines, et glissent vers la mer ; on les voit, debout sur cette sorte d'île, flotter à la surface des eaux, et les vaisseaux romains, que leur choc menace, sont tout étonnés d'avoir à livrer des batailles navales contre des troncs et des feuilla-

¹ *Silva erat Ciminia magis tum invia atque horrenda quam nuper fuere Germanici saltus, nulli ad eam diem ne mercatorum quidem adita.* Tite-Live, IX, 36.

² *Guerre de Gaule*, VI, 25.

ges ¹. Des animaux jusqu'alors inconnus errent dans ces bois. César y cite un bœuf unicolore qui ne serait, au dire de Cuvier, qu'un renne mal décrit, et ce bœuf *urus*, gros comme un éléphant, dont les cornes, montées en argent, servaient dans les festins barbares pour boire l'hydromel : c'est sans doute l'aurochs actuel de Lithuanie. César y désigne aussi des élans aux jambes sans articulations ni jointures, à ce qu'il croit ; ces animaux ne se couchent pas pour dormir, et si quelque accident les fait tomber, ils ne peuvent ni se soulever ni se redresser ². Pline répète quelques-unes de ces fables et les augmente, par exemple lorsqu'il mentionne dans la forêt Hercynienne un grand nombre d'oiseaux extraordinaires, dont les plumes brillent comme du feu dans les ténèbres ³. Est-ce le ver luisant qui a donné lieu à ce conte, ou bien le regard étincelant d'oiseaux de nuit ? Une autre explication a été proposée : au moyen âge, les voyageurs avaient la coutume, dans le Nord, de marquer leur route au travers des bois par des souches dressées de distance en distance et pourvues sans doute de certains signes. Ces troncs, en se décomposant, pouvaient devenir lumineux pendant les nuits d'été.

¹ *Hercyniæ silvæ roborum vastitas intacta ævis et congenita mundo, prope immortalis sorte miracula excedit, etc.* Pline, *H. N.*, XVI, 2.

² César, *Guerre de Gaule*, VI, 26, 28, 27. — Pline, *H. N.*, XI, XLV, 4. — VIII, 16.

³ *In Hercynio Germaniæ saltu inusitata genera alitum accipimus, quarum plumæ ignium modo colluceant noctibus.* Pline, *H. N.*, X, 67.

Comme César et Pline, Tacite redoute les forêts germaniques. Quand il nous raconte que le sol y était sillonné de nombreux souterrains recouverts de broussailles, où les barbares se réfugiaient contre le froid ou bien cachaient leurs grains, il est clair qu'il entend aussi que ces cavernes deviendront de secrets et dangereux asiles pour leurs soldats, et concourront à leur système de défense nationale. Il a en mémoire les désastres que les armées romaines y ont déjà subis¹. Qu'on relise au premier livre des *Annales* l'incomparable scène de Germanicus rendant les derniers honneurs aux restes mortels de Varus et de ses trois légions, dans les mêmes lieux où, cinq ans auparavant, ils avaient succombé. *Incedunt mœstos locos, visuque ac memoria deformes.....*². Quelle intraduisible expression d'un sentiment de terreur toujours subsistante ! Peu de temps encore avant l'époque où Tacite écrivait, n'était-ce pas dans une forêt de Germanie que le Batave Civilis, instigateur et chef d'une vaste coalition entre les Germains et les Celtes, avait réuni en un repas funèbre ceux qui consentaient à le suivre, et leur avait fait prêter le serment d'une haine mortelle contre Rome, absolument comme

¹ *Germanie*, c. XVI. Dans le récit d'Ammien-Marcellin, au premier chapitre de son livre XVII, lorsque Julien, en 358, passe le Rhin à la poursuite des Alamans, un transfuge vient l'avertir qu'au fond d'une forêt ténébreuse, *silva squalore tenebrarum horrenda*, de nombreuses bandes d'ennemis se tiennent cachées en de vastes cavernes à mille issues, *per subterranea quædam occulta fossasque multifidas*.

² *Annales*, I, 61.

jadis le chef des redoutables Samnites avait aussi formé dans les profondes retraites apennines, au prix de terribles serments, sa fameuse Légion de lin ¹? Au fond de leurs bois, les Germains adoraient ces divinités dont Rome elle-même commençait à croire l'intervention puissante ². Là se célébraient les sanglants sacrifices, là étaient déposés ces symboles guerriers, ces simulacres de monstres qui servaient aux barbares de signes de ralliement pendant les batailles ³. De plusieurs d'entre ces forêts on racontait des choses mystérieuses. Il y en avait une dans laquelle, par une prescription religieuse, on ne devait entrer qu'avec les mains liées; si l'on tombait à terre, il n'était pas permis de se relever ⁴. Dans une autre, la divinité venait à une certaine époque visiter ses adorateurs; des chevaux blancs étaient attelés à son char, et les témoins de ce qui se passait au fond du sanctuaire payaient ensuite de la vie ce privilège: on les noyait dans un lac consacré ⁵. L'Allemagne du moyen âge et celle de nos jours ont gardé de curieuses traces du culte même qui était réservé aux arbres. On remarque aujourd'hui, sur les places de beaucoup de villes allemandes, surtout dans le Nord, des statues dites de Roland. Elles représentent en effet le neveu de Charlemagne tenant en main sa bonne épée. Par quelles voies le souvenir du paladin a-t-il dominé de

¹ *Histoires*, IV, 14. — *Tite-Live*, X, 38.

² *Annales*, II, 12.

³ *Histoires*, IV, 22.

⁴ *Germanie*, c. XXXIX.

⁵ *Germanie*, c. XL.

la sorte dans une contrée si éloignée de la scène de ses exploits? On a pensé que la légende de Roland n'avait eu d'autre raison de paraître ici qu'une singulière confusion de noms. Les seigneurs féodaux, dès le commencement du moyen âge, avaient suspendu aux troncs de certains arbres le bouclier et l'épée, signes de haute justice. C'était là qu'ils faisaient exécuter leurs sentences, de manière que le sol, tout à l'entour, avait pris le nom de *terre rouge*, c'est-à-dire arrosée de sang, *rothes-land*; la ressemblance de ce dernier nom avec celui de Roland expliquerait toute l'énigme. Quant aux arbres de justice, ils avaient eux-mêmes remplacé des arbres que consacrait une antique tradition religieuse ¹.

Rien d'étonnant si, du milieu de cette Germanie hostile, de terribles visions s'étaient dressées au-devant des Romains envahisseurs. Ils avaient franchi les premiers obstacles à la voix de leurs chefs, et s'étaient courageusement avancés au travers du pays inconnu; mais, quand ils parvinrent aux rives de l'Elbe et qu'ils s'apprêtèrent à le franchir, le jeune et ardent Drusus, frère de Tibère, qui les commandait, vit apparaître en avant du fleuve une femme d'une taille plus qu'hu-

¹ On trouvera d'amples développements sur cette curieuse question d'archéologie dans les ouvrages dont les titres suivent : Zœpfl, *Deutsche Rechts und Reichs Alterthümer*, 1860, tome II; *Rulandsbilder in Altpreussen*, dans le recueil de Reicken et Wichert, *Altpreussische Monatschrift*, 1864; *Die Inschrift an der Rulandssäule zu Brandenburg*, article de M. Friedländer dans la *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landes Kunde*, publiée par P. Hassel, juillet 1868.

maine ; elle lui dit en langue latine, suivant l'expresse et naïve remarque de Suétone ¹, que son insatiable ambition devait avoir un terme, qu'il était parvenu à la fin de sa course et à la fin de sa vie. Quelques jours après, Drusus, qui s'était immédiatement résigné au retour, tomba de cheval, se blessa et mourut. Nul ne douta dans l'armée que la Germanie ne lui eût apparu elle-même pour défendre l'accès de ses solitudes et revendiquer son indépendance. Après avoir parcouru le vaste pays du Rhin à l'Elbe, après avoir construit quelques places et une ligne fortifiée qui devait s'étendre bientôt d'Augsbourg, sur le Danube, à Cologne, sur le Rhin, les légions se retirèrent. On se contenta de découper dans la circonscription même de la Gaule Belgique, sur la rive occidentale du Rhin, deux étroits territoires qu'on décora des noms de Germanies supérieure et inférieure : on avait ainsi, au lieu de l'immense contrée qu'on avait cru conquérir, deux soi-disant provinces nouvelles, prises tout entières en réalité sur le précédent domaine de l'empire, sauf quelques points de la rive orientale du fleuve. Rome comptait-elle faire illusion de la sorte aux autres et à elle-même, ou bien n'était-ce pas l'indice d'un changement de conduite traduisant une transformation de son propre génie ?

Les Romains avaient toujours été un peuple d'esprit pratique. Le pays barbare qu'ils n'avaient pu dompter par les armes, ils s'appliquèrent à l'exploiter au profit de leur commerce. La volupté romaine fut très-ingé-

¹ Suétone, *Claude*, c. 1.

niense à profiter des ressources inattendues que lui offrait la région rhénane. Les matrones achetèrent avidement les chevelures dorées des femmes germaniques, ou, pour teindre leurs propres cheveux, les pommades fabriquées dans le pays des Mattiaques ¹. Les légions se familiarisèrent avec le voisinage de leur ancien ennemi : Pline rapporte que sur les bords du Rhin les officiers avaient grand'peine à empêcher leurs soldats de poursuivre une espèce de canards dont la plume faisait d'excellents oreillers et le foie d'excellents pâtés ². On ouvrit les mines et les carrières du Siebengebirge ³ et de l'Abnoba ⁴. Nul n'ignore enfin avec quel empressement les Romains voulurent jouir des abondantes eaux minérales qu'ils rencontraient dans le Taunus ⁵. La contrée se couvrit de villes florissantes, dont les ruines ou de précieux débris nous rappellent aujourd'hui l'ancienne richesse. Leurs inscriptions, qui subsistent en grand nombre ⁶, nous montrent particulièrement non pas un mélange des deux civilisations germanique et romaine, encore si inégales et si distinctes, mais déjà cependant l'admission de quelques divinités barbares en même temps que des divinités orientales

¹ C'était la région de Wiesbaden. Voir Martial, *Épigrammes*, XIV 26, 27.

² Pline, *H. N.*, X, 27.

³ La contrée appelée *das Siebengebirge* se trouve en face de Bonn.

⁴ *Annales*, XI, 20; XIII, 57.

⁵ Pline, *H. N.*, XXXI, 17.

⁶ *Corpus inscriptionum rhenanarum*, par G. Brambach, in-4, 1867.

et celtiques. L'Hercule Saxanus par exemple, qui n'est autre que le *Sachsnot*, c'est-à-dire Tyr ou Zio, mentionné par une célèbre formule d'abjuration à côté de Thor et d'Odin, figure sur les tombeaux romains de la région rhénane aussi bien que Taranus et Mithra.

C'était le présage de concessions presque involontaires et inconscientes marquant un changement dans les idées romaines. Plus de trois siècles avant Jésus-Christ, Alexandre professait déjà qu'on devait, non pas diviser les hommes en Grecs et barbares, mais distinguer ceux qui font le bien de ceux qui commettent le mal ¹. L'esprit grec, sur ce point comme sur tant d'autres, devançait les temps et marquait les cimes lointaines à atteindre. La Rome impériale n'en était pas là; toutefois son orgueil s'abaissait. Moins exclusive, moins égoïste qu'au temps de ses éclatantes victoires, elle ressentait des scrupules; elle en venait à admettre qu'il y eût place pour l'indépendance de ces peuples étrangers, puisqu'ils ne se laissaient pas vaincre. Avec l'horizon visuel, comme il arrive d'ordinaire, l'horizon intellectuel et moral s'était agrandi. L'imagination romaine n'avait jamais été active ni féconde: on se rappelle ce proconsul dont parle Cicéron, qui, ennuyé des discussions philosophiques des Grecs et de leurs incessantes définitions du souverain

¹ Βέλτιον εἶναι φησὶν ἀρετῇ καὶ κακίᾳ διαιρεῖν ταῦτα, πολλοὺς γὰρ καὶ τῶν Ἑλλήνων εἶναι κακοὺς καὶ τῶν βαρβάρων ἀστέλους. C'est, dans STRABON, I, IV, 9, Eratosthène qui juge ainsi, mais il rappelle qu'Alexandre avait répondu de la sorte, lui aussi, à ses flatteurs.

bien, leur proposa de prendre jour pour un congrès où l'on arrêterait une solution définitive ¹. L'imagination romaine avait toujours vu se placer entre elle et l'aspect direct de la nature le vieux panthéisme oriental, qui, créant à sa manière tout un monde, voilait ou déformait la réalité vivante. La mer agitée, c'était Neptune en courroux; dans certains tableaux de Pompéi, les rivages et les montagnes sont représentés par des personnages symboliques ². L'ouverture du monde germanique, avec ses motifs d'étonnement et de terreur, rendit ce service aux esprits romains de les ramener en face de la nature. Les dieux du vieil Olympe n'exerçaient plus là leur empire, et quant aux divinités barbares, leur action, comme leur essence même, était par trop obscure. Nous avons assisté, grâce à des témoignages directs,

¹ *Mc Athenis audire ex Phædro meo memini Gellium familiarem tuum, quum pro consule ex prætura in Græciam venisset, Athenis philosophos, qui tum erant, in locum unum convocasse, ipsisque magnopere auctorem fuisse ut aliquando controversiarum aliquem facerent modum. Quod si essent eo animo ut nolent atatem in litibus conterere, posse rem convenire : et simul operam suam illis esse pollicitum, si posset inter eos aliquid convenire. De Legibus, I, 20.* — Saint Augustin compte dans la philosophie ancienne, d'après Varron, jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit opinions sur le souverain bien. *De Civitate Dei*, XIX, 2. — L'anecdote contée par Cicéron peut bien n'être qu'une de ces fines ironies comme la Grèce abattue en forgeait à plaisir pour se venger de son vainqueur.

² Voyez sur cette personnification des Ἄρκται, Σκοπιαί, Λειμῶνες, dans les peintures murales de Pompéi, etc., un travail de M. Wolfgang Helbig, dans le *Rheinisches Museum* de 1869, page 498.

c'est-à-dire en relisant les pages émues des écrivains de l'antiquité, aux vives impressions que l'aspect d'un monde nouveau avait fait naître ; nous avons vu combien de spectacles merveilleux ou terribles, jusque-là non soupçonnés, avaient dû remuer jusqu'en leurs profondeurs la conscience et l'intelligence des peuples classiques, déplacer pour ainsi dire l'axe de l'esprit humain, et lui montrer des chemins encore non frayés.

C'est d'ailleurs le temps où le commerce pénètre depuis la Méditerranée jusqu'en Chine et jusqu'aux Indes ; Strabon a recueilli des informations jusque sur l'Afrique équatoriale ; Pline l'Ancien et lui ont repris celles de Pythéas sur la Baltique et peut-être sur le haut Nord. Mille échos arrivent des pays et des temps les plus divers : avec Lucien et Apulée commencent les récits romanesques ; avec Pline et Sénèque se montre une insatiable curiosité interrogeant la nature. C'est le temps où l'esprit antique, qu'avait déjà honoré, il est vrai, dans cette voie un Aristote, s'ouvre clairement à la doctrine de la science. « Il reste beaucoup à faire, s'écrie Sénèque, et, cela accompli, il restera beaucoup à faire, et, après le travail de mille siècles, ceux qui viendront pourront ajouter encore ¹. » C'est le temps où le stoïcisme, aidé de la paix romaine, a proclamé les grandes idées de patrie, d'humanité, de liberté morale et de com-

¹ Multum adhuc restat operis multumque restabit, nec ulli nato post mille secula præcludetur occasio aliquid adjiciendi. (Sénèque, *Lettre* 64.)

munis devoirs. C'est le temps enfin où, avec les esprits, les âmes vont s'ouvrir à la vraie lumière, grâce au christianisme. Il n'a pas pu être d'un inutile concours à ce principal moment de l'histoire que la barbarie germanique se révélât alors, et que fût soulevé en ce temps même un coin du voile qui couvrait le Cosmos.

Ainsi se rapprochaient à leur insu, mais non jusqu'à se confondre jamais, deux génies profondément distincts. Le génie classique, résumant la civilisation de l'Orient et de la Grèce, s'est nourri de presque toute la sève indo-européenne. Il a eu pour privilèges la conception et la diffusion des idées générales. Ces idées, il les a traduites, en morale et en philosophie, par des systèmes élevés ayant pour bases une intelligence théorique de la communauté des droits et des devoirs et une vue spiritualiste de la nature; en politique, par des ébauches savantes d'administration centralisée, qui n'ont toutefois jamais atteint la pratique ni la doctrine du gouvernement représentatif tel que l'a compris l'esprit moderne. Elles l'ont conduit à une claire perception et à une expression parfaite du beau dans les arts plastiques, parce qu'elles lui révélaient un type idéal. Elles lui ont inspiré en même temps l'élégance et la précision littéraires: l'enseignement rhétorique, phénomène très-considérable et d'une grande portée dans l'histoire de la pensée grecque ou romaine, n'a été que la prédication constante, jamais interrompue, de ces idées générales, faites pour une propagande au service de laquelle nul peuple n'a montré plus d'esprit et d'invention que les Grecs, et nul plus de ferme raison que les Romains, créa-

teurs du droit écrit. Par elle le génie classique a dominé tout l'ancien monde et règne en partie sur le monde moderne, domination légitime, qui doit cependant tenir compte de certains éléments nouveaux.

Le génie germanique se montrera déjà dans Tacite par quelques-uns de ses traits particuliers. Le plus saillant est sa tendance à l'individualisme : ce n'est pas le lieu d'insister sur un sujet que nous retrouverons en parlant des institutions barbares. Tacite marquera ce premier trait d'une manière intéressante en disant la répugnance des Germains pour les villes, leur goût pour les habitations éparses, selon que les invitait la lisière d'une forêt, ou le bord d'un lac, ou le voisinage d'une source agréable. Ce n'est plus ici l'unique besoin d'isolement qui se manifeste, c'est un sens de la nature peut-être plus direct, et l'habitude d'un commerce plus intime avec elle. Il faut saisir dans toute sa portée la précieuse indication de l'historien romain, sa vue à la fois ingénieuse et profonde. Le monde classique reposait sur la cité, que constituaient dès le premier jour en Grèce et à Rome les mêmes éléments, c'est-à-dire le temple, la forteresse et le groupe des chefs de *gentes* réunis sur un haut lieu, Acropole, Palatin ou Capitole. De son bâton recourbé l'augure étrusque a tracé et découpé dans les cieux une figure à quatre angles droits, que, par la vertu de son art, il abaisse sur la terre, et qui y inscrira au nom des dieux les limites sacrées de la ville future. Le fondateur ou premier roi vient ensuite, qui, du soc de sa charrue, creuse le fossé de la *Roma quadrata*, d'où sortiront l'*agger* et le mur ;

le mur s'étendra ensuite, par une fiction religieuse et légale, quand les frontières de l'État se reculeront par la conquête. L'État, dès l'origine, est là tout formé : il enveloppe, réunit et condense toutes les forces. Combien donc est différente dès sa première ébauche la société germanique, mieux faite, ce semble, pour la fédération que pour une centralisation sociale et politique ! Le seul groupe naturel de la famille y sert de base fondamentale : encore les liens en sont-ils peu étroitement serrés. Le besoin de la défense commune ou de la commune attaque, avec le dévouement de l'homme à l'homme et la solidarité de péril, tels sont les causes de rapprochement entre les pères de famille pendant la guerre ; la délibération sur les intérêts de tous les réunit pendant la paix, avec une entière égalité de droits. De l'assemblée générale ils retournent à leurs habitations séparées, à leur vie solitaire, moins fréquemment en commerce avec les hommes qu'avec la nature. Lorsque, au dix-huitième siècle, les philosophes disciples de Rousseau, et la mode à leur suite, soutiendront contre les jardins français le parti des jardins anglais, jaloux d'imiter les prairies et les bois, et de se confondre avec tout le paysage d'alentour, ce sera le curieux témoignage d'une diversité de génies survivant chez un peuple de double formation, comme est la France, et reparaisant après des siècles jusque dans les appréciations du goût, jusque dans les délicatesses et les caprices d'une civilisation raffinée.

Un second trait principal auquel se reconnaîtra le primitif génie germanique, trait cette fois encore

admirablement traduit par Tacite, c'est ce sentiment religieux qui, sans le secours importun des formes matérielles, dans le silence et dans l'ombre des grands bois, se recueille et adore : *lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellunt secretum illud, quod sola reverentia vident* ¹. On a dit, — Jacques Grimm lui-même, — qu'il fallait voir dans ces expressions de Tacite un clair pressentiment de la réforme protestante ². Soit, si l'on parle de l'étonnement douloureux que ressentit Luther en face des scandales religieux de son temps, ou bien de la répugnance à admettre la profusion des images et le culte des saints ; mais une telle interprétation cesse, à notre avis, d'être juste si l'on songe que le mysticisme ou bien l'ardeur de l'adoration solitaire et contemplative, éléments religieux qu'on devine, ce semble, derrière les expressions de Tacite, ne sont pas précisément ceux qu'a exaltés la réforme. Le mysticisme, avec un profond sentiment de l'indéfini, on le retrouve en certaine mesure, il est vrai, dans la poésie germanique, dans la peinture allemande avant le seizième siècle, dans la musique allemande de notre temps ; mais, quant aux sublimes essors de l'élévation religieuse, ils ne sauraient prendre naissance que dans la sphère de la grande imagination, où les peuples héritiers du génie classique sont, tout compte fait,

¹ *Germanie*, chapitre IX. °

² Iene merkwürdige Beobachtung zeigt uns den vollen Keim des Protestantismus. Es war nicht Zufall, sondern nothwendig dass die Reformation gerade in Deutschland aufgieng... J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, 1^{er} volume, page XLIII.

restés les maîtres. Avec Homère, Eschyle, Platon, Aristote, Phidias, Virgile, Dante, la pensée humaine avait atteint les plus hautes cimes. Qu'au nom d'un Shakspeare et d'un Luther, organes d'une différente conception de l'idée religieuse et de la poésie, au nom d'un Goethe, symbole d'une fusion cosmopolite, on réserve l'avenir, cela doit être permis à qui veut les vastes espérances; mais qu'ils sont lents à paraître, qu'ils sont prompts à s'effacer quand on croit les saisir, les signes d'une conciliation sincère et profonde qui serait la vraie force du génie moderne!

CHAPITRE SECOND.

Autorité et valeur historique du livre de Tacite. — Sources où il a puisé. — Manuscrit de Leyde.

Ridicules soupçons contre l'authenticité de l'ouvrage de Tacite. — Ce n'est pas une satire préméditée des mœurs romaines; ce n'est pas une œuvre d'utopiste ou de rhéteur; c'est une étude patriotique sur une race étrangère et ennemie. — Quels documents écrits se trouvaient à la disposition de l'auteur. — Quelles autres sortes d'informations il a eues. — Lui-même a été sans doute propréteur en Gaule-Belgique. — Quel manuscrit nous a rendu la *Germanie*.

Quel est le sens général du livre de Tacite? avec quelle intention et en quelles dispositions morales l'auteur l'a-t-il composé? Il importe de le savoir avant toute chose, afin d'en bien apprécier les témoignages.

Les avis les plus divers ont été exprimés à ce sujet. Laissons de côté les arguments ridicules de ceux qui, comme l'historien allemand Luden ou l'évêque suédois Nordin, émule de notre sceptique Jean Hardouin, ont exprimé des doutes sur l'authenticité d'un ouvrage marqué à chaque page, à chaque ligne,

d'une empreinte irrécusable ¹. Voir ici l'œuvre de quelque moine ou érudit du moyen âge et non pas celle de Tacite, c'est proprement délirer, c'est être possédé par le démon de l'érudition critique. L'opinion suivant laquelle nous n'aurions dans ce livre qu'un chapitre ou qu'une digression des *Histoires* ou des *Annales* est étrange aussi et dénuée de tout fon-

¹ Le jésuite Hardouin (1646-1729) prétendait que le plus grand nombre des médailles qui passent pour antiques avaient été fabriquées au moyen âge par les Bénédictins, et que tous les ouvrages classiques, excepté Homère, Hérodote, Cicéron, Pline l'Ancien, les *Géorgiques* de Virgile, les satires et épîtres d'Horace, avaient pour auteurs des moines du treizième siècle, sous la direction d'un certain Severus Archontius. L'*Énéide* est, suivant lui, une pure fable d'après les événements qui ont consommé le triomphe du christianisme sur la synagogue. Dans les prétendues odes d'Horace, Lalagé n'est autre chose que la religion chrétienne! — Le souvenir de ses lauriers troubla l'esprit de l'évêque suédois Nordin, sous le règne de Gustave III. Dans un discours académique célèbre en son temps, mais resté inédit, il reprit la thèse de son audacieux prédécesseur, en la précisant. C'était, suivant lui, pendant les troubles religieux suscités par les schismes des quatorzième et quinzième siècles que les gens d'église avaient rencontré des motifs d'écrire et de publier, sous les masques d'Homère, de Virgile, d'Horace et de Tacite, des ouvrages allégoriques, remplis d'allusions aux querelles des partis italiens. — Pouvait-on s'attendre à ce que de pareilles folies fussent presque renouvelées de nos jours? Luden est mort en 1847, après avoir longtemps enseigné à l'Université d'Iéna, après avoir donné de nombreuses preuves de mérite comme juriste et comme historien. C'est pourtant lui qui, dans son *Histoire du peuple allemand*, déclara qu'« une pierre lui tomba de dessus le cœur » lorsque, après avoir conçu des doutes sur l'authenticité de la *Germanie* de Tacite, il rencontra enfin la lettre de Théodoric aux Estyens (Cassiodore, *Variæ Epistolæ* V, 2), où cet ouvrage est cité, et qu'il accepta comme une preuve suffisante.

dement. Il est clair que ces pages forment un ouvrage original, avec un sens et un but particuliers, qu'il s'agit de saisir. C'est un pamphlet politique, a-t-on dit, ayant pour objet de détourner Trajan d'une guerre contre les Germains en lui montrant toutes les difficultés et les périls d'une telle entreprise. Tacite voulait tout au moins déterminer l'empereur à un sursis jusqu'à des circonstances favorables. M. F. Passow et M. F.-C. Haase ont soutenu cette thèse¹. Il aurait fallu cependant prouver d'abord que Trajan méditait en l'an 98, époque de son avènement et date de la composition du livre, une guerre de conquête vers la Germanie; or le contraire est évident. C'était dès lors une chose toute décidée que l'empire devait se tenir sur la défensive à l'égard des Germains, qui, de leur côté, en présence des fortifications et des fondations romaines sur la rive droite du fleuve, allaient pour longtemps porter leur effort principal sur le Danube. Trajan eût été le dernier à ignorer un tel état de choses, puisque, au moment où il fut adopté et nommé César par Nerva, il était légat de l'une des Germanies.

Faut-il écarter de même l'opinion qui ne veut voir ici qu'une satire préméditée des mœurs romaines? L'auteur avait-il pour principal objet de faire ressortir par le contraste avec certaines vertus des peuples primitifs les vices de ses contemporains?

¹ Voir l'édition de Tacite donnée en 1855, avec d'abondants commentaires, par M. Frédéric-Christian Haase, et l'étude publiée sur la *Germanie* de Tacite par M. Frédéric Passow en 1817.

Est-ce de Rome qu'il s'agit, à vrai dire, plus que des tribus barbares? Tacite ne nous a-t-il laissé dans ces pages qu'une prédication morale ou qu'une sorte de pamphlet satirique?

Par plus d'un trait assurément son ouvrage nous est comme un miroir où se reflète la physionomie de la Rome impériale. On y peut lire sa puissance, ne serait-ce que lorsque sont rappelées les précédentes victoires des légions et leurs conquêtes sur les bords du Rhin, ou bien lorsqu'on y voit que l'ascendant moral, la majesté romaine, a suffi, sans invoquer d'autres armes, pour subjuguier plusieurs des principales tribus ennemies ¹; mais Tacite, dans les mêmes pages, se plaint aussi de la longueur de la lutte, *tandiu Germania vincitur!* Il laisse entrevoir les inquiétudes de l'avenir, *urgentibus imperii fatis* ², et il nous donne à entendre que, si Rome est inquiète, c'est avec raison, puisqu'elle est minée par la corruption et le vice. L'insistance avec laquelle il signale chez les Germains l'absence de certains maux ou la présence de certaines vertus montre qu'à chacune de ces occasions sa pensée se reporte vers sa patrie; chacune de ses remarques réveille en nous aujourd'hui des souvenirs qui devaient se traduire dans son cœur en griefs douloureux, et sont devenus sous sa plume des avertissements graves et émus: « Là, personne ne rit des vices; corrompre et se laisser cor-

¹ Protulit magnitudo populi romani ultra Rhenum ultraque veteres terminos imperii reverentiam. *Germanie*, c. XXIX.

² *Ibid.*, chapitres XXXVII et XXXIII.

rompre ne s'appelle pas suivre le siècle.... Les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. *Nemo illic vitia ridet; nec corrumpere et corrumpi seculum vocatur... plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges* ¹. » Certes, quand Tacite parle ainsi, il est difficile de ne pas croire qu'il songe au déclin des mœurs romaines et à l'impuissance de tant de mesures législatives qui, pendant les premiers temps de la république et le premier siècle de l'empire, avaient tenté vainement d'arrêter le mal. Il y avait longtemps que le grave Métellus le Macédonique, censeur au temps des Gracques, effrayé du trop petit nombre d'unions légitimes qui se contractaient à Rome, avait dit à ses concitoyens, dans une harangue célèbre dont Aulu-Gelle nous a conservé ce fragment : « Romains, si nous pouvions nous passer d'épouses, assurément nul de nous n'accepterait un si fâcheux fardeau ; mais, puisque la nature a fait qu'on ne peut ni vivre aisément avec elles ni vivre sans elles, sacrifions à la perpétuité de notre nation le bonheur de notre courte vie ². » Ce qui était accepté de mariages légitimes était corrompu par l'extrême facilité des diffarréations ou divorces

¹ *Germanie*, chapitre XIX.

² Si sine uxore possemus, Quirites, esse omnes, ea molestia careremus; sed quoniam ita natura tradidit ut nec cum illis satis commode, nec sine illis ullo modo vivi possit, salutis perpetuæ potius quam brevi voluptati consulendum. *Nuits Attiques*, I, 6. Métellus était censeur en 131 avant Jésus-Christ, l'année même où le tribun Tibérius Gracchus échouait dans sa tentative pour réformer, lui aussi, l'État. — Aulu-Gelle a tort de désigner Métellus par le surnom de *Numidique*.

dans les familles patriciennes, des répudiations dans les familles plébéiennes. On peut voir dans la Vie de Caton d'Utique, par Plutarque, de bien étranges détails sur les idées des Romains concernant le mariage. Les femmes elles-mêmes, pendant l'absence de leurs maris, passaient à d'autres noces, de sorte qu'on avait des *matronæ multarum nuptiarum*, qui pouvaient compter les années, disaient les mauvais plaisants, non pas d'après les fastes des consuls, mais d'après leurs fastes domestiques, la série de leurs divers époux se trouvant presque annuellement renouvelée.

Auguste tenta contre de tels abus une réforme par les lois. Il publia dès le commencement de son règne, dès l'année 28 avant-Jésus-Christ, la *Lex Julia de maritandis ordinibus*, qu'il appuya ensuite par une autre loi contre l'adultère¹; mais on voit par le témoignage de Properce² que ses règlements parurent trop sévères et ne furent pas appliqués. Horace cependant, une dizaine d'années plus tard, en 17 avant Jésus-Christ, mentionne la loi Julia dans son Chant séculaire³; mais ce n'est qu'en l'an 9 après l'ère chrétienne, c'est-à-dire après trente-huit années de règne, que l'honorable persistance d'Auguste parvient à faire appliquer avec quelque rigueur ces dispositions législatives. On peut voir dans Suétone quels

¹ Tacite, *Annales*, III, 28. Dio, LIV, 16, LIII, 13. — Suétone, *Octave*, chapitre xxxiv.

² II, 26. Properce a écrit probablement ces lignes en 24 avant Jésus-Christ.

³ Vers 17-20.

obstacles il avait jusque là rencontrés ¹. Les consuls, pendant cette année 9 après Jésus-Christ, étaient Papius Mutilus et Q. Poppæus Secundus. Auguste fit présenter par eux aux comices ses lois précédentes modifiées et renouvelées, et ce fut l'origine de la célèbre *Lex Julia et Papia Poppæa*, qui résume tout cet essai de réforme. Nous n'avons pas le texte entier d'un si grave monument, bientôt effacé en partie par la prédominance des lois chrétiennes; des fragments en sont toutefois épars dans ce qui nous reste de recueils législatifs des autres époques de l'empire jusqu'à Justinien, et ce serait une œuvre utile que d'en tenter la restitution ². Nous savons seulement que la loi ou l'ensemble des lois dites Papiennes comptait au moins trente-cinq chapitres. Elles exprimaient le vœu que nul homme au-dessus de vingt-cinq, nulle femme au-dessus de vingt ans ne s'abstînt du mariage et ne restât sans enfants; le célibataire ne devait recevoir ni héritage ni legs, si ce n'est de très-proches parents; l'homme marié et sans enfants n'avait lui-même à cet égard que des droits restreints; les citoyens mariés avaient des sièges particuliers aux jeux publics; les pères de plusieurs enfants obtenaient, sous le nom

¹ *Octave*, chapitre xxxiv.

² Voir au *Journal officiel* du 23 janvier 1872 et dans le *Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, à la même date, les observations de M. Ch. Giraud sur le troisième volume de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy. — M. Giraud enregistre quarante et un fragments de la *Lex Julia et Papia Poppæa* dans son très-utile recueil intitulé : *Juris romani antiqui Vestigia, fragmenta, monumenta*, 1 volume in-12, Cotillon, 1872.

de *jus liberorum*, *jus trium*, *quatuor*, *quinque liberorum*, certains privilèges, diminution de charges publiques, préférence en cas d'égalité de suffrages en vue de certaines élections ¹. Il y avait enfin des dispositions contre l'adultère ², des règlements concernant le divorce, l'emploi de la dot dans les diverses circonstances, la tutelle des femmes non mariées, etc.

Le grand travail de réorganisation civile et morale tenté par Auguste n'avait toutefois que faiblement réussi. Le fléau que l'anarchie d'une république aristocratique avait laissé grandir, la perte absolue de la liberté ne l'avait pas conjuré. Tibère lui-même s'était effrayé de la contagion, et, quoique justicier sévère, il n'avait point osé pousser vivement l'exécution d'une réforme qui n'eût fait peut-être qu'amonceler des ruines. Le sentiment de ces maux n'avait certes pas disparu au temps de Tacite; il est impossible qu'il n'y ait pas songé quand il écrivait ces belles paroles : « La fiancée germaine prend un seul époux, comme elle a un seul corps et une seule vie, afin que sa pensée ne voie rien au delà, que son cœur ne soit tenté d'aucun désir nouveau, qu'elle aime son mariage et non pas un mari ³. » Combien de traits, dans le

¹ La loi municipale de Malaca nous a conservé peut-être à cette occasion un fragment de la *Lex Julia*. Voir Orelli-Henzen, 7421, au sixième paragraphe, lignes 32 et suivantes de la seconde colonne.

² Julii Paulli *Sententiæ*, II, 26, page 390 du recueil de M. Ph.-E. Huschke, *Jurisprudentiæ antejustinianæ quæ supersunt*, Lipsiæ, 1867.

³ *Germanie*, c. XIX. Cum spe votoque uxoris semel transigitur. Sic unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus

livre de Tacite, réveillent en nous, par un rapport inévitable, la mémoire des abus qui se commettaient à Rome et que lui-même dans ses autres ouvrages, ou bien Martial, Juvénal, Pline le Jeune, ses contemporains, nous ont transmis! — L'historien des mœurs barbares loue-t-il les mères germanes d'allaiter elles-mêmes leurs enfants au lieu d'abandonner un tel soin à des nourrices serviles¹, tout le commentaire de ces paroles se trouve pour nous dans le célèbre vingt-huitième chapitre du dialogue *des Orateurs*, où la sévère et virile éducation que donnaient à Rome les mères républicaines est opposée au crédit des plus vils esclaves, des baladins et des danseurs, devenus pendant l'époque impériale les précepteurs de la première jeunesse. — Tacite déclare-t-il que « borner le nombre de ses enfants ou tuer quelqu'un des nouveau-nés est flétri là comme un crime², » on se rappelle et l'infâme Vélabre, voisin du Forum, où Juvénal dit qu'on exposait les enfants abandonnés, et

unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament.

¹ Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. *Germanie*, c. xx.

² Numerum liberorum finire aut quemquam ex agnatis necare flagitium habetur. *Germanie*, c. xix. *L'agnatus* est proprement celui qui naît après que la famille a déjà acquis ses éléments constitutifs, c'est-à-dire quand il y a déjà un fils. Cf. Cicéron, *pro Cæcina*, 25 : Cui filius agnatus sit, ejus testamentum esse ruptum. — *De orat.* I, 57 : Constat agnascendo rumpi testamentum. — Tacite, décrivant à sa manière les mœurs des Juifs, *Histoires*, V, 5, a employé précisément les mêmes expressions que dans la *Germanie* : Necare quemquam ex agnatis nefas.

la contagion d'infanticide contre laquelle les empereurs avaient essayé de lutter ¹. — Tacite approuve-t-il chez ces barbares, avec le respect du mariage, les unions non hâtives, de nombreuses inscriptions nous font voir les jeunes Romaines mariées à onze, à dix, et même à neuf ans ². Il en était presque de même parmi la noblesse française du dix-septième siècle : le duc de Luynes, à quatorze ans, épousait M^{lle} de Neufchâtel, qui en avait treize; le célèbre maréchal de Richelieu, qui devait, à quatre-vingt-quatre ans, contracter un troisième mariage, avait célébré à quinze ans ses premières noces; la reine d'Espagne, femme de Philippe V, s'était mariée à treize ans, Marie-Antoinette à quatorze ans et demi. L'orgueil

(¹) Transeo suppositos, et gaudia vota que sæpe
Ad spurcos decepta lacus. . . .
Tantum artes hujus, tantum medicamina possunt
Quæ steriles facit. . . . (Juvénal, *Sat.*, VI, 595.)

² Sera juvenum venus, eoque inexhausta voluptas, nec virgines festinantur. *Germanie*, c. xx. — « Les Romains, dit Plutarque, *Comparaison de Lycurgue et Numa*, c. iv, permettaient aux filles le mariage à douze ans et même au-dessous. Ils pensaient qu'une femme toute jeune, étant plus chaste et plus pure de corps et de mœurs, se plie plus facilement au caractère de son mari. » Toutefois le mariage ne devenait entièrement légal que pour l'épouse ayant accompli sa douzième année. — Pomponius, *Digeste*, xxiii, 2, 4. « Minorem annis duodecim nuptam tunc legitimam uxorem fore, quum apud virum explesset duodecim annos. » Octavie, la fille de Claude et de Messaline, avait neuf ans quand elle fut fiancée, onze ans quand elle fut mariée avec Néron, qui en avait seize. *Annales*, xii, 58. On peut voir dans les Inscriptions de tels exemples en grand nombre. V. Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, à la fin du premier volume (Leipzig, 1862).

de ces grandes familles se croyait au-dessus des lois de la nature comme au-dessus des lois humaines ; à Rome aussi bien qu'en France, ce fut l'une des causes et le signal de leur chute.

Tacite affirme-t-il que l'usure est inconnue chez les Germains, sans doute il a dans le souvenir les *nexi* de Rome, et un Brutus faisant assiéger dans l'intérêt de ses créances le sénat de la petite ville de Salamine en Chypre, si étroitement que cinq des sénateurs moururent de faim ¹. Écrit-il cette seule parole : « Chez eux pas de testaments, » nous croyons l'entendre nous renvoyer à l'irrévérencieuse satire d'Horace où Tirésias conseille à Ulysse, ruiné par la guerre de Troie et en quête d'une condition sociale, de courtiser les vieux célibataires et de capter leurs héritages, comme les Romains du temps de l'empire, ou bien au mot sanglant de Pétrone, qui ne voit dans Rome, comme sur un champ de bataille après le combat, que corbeaux et cadavres, c'est-à-dire qu'intrigants et victimes ². — Tacite croit-il remarquer que les Germains n'affectent aucun luxe dans leurs funé-

¹ Cicéron, *Lettres à Atticus*, VI, I.

² *Nullum testamentum... nec ulla orbitatis pretia. Germanic*, c. xx. — *Dixi equidem et dico : captus astutus ubique Testamenta senum.* Horace, *Sat.* II, 5. — *Captatio in quæstu fertilissimo,* Pline, *H. N.* XIV, I, 4. — *Nihil aliud est nisi cadavera quæ lacerantur aut corvi qui lacerant.* Pétrone, c. cxvi. Cf. Pline le Jeune, *Lettres*, II, 20. — Les *orbitatis pretia* étaient donc les suspects avantages qu'on trouvait à être sans famille : on vieillissait entouré et choyé de ceux qui espéraient capter le testament. V. Juvénal, *Sat.* XII, I. — Tacite, *Annales*, XIII, 52. *Histoires*, I, 73.

raillés ¹, il semble qu'il n'a relevé ce trait, par lui seul assez indifférent, et d'ailleurs peut-être assez peu authentique, qu'en se rappelant les extravagances de la vanité romaine, ce masque de perles précieuses qui avait reproduit jadis les traits du grand Pompée ², ces deux statues de cinnamome et de myrrhe qui représentèrent, aux frais des dames romaines, l'heureux Sylla suivi d'un lieteur ³, ou bien ces fastueuses sépultures qui rivalisaient avec les pyramides de l'ancienne Égypte, le mausolée d'Auguste, les magnifiques constructions de la voie Appienne, avec leurs bas-reliefs au dehors, leurs peintures et leurs mosaïques au dedans.

Ce ne peut être à son insu que l'auteur de la *Germanie* a multiplié dans son livre des contrastes si frappants. Il est clair qu'il a noté de préférence chez les peuples soumis à son observation certains traits, parce que, faisant un triste retour sur l'état moral de Rome, il voyait correspondre à ces traits les griefs les plus douloureux de son patriotisme. Toutefois il n'est pas vrai de dire qu'il ait écrit une satire. La satire est une œuvre consciente et voulue, qui appelle à son aide l'ironie amère. Tel n'est pas le livre de Tacite; son objet principal n'a pas été de blâmer les Romains. L'étude de ce livre nous montrera qu'un autre but et une autre pensée le préoccupaient. Ce qui s'est rencontré chemin faisant sous sa plume, ce

¹ Funerum nulla ambitio. *Germanie*, c. xxvii.

² Pline, *H. N.*, XXXVII, 6.

³ Plutarque, *Sylla*, dernier chapitre.

qu'il ne repoussait pas parce qu'il trouvait là une sorte de devoir à remplir, c'était l'allusion grave et comme involontaire servant d'organe à la protestation morale.

On dit encore que son livre était œuvre d'utopiste ou de rhéteur. Il aurait voulu opposer à la décadence romaine la peinture idéalisée d'un monde aux vertus restées primitives et intactes, de sorte qu'il ne faudrait accepter comme réels ni les traits visiblement destinés à faire contraste ni même l'ensemble du tableau. Dans les *Germanains* de Tacite il ne faut voir, nous dit-on, qu'un peuple de fantaisie, le barbare en général, le barbare avant le contact corrupteur de la civilisation. Mieux valent, au risque de quelque rudesse, son énergie, sa droiture d'intelligence, sa simplicité de cœur, que les raffinements bâtards de la Rome impériale : c'est la thèse paradoxale plaidée par Raynal et Jean-Jacques, au dix-huitième siècle, contre la vie civilisée en faveur de la vie sauvage. Tacite a dans ses autres ouvrages (on en fait la remarque) de pareilles aspirations vers un idéal moral placé d'ordinaire à l'origine des sociétés. « Les premiers hommes, a-t-il dit au troisième livre des *Annales* ¹, encore exempts de passions désordonnées, menaient une vie pure, innocente, libre par là même de châtement et de contrainte. Les récompenses non plus n'étaient point parmi eux nécessaires, puisqu'ils pratiquaient la vertu instinctivement... Bientôt cependant l'égalité disparut; à la place de la modération et de l'hon-

¹ Chapitre xxvi.

neur régnèrent l'ambition et la force ; les monarchies s'établirent. » A ce panégyrique du passé on veut reconnaître ou l'utopiste ou le rhéteur. On rappelle que Tacite servait d'organe à un parti sénatorial professant le regret républicain des anciennes mœurs, et l'on explique de la sorte sous sa plume le souvenir d'une primitive égalité : il s'est plu, pour se consoler des maux présents, à redemander au passé le souvenir imaginaire d'un idéal irréalisable ; il a répété, comme tant d'autres, cette vieille thèse de l'âge d'or qui traînait sur les bancs des écoles. Un jour il avait placé cet idéal, suivant la coutume, au commencement des sociétés ; un autre jour, comme pour le rendre plus saisissable, il l'avait rapproché de sa patrie et de son temps, en choisissant pour sujet ou prétexte de ses peintures les peuples barbares dont Rome commençait à redouter le voisinage. Ce qui prouverait qu'il a fait ici œuvre de rhéteur, dit-on, c'est qu'on retrouve chez lui, empruntés quelquefois textuellement, plusieurs traits sous lesquels Hérodote et César, Salluste et Trogue Pompée dans leurs grandes histoires aujourd'hui perdues, puis Horace et Virgile, avaient dépeint successivement les Scythes, les Gètes et les Thraces. Y mêlant çà et là ce qu'il avait pu réunir d'informations sur les vrais Germains de la fin du premier siècle, il a tracé en somme un portrait de convention, dont il s'est servi pour faire naître les contrastes en face de la réalité qui lui déplaisait. Nous avons affaire à un songeur mécontent, à un esprit à la fois élevé, méditatif et peu pratique, qui rêve généreusement un renouvellement impossible, et

confond l'avenir avec le passé. — Ainsi parlent certains critiques; infatigables à expérimenter sur la comparaison des textes, ils croient en faire jaillir sans cesse des lueurs nouvelles, tandis que c'est bien souvent la seule poussière de leurs conjectures que leur imagination colore.

Il est bien vrai que la poursuite d'un idéal généreux, toujours désiré et toujours lointain, est la condition de tout honneur et de tout progrès, en politique aussi bien qu'en morale. Elle crée ce qu'on appelle les aspirations libérales dans nos sociétés modernes; celles-ci n'ont pas de levain plus fécond, pourvu qu'une ardeur intempérante ne vienne pas l'altérer. La noble antiquité n'a pas été exempte de cette salutaire impatience, qui l'a souvent élevée au-dessus d'elle-même, quand par exemple ses philosophes et ses publicistes, un Platon, un Aristote, un Polybe, un Cicéron, un Sénèque, lui montraient à l'avance les hauteurs morales vers lesquelles ses générations successives, puis d'autres encore dans les siècles suivants, devaient s'élever par un essor libre, méritant et irrésistible. Comme l'esprit humain tend à localiser l'idéal une fois conçu et à le revêtir de formes sensibles, afin de se persuader qu'il n'est pas dupe de quelque illusion, comme d'ailleurs le passé a sur l'avenir l'avantage incontestable d'avoir appartenu au monde des réalités, il arrive que les hommes de progrès eux-mêmes substituent l'éloge de ce qu'ils croient avoir existé à l'espérance nécessairement incertaine d'un grand succès futur. La Grèce, particulièrement Athènes, et dans Athènes le parti respectable des So-

cratiques, eurent longtemps pour tel idéal une Sparte primitive dont le législateur était, suivant le mot de la Pythie, peut-être moins un homme qu'un dieu ¹. Rome aussi se fit un idéal de ses premiers temps, — soit de l'époque royale, sous le grand Romulus, protégé des dieux, ou bien sous le pauvre et vertueux Numa, — soit de sa première période républicaine, celle des Fabricius ou même des Scipions. Ce n'était pas assez : la Grèce et Rome eurent encore un idéal en dehors d'elles-mêmes. Cette antiquité classique, si dédaigneuse de l'étranger, du barbare, fut comme hantée d'une vision qui lui montrait au loin, vers le Nord et vers l'Est, par-delà ses frontières, les séjours bienheureux, les peuples sages, les sources de toute civilisation en même temps que de toute poésie. N'était-ce pas de chez les Hyperboréens, situés, comme le dit leur nom, au-delà des vents et des glaces, qu'Apollon, dieu de la lumière, venait visiter Délos ou bien y envoyait ses messagers, les cygnes harmonieux ² ?

¹ M. Ernest Havet, un savant d'un esprit ferme et aiguisé, a fort habilement développé cette vue, d'un idéal politique imaginé par les Socratiques en dehors d'Athènes et même de la démocratie. Voir son volume intitulé *le Discours d'Isocrate sur lui-même*, 1862.

² Élien, *De la nature des animaux*, XI, 1, rapporte le récit d'Hécatee d'Abdère, contemporain d'Alexandre, selon qui, lorsque les Hyperboréens célébraient la fête annuelle d'Apollon, des cygnes innombrables partaient des monts Riphées, tournoyaient dans les airs au-dessus du temple, s'abattaient dans sa magnifique enceinte, et mêlaient leurs chants harmonieux aux chœurs qui célébraient les louanges divines. Les hymnes achevées, ils reprenaient leur vol. — Pindare, de son côté, nous a conservé un curieux débris de l'antique légende suivant laquelle, pendant ces mêmes sacrifices à Apollon, mêlés de chants, on immolait des ânes (*Pyth.*,

N'était-ce pas ce peuple béni, religieux observateur de la justice, dont la terre sacrée, *terra augusta*, exposée au soleil, voyait cet astre pendant six mois au-dessus de l'horizon ? Ils passaient leur vie dans les forêts saintes. Dès qu'ils se sentaient, non pas dégoûtés, mais rassasiés de vivre, le front ceint d'une guirlande de fleurs, ils allaient se précipiter du haut d'un certain rocher dans le sein de l'Océan ¹. Le Scythe Abaris, porté à travers les airs sur une flèche rapide, parcourait la Grèce, et, au nom du même dieu, rendait ses oracles ². Zalmoxis le Gète avait enseigné à son peuple le dogme de l'immortalité de l'âme ³. De la Thrace enfin les Grecs avaient reçu Orphée et les Muses. Rome hérita des mêmes traditions et des mêmes respects : les vertus des Hyperboréens, la sagesse des Scythes et des Gètes, devinrent pour elle aussi des souvenirs consacrés, qu'invoquaient fréquemment ses déclamateurs et ses moralistes.

Qu'il y ait lieu de signaler dans le génie de Tacite quelques traits d'utopiste ou de rhéteur, pourquoi ne

X, 51). L'âne était probablement l'animal anti-musical, ennemi du dieu. — C'est l'occasion de citer le travail de M. Gladisch, *Die Hyperboræer und die alten Schinesen*, 1866, brochure in-4. Suivant l'auteur, les Hyperboréens ne seraient autres que les anciens peuples de la Chine ; cela serait prouvé par les rapports entre les livres de musique chinoise, tels que les missionnaires les ont étudiés et traduits, et ce que nous pouvons reconnaître de l'ancienne musique des Grecs.

¹ Pomponius Méla, III, 5.

² Hérodote, IV, 36.

³ Strabon, III, 5.

le reconnâtrions-nous pas ? Utopiste, il l'a été si l'on veut, mais dans la mesure que nous avons dite, c'est-à-dire à la manière de l'homme de cœur indigné des maux dont il est le témoin, à la manière du bon citoyen qui a son idéal politique. Il était permis sans doute à qui vivait sous un Domitien de former des vœux et d'invoquer un meilleur avenir; il est toujours loisible aux gens de bien de souhaiter pour leur pays quelque progrès moral. On se prend à regretter telle institution, tel trait de caractère, telle vertu qu'on aperçoit ailleurs, et involontairement, presque à son insu, on remarque de préférence, on exalte aux yeux de ses compatriotes ce qu'on est prêt à envier à un autre peuple. Ce n'est pas illusion ni vaine faiblesse à propos de ce qui est loin et pour ce qui est étranger, c'est pure inspiration de patriotisme. Cela n'exclut pas chez le publiciste ou l'historien l'étude sincère et consciencieuse et la finesse de vue; au contraire la recherche n'en devient que plus ardente et par suite la lumière plus intense, au moins sur certains traits : le lecteur saura bien ensuite rétablir l'équilibre; il aura été du moins touché de l'accent, il se sera arrêté au relief. Ainsi sans doute Montesquieu écrivit les pages de son *Esprit des lois* qui exaltent la constitution anglaise, « ce beau système trouvé dans les bois; » ainsi M^{me} de Staël exilée visita et décrivit l'Allemagne, et observa, elle aussi, cet autre pays voisin de la France, où « les animaux eux-mêmes ont quelque chose de paisible et de prospère, comme s'il y avait des droits aussi pour eux dans ce

grand édifice de l'ordre social ¹; » ainsi le généreux de Tocqueville étudia, vivement ému, l'ancienne France et la démocratie en Amérique. Chacun de ces nobles écrivains, jaloux de progrès, de lumière et de dignité, nous a légué sa *Germanie*. — Rhéteur, Tacite l'est quelquefois sans doute, en ce sens qu'il ne s'est pas entièrement préservé de certains défauts de son temps. On a pu énumérer ses habituelles inversions, ses nombreux pléonasmes; il peut arriver chez lui que l'enflure de la pensée accompagne l'enflure du style, double cause d'obscurité. Le Tibre vient d'inonder les parties basses de la ville; le sénat délibère sur les moyens de combattre et d'arrêter le fléau. Un des membres de l'assemblée propose d'ouvrir les livres sibyllins et de consulter les dieux; mais Tibère, « jettant également un voile, nous dit Tacite, sur les choses divines et humaines, *perinde divina humanaque obtegens*, » n'est pas de cet avis ². En quoi Tibère se montre-t-il donc si mystérieux? Il fait, comme nous dirions, nommer une commission d'ingénieurs hydrographes, voilà tout. Arruntius et Atéius reviennent quelque temps après à Rome, leur mission accomplie, et proposent de détourner plusieurs cours d'eau qui, en amont, grossissent parfois le fleuve à l'excès; rien de plus intelligent et de plus naturel, tandis qu'on n'est assuré de bien saisir ni l'idée ni l'expression dans ce passage de Tacite. Mais

¹ *Esprit des Lois*, XI, 6, à la fin. — *Considérations sur la Révolution française*, VI, 3.

² *Annales*, I, 76, 79.

qu'y a-t-il après tout d'étonnant à ces imperfections de forme ou de pensée? Veut-on rencontrer sous la plume de Tacite le même style que dans les *Commentaires* de César? Ne voit-on pas, par le curieux recueil des *Controverses* qui nous est resté sous le nom de Sénèque, comment dans les écoles on enseignait à méditer et à écrire, et quel empire exerçaient la rhétorique et la déclamation? Quelle merveille qu'en cette occasion Tacite se soit montré de son siècle? En a-t-il moins été le premier peut-être des historiens?

On a médité dans ces derniers temps, il est vrai, même de Tacite historien. On a pris en main, contre ce prétendu avocat de l'aristocratie romaine, la défense du régime impérial et jusqu'à celle d'un Tibère. Les empereurs, a-t-on dit, ont combattu la tyrannie du patriciat; ils en ont affranchi les peuples, auxquels, par leur savante administration, par leurs incessantes et libérales réformes, par une centralisation à la fois énergique et prudente, ils ont ensuite assuré le triple bienfait des libertés civiles, d'un large développement législatif et d'une grande prospérité matérielle. On cite les inscriptions, chaque jour plus nombreuses grâce aux progrès de l'archéologie; elles attestent, assure-t-on, qu'un heureux essor animait, jusque sous les mauvais princes, les provinces les plus éloignées. Un écrivain allemand a été jusqu'à soutenir que Tibère était en vérité « une bonne et noble nature »; le seul parti sénatorial, égoïste et haineux, en l'abreuvant d'humiliations, en pervertissant par ses calomnies l'esprit public à l'endroit

du prince, l'a précipité dans une sombre tristesse, bientôt transformée par ce caractère énergique, mais excessif, en déplorable fureur. Quant à son historien, entraîné par les défauts de son éducation littéraire vers les abus de langage familiers aux rhéteurs, partageant d'ailleurs les vues d'une opposition tracassière et jalouse, nourri des souvenirs républicains, qui servaient aux uns d'armes perfides contre l'empire, aux autres d'arguments sonores dans leurs exercices d'école, il s'est fait l'organe des mauvaises rancunes; oubliant son vrai rôle, il est devenu pamphlétaire. Rien n'empêche de croire que sa *Germanie* en particulier soit l'œuvre d'un détracteur systématique plutôt que celle d'un historien.

Nous n'avons pas à traiter ici la question spéciale du jugement que Tacite a porté sur Tibère; c'est un procès que divers juges ont examiné, quelques-uns sans se dépouiller de leurs préjugés ou de leurs passions politiques¹. Il nous suffit, quant à nous, de

¹ On a désormais toute une *littérature*, comme disent les Allemands, sur ce sujet, qui a emprunté aux circonstances politiques en France un certain intérêt d'allusion et d'actualité, sans qu'il y eût rien de flatteur, à vrai dire, ni pour le prince ni pour le peuple moderne objets d'une telle comparaison. La thèse du césarisme est crûment soutenue dans l'ouvrage de M. Dubois-Guchan, *Tacite et son siècle*. C'est M. Stahr (*Tiberius*, 1864) qui a dit de Tibère : *im tiefsten Innern gute und edle Natur*. M. Hœck, *Römische Geschichte*, a soutenu que le règne de Tibère devait compter parmi les plus honorables de l'époque impériale. Il y a encore les livres de MM. Sievers (*Tiberius und Tacitus*, 1870), Karsten (*de Taciti fide*), Freytag (*Tiberius und Tacitus*, 1870), Pasch, etc. M. Duruy avait, dès 1853, dans sa thèse latine, commencé de reviser le jugement général sur Tacite; il persiste dans son troisième

remarquer que nul n'ose prendre la défense des horribles dernières années de cet empereur, et que ces années vérifient singulièrement le sinistre présage de son maître de rhétorique (Suétone le rapporte) sur sa première enfance : « c'était de la boue délayée dans du sang ! » Entre ce début et cette fin qu'on place, si l'on peut, une noble vie, ou seulement un règne honorable. Ce règne et cette vie ont toutefois eu des degrés, que Tacite a marqués d'une plume impartiale¹. C'est avec une sorte d'anxiété généreuse qu'il note pas à pas le fatal progrès de cette corruption ; quelle parole en même temps équitable, indulgente même, et profonde, que celle par laquelle il résume tout le débat ! Tibère, suivant lui, — son langage peut être ici commenté plus facilement que traduit, — Tibère a été la première victime du césarisme ; il a été corrompu et gâté par le pouvoir absolu, *vi dominationis convulsus et mutatus*².

Pour ce qui est des preuves qu'on entend tirer de l'épigraphie, assurément les services que cette science rend tous les jours à l'histoire sont considérables. Grâce aux travaux d'un Borghesi, grâce aux recherches de M. Mommsen en Allemagne, de MM. Léon Renier et Waddington en France, nous commençons à voir se développer dans ses principaux traits l'immense édifice du gouvernement romain. Des monuments tels que la *lex agraria* de 111 avant J.-C.

et excellent volume de l'*Histoire des Romains* (1871) à blâmer l'historien et à plaider pour le César.

¹ Voir le résumé qui termine le livre VI des *Annales*.

² *Annales*, VI 48.

(longtemps appelée à tort loi Thoria), tels que l'auto-biographie d'Auguste ou Inscription d'Ancyre, le discours de Claude, les donations alimentaires et l'édit du *maximum* sous les empereurs, comptent au nombre des pages d'histoire les plus précieuses¹; toutefois il faut savoir distinguer avec soin parmi les inscriptions, dont un grand nombre, actes de servilisme ou bien mensonges officiels, seraient de nature à donner le change. Quelle faute ne commettrait pas l'historien qui prendrait au pied de la lettre, aux heures les plus cruelles de la révolution française, la fameuse devise inscrite alors sur nos murs! Et quelle erreur serait celle qui, parmi les innombrables inscriptions qu'a récemment découvertes M. Henzen à Rome, accepte-

¹ V. pour la *lex agraria* le tome I^{er} du *Corpus Inscriptionum latinarum* édité par M. Mommsen, Berlin, 1863, in-folio, p. 75; — pour l'Inscription d'Ancyre l'ouvrage de M. G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie*, etc. Cf. *Res Gestæ divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apolloniensi*, edidit Mommsen, Berlin, 1865, gr. in-8; — pour le discours de Claude, que donnent les tables de Lyon, les principales éditions de Tacite, par exemple celle de Brotier; ce texte y est publié en comparaison du chapitre 24 du livre XI des *Annales*. M. Martin Daussigny, conservateur des musées de Lyon, est parvenu à déchiffrer les lettres terminales d'un certain nombre de lignes des Tables claudiennes qui avaient échappé à la vue de tous les interprètes (1869). — Voir enfin, pour les donations alimentaires des empereurs, Ern. Desjardins, *de Tabulis alimentariis*, 1855, in-4; — pour l'édit du *maximum*, le *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, par Ph. Le Bas, livraisons 51-54. (*Explication des Inscriptions*, tome III, p. 145). Un tirage à part a été fait de cet excellent commentaire de l'Édit de Dioclétien par M. Waddington. Cf. *Journal des Savants*, mai 1866, article de M. Beulé, ou *Fouilles et Découvertes*, du même auteur, tome II.

rait pour sincères les officielles actions de grâces dont le collège des Arvales s'acquittait chaque année, ou bien les hommages que les cités des provinces inscrivait sous chaque règne à la base de nouvelles statues ou au fronton de nouveaux temples ! Les textes manqueraient-ils pour justifier celui qui demanderait avec doute à quelle époque de l'empire les provinces auraient donc été si heureuses ? Était-ce au commencement de cette période, alors que s'inaugurait cette redoutable forme de gouvernement appelée le césarisme, destinée à détruire toute liberté par la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul homme en face d'une plèbe aveugle ? Ne vivait-il pas sous Auguste, cet esclave devenu procureur en Gaule, Licinus, qui ingénieusement, décembre signifiant le dixième mois selon l'étymologie, faisait l'année de quatorze mois, afin d'exiger quatorze contributions au lieu de douze ? Auguste, averti par les doléances des provinciaux, vint à Lyon, il est vrai ; mais Licinus lui montra son butin : « J'ai retiré, dit-il, tous ces trésors des mains des Gaulois, afin qu'ils ne s'en servissent pas pour conspirer contre Rome et contre toi, César, et maintenant je remets entre tes mains cet argent et cet or. » Dion Cassius dit-il que l'empereur ait puni Licinus ou fait du moins restituer les sommes, les objets précieux qu'il avait volés ? Bien loin de là, l'empereur, qui usait de ces fonds pour subvenir aux grands travaux de Rome, se faisait le complice de Licinus, mais en le dupant lui-même. Cet affranchi lui ayant remis un jour un bon de dix millions de sesterces, comme le trait placé au-dessus des valeurs numé-

riques pour les multiplier se prolongeait un peu trop à droite, Auguste en profita, et remplit le vide de manière à ajouter, en imitant l'écriture, un chiffre égal au premier : il se fit remettre ainsi une somme beaucoup plus considérable que celle qui avait été promise. C'étaient les Gaulois qui payaient, et Licinus vint s'établir à Rome pour jouir en toute sécurité de son immense et scandaleuse fortune¹. Tibère prend la résolution de laisser le plus longtemps possible les mêmes gouverneurs dans les provinces; ce n'en est pas moins sous son règne que Silanus, proconsul d'Asie, Cesium Cordus, gouverneur de Cyrène, Catus, procureur de Bretagne, ruinent les provinces par leurs concussions². Les Frisons payaient, depuis les victorieuses campagnes de Drusus, un tribut de peaux de bœufs; mais sous Tibère un simple primipilaire, Olennius, chargé de lever ce tribut, choisit pour modèles les peaux des bœufs aurochs de

¹ L'aventure du procureur Licinus est racontée par Dion Cassius, livre LIV, c. XXI. C'est Macrobe, *Saturnales*, livre II, c. IV, qui mentionne le faux commis par Auguste. De retour à Rome, Licinus étala une telle opulence que son nom devint synonyme de riche. « Rien de plus misérable, s'écrie Juvénal, *Sat.* XIV, 306, que la garde d'une grande fortune. Le riche Licinus s'entoure de seaux d'eau, et fait veiller la nuit une cohorte d'esclaves, toujours en alerte pour ses ambres, ses statues, ses colonnes de Phrygie, ses ivoires, sa vaste galerie. »

. . . . Misera est magni custodia census.
 Dispositis prædives amis vigilare cohortem
 Servorum noctu Licinus jubet, attonitus pro
 Electro signisque suis Phrygiaque columna,
 Atque ebore et lata testudine.

² *Annales*, IV, 6; III, 66; III, 70; XIV, 32.

Germanie, beaucoup plus forts de taille que les animaux de la Frise. De là pour les Frisons l'impossibilité de payer : il fallut livrer d'abord le bétail indigène, puis les champs, puis les enfants et les femmes, ainsi abandonnés à l'esclavage ¹. — Sous Claude, le procureur de Judée, Félix, frère de Pallas, croit l'impunité assurée à tous ses crimes ². Sous Vitellius, les exactions des agents romains suscitent chez les Bataves la révolte de Civilis ³. Maître des enrôlements, ces agents enlevaient les vieillards et les infirmes pour en obtenir des rançons, et les plus beaux jeunes gens pour les destiner à la débauche ⁴. Il faut se rappeler le mot du roi des Dalmates : « Rome envoie pour garder ses troupeaux non des surveillants, ni des bergers, ni même des chiens, mais des loups ⁵ ». — « Nous n'avions jadis qu'un roi, disaient les Bretons ; maintenant nous avons deux rois romains qui nous accablent : le légat, avide de notre sang, et le procureur, avide de nos fortunes, tyrans dont la discorde n'est pas moins funeste aux opprimés que leur union ⁶. » Notre la Fontaine et l'Espagnol Guévara ont cru pouvoir placer leur *Paysan du Danube* même sous un Marc-Aurèle ⁷.

¹ *Annales*, IV, 72.

² *Ibid.*, XII, 54.

³ *Histoires*, livres IV et V.

⁴ *Ibid.*, IV, 14.

⁵ Dion Cassius, LV, 33.

⁶ Tacite, *Agricola*, XV.

⁷ On sait qu'Antoine de Guévara, auteur du roman historique *Relox de principes o Marco-Aurelio*, 1529, traduit sous le titre de *Livre doré de Marc-Aurèle*, 1531, puis sous celui de *l'Orloge des*

Il est vrai qu'avec Nerva et les Antonins s'était ouverte une nouvelle époque. Montesquieu, Gibbon et tout le dix-huitième siècle, voyant la philosophie sur le trône, ont représenté cette période comme la plus heureuse de l'humanité : les lettres de Pline le Jeune, pour un certain nombre d'années au moins, en offrent le tableau. N'a-t-on pas cependant plus d'une fois remarqué combien sa correspondance avec Trajan¹ témoigne d'une centralisation excessive, combien, lui qui eût été un gouverneur honnête, il conservait peu de liberté ? Il ne suffit pas, pour contredire cette observation, de rappeler que Pline remplissait en Bithynie une sorte de mission extraordinaire, cette province étant alors détachée temporairement du sénat pour être administrée par les agents de l'empereur ; ces régimes exceptionnels, dont on avait eu des exemples dès le commencement de l'empire, ces sortes d'annexions que faisait l'empereur, temporaires d'abord, mais bientôt définitives, ne prouvaient-elles pas surtout la mauvaise administration du sénat, à laquelle les provinces, comme des malades en quête d'un changement, s'efforçaient d'échapper ? La correspondance de Pline nous le montre lui-même et ses amis sans cesse occupés, comme avocats ou plus tard comme sénateurs, des doléances provinciales. L'époque antonine en tout cas a été courte : un Domitien la précède, un Commode brus-

princes, 1540, fut l'inventeur de l'heureuse fiction adoptée par le fabuliste français.

¹ Tout le livre X.

quement l'interrompt ; puis viennent une terrible anarchie et les maux de l'invasion. Qu'un remarquable ensemble d'institutions administratives, concourant pendant certains intervalles avec l'inappréciable bienfait de la paix intérieure, ait fixé les populations de l'empire et leur ait permis de durer ensuite à travers des agitations profondes, qu'un Auguste et un Trajan aient beaucoup contribué par leur bon vouloir et par leur génie à ce progrès civil, nul désormais ne voudrait le nier. Nous devons, et nous voulons y prendre garde, ne pas nous laisser entraîner par le souvenir d'accusations qu'on pourrait soupçonner d'être des thèses déclamatoires, de nature à nous faire méconnaître certains résultats de la science impartiale. Ne confondons pas d'ailleurs les temps anciens et les temps modernes, si différents par tant de côtés : rien ne ressemblait moins à la république libérale invoquée de nos jours que la république aristocratique de l'ancienne Rome. Un certain nombre des empereurs romains ont été purement d'épouvantables monstres, — on n'effacera pas cela du moins de l'histoire, — mais il peut être vrai que, même sous leurs règnes, l'apaisement des guerres civiles ait permis aux populations des provinces de respirer : de nouveaux cadres administratifs ont pu favoriser leur développement. Faut-il toutefois compter pour rien dans cette œuvre de réorganisation soit les germes déposés par la république, soit le progrès des temps ? L'absence d'institutions politiques capables d'associer les sujets au gouvernement n'a-t-elle pas empêché pendant la période impériale une vraie

et profonde rénovation de l'édifice romain contre les barbares ? A l'inverse de la république, ce semble, l'empire a manqué de tout lien dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique. Il n'a eu ni les institutions générales, qui auraient rapproché et uni les citoyens, ni le patriotisme qui, en donnant une seule âme à tant de millions d'hommes, les eût rendus invincibles¹. M. Littré a défini l'empire « une dictature avec une administration et des lois, mais sans institutions ». Or, si telle est la vérité, nous pouvons dire que Tacite a distingué la gravité de ces vices intérieurs. Servant d'interprète et d'organe à la conscience du genre humain, comme il l'a dit lui-même, il a dénoncé le despotisme des mauvais empereurs, non pas seulement au nom de la conscience morale, soulevée par certains spectacles qu'offrait son temps, mais aussi au nom de cette conscience du politique, de l'homme d'État, du citoyen, qui n'a pas pris le change sur l'efficacité des seules réformes administratives. Du reste, quand des maîtres honnêtes, comme un Nerva ou bien un Trajan, ont promis d'associer enfin l'autorité suprême et la liberté, Tacite a prouvé, en se montrant prêt à être satisfait, que ses justes vœux n'étaient l'expression ni d'une pensée de retour aveugle vers le passé ni d'impraticables rêveries. Joignez ensemble la préoccupation d'un futur grand péril, que ses intelligentes prévisions aperçoivent au dehors, et l'anxiété que lui inspirent les maux domestiques, et vous voyez se former le double sen-

¹ *Histoire des Romains*, par M. Duruy, tome III.

timent sous l'influence duquel le traité de la *Germanie* a été composé. L'examen le plus superficiel suffirait pour achever de démontrer que ce livre est l'œuvre très-étudiée d'un patriote, d'un politique, d'un historien, non d'un utopiste, ni d'un pamphlétaire, ni d'un rhéteur.

Ce n'est pas que Tacite, nous rendant à la manière des écrivains modernes un compte exact de son travail, déploie à nos yeux un grand appareil d'érudition. Loin de là, il est malaisé pour nous de découvrir où il a puisé les matériaux de son livre sur les mœurs des Germains, bien que nous devinions qu'il en a réuni beaucoup. Il cite formellement César, à qui il rend hommage ¹. César en effet avait le premier abordé le monde barbare ; il l'avait observé avec son regard pénétrant et sa vive intelligence, et devenait ainsi, pour l'historien comme pour l'homme de guerre, le premier guide à suivre. Tacite ne l'aurait pas nommé dans un chapitre de sa *Germanie* qu'on ne devinerait pas moins l'emploi qu'il en a fait, car son commencement est celui des *Commentaires* : c'est la même entrée en matière, ce sont les mêmes mots nets, précis, allant tout de suite au but ².

Bien qu'il ne nomme expressément aucun autre auteur par lui consulté, on peut se convaincre que

¹ Summus auctorum divus Julius. *Germanie*, chapitre xxviii.

² Gallia est omnis divisa in partes tres... César, *Guerre des Gaules*, I, 1. — Germania omnis à Gallis Rhætisque... *Germanie*, I.

Tacite a eu entre les mains les ouvrages de Pline l'Ancien, mort depuis vingt ans à peine ¹. Pline, après avoir servi comme chef de cavalerie contre les Germains, avait composé en vingt livres une histoire de ces guerres; l'ombre de Drusus, ce valeureux beau-fils d'Auguste, lui était apparue en songe pour lui recommander de sauvegarder ainsi sa mémoire ². Cet ouvrage, qui nous serait aujourd'hui si précieux, semble avoir survécu en manuscrit jusqu'au dix-septième siècle en Allemagne ³; il est perdu, quant à présent du moins, sinon pour toujours. On a conjecturé sur plusieurs indices que l'auteur en avait transcrit quelques pages dans sa grande *Histoire naturelle*, et Tacite lui-même paraît avoir puisé dans l'un ou l'autre ouvrage soit les curieux détails qu'il a placés à la fin de sa *Germanie*

¹ La *Germanie* est écrite en 93, et Pline est mort en 79.

² Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5 et 6. Pline est cité trois fois dans les *Annales*, une fois dans les *Histoires*. Il avait composé, outre son *Histoire naturelle*, outre son *Histoire des Guerres de Germanie*, un autre ouvrage historique, en 31 livres, et commençant là où finissait celui d'Aufidius Bassus, que nous avons également perdu. On désignait cette œuvre de Pline, suivant un usage fréquent, sinon constant dans l'antiquité, par les premiers mots : *A fine Aufidii Bassi*.

³ Ferdinand de Fürstenberg, auteur des *Monumenta Paderbornensia*, 1669, in-4, s'exprime ainsi : « Plinii XX volumina de bellis germanicis, quæ Conr. Gesnerus Augustæ Vindellicorum, alii Tremoniaë in Westphalia apud Casparum Swartzium patricium Tremoniensem extitisse tradiderunt. » On voit par la correspondance du Pogge, lettres 207, 208, qu'un de ses agents « doctus et, ut videtur, minime verbosus aut fallax, » lui avait parlé d'un manuscrit de cet ouvrage.

sur l'ambre, soit d'importantes données d'ethnographie.

La critique allemande a fait trop de bruit de prétendus emprunts qu'aurait faits Tacite à un ouvrage perdu de Salluste. Dans une histoire détaillée de son temps, qui avait dû comprendre la période entre la mort de Sylla et la conjuration de Catilina, Salluste, rencontrant la guerre contre Mithridate, avait parlé en détail des peuples barbares établis alors dans la région du Bas-Danube, et dont plusieurs tribus étaient germanes d'origine. Il avait écrit à ce sujet une digression géographique et ethnographique où il traitait des mœurs de ces peuples, et qui fut ensuite fréquemment citée par les historiens et les rhéteurs ¹. Nous n'en avons conservé que des fragments, dont quelques mots seulement, à vrai dire, offrent des rapports avec les expressions de Tacite. Qu'y eût-il eu d'étonnant d'ailleurs à retrouver dans Salluste et Tacite, dans Horace et Virgile, des termes analogues pour décrire des coutumes à peu près semblables ?

Outre César, Pline l'Ancien et Salluste, il existait encore au premier siècle un assez grand nombre d'ouvrages historiques parlant des Germains, ouvrages perdus depuis, mais que Tacite a pu consulter sans les citer expressément. Tite-Live, dans le cent quatrième livre de sa grande histoire, avait amplement traité des coutumes de ces peuples. Nul fragment de

¹ Cette digression est citée sous le titre *De situ Ponti* ou *De Ponto*. Voir les éditions de Salluste publiées par M. Kritz et M. Dietsch.

cette digression ne nous est parvenu ; nous la connaissons uniquement par le sommaire du livre, et l'on sait que ces sommaires, attribués à Florus, sinon à Tite-Live lui-même, sont des œuvres anciennes, ou du moins rédigées d'après les anciens textes, qu'elles résument¹. Tite-Live, en outre, avait suivi avec un évident intérêt dans ses derniers livres les exploits de Drusus ; la mort du jeune héros marque le terme définitif de son histoire. Bien que sans doute le chef romain y occupât le premier plan, et les barbares seulement le second, il est clair que de tels récits devaient être d'un grand prix, et rien n'empêche de croire que Tacite les ait pu mettre à contribution.

Strabon, lui aussi, avant de composer le célèbre ouvrage qui nous est resté, avait écrit une histoire en quarante-sept livres destinée à faire suite, depuis le cinquième livre, à Polybe, et dont nous ne connaissons à peu près rien² ; mais Tacite ne paraît pas même s'être servi du septième livre de la *Géographie*. Cela s'explique parce que Strabon, écrivant en Orient, a été peu connu des temps qui l'ont suivi : Pline et Pausanias semblent l'avoir ignoré, Plutarque et Joseph ne citent que son ouvrage historique. — Tacite avait-il sous les yeux le livre que Velléius Paterculus, compagnon d'armes de Tibère en Orient et au-delà

¹ Il faut consulter, pour ces sommaires de Tite-Live, l'édition qu'en a donnée M. Otto Iahn : *T. Livii Ab urbe condita librorum CXLII Periochæ*, etc. *Lipsiæ*, 1853, in-8. Une meilleure lecture des manuscrits y a fait disparaître certaines fautes graves des éditions précédentes. Cf. les *Sommaires* 65 et 98.

² Strabon, I, 23, — XI, IX, 3.

du Rhin, s'était promis d'écrire ¹? Connaissait-il celui d'Aufidius Bassus, écrivain si vanté de Quintilien, sur les guerres de Germanie ², celui d'Agrippa, ministre et ami d'Auguste, qui avait combattu les barbares et retracé son autobiographie, souvent citée par Pline l'Ancien, les œuvres considérables de Nicolas de Damas ³, l'éloge de Drusus, écrit par Auguste lui-même ⁴, les Annales de Cremutius Cordus ⁵, l'ouvrage de Timagène sur la Gaule, où sans doute les Germains se trouvaient mêlés ⁶, la biographie de Pomponius Secundus, légat de Germanie supérieure sous Claude, rédigée par Pline l'Ancien son ami ⁷, et ce qu'avaient pu écrire enfin Julius Marathus, l'affranchi d'Auguste, Lucius Fenestella, Cluvius Rufus ⁸, tant d'autres encore? Nous ne

¹ Livre II, c. cxix.

² Quintilien, X, 1, 103.

³ Voir le troisième volume des *Fragmenta historicorum græcorum* de la collection grecque-latine Didot.

⁴ Tite-Live, Epitome du livre CXL et dernier.

⁵ Tacite, *Annales*, IV, 34, 35. Dion Cassius, LVII, 24.

⁶ Les fragments qui nous en sont restés se trouvent réunis dans le troisième volume des *Fragmenta historicorum græcorum*.

⁷ Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5.

⁸ Suétone, *Auguste*, 79 et 94. — L. Fenestella, mort à soixante-dix ans, selon saint Jérôme, en 21 ap. J.-C. Pline l'Ancien, Aulu-Gelle et d'autres citent souvent ses *Annales*; le grammairien Nonius donne même un fragment de son XXII^e livre. Il a été fort utile à Plutarque dans plusieurs de ses biographies, à Asconius dans ses commentaires sur les discours de Cicéron. On ne sait pas bien ce que contenait son livre, mais il paraît avoir joui d'une grande autorité. Ses fragments ont été réunis dans le tome II de l'édition de Salluste de Havercamp. — Cluvius Rufus, que Tacite a plus d'une fois cité (*Ann.*, XIII, 20; XIV, 2), avait écrit l'histoire

pouvons faire de réponses précises à ces questions, puisque le temps nous a privés de tous ces livres; mais nous savons que la moisson pouvait être abondante, et il n'y a pas de motif de croire que Tacite, de propos délibéré, se soit privé de tant de sources utiles.

Sans compter les documents écrits, Tacite, au milieu de Rome, était entouré de témoins fort capables de l'instruire. Il avait pu interroger soit sur l'extrême Nord Agricola son beau-père, ou ces déserteurs Usipiens qui avaient fait le tour de la Grande-Bretagne et que la mer avait ensuite jetés sur les côtes de Batavie¹, soit sur la Germanie en particulier les chefs barbares que le sort de la guerre avait amenés prisonniers ou transfuges. On avait vu dans Rome Marbod, Catualda, Vannius, Segimund et son père Ségeste, Arminius lui-même, sa femme Thusnelda et son fils Thumélicus, outre un grand nombre de soldats ou de chefs inférieurs². Tacite avait vécu dans l'intimité du célèbre gouverneur de la Haute-Germanie, Verginius Rufus, mort à quatre-vingt-trois ans après avoir occupé trois fois le consulat, et refusé énergiquement l'empire, que ses légions du

de Néron, Galba, Othon, Vitellius. Il a particulièrement servi de source commune à Plutarque dans ses vies de Galba et Othon, et à Tacite dans les deux premiers livres de ses *Histoires*. Lire à ce sujet un intéressant mémoire de M. Mommsen dans l'*Hermès*, tome IV, 1870.

¹ *Agricola*, chapitre xxviii.

² Qu'on lise dans Strabon, VII, 1, 4, la page intéressante où il décrit, certainement d'après des témoignages oculaires, le triomphe de Germanicus.

Rhin voulaient lui décerner. Il lui succéda comme consul en 97, et prononça son oraison funèbre ¹. D'autre part, le commerce ne pouvait manquer de lui assurer des informations lointaines et sûres. Un chevalier romain, disions-nous plus haut, avait été envoyé sous Néron jusqu'aux rives sud-est de la Baltique pour acheter de l'ambre, et il avait parcouru sans obstacle ces âpres régions. Beaucoup de découvertes modernes, particulièrement de monnaies, démontrent que les relations commerciales de l'empire avec ces contrées étaient incessantes; les indications de villes orientales dans Ptolémée en sont autant de preuves. Enfin, outre les captifs et les transfuges dans Rome, il y avait les prisonniers romains qui revenaient après avoir fait de longs séjours parmi les barbares; Germanicus, pour sa part, en avait ramené à plusieurs reprises un grand nombre. Pomponius Secundus, vainqueur des Cattes, en avait délivré qui étaient depuis quarante ans, depuis la défaite de Varus, prisonniers en Germanie ².

Ce n'est pas tout : Tacite lui-même a pu et dû voir la contrée sur laquelle il nous instruit. Par l'examen de son livre on ne peut que le conjecturer, et au prix de discussions qui ne sont pas concluantes; mais l'étude raisonnée de sa biographie paraît plus décisive. Borghesi a construit cette démonstration avec toute la finesse de critique et de calcul qui lui est

¹ Pline le Jeune, *Lettres*, II, 1.

² *Annales*, XII, 27.

familière ¹. Voici comment il raisonne. Tacite nous dit lui-même qu'il était préteur quand Domitien fit célébrer les jeux séculaires ², et nous savons que cette célébration eut lieu pendant l'année 88. Il nous dit en outre, à propos de la mort de son beau-père Agricola, survenue au mois d'août 93, qu'il était absent de Rome avec sa femme depuis quatre ans ³. Son départ datait donc de 89, c'est-à-dire de l'année qui suivit immédiatement celle de sa préture. On a conjecturé qu'il avait été exilé ; mais il a déclaré au commencement de ses *Histoires* qu'il avait eu personnellement plutôt à se louer qu'à se plaindre de Domitien, et il félicite ailleurs Agricola de n'avoir vu ni ses amis ni sa famille frappés d'aucun malheur ⁴. Pourquoi ne pas admettre que sa carrière politique s'est alors développée régulièrement ? Après la préture on recevait un office prétorien, soit des fonctions urbaines, soit une légation à la tête d'une légion ou d'une province. Il quitta Rome : c'est donc qu'il fut revêtu de fonctions extérieures. Aurait-on confié le commandement d'une légion à Tacite l'orateur ? Il est plus probable qu'il eut une légation de province, office d'égale dignité. Il eut sans doute celle de la

¹ *Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi*, tome VII, p. 321. Lettre au comte Giovanni Roverella, de Césène.

² *Annales*, XI, 11.

³ *Agricola*, chapitre XLV.

⁴ *Histoires*, I, 1. Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam, a Domitiano longius provectam non abnuerim. — *Agricola*, c. XLIV. Potest videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente fama, salvis affinitatibus et amicitiiis, futura effugisse.

Belgique, dit Borghesi, par deux raisons. D'abord on avait grand égard, dans l'assignation des provinces, à l'expérience, aux connaissances acquises, aux relations des candidats; or le père de Tacite avait été procureur en Belgique, et le futur historien y avait lui-même, selon toute vraisemblance, passé une partie de ses jeunes années¹. En second lieu Tacite, qui venait d'être préteur, ne peut avoir été légat d'aucune des deux provinces dites de Germanie parce qu'elles étaient consulaires; les présidents de ces provinces sont du reste à peu près connus pour toute cette période². Mais la province voisine, la Belgique, était prétorienne, et l'on ne sait à qui elle fut confiée depuis Valérius Asiaticus, qui la gouverna sous Vitellius, dont il devint le gendre³, jusqu'à Glitius Agricola, consul sous Trajan. Dans cette lacune viendrait se placer à propos le gouvernement de Tacite. Or, si près de la Germanie, comment ne l'aurait-il pas connue par lui-même, quand son livre paraît si

¹ Borghesi n'hésite pas à interpréter de la sorte le célèbre passage de Pline l'Ancien (*H. N.*, VII, 17) qui, énumérant des cas de croissance hâtive entraînant la mort, cite pour l'avoir personnellement connu un fils de « Cornélius Tacite, chevalier romain, administrateur des finances dans la Gaule Belgique. » Ce jeune homme aurait été un frère de l'historien. Une des raisons de croire à cette interprétation, c'est qu'il faut pour expliquer la prompte entrée de Tacite dans la carrière des honneurs qu'il ait eu un père dont le crédit ou le souvenir l'ait recommandé.

² Voir au tome XVII des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, 1844, un mémoire utile de M. Roulez sur les magistrats romains de la Belgique.

³ *Histoires*, I, 59. D'après plusieurs inscriptions. V. le mémoire de M. Roulez.

précis et si bien informé qu'il semble démontrer à lui seul des relations personnelles et des renseignements de première main¹?

Comment enfin ce précieux ouvrage nous est-il parvenu, et par quels manuscrits? C'est là encore une question préliminaire à laquelle la pensée de tout ce qui nous manquerait si, comme tant d'autres monuments de l'antiquité, il était perdu, donne un véritable intérêt. C'est d'ailleurs une bonne habitude de la science critique de ne pas accepter sans examen ni contrôle les textes que nous a transmis l'antiquité. Il faut savoir comment on les a obtenus. Ces textes sont rarement si bien fixés qu'une érudition pénétrante et fine n'y puisse proposer certaines modifications, si du moins les manuscrits en sont d'un âge peu reculé et d'une exécution médiocre. On ferait une œuvre curieuse et utile en retraçant, comme on l'a fait pour les arts, la série chronologique des découvertes qui nous ont remis en possession, du quatorzième au seizième siècle, des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité classique. Un tel travail, accompagné du récit des circonstances et appuyé sur une étude sérieuse des manuscrits, racontant à la fois le zèle des recherches et appréciant la valeur des résultats successivement obtenus, n'existe pas. Le livre de

¹ Vouloir retrouver une à une dans la *Germanie* les preuves formelles de la présence de Tacite parmi les peuples de la rive droite du Rhin, comme le fait l'auteur d'un long travail critique dans le recueil allemand *Eos, süddeutsche Zeitschrift*, Würzburg, 1864, in-8, tome I^{er}, c'est une tentative vaine parce qu'elle est excessive. Ces démonstrations à outrance forcent les choses et ne servent de rien.

M. Botfield, qui a réimprimé les préfaces des éditions *princeps*, n'en tient pas lieu¹.

Le temps nous a ravi, comme on sait, une notable partie de l'œuvre de Tacite. Ses *Annales* et ses *Histoires* comprenaient, probablement en trente livres, la période de quatre-vingt-deux ans entre la mort d'Auguste et celle de Domitien. De ce grand ensemble nous n'avons plus aujourd'hui que dix-sept livres, représentant quarante-quatre années, et dont trois sont incomplets. C'est donc la moitié de l'œuvre totale, peu s'en faut, que nous avons perdue. Ce qu'eût été cependant le récit d'un Tacite sur le règne d'un Caligula ou d'un Domitien, nous pouvons le conjecturer d'après son Tibère et son Néron. Encore est-ce merveille que ces précieux débris aient été finalement sauvés. Abandonnés à un profond oubli pendant le temps le plus ténébreux du moyen âge, pourrissant alors dans l'ombre des cloîtres, ils n'ont subsisté, en deux fractions, que grâce à une seule copie pour chacune de ces fractions. La Bibliothèque Laurentienne de Florence possède aujourd'hui ces deux précieux manuscrits, d'où procèdent tous les autres. L'un d'eux, qui contient les livres XI-XVI des *Annales* et I-V des *Histoires*, c'est-à-dire la seconde moitié du règne de Claude, celui de Néron, sauf deux années, les règnes de Galba, Othon, Vitellius, et le commencement de Vespasien, paraît dater du onzième siècle et avoir été alors l'unique source des autres copies,

¹ *Præfationes et epistolæ editionibus principibus auctorum veterum præpositæ, curante Beriah Botfield, Cantabrigiæ, 1861, in-4.*

dont deux sont du quatorzième. Connus des humanistes dès les premiers temps de la renaissance, ce manuscrit a été imprimé en 1470 par Vindelin, de Spire. Le second manuscrit de Florence contient les cinq ou, suivant la division de Juste Lipse, adoptée aujourd'hui, les six premiers livres des *Annales*. Il date du neuvième siècle ; il appartenait alors au couvent de Fulde, où le moine Rudolf en a tiré, en nommant Tacite, une indication géographique pour les annales de son abbaye. Apporté à Rome en 1508, il fut acheté par le cardinal Médicis, bientôt Léon X, qui le fit imprimer par Béroald le Jeune en 1515. Ce n'était rien moins que l'admirable récit de presque tout le règne de Tibère. L'imprimerie, découverte au moment où les chefs-d'œuvre mutilés et fragiles de l'antiquité classique sortaient de leurs refuges, commençait heureusement de les disputer à une destruction sans cela inévitable. Nulle fortune nouvelle n'est venue depuis nous rendre d'autres pages de la grande œuvre historique de Tacite, bien que certains vestiges et peut-être même certains fragments nous en soient conservés, dans l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère par exemple, au second livre de laquelle un récit sur le motif de la ruine du temple de Jérusalem peut avoir été emprunté à la portion perdue du cinquième livre des *Histoires*, ou bien dans l'*Histoire du monde* de Paul Orose, où deux chapitres du septième livre paraissent offrir de pures citations de morceaux perdus également ¹. Tacite s'est trouvé placé au

¹ Plusieurs érudits, entre autres M. Jacob Bernays, ont émis

terme final de cette période de la littérature latine qu'on a appelée l'âge d'argent. Il n'y a plus rien d'éminent après lui, à vrai dire. Les lettres latines païennes, au moins la prose, en exceptant Ammien Marcellin, n'offrent plus ni style ni pensée; elles se traînent sans inspiration à travers la série des panégyristes, des rhéteurs et des chroniqueurs tels que ceux de l'*Histoire Auguste*. Quant à la littérature chrétienne, elle doit, au service d'autres sentiments et d'autres idées, se forger dans la lutte une langue à certains égards différente de celle de l'antiquité classique. Autant de raisons pour que l'œuvre de Tacite ait été promptement menacée de l'oubli. Un empereur qui se disait son descendant avait ordonné, au troisième siècle, qu'on exécutât tous les ans dix copies de ses ouvrages; mais il ne régna que six mois, et son ordonnance elle-même nous témoigne peut-être

cette conjecture que le récit qu'on trouve dans Sulpice Sévère, II, 30, sur le motif de la destruction du temple de Jérusalem, aurait été par lui emprunté à la portion aujourd'hui perdue du cinquième livre des *Histoires* de Tacite. Sulpice-Sévère imitait le style et la manière de Tacite. — Les indications d'après Paul Orose sont plus précises. Dans une première occasion, VII, 3, il cite expressément quelques lignes de Tacite qui n'existent pas ailleurs : « Deinde. ut verbis Cornelii Taciti loquar, sene Augusto Janus patefactus, dum apud extremos terrarum terminos novæ gentes sæpe ex usu et aliquando cum damno quæruntur, usque ad Vespasiani duravit imperium. » — Ailleurs, VII, 10, à propos des campagnes malheureuses des lieutenants de Domitien contre les Daces, il dit qu'il en parlerait longuement « nisi Cornelius Tacitus, qui hanc historiam diligentissime contexit, de reticendo interfectorum numero et Sallustium Crispum et alios auctores quam plurimos sanxisset et se ipsum idem potissimum elegisset dixisset. »

du trop petit nombre de manuscrits de notre auteur subsistant dès cette époque.

Pour ce qui est de la *Germanie* en particulier, bien que ce livre intéressât si fort l'avenir, il était de nature à demeurer fermé aux rhéteurs inintelligents et aux Chrétiens défavorablement prévenus. On n'en trouve nulle trace jusqu'au sixième siècle, car l'on ne voit pas dans ce qui nous reste d'Ammien Marcellin la preuve formelle qu'il l'ait connu et mis à profit, ce qui a lieu d'étonner. Jornandès, l'historien des Goths, offre le premier quelques expressions qui en sont évidemment tirées. Vers le même temps à peu près, dans le précieux recueil de lettres dû aux soins de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, roi des Ost-Goths, il y a une réponse de ce roi au peuple des Estyens, qui, des bords de la Baltique, lui avait envoyé une certaine quantité d'ambre¹. L'occasion était belle pour citer Tacite, qui précisément, dans un des plus curieux chapitres de la *Germanie* et à propos de ce même peuple, a retracé l'histoire de l'ambre. Théodoric n'y a pas manqué : il rappelle aux Estyens cette page qui pouvait passer pour leur titre de gloire, et il emprunte les paroles mêmes de l'écrivain latin, qu'il sait fort bien désigner par son nom ; mais après cela les ténèbres recommencent pour trois cents ans, jusqu'à la fin du neuvième siècle, où le moine Rudolf, que nous avons vu se servir pour la composition des Annales de Fulde de l'un des deux manuscrits conservés aujourd'hui à Florence, met à profit égale-

¹ *Variæ Epistolæ*, V, 2.

ment un manuscrit de la *Germanie* d'après lequel, dans son récit de la *Translation de saint Alexandre*, il attribue aux Saxons les mœurs que Tacite prête aux Germains. Ces mêmes traits sont reproduits au onzième siècle par Adam de Brême, sans qu'on puisse distinguer d'après quelle source. Il faut la noble ardeur de la renaissance pour dissiper les nuages au moment où ils menacent de devenir impénétrables, au moment où une si grande partie de Tacite est déjà perdue sans doute pour toujours, au moment où il ne reste plus, suivant toute apparence, qu'un seul manuscrit pour la *Germanie*, ainsi que pour le *Dialogue des orateurs* et l'*Agricola*, joints au même ouvrage, — comme il n'en subsistait plus qu'un, ce semble, au onzième siècle, pour la seconde partie des *Annales* et ce qui nous reste des *Histoires*, comme il n'y en avait plus qu'un pour les premiers livres des *Annales* au milieu du quinzième ¹.

Dès la fin du quatorzième siècle, on avait vu Pétrarque déployer un zèle enthousiaste à la recherche des œuvres de l'antiquité. Il envoyait des émissaires en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Grèce. Il avait la joie de retrouver les *Institutions*

¹ Le livre à consulter sans cesse pour cette histoire de l'ouvrage de Tacite est celui de M. Massmann : *Germania des C. Cornelius Tacitus; mit den Lesarten sammtlicher Handschriften und geschichtlichen Untersuchungen*, etc., 1847, in-8. Voir surtout les pages 137-163. — J'ai employé aussi les *Lettres critiques* d'Urlichs dans l'*Eos*, tome I^{er}, p. 243 sq., 1864; tome II, p. 225 sq.; la préface de l'édition de Suétone de *Grammaticis et rhetoribus*, par Osann, 1854; les préfaces des dernières éditions de la *Germanie*, de Tross. Kritz, etc.

oratoires de Quintilien¹, une notable partie de la correspondance et plusieurs discours de Cicéron, mais non pas l'ouvrage des *Choses divines et humaines* de Varron, ni un recueil des lettres et épigrammes d'Auguste, qu'il avait cependant vu dans son enfance. Un de ses correspondants, Raimond Soranzo, lui avait envoyé le traité de *la Gloire* de Cicéron; mais Pétrarque eut l'imprudence de le prêter à son vieux maître Convennole da Prato, qui mit en gage le précieux manuscrit, et de la sorte le perdit probablement pour toujours. — Boccace, dans le même temps, n'était pas moins animé à la cause de l'érudition et des lettres. Bravant dégoûts et fatigues, il pénétrait dans les greniers vermoulus, dans les réduits délabrés des couvents, pour y chercher des manuscrits qu'il s'empressait de transcrire de sa propre main; il fit de précieuses découvertes dans la *librairie* abandonnée du Mont-Cassin. — A la suite de ces initiateurs dévoués, le Pogge déploya un pareil zèle. Il avait pour protecteur Niccolo Niccoli, riche citoyen de Florence, le même qui léguait, en mourant, une collection de huit cents manuscrits pour servir de bibliothèque publique; de son vivant, il avait rempli le noble rôle d'un Mécène, comme le roi Robert de Naples, qui envoyait Bernard Barlaam en Grèce, comme le duc Galéas Visconti à Milan, comme Coluccio Salutati, chancelier de Florence, l'ami de Pétrarque, enfin

¹ Quintilien lui-même, aux premières lignes de son ouvrage, semble le désigner par le titre *Institutio oratoria*; mais les manuscrits disent : *Institutiones oratoriæ*, ainsi que les anciens grammairiens qui nous en ont conservé des citations.

comme les Médicis. Se rendant en 1414 à Constance, où le concile était réuni, le Pogge trouva au monastère de Saint-Gall une grande quantité de manuscrits qui moisissaient dans une sorte de cachot obscur et humide, où l'on n'aurait pas voulu, écrit-il, jeter un condamné à mort. Il revint en Italie, rapportant huit discours de Cicéron, le *De finibus* et le *De legibus*, un manuscrit de Quintilien, meilleur et plus complet que celui de Pétrarque, une partie du poëme de Lucrèce, Tertullien, etc. Il obtint encore un Ammien Marcellin et la première décade de Tite-Live. Il connaissait (on ne peut dire comment et depuis quelle date) la seconde partie des *Annales* et les livres conservés des *Histoires*¹. Pour nous aider à suivre l'infatigable activité de l'humaniste érudit, nous avons désormais de nouvelles portions de sa vaste correspondance publiées naguère par le cardinal Angelo Mai aux tomes IX et X du curieux recueil intitulé *Spicilegium romanum*. C'est là qu'il faut le voir, sous les auspices de deux pontifes, d'Eugène IV, puis de Nicolas V, le fondateur de la bibliothèque Vaticane², voyager au loin et entretenir de nombreux envoyés au dehors. Son plus cher vœu était de retrouver d'autres décades de Tite-Live. Ce fut pendant longtemps, c'est peut-être aujourd'hui encore un secret espoir de certains érudits de voir se combler quelque'une au moins des lacunes qui déparent pour nous l'œuvre de ce grand historien. Les journaux ne

¹ V. l'ouvrage de Massmann, pages 172-182

² 1431-1447, 1447-1455.

publiaient-ils pas naguère même, en 1870, qu'un professeur du gymnase de Liegnitz, en Silésie¹, venait de retrouver toute une décade, annonce qui eût fait grand bruit si elle se fût vérifiée? Mais les manuscrits auront-ils été assez nombreux pour résister à tant de causes de destruction? Un des amis de Chapelain au dix-septième siècle, jouant à la paume, reconnaissait sur le parchemin qui recouvrait son battoir des fragments inédits de Tite-Live, provenant de Fontevrault². Le Pogge, il est vrai, pouvait concevoir au quinzième siècle un espoir mieux fondé que nous ne saurions le faire aujourd'hui. Pour la découverte d'une décade il promettait cent écus d'or : certaines gens, alléchés par l'espoir des fortes récompenses, lui promettaient de rapporter des merveilles de Dacie, c'est-à-dire de Danemark³.

Au milieu de ces ardentés recherches, au mois de novembre 1425, le Pogge reçoit un jour d'Allemagne une liste de manuscrits où sont notées, dit-il, « diverses œuvres de Tacite encore inconnues. » A partir de ce moment jusqu'au commencement de 1429, il parle sans cesse, dans ses lettres adressées à Niccolo

¹ M. le docteur Kraffert, d'après la mention d'un inventaire de 1604.

² Cité dans l'*Encyclopédie* allemande de Pauly, article *Livius*, page 1122, note.

³ On sait que la langue latine du moyen âge appelait le Danemark *Dacia*, et ce dernier mot se traduisit alors en français par le mot Dacie ou plutôt par le mot Dace. Pierre de Dace (*de Dacia*), c'est-à-dire Pierre le Danois, fut recteur magnifique de l'Université de Paris en 1326, et les étudiants de Danemark à Paris y avaient dès 1275 un collège de Dace.

Niccoli, de ses pénibles négociations avec un moine du couvent d'Hersfeld, voisin de celui de Fulde ¹. Plus un mot ensuite sur ce sujet, bien que la correspondance continue; peut-être l'explication de ce silence est-elle dans une nouvelle guerre des impériaux contre les Hussites, qui se poursuit jusqu'en 1432. Le Pogge meurt en 1459, et aussitôt après sa mort nous trouvons la preuve intéressante et expresse qu'un manuscrit contenant la *Germanie* de Tacite, le *Dialogue des orateurs* et un ouvrage de Suétone vient d'être reconnu en Allemagne par les soins d'un certain Énoch d'Ascoli, et qu'il a été immédiatement copié par Jovianus Pontanus. C'est très-probablement ce précieux volume que le Pogge recherchait depuis 1425; bien plus, il est permis de penser que c'est le même manuscrit qui se trouvait à Fulde au neuvième

¹ Novembre 1425. Quidam monachus amicus meus quodam monasterio Germaniæ scribit se reperisse aliqua volumina de nostris. — Inter ea volumina est Julius Frontinus et aliqua opera Cornelii Taciti nobis ignota. Videbis inventorium. — Février 1426. Spero me habiturum propediem litteras a monacho. — Juin 1427. Postmodum cum summa cura quærerem hunc hominem, venit ad me offerens inventorium plenum verbis, re vacuum. — Mitto autem ad te nunc partem inventorii sui, in quo describitur volumen illud Cornelii Taciti et aliorum quibus caremus, qui cum sint res quædam parvulæ, non satis magno sunt æstimandæ. — Hic monachus eget pecunia. — Septembre 1428. Cornelius Tacitus silet inter Germanos, neque quicquam exinde novi recepi de ejus operibus. — Fin septembre 1428. De Cornelio Tacito qui est in Germania nihil sentio: expecto responsum ab illo monacho. — Février 1429. Monachus Hersfeldensis venit absque libro multumque est a me increpitus ob eam causam. Asseveravit se cito rediturum (nam litigat nomine monasterii) et portaturum librum.

siècle, et que nous avons vu mettre à profit par le moine Rudolf. Peut-être alors était-il plus considérable et contenait-il les cinq livres des *Annales* que le même moine avait consultés dans le même couvent : cette partie en aurait été détachée ensuite, de même que l'*Agricola*, qu'on voit paraître en Italie un peu avant la période de 1475 à 1480, date de l'impression ¹. Quant au manuscrit rapporté par Énoch, il se perdit promptement sans doute, mais l'exemplaire de Pontanus est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Leyde. On y lit au verso de la première page, de la même main qui a écrit tout le volume, une note latine à l'encre rouge dont voici le sens : « Jovianus Pontanus a copié de sa main ces textes récemment découverts et rendus au jour par Énoch d'Ascoli, mais non exempts de fautes. » A cette note se trouve jointe une date précise : *mars* 1460. Les fautes auxquelles il est fait allusion peuvent être des incertitudes dans le texte de la *Germanie*, ou bien des lacunes, qui se rencontrent en effet dans le Suétone et dans le *Dialogue*.

Qu'était-ce que Jovianus Pontanus ou Gioviano Pontano et Énoch d'Ascoli ? Le premier est bien connu à la fois comme humaniste et homme d'État, comme poète académique, historien, homme de guerre, diplomate, premier ministre et vice-roi de Naples. Quant au second, il paraît avoir été un de ces érudits que les zélés explorateurs de la renaissance em-

¹ Ce manuscrit de l'*Agricola* est perdu et remplacé de nos jours par deux copies du quinzième siècle, qui sont au Vatican.

ployaient à la recherche des manuscrits. On devrait, pour restituer sa biographie, grouper autour de quelques sèches notices contemporaines des indications fort dispersées. Plusieurs lettres du Pogge le concernent ou lui sont même adressées; quelques lettres écrites par lui-même ont été publiées dans le *Spicilegium* d'après les manuscrits de la Vaticane, qui en contiennent encore d'inédites. Élève de Philippe en même temps qu'Æneas Sylvius, qui est devenu pape sous le nom de Pie II, Énoch semble avoir été d'abord précepteur à Florence dans la maison des Bardi et dans celle de Côme de Médicis, dont il fut, à côté de Marsile Ficin, l'un des familiers. L'auteur d'une histoire des Ascolitains célèbres, publiée en 1622, raconte avec une obscure emphase que ce qui le mit en renom fut une mission du souverain pontife (il ne dit pas lequel) le chargeant d'aller reprendre à prix d'or ou par son adresse une précieuse bibliothèque restée entre les mains « des Thraces et des Musulmans ». Peut-être s'agissait-il des précieux débris de la bibliothèque des empereurs de Constantinople. « Privés de ce trésor, dit le biographe italien, les savants gémissaient, les lycées étaient déserts, les académies versaient des larmes, les chaires attendaient avec anxiété. Énoch, avec sa haute sagesse et son grand esprit, remua tout, les pierres même, jusqu'à l'entier succès. De la sorte, il raffermi les lettres latines ébranlées, et contribua aussi à propager l'éloquence grecque. » Énoch est en rapport avec le Pogge dès avant 1440; une lettre de ce dernier, antérieure à cette date, lui reproche cer-

taines médisances à son égard. Il est employé constamment pour des achats de manuscrits sous le pontificat de Nicolas V, et nous avons à la date de la fin d'avril 1451 la lettre de recommandation, contre-signée du Pogge, par laquelle le pape l'adresse au grand-maître de l'ordre teutonique. Alors il va en « Dacie ». Le Pogge, dans une lettre non datée, prétend qu'il est déjà depuis deux années dans le Nord sans avoir encore découvert rien qui vaille. C'est toutefois dans le couvent cistercien auquel a succédé jusqu'à notre temps l'Académie royale de la jolie petite ville de Soroe, non loin de Copenhague, qu'il trouve, non pas le manuscrit des dix décades de Tite-Live qu'un certain Nicolas le Goth affirmait y avoir lues, mais les deux Élégies sur la mort de Mécène qu'un critique allemand a pu proposer de ranger, bien qu'à tort, parmi les œuvres du temps d'Auguste, tant elles sont habilement composées. Platina, qui écrit seulement une vingtaine d'années après la mort de Nicolas V, met Énoch d'Ascoli sur la même ligne que le Pogge, et dit que, pendant que celui-ci retrouvait tout Quintilien, Énoch mettait la main sur le manuscrit d'Apicius et sur celui de Porphyrius, le scoliaste d'Horace ¹.

En résumé, de même que le grand monument formé par les *Annales* et les *Histoires* ne nous a été conservé qu'à peine, déplorablement mutilé, en deux

¹ Voir sur Énoch d'Ascoli le *Rheinisches Museum* de 1848, tome VI, page 627; et le *Virgile* de M. Otto Ribbeck, tome IV : *Appendix Vergiliana*, page 61, etc.

fragments recueillis dans deux manuscrits devenus uniques l'un au onzième et l'autre au quinzième siècle, de même le livre de Tacite sur la Germanie et le *Dialogue des orateurs* n'ont été sauvés d'une perte tout à fait imminente que grâce à la copie unique obtenue de 1431 à 1459 par les soins du Pogge et d'Énoch d'Ascoli. Ces deux ouvrages, comme l'*Agricola*, qui selon toute apparence faisait partie du même manuscrit et en a été disjoint pour suivre d'autres destinées encore mal connues, n'ont été imprimés qu'en 1470 avec ce qu'on avait dès lors retrouvé de l'œuvre de Tacite. Notre reconnaissance doit placer à côté l'un de l'autre les noms inégaux des deux hommes qui ont le plus contribué à sauver ces derniers débris. A travers les fragments de correspondance que nous avons invoqués, il semble bien que ce soit le Pogge, peut-être animé déjà par la découverte d'une partie des *Annales* et des *Histoires*, qui ait le premier pressenti et poursuivi la conquête nouvelle. Énoch, élève de ce Philèphe qui était le grand ennemi du Pogge, Énoch, contre lequel nous avons vu certaines expressions de défiance, paraîtrait, si nous pouvions interpréter sûrement nos insuffisants témoignages, n'avoir été qu'un chargé d'affaires, habile peut-être pour faire aboutir à son heure et à son profit l'enquête préparée par un autre. Mais qui pourra jamais reconstruire ces luttes acharnées des humanistes du quinzième siècle, où de fort mauvais sentiments, tels que l'orgueil, la cupidité, l'envie, se rencontraient à côté de nobles passions, comme l'amour de la science et le respect de l'antiquité? Ces

disputes et ces longs combats pour la recherche des anciens manuscrits nous intéressent, parce que nous y retrouvons la trace de généreuses ardeurs, parce que, en nous les rappelant, nous avons sans cesse devant les yeux cette pensée qu'un heureux effort de plus nous aurait peut-être singulièrement enrichis, qu'une heureuse chance de moins en ces temps critiques nous aurait infligé de bien cruels désastres. C'était le patrimoine intellectuel et moral de l'humanité qu'il s'agissait de disputer aux étreintes du néant, déjà en partie victorieuses.

On a dit plus haut que le manuscrit rapporté d'Allemagne par Énoch s'était perdu bientôt sans doute, ne laissant nulle autre trace que la copie heureusement faite par Jovianus Pontanus, et conservée de nos jours à Leyde. De cette copie paraissent dériver tous les manuscrits de la *Germanie* que l'on possède actuellement ; M. L. Tross en a le premier montré la valeur et l'a publiée en 1841. Qu'on y ajoute quelques-unes des transcriptions ultérieures, dont les auteurs auront pu bien interpréter certaines incertitudes imparfaitement résolues par Pontanus, et l'on aura tous les éléments qui peuvent servir à établir le texte de la *Germanie*. Nous verrons certaines difficultés de ce texte porter précisément sur des noms de divinités germaniques dans les intéressantes pages que Tacite a consacrées à l'examen du système religieux des barbares.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la religion des Germains selon Tacite.

Identification des divinités germaniques Odin, Tyr ou Zio et Thor avec Mercure, Mars et Hercule. — Témoignages des divers noms des jours de la semaine. — Identification d'Isis, Niædr ou Nerthus ou la Terre Mère, Freya et Vénus. — Analogies et dérivations aryennes.

On pourrait dire de la première page du livre de Tacite qu'elle est épique si elle n'offrait un caractère de précision presque scientifique en même temps que l'étendue et l'élévation du regard. En quelques lignes il décrit d'abord la vaste contrée occupée par les Germains, après quoi il s'explique immédiatement sur ce qu'il pense de leur première origine, et dit leurs éponymes religieux, leurs plus antiques héros, leurs dieux, leurs légendes nationales. Quelle autre méthode suivrait de nos jours l'historien le plus familier avec les procédés de la critique moderne? Il invoquerait ce que nous appelons la science ethnographique, la philologie et la mythologie comparées. — D'instinct et sans longue recherche, Tacite a deviné et pratiqué nos méthodes. Il a vu du premier coup d'œil

que, dans l'histoire primitive des grands peuples, les deux questions de la descendance ethnique et des origines religieuses sont connexes. La religion des Germains l'a visiblement préoccupé. Rome n'avait encore rencontré devant elle que des religions vieilles dont elle avait eu le tort d'adopter docilement les superstitions corruptrices ; voici qu'elle se trouvait maintenant en présence d'un dogme ardent et jeune qui poussait des peuples nombreux à la conquête. Tacite comprit tout au moins qu'il y avait là chez l'ennemi une force considérable, non moins puissante que les institutions politiques à donner la victoire.

Ses lumières sur de tels problèmes sont toutefois nécessairement bornées. La science antique était, pour ainsi dire, trop près de ces difficultés pour les embrasser du regard, les mesurer et les pénétrer ; il lui manquait la variété de connaissances et l'expérience multiple que nous avons acquises. Ce que nous dit Tacite sur la religion des Germains n'en est pas moins précieux pour nous, parce que sur cette même religion, dont les origines et les plus anciens dogmes nous sont inconnus, nous avons cependant des informations ultérieures. Ces informations et les commentaires de l'historien romain se prêtent un mutuel appui, et de tels rapprochements font jaillir quelquefois des lumières inattendues. En groupant avec soin mille antiques souvenirs qui survivent encore aujourd'hui dans la langue et dans les traditions populaires de l'Allemagne, en interrogeant les chroniques du moyen âge, particulièrement celles qui touchent l'histoire du Nord, et, par exemple, les

sagas scandinaves, en compulsant les lois rédigées après l'invasion pour les peuples d'origine germanique établis dans l'empire, en relisant surtout les vieilles poésies comprises dans le double recueil des Eddas, nous obtenons sur l'ancienne religion des Germains une série de notions incohérentes sans doute, de temps et de lieux trop divers, mais qui remontent, au moins par des inductions légitimes, jusqu'à des époques assez voisines de celle de Tacite, et qu'il serait fort intéressant de pouvoir faire concorder avec les assertions de l'historien.

L'interprétation du texte de Tacite, souvent fort difficile, est préparée par de nombreux travaux que nous devons en partie aux Allemands. Jacques Grimm et après lui ses nombreux élèves, avec le secours d'une érudition très-étendue et très-variée, d'une philologie subtile, ont recueilli chez tous les peuples de race indo-européenne mille indices épars, fragments brisés du vaste ensemble qu'avait formé la mythologie germanique. Qu'ils n'ouvrent pas des livres tels que la *Deutsche Mythologie*¹ ou les *Deutsche Rechtsalterthümer*², ceux qui veulent mesurer prudemment l'essor de leur imagination dans le champ des conjectures et le temps même qu'ils entendent donner à de telles excursions. Avec ses souvenirs sans fin, du nord au sud, de l'occident à l'orient, à travers toutes les civilisations et tous les idiomes, Grimm vous entraîne. Cette lecture, héri-

¹ Troisième édition, Gœttingue, 1854, 2 volumes in-8.

² Gœttingue, 1854, in-8.

sée de textes venus des quatre coins de l'horizon et de tous les siècles, paraît aride d'abord, et produit ensuite une sorte d'enivrement : on s'y oublie pendant des heures. Retire-t-on de là finalement, en un sujet si complexe, une instruction toujours bien précieuse ? Nous n'oserions en vérité l'affirmer. On en sort du moins avec un esprit plus ouvert, plus attentif aux analogies, aux infiltrations secrètes, aux intimes concordances des traditions et des langues diverses. Des vues nouvelles et inattendues se sont montrées, parmi lesquelles le lecteur, s'il ne s'arrête pas à l'une d'elles, trouve quelquefois les indices d'une solution qui lui sera propre. La science allemande est intempérante ; on a le droit de l'en blâmer, sans oublier toutefois que, si les visées en sont ambitieuses et lointaines, alors même qu'au point d'arrivée on regrette quelque déception, elle a d'ordinaire singulièrement varié et fécondé la route. Jacques Grimm est admirable dans ces deux livres, ainsi que dans sa *Grammaire*¹ où il reconstruit tout le système des langues germaniques. Il a donné la philologie pour guide à la mythologie comparée ; l'extrême rigueur scientifique s'introduira dans ces belles études à mesure que s'affermira et s'étendra notre connaissance des langues et des littératures orientales. On peut s'en convaincre déjà en lisant les travaux excellents de M. Adalbert Kuhn en Allemagne et ceux de M. Max Müller en Angleterre ; ce dernier semble avoir emprunté au génie de la

¹ Le tome premier de la *Deutsche Grammatik* date de 1819, Gœttingue, in-8 ; les tomes 2-4 ont paru de 1826 à 1837.

grande nation par lui adoptée comme seconde patrie une précision de vues et de langage quelquefois refusée à ses anciens compatriotes¹. L'influence de la France dans ces hautes études ne fera pas défaut non plus, et le pays d'Eugène Burnouf, ce philologue de génie, voit se continuer une école qui a déjà produit des travaux marqués au coin de la plus saine critique et de la meilleure érudition.

Il s'en faut de beaucoup assurément que les informations de Tacite sur la religion des Germains soient satisfaisantes. Divers motifs l'empêchent d'avoir une vue nette à ce sujet; le plus grave est son attachement au culte traditionnel de Rome. Qu'on relise, au quatrième livre de ses *Histoires*, la page célèbre où il raconte le rétablissement du Capitole par Vespasien². Nulle part n'est plus visible le respect du patriote romain pour le droit pontifical et le droit augural, pour les cérémonies du culte réservé aux dieux tutélaires de l'empire³. Au prix de ce culte seulement, suivant la doctrine transmise par les ancêtres, la protection de ces dieux pourra être acquise. Tacite

¹ Voir son ouvrage intitulé : *la Science du langage*, traduction de MM. Harris et G. Perrot, 3 volumes, 1867.

² Chapitre 53 : « Undecimo Kalendas julias, serena luce, spatium omne quod templo dicabatur evinctum vittis coronisque. Ingressi milites quis fausta nomina, felicibus ramis; dein virgines Vestales cum pueris puellisque patrimis matrimisque, aqua vivis et fontibus amnibusque hausta perluere.... »

³ Voir sur le droit pontifical et sur ses rapports avec le droit civil l'important volume de M. A. Bouché-Leclercq : *les Pontifes de l'ancienne Rome*, 1 volume in-8, Franck, 1871; thèse présentée à la faculté des lettres de Paris.

n'accepte plus sans doute avec une entière sécurité de croyance les vieilles légendes concernant Jupiter, Mars, Hercule et Junon; ses attaches avec l'école stoïcienne l'ont initié aux maximes d'une morale universelle. Malgré tout cependant, il prend au pied de la lettre et les prescriptions du contrat qui, suivant les idées du paganisme romain, lie ensemble les hommes et la divinité jalouse, et tout ce que signifie dans l'antiquité le terme quasi légal de *religion*. Si l'impiété des hommes leur a fait négliger l'accomplissement de ce qu'ils devaient aux dieux, de quel droit se plaignent-ils en voyant se retirer d'eux la faveur céleste? Il faut se mettre en règle avec le ciel et s'y tenir, sans vouloir frauder : voilà ce que proclame le croyant. Il faut faire trêve aux crimes et aux vices qui offensent les immortels : voilà ce qu'ajoute l'honnête homme. C'est le langage de Tacite; le cercle où s'enferment ses opinions religieuses est étroitement circonscrit; comment l'entière intelligence d'un culte barbare y trouverait-elle place?

Un second motif d'obscurité dans les témoignages de Tacite concernant les divinités germaniques, c'est que perpétuellement il prétend les identifier avec ses propres dieux, que seuls il conçoit. On le voit entraîné de la sorte aux analogies les plus factices, et il devient pour nous très-difficile de reconnaître sous ces transformations arbitraires quelques traits de réalité historique. Ce n'est pas une raison pour désespérer d'en retrouver aucun. Il est possible au contraire, en invoquant des informations de diverse nature et de divers âges que l'induction fécondera,

de distinguer à la fois deux choses, à savoir quel système religieux, en partie connu d'ailleurs, Tacite rencontrait devant lui, et en second lieu à quels traits de ce système répondaient ses assimilations.

Le principal dieu germanique, suivant l'historien romain, celui auquel les Germains ont voué un culte suprême, c'est Mercure : *Deorum maxime Mercurium colunt*. « Ils lui doivent à certains jours, dit-il, des victimes humaines. Ils adorent aussi Hercule et Mars, mais ils les apaisent par des offrandes moins barbares ¹. » Telle serait une sorte de trinité germanique. Qui croira cependant que les Germains du premier siècle après l'ère chrétienne, mis en rapport avec Rome et l'empire seulement par la guerre, aient accepté si tôt et avec tant d'abnégation les dieux du monde classique? Il est évident que ces dénominations grecques et romaines désignent des divinités étrangères que Tacite n'a fait que soupçonner. Comme il l'a dit lui-même en nommant dans un de ses chapitres Castor et Pollux, il ne s'agit sous sa plume que d'interprétations à la romaine ²; c'est à nous, si nous le pouvons, de découvrir à quelles réalités ces interprétations se rapportent.

Rien de plus facile, ce semble, pour ce qui regarde le prétendu Mercure. Les chroniqueurs du moyen âge qui nous entretiennent des peuples du Nord ou de la Germanie nous instruisent suffisamment à ce sujet.

¹ *Germanie*, chapitre IX.

² *Deos, interpretatio romana, Castorem Pollucemque memorant. Germanie*, chapitre XLIII.

Jonas, moine du couvent italien de Bobbio vers le milieu du septième siècle, raconte dans sa *Vie de Columban*¹ que le saint, voyageant un jour parmi les «Suèves», c'est-à-dire les habitants de la Souabe, trouva le peuple d'une de leurs tribus réuni autour d'une cuve remplie de cervoise², et s'apprêtant à sacrifier à leur dieu Odin, «que d'autres, dit l'hagiographe, appellent Mercure³.» Paul Diacre, historien des Lombards au huitième siècle, dit formellement qu'Odin est le dieu nommé Mercure par les Romains⁴, et que son culte est commun à tous les peuples germaniques. Enfin Geoffroy de Monmouth, à la fin du douzième siècle, et Mathieu de Westminster, au commencement du quatorzième, racontant l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne, disent que leur chef Hengist répondit ainsi aux questions du roi Vortigern : «Après être descendus sur la mer, nous avons envahi ton royaume sous la conduite de Mercure; car nous avons, nous aussi, nos dieux protecteurs, mais nous révérons surtout celui-ci, que dans notre langue nous appelons Odin⁵. *Colimus maxime*

¹ Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, Paris, 1713, in-folio, tome II, page 26.

² Pline le Naturaliste connaît déjà dans la Gaule (ce qui veut dire souvent chez lui la Germanie) cette boisson faite avec les céréales, c'est-à-dire sans nul doute la bière.

³ Illi aiunt deo suo Vodano, quem Mercurium vocant alii, se velle litare.

⁴ Wodan sane, quem adjecta litera Gwodan dixerunt, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut deus adoratur. Paul Diacre, I, 9.

⁵ J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, tome I, page 116.

Mercurium, quem Woden lingua nostra appellamus. » Il y a de cette assimilation une autre sorte de preuve dans la comparaison des noms assignés aux jours de la semaine. L'usage de la semaine avec sept jours désignés par les noms des planètes s'était répandu de l'Orient dans tout le reste de l'empire romain, probablement dès les dernières années de la république; à la fin du deuxième siècle, il était devenu général, Dion Cassius nous l'atteste¹. Les peuples germains, qui déjà sans doute avaient trouvé par eux-mêmes la division du mois suivant les phases de la lune, adoptèrent au quatrième ou au cinquième siècle, comme le pense Grimm, les dénominations des jours selon la coutume romaine. Seulement les noms des grandes divinités germaniques prirent la place des dieux classiques, peut-être en se conformant aux identifications déjà faites par les Romains eux-mêmes, telles que nous les voyons par exemple dans Tacite. C'est ainsi que le quatrième jour, marqué chez les Romains du nom de Mercure, porta chez les peuples du Nord le nom d'Odin. Guillaume de Malmesbury nous l'atteste dès la fin du onzième siècle². La perpétuité de cet usage jusque dans notre temps, mais

¹ Dion Cassius, livre XXXVII, chapitre 18. — V. sur les noms des jours de la semaine J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édit., tome I, pages 112-118. On peut consulter aussi Letronne, *Observations sur les représentations zodiacales*, page 99 : Ideler, *Handbuch der Chronologie*, II, 177-180; J.-C. Hare, dans le *Philological Museum*, novembre 1831.

² Ei (c'est-à-dire à Woden) quartum diem septimanæ, et sextum uxori ejus Freie perpetuo ad hoc tempus consecraverunt sacrilegio. — Guillaume de Malmesbury parle ainsi des Saxons, et il

seulement chez ceux des peuples de l'Europe moderne qui sont restés le plus voisins des origines germaniques, est très-digne de remarque. Tandis qu'aujourd'hui encore, obéissant à la tradition romaine, nous employons le mot *mercredi*, les Anglais disent *wednesday*, les Suédois et Danois *onsdag*, pour *odinsdag*, etc. Si les Allemands disent simplement *mittwoch*, le milieu de la semaine, c'est à coup sûr parce que le clergé catholique, qui s'efforçait partout de bannir les noms des dieux païens, a remporté ici une victoire partielle ¹.

Quelles analogies peuvent avoir conseillé de telles assimilations? Il n'est pas très-facile de le deviner. Si nous consultons l'Edda, où se sont conservées les plus anciennes légendes religieuses des peuples germaniques, Odin, comme Mercure, a compté au nombre de ses attributs la conduite des âmes à travers les voies de la mort : ce sont des divinités psychopompes. Tous deux ont inventé les caractères d'écriture ; tous deux favorisent les marchands et portent la baguette ou le caducée, ainsi que le pétase ou le

fait remonter cet usage, comme on voit, à une époque déjà fort ancienne.

¹ Encore au commencement du douzième siècle on voit un évêque islandais ordonner qu'au lieu de ces expressions *Othinsdag*, *Thorsdag*, *Freadag*, etc., on emploie les mots *midvikudag*, *fimmtudag*, *föstudag*, etc. Finni Johannæi *Historia ecclesiastica Islandiæ*, tome I, 1772, page 324. — Saxo Grammaticus, *Historia Danica*, édition de P. E. Müller, 1839, tome I, page 275. Ea quæ apud nostros Thori vel Othini dies dicitur, apud illos Jovis vel Mercurii feria nuncupatur. Cf. la note intéressante à ce sujet, au tome III, page 182-4, de cette édition de Saxo.

chapeau magique. Il y avait là des ressemblances, d'aspect tout extérieur sans doute, mais que l'imagination romaine avait bien pu remarquer et amplifier, et qui se rattachaient d'ailleurs, nous le verrons, à de communes origines. Que le dieu Odin ait été le maître de l'Olympe barbare, nous en avons de nombreuses preuves, auxquelles viendrait s'ajouter d'une manière significative l'origine même de son nom s'il était reconnu, comme l'avance Grimm, que ce nom vienne du verbe ancien haut-allemand *watan*, qui veut dire *aller*, pénétrer en envahissant. Ce dieu serait ainsi primitivement désigné comme la force universelle et irrésistible, comme l'esprit tout-puissant qui pénètre et anime l'ensemble des êtres : *mens agitât molem*. Notons de plus que ce nom s'écrivait dans les divers dialectes allemands *Wodan*, *Guodan*, *Gudan*, et qu'il a paru possible de le regarder, sous cette dernière forme, comme le même mot qui désigne la divinité dans les langues germaniques : *Gott*, *Gud*, etc. Pourquoi cependant, si Odin était en effet une divinité suprême, les Romains ne l'ont-ils pas assimilé à leur Jupiter? Les rapports que nous venons de signaler suffisent à peine à l'expliquer d'une manière plausible. On s'est demandé si leur vanité s'était intéressée à ne rencontrer au premier rang chez les barbares qu'un dieu qui, pour eux-mêmes, était seulement au second. Ou bien est-ce que l'appréciation de César, qui le premier avait cru apercevoir chez les Gaulois un Mercure pour divinité suprême, dictait un pareil jugement aux Romains à l'aspect de la Germanie? Il faut bien reconnaître que l'une et l'autre explications

sont également subtiles : la seconde ne fait d'ailleurs que reculer la difficulté.

Si la divinité germanique identifiée par Tacite avec le Mercure classique est Odin, il est possible de démontrer que le Mars barbare est le dieu *Tyr* des Eddas. Ce qui porte tout de suite à le penser, c'est que le même jour de la semaine que les Romains ont attribué à Mars, l'était et l'est encore aujourd'hui au dieu *Tyr* chez les peuples restés fidèles à la tradition et aux divers dialectes germaniques. *Tyr* est la forme norrène¹ ou scandinave de ce nom, qui s'écrit *tius* en gothique, *tiw* en anglo-saxon, *zio* en ancien haut-allemand. Aussi le mardi s'appelle-t-il chez les Scandinaves *tysdagr*, puis *tisdag*, chez les Allemands *dinstag*, — mot que l'on croit être corrompu de *tiustag*, — en anglo-saxon *tivesdag* et chez les Anglais *tuesday*, enfin en quelques parties de la Souabe et de la Bavière *ziestag*. Dans les Eddas, Tyr est fils d'Odin. D'ordinaire inférieur à son père en puissance et en activité, il partage cependant quelques-uns de ses attributs : tous deux président aux combats et sont en possession de distribuer la gloire. Tyr devient ainsi, selon la mythologie scandinave, un dieu de la guerre. Toutefois son nom a signifié, dans un âge antérieur, quelque chose de plus, car les philologues ont cru pouvoir le présenter comme identique au

¹ La langue norrène ou ancienne langue islandaise est celle que tout le Nord a parlée jusqu'au quatorzième siècle; les deux Eddas, l'ancienne et la nouvelle, ainsi que le plus grand nombre des sagas, sont écrites en cette langue. Les deux idiomes modernes, suédois et danois, sont sortis de ce fonds commun.

sanscrit *dyaus*, qui s'est appliqué d'abord à la voûte céleste, à la lumière, puis à l'Être suprême, et est devenu le mot *Dieu*, *Deus*, etc. De quelle manière peut-on conjecturer que le nom désignant d'abord la lumière, puis la divinité par excellence, ait été plus tard la simple appellation du dieu de la guerre? C'est ici qu'il convient de remarquer que plusieurs dialectes germaniques emploient les noms *Erch*, *Er*, *Ir*, pour qualifier ce même dieu Tyr ¹: le mardi, dans certains cantons bavarois, se dit *erchtag* ou *irtag*; la colline *Eresberg* devient chez les chroniqueurs latins *mons Martis* et dans l'allemand ultérieur *Marsberg*. Bref, le dieu Tyr est souvent désigné par un mot resté voisin sans doute de l'origine sanscrite et équivalant au Mars du monde classique. Il se retrouve dans l'antiquité grecque, où le dieu de la guerre s'appelle *Arès*, ce qui confirme singulièrement l'assimilation que nous trouvons dans Tacite. Beaucoup d'usages conservés prouvent le rapport intime qui subsistait entre Tyr ou Er et le dieu Mars. Or ce mot *Er* et ses analogues signifiaient en même temps flèche ou épée, et les témoignages abondent pour prouver que Tyr et Mars étaient, primitivement au moins, adorés tous deux sous la forme d'une épée ou d'une flèche. Dans ces cantons bavarois où nous disions que le mardi s'appelle *erchtag* ou *irtag*, ce même jour est réputé favorable aux mariages, et le fiancé offre une flèche à la future épouse. Dans les anciens alphabets du Nord, le caractère runique désigné par le nom même

¹ J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, page 183.

du dieu Tyr est figuré par une flèche, et, parmi les signes attribués dans l'antiquité aux planètes, c'est une flèche inclinée surmontant un cercle qui marque la planète Mars. Est-ce uniquement par l'effet du hasard que cette planète s'appelait en grec *thouros*¹, c'est-à-dire brûlant, nom presque identique, comme on voit, à celui du dieu barbare de la guerre? Hérodote, en parlant des Scythes², Ammien Marcellin en parlant des Alains³ et des Quades⁴, Juvénal en parlant des Romains eux-mêmes⁵, disent formellement que ces divers peuples adoraient Arès ou Mars sous la forme d'un javelot ou d'une épée fichée en terre. — Or, si l'on admet que le dieu Tyr ne fut autre chose primitivement, sous le nom sanscrit *dyaus*, que la voûte céleste et la lumière, si l'on réfléchit que les rayons et la foudre semblaient aux peuples primitifs dardés comme des flèches ou des glaives, on peut ne pas s'étonner que la divinité représentant la lumière et le soleil ait eu de bonne

¹ Dans les fragments de Dorothee de Sidon, auteur de poésies astrologiques, et d'époque inconnue. Ces fragments sont réunis dans le Catalogue des manuscrits de Madrid d'Iriarte, tome I, page 244.

² IV, 62.

³ Livre XXXI, fin du chapitre II. *Gladius barbarico ritu humi figitur nudus, cumque ut Martem... verecundius colunt.*

⁴ Livre XVII, fin du chapitre XII. *Eductis mucronibus, quos pro numinibus colunt.*

⁵ XIII, 79. *Per solis radios Tarpeiaque fulmina jura, Et Martis frameam.* Cf. Arnobe, VII, 12 : *Pro Marte Romanos hastam (coluisse), ut Varronis indicant Musæ.* — Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 46. — Justin XLIII, 3 : *Pro Diis immortalibus veteres hastas coluere.*

heure ces armes pour attributs, et que, de là, elle soit devenue elle-même une divinité de l'épée ou de la guerre.

Du culte particulier que recevait en Germanie le dieu Tyr ou Zio nous ne savons que peu de chose; nous pouvons cependant en recueillir ou bien en restituer quelques vestiges. Nous retrouvons d'abord des traces de son antique prééminence. Tacite vient de nous dire qu'on lui sacrifiait non pas, comme à Odin, des victimes humaines, mais seulement certaines sortes d'animaux. Ailleurs cependant il le nomme avant Mercure, et le montre honoré, lui aussi, par des sacrifices humains. Dans une guerre entre les Hermundures et les Cattes, l'armée vaincue, bêtes et hommes, fut égorgée, dit-il, par suite d'un vœu, en l'honneur de Mars et de Mercure ¹. Au livre IV des *Histoires* ², les Tenctères indépendants, lorsqu'ils félicitent avec une certaine ironie les Ubiens de Cologne d'être enfin, par la révolte de Civilis, délivrés des Romains, adressent leurs actions de grâces aux dieux de la Germanie en général, mais spécialement à Mars, «le premier des dieux». Jornandès dit que les Goths honoraient Mars par des sacrifices humains. Enfin Procope assure formellement de plusieurs peuples germaniques qu'Arès est leur principal dieu. Quant aux cérémonies de ce culte, celle que Tacite décrit dans son trente-neuvième chapitre de la Germanie est, à vrai dire, fort obscure pour nous. Il en a placé la scène

¹ *Annales*, XIII, 57.

² Chapitre LXIV.

chez les Semnons, les plus anciens et les plus nobles d'entre les Suèves : « Ils ont, nous dit-il, des délégués qui se réunissent à des époques marquées dans un bois vénérable. Nul ne peut entrer dans ce bois sans être attaché par un lien, symbole de sa dépendance et hommage public à la puissance du dieu. Vient-on par hasard à tomber, il n'est pas permis d'être relevé ni de se relever soi-même : il faut sortir en se roulant par terre. Tout se rapporte ici à l'idée que, dans ce bois, berceau de la nation ¹, réside la divinité souveraine. » Ainsi parle Tacite sans plus d'explication. Il est très-probable que le dieu barbare dont il décrit le culte de la sorte est bien celui que les Romains avaient identifié avec Mars. Sur un manuscrit de l'ancien couvent de Wessobrunn, qui donne un texte ancien haut-allemand ², on trouve, appliqué précisé-

¹ Les expressions dont se sert Tacite : « inde initia gentis » font peut-être allusion à l'une de ces légendes antiques sur les hommes nés des arbres ou du sol même. V. à ce sujet la thèse latine de M. Bouché-Leclercq, *Placita Græcorum de origine generis humani*, Franck, 1871.

² Wessobrunn était au huitième siècle le nom d'un couvent de Bénédictins fondé par le duc Tassillon dans la Bavière supérieure, non loin du Lech, entre Schœngau et Weilheim. Les manuscrits de ce couvent sont réunis aujourd'hui à Munich. Un d'eux a donné un monument très-important pour l'étude de la langue ancienne haute-allemande au huitième siècle, ce qu'on appelle la *Prière de Wessobrunn*, texte publié dans les divers recueils d'ancienne langue teutonique. — Il s'agit ici de gloses ou d'explications de noms géographiques d'après un autre de ces manuscrits. Elles ont été éditées par exemple dans Graff, *Diutisca, Denkmæler deutscher Sprache und Literatur*, tome II, 1827, page 370. Une de ces gloses est celle-ci : *Cyuuari, Suipa*, c'est-à-dire que ce nom

ment aux Suèves ou Souabes, l'épithète de *Cyuarî*, que Grimm traduit par « adorateurs de Zio ». La ville d'Augsbourg, en Souabe, porte dans les anciens documents le nom de *Ziesburc*. — Pour ce qui est des prescriptions bizarres mentionnées par l'historien, y a-t-il ici quelque rapport avec le septième chapitre de la *Germanie*, où il est dit que le prêtre seul a le droit de punir, de frapper et de charger de chaînes ou de liens, *vincire*? Serait-il fait quelque allusion à une sorte d'attaches mystiques reliant l'homme et la divinité? Est-ce l'occasion de rappeler les anciens chants tudesques retrouvés à Mersebourg, où il est parlé des liens que préparent les Nornes pour les prisonniers, et des formules religieuses qui feront tomber ces liens ¹? Deux mots analogues, dans la langue des Eddas, *höpt* et *bönd*, signifient à la fois les chaînes ou les liens et les dieux eux-mêmes. Odin y est appelé *haptagud*, dieu des dieux ou des liens. L'autel des Ubiens, mentionné par Tacite dans la ville destinée à devenir Cologne, paraît avoir été d'abord un sanctuaire du dieu de la guerre Tyr ou Zio, puis du dieu Mars suivant l'interprétation romaine ². C'était là que les Germains conservaient l'épée enlevée par eux à César ³; ce fut là que Vitellius, à son tour, envoya,

de *Cyuarî* s'appliquait aux Souabes ou anciens Suèves. Grimm explique à son tour le premier de ces deux noms.

¹ J. Grimm a publié et commenté ces anciennes poésies dans le second volume de ses *Kleinere Schriften*, 1865. Voir le morceau intitulé : *Ueber zwei entdeckte Gedichte aus der Zeit des deutschen Heidenthums*.

² Tacite, *Annales*, I, 39, 57.

³ Suétone, *Vitellius*, chapitre VIII.

pour le consacrer à Mars, dit Suétone, le poignard avec lequel Othon s'était tué ¹.

Au dieu Tyr, représenté comme divinité de la guerre avec une épée pour symbole, correspond sans doute le *Sahsnôt* ou *Saxnôt* qu'on voit mentionné dans les formules germaniques, et dont le nom veut dire : qui gouverne par l'épée. Une dernière preuve à l'appui de l'antique primauté du dieu Zio, c'est le *Tuisco* mentionné par Tacite comme père des Germains. Ce nom paraît reproduire celui du dieu de la guerre, autrefois dieu suprême, avec une terminaison marquant la descendance : *tivisco*, fils de *tiv*. De là le nom national des Allemands *die Deutschen*, ou comme l'écrivent leurs patriotes, en croyant se rapprocher de l'ancienne étymologie, *die Teutschen*, le peuple *teuton* ou *tudesque*.

A côté de Mercure et Mars, Tacite distingue un troisième grand dieu des Germains, qu'il identifie avec Hercule. Malgré quelque incertitude des manuscrits, c'est bien là son texte au commencement du neuvième chapitre de la *Germanie*. A quelle divinité barbare peut correspondre cette assimilation grecque ou romaine ? Les récits des Eddas nous offrent ici au premier coup d'œil des analogies qui semblent d'abord tout extérieures sans doute, mais que la science moderne sait définitivement justifier. Thor, dans la mythologie scandinave, est le dieu redoutable qui se livre à des luttes incessantes contre les mauvais géants. Il a une taille, une force physique, un appétit extraor-

¹ Suétone, *Vitellius*, chapitre x.

dinaires. Dans une de ses expéditions, il tue, sauf à les ressusciter le lendemain, les deux boucs attelés à son char; il les fait cuire et les mange. Il revêt pour la lutte une ceinture magique qui centuple ses forces; il a d'énormes gantelets de fer, avec lesquels il tient son merveilleux marteau Miœllnir, arme terrible à laquelle rien ne résiste, et qui, après avoir frappé, revient d'elle-même dans la main d'où elle est partie. N'est-ce pas assez de ces premiers traits pour faire songer à Hercule? Hercule, ayant tué Busiris, aborde dans un port de l'île de Rhodes; rencontrant un bouvier qui conduisait son char attelé de deux taureaux, il en dételle un, le sacrifie et le mange¹. Comme buveur, sa renommée n'est pas moindre, et de tous les défis il sort victorieux. On sait ses combats contre Antée, les Cercopes et tant d'autres ennemis. Le serpent de Midgord, que le dieu Thor abat, répond à l'hydre de Lerne, et le marteau Miœllnir à la massue d'Hercule. Le grand nombre de statuettes antiques représentant le dieu grec armé de cette massue qu'on a retrouvées dans l'intérieur de l'Allemagne, jusque dans la région de la Sprée², démontre que les Germains avaient accepté ici encore l'identification romaine. — Thor est le dieu du tonnerre; les éclairs et la foudre précèdent et annoncent ses coups; c'est de lui, suivant l'opinion populaire chez les anciens et au moyen âge, que proviennent, à la surface de la

¹ Apollodore, livre II.

² V. Caylus, *Recueil d'antiquités*, tome III, page LXXXVIII, f. I, et page 324. Cf. Hauben et Fiedler, *Denkmæler von Castra Vetera und Colonia Trajana*, Xanten, 1839, planche xxvii, 4.

terre, ces innombrables pointes de silex, débris mieux connus aujourd'hui d'un premier âge de l'humanité. Son nom, sous diverses formes, s'identifie avec le mot même qui, en latin, en français, dans les langues germaniques, désigne le tonnerre (*thunar, donar, donner, tonitru*). Et Hercule aussi, par un des aspects les plus anciens de sa légende complexe, est une divinité de la lumière qui préside aux phénomènes célestes, aux lois et aux vicissitudes climatériques ¹. — Tacite enfin, dans la *Germanie* même et ailleurs, présente Hercule tantôt comme un simple héros, tantôt comme un dieu ², distinction déjà signalée par Hérodote ³ et conforme à l'antique mythologie, qui connaît un Hercule doué d'une nature moitié humaine, moitié divine, type de ce que peut atteindre l'humanité quand elle s'avance secondée par les dieux. Or n'est-il pas curieux de remarquer que, dans l'Edda, Thor est appelé *vagnaverr*, l'homme au char, l'homme-héros, *vir*? Ou bien encore il y est nommé *einheri*, mot que Finn Magnussen traduit par *eximius bellator, heros egregius* ⁴. Dans un autre texte tudesque, postérieur à l'Edda, le mot *mann*, homme, lui est appliqué.

Il est vrai qu'à comparer les noms de la semaine la

¹ On trouvera réunis dans l'ouvrage de M. W. Mannhardt, *Germanische Mythen*, Berlin, 1858, in-8, tous les textes qui autorisent ces comparaisons.

² *Germanie*, chapitres II et IX.

³ Livre II, chapitre XLIV.

⁴ *Veterum Borealiū Mythologiæ Lexicon*, Havniæ, in-4, 1828, page 58.

concordance s'interrompt. Dans toutes les langues germaniques, encore aujourd'hui, le cinquième jour emprunte son nom du dieu Thor : *donnerstag* en allemand, *torsdag* en danois, *thursday* en anglais, tandis que le jeudi, dans les langues de souche latine, est le jour de Jupiter, non d'Hercule. On comprend toutefois qu'une confusion se soit établie entre le dieu Thor, présidant aux phénomènes célestes, et Jupiter, devenu le premier des dieux, revendiquant cette suprême manifestation des éclairs et de la foudre¹. Les traces de cette confusion persistante sont visibles :

¹ J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, page 161. — Dans l'ancienne Rome, la formule la plus religieuse du serment était de jurer par Jupiter pierre : *Jovem lapidem jurare*, Cicéron, *Lettres familières*, VII, 12 (Cf. Polybe, III, 25) ; — *quod sanctissimum jusjurandum est habitum*. Aulu-Gelle, I, 21. — Festus dit que celui qui prêtait serment tenait une pierre entre ses mains et parlait ainsi : « Si sciens fallo, tum me Diespiter, salva urbe arceque, bonis ejiciat, ut ego hunc lapidem. » — Ces usages rappelaient sans nul doute le temps primitif où les dieux romains n'étaient représentés que par des symboles, Vesta par la flamme, Mars par un javelot, Jupiter par une pierre : « Varro dicit antiquos Romanos plus annos centum et septuaginta deos sine simulacro coluisse. » Saint Augustin, *Cité de Dieu*, IV, 31. — Mais que signifiait la pierre de Jupiter ? Elle représentait incontestablement la foudre. Servius, *Énéide*, VIII, 641, dit que cette pierre était un silex, c'est-à-dire une pierre à feu. Arnobe, IV, 25, dit qu'on mettait dans la main de Jupiter, pour signifier la foudre, un silex, et cette pierre, nommée *tapis capitolinus* (Saint Augustin, II, 29) était comme un symbole du dieu lui-même. L'acte de celui qui, prêtant serment, consentait à être frappé, s'il se parjurait, comme il frappait lui-même en jetant la pierre, devait équivaloir, primitivement au moins, au consentement d'être *foudroyé* par Jupiter. — « Auch dem Jupiter war der silex heilig, und schwærende fassten ihn. » Grimm, *Deutsche Mythologie*, I, page 164.

les documents latins du moyen âge attribuent presque constamment à Jupiter ce que les documents germaniques des mêmes temps attribuent au dieu Thor. L'auteur de la *Vie de saint Boniface* appelle chêne de Jupiter, *robur Jovis*, le chêne de Donar, *Donares eih*, que le saint fit abattre à Geismar, en Hesse ¹. Le chroniqueur Saxo Grammaticus appelle *lapides* ou *mallei joviales*, c'est-à-dire pierres ou marteaux de Jupiter, ces silex taillés ou polis qu'on regardait comme les débris de la foudre, et que la langue populaire en Germanie appelait les coins de Thor, *donnerkeile* ². Nous avons traduit enfin par le mot *joubarbe*, d'après l'expression latine *barba Jovis*, le *Donnerbart* germanique, cette belle plante qui croît d'elle-même sur les vieux murs et sur les toits, tout exprès, nous assure le moyen âge, pour les préserver de la foudre ³.

Derrière les analogies superficielles et incertaines, la mythologie comparée a su, disions-nous, en découvrir d'essentielles et de profondes. Nous le montrerons tout à l'heure en parlant des rapports qui unissent la mythologie eddique et celle de l'antique Orient.

A côté de Mercure, d'Hercule et de Mars, Tacite croit distinguer chez les Germains la déesse Isis ⁴. Une partie du grand peuple des Suèves offre, suivant lui, des sacrifices à cette divinité : « Je ne trouve, ajoute-t-il, ni la cause ni l'origine de ce culte étran-

¹ J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, pages 62 et 155. Pertz, II, page 243.

² J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, page 164.

³ *Ibid.*, page 168.

⁴ *Germanie*, chapitre IX.

ger. Seulement la figure d'un vaisseau, qui en est le symbole, annonce qu'il leur est venu d'outre-mer. » Il est clair que l'historien romain pense reconnaître ici la déesse égyptienne dont le culte avait pénétré dans Rome au temps de Sylla. Le symbole du navire se rencontre, à la vérité, de part et d'autre. Apulée, dans un passage infiniment curieux de son *Ane d'or*¹, nous a raconté comment dans l'antiquité classique, à l'époque du lever des Pléiades, c'est-à-dire au début du mois de mars, au moment où la végétation se ranime et où la mer redevient navigable, les prêtres offraient en grande cérémonie à la déesse Isis un vaisseau de fabrication nouvelle, qu'on lançait pour la première fois dans les flots en son honneur. La journée du 5 mars prenait de là dans le calendrier romain le nom de « Vaisseau d'Isis », *Navigium Isidis*². Isis n'était pas cependant la seule divinité du monde classique dans le culte de laquelle apparût l'attribut du navire. Aux grandes fêtes de Minerve, dans l'ancienne Athènes, le péplos de la déesse était solennellement porté, depuis le Céramique jusqu'aux bords de l'Ilissus, attaché aux mâts d'un vaisseau qu'un mécanisme faisait mouvoir³. Jacques Grimm

¹ Voir le livre XI.

² Lactance, *Institutions divines*, I, 27 : « Certus dies habetur in fastis quo Isidis navigium celebratur, quæ res docet illam non tranasse sed navigasse. »

³ V. Philostrate, *Vies des Sophistes*, livre II, chapitre II ; — Hermann, *Antiquités religieuses*, § LIV, 15. — A. Mommsen, *Éortologie*, page 187. — *Rheinisches Museum*, tome XIV, page 493. — Cette fête paraît s'être établie au temps des successeurs d'Alexandre

a recueilli les indices de coutumes analogues jusqu'au milieu du moyen âge allemand. Encore dans le premier tiers du douzième siècle, les chroniques décrivent une fête évidemment païenne d'origine, célébrée malgré les malédictions du clergé dans la région rhénane, et qui consiste à suivre en grande foule, avec des danses et des chants d'allégresse, un navire muni de voile et mâture, auquel des roues sont adaptées, et qui porte, nous dit le chroniqueur, « on ne sait quel malin génie ». A la fin du jour, quand la lune s'élève à l'horizon, les femmes se précipitent demi-vêtues, les cheveux épars, sur le chemin que parcourt le dieu, et, pareilles aux bacchantes, elles multiplient les danses avec une frénétique ardeur jusqu'au milieu de la nuit. Grimm rappelle aussi à ce propos certaines fêtes longtemps subsistantes pendant lesquelles c'est une charrue qui est conduite en grande pompe et suivie d'une nombreuse procession. En Saxe, aux environs de Leipzig, on se souvient encore d'une pareille coutume, avec cette circonstance particulière que les femmes non mariées étaient obligées de traîner la charrue¹. Dans tous ces exemples, Grimm voit la trace d'un culte fort ancien en l'honneur de quelque divinité d'où devait dépendre soit l'heureux succès de la navigation, soit la fécondité de la terre, soit le bonheur des mariages. Il compare ces épisodes à ce que raconte Tacite lui-même dans la

(*Ephémérides archéologiques* de 1862, n° 100, page 118) et dure encore au quatrième siècle après J.-C. (*Ephémérides*, n° 2257).

¹ J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, pages 237-243.

Germanie ¹ d'une déesse barbare adorée de certaines tribus du Nord. Les Germains croient, dit-il, qu'elle intervient dans les affaires des hommes, et qu'elle les visite à des époques solennelles. « Dans une île de l'Océan est un bois consacré, et, dans ce bois, un char couvert, destiné à la déesse. Le prêtre seul a le droit d'y toucher; il connaît le moment où elle est présente dans le sanctuaire; elle part traînée par des génisses, il la suit avec une vénération profonde. Ce sont alors des jours d'allégresse; c'est une fête pour tous les lieux qu'elle daigne honorer de sa présence. Les guerres sont suspendues, toute arme est soigneusement écartée. C'est le seul temps pendant lequel ces barbares acceptent le repos et la paix, et cela dure jusqu'à ce que, la déesse étant rassasiée du commerce des mortels, le même prêtre la rende à son temple. Alors le char et le voile qui le couvre et, si on les en croit, la divinité elle-même sont baignés dans un lac solitaire. Des esclaves s'acquittent de cet office, et, aussitôt après, ils sont précipités dans le lac, qui les engloutit. De là une religieuse terreur et une sainte ignorance sur cet objet mystérieux qu'on ne peut apercevoir sans périr. » Déjà, bien avant Tacite, Lucrèce avait décrit avec quelques détails analogues les promenades de la déesse Terre, mère des dieux et des hommes, sur son char traîné par des lions ². Le ca-

¹ Chapitre XL.

² *De rerum natura*, livre II, vers 601, etc.

Hanc veteres Graium doctei cecinere poetae
 Sedibus in curru bijugos agitare leones.

 Horrificæ fertur divinæ Matris imago.

lendrier romain désignait le sixième jour des calendes d'avril par ces mots : *Lavatio matris deüm* ; et Ovide, en effet, dans le passage de ses *Fastes* où il décrit un des prodiges accomplis par Cybèle, représente le prêtre qui, vêtu d'une robe de pourpre, lave dans les eaux de l'Almon et la déesse et les objets sacrés ¹.

Que penser de ces divers rapprochements, dont la série pourrait aisément s'accroître ? En conclura-t-on que le culte de l'Égyptienne Isis avait pénétré non-seulement à Rome, mais encore au fond même de la Germanie, que c'est elle qu'on peut reconnaître à ces divers symboles du vaisseau, de la charrue, du char traîné par des génisses, et qu'elle figurait ainsi dans le monde barbare aussi bien que dans le monde classique comme protectrice de la navigation, du commerce, de l'agriculture, du mariage, de la concorde générale et de la paix ? Il est vrai qu'un syncrétisme dont on trouverait déjà des traces dans Hérodote ² avait accumulé sur l'Isis égyptienne les attributs de beaucoup d'autres divinités. Apulée fait dire à cette déesse : « Je suis la Nature, mère de toutes choses, maîtresse des éléments, principe originel des siècles, divinité suprême, reine des Mânes... Puissance unique adorée sous autant d'aspects, de formes, de cultes et de noms qu'il y a de peuples sur la terre, les Phrygiens m'appellent la Mère des dieux, le peuple autochthone de l'Attique me nomme Minerve cyclo-

¹ Livre IV, vers 340 : *Almonis dominam sacraque lavit aquis.*

² Il dit au livre IV, chapitre LIX, qu'Isis est la même déesse que la Déméter des Grecs (la Terre-Mère, Cérès).

péenne. Je suis Vénus paphienne pour les habitants de Chypre, et Diane dycétéenne pour les Crétois. Dans les trois idiomes de Sicile j'ai nom Proserpine stygienne ; je suis Cérès antique à Éleusis... Les peuples d'Éthiopie et d'Égypte seuls me rendent mon culte propre, et me donnent mon vrai nom de déesse Isis. » Le vrai nom n'était-il pas bien plutôt celui qu'Apulée enregistrerait d'abord ? n'était-ce pas en réalité la Nature, mère de toutes choses, que les anciens adoraient sous ces différents noms ? Ce que les Romains avaient rencontré en Germanie, n'était-ce pas un culte s'adressant à la même universelle puissance ?

Or quelle divinité germanique d'un pareil sens Tacite aura-t-il cru pouvoir identifier avec Isis ? Au milieu de tant de difficiles problèmes, celui-ci peut-être a provoqué les solutions les plus singulières et les plus diverses. Grimm a le premier mis un terme aux divagations plus ou moins érudites, en montrant qu'il fallait joindre en effet ce que l'histoire nous dit de la prétendue Isis et ce que nous apprenons dans le livre de la *Germanie* du culte de la Terre-Mère ¹. Il est particulièrement précieux pour nous que Tacite nous ait transmis le nom barbare de

¹ Grimm rapproche l'Isis de Tacite d'une divinité locale qu'il rencontre dans les antiquités religieuses de la ville d'Augsbourg, et qui avait nom *Zisa* ou *Cisa*, ou *Isa*. — Cf. dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, tome IX, pages 100 et suiv., un travail intitulé *Isis und ihr heiliges Schiff*. — Cf. dans la *Zeitschrift für deutsche Mythologie* de Wolf, tome II, 1855, pages 316-317, un article étendu de M. Wilh. Mannhardt, intitulé *Wato*, qui contient d'intéressantes indications au sujet de cette Isis de Tacite. Le plus grand nombre des récents érudits

cette dernière divinité : Nerthus¹. Suivant P.-A. Munch, le laborieux et habile historien de la Norvège, nous pouvons reconnaître ici la divinité des Germains du Nord, appelée Niærdr dans la langue norrène : la forme gothique de ce nom, presque identique à celle que rapporte Tacite, serait Nairthus, forme indifféremment masculine ou féminine. Niærdr, dispensateur des richesses, passe dans la mythologie scandinave pour avoir engendré Frey et Freya, et celle-ci devient la déesse de la fécondité, de l'abondance, de la joie, de la paix. D'autre part, l'on retrouve aussi dans l'Edda une déesse Terre, *Iord* ou *Iaurd*, laquelle, comme épouse et femme d'Odin, et naturellement aussi comme source de toute vie, se confond avec Freya. P.-A. Munch² a remarqué que la visite de la déesse sur un char voilé paraît avoir été une cérémonie spéciale au culte de Freya et de Nerthus. On en trouve des traces jusqu'aux derniers jours du paganisme en Séeland. Cette île danoise a longtemps conservé une ville de Leire, ancien sanctuaire national, et dont le nom reproduit le mot gothique *hleithra*, qui traduit dans Ulphilas le grec *skènè*, tente ou char

reconnaissent en elle une ancienne divinité germanique, nommée *Isa*, *Eiso*, *Ise*, *Eisa*, suivant les divers dialectes.

¹ Il faut très-probablement lire, au quarantième chapitre de la *Germanie*, *Nerthum* et non pas *Hertham*, que donnent les anciennes éditions. Outre l'analogie entre *Nerthus* et *Niærdr*, le manuscrit de Leyde et le plus grand nombre des autres manuscrits donnent *Nerthum* ou des formes qui s'en rapprochent. V. Massmann, *Germania*, page 118.

² *Det norske Folks Historie, fremstillet af P.-A. Munch*, tome I, Christiania, 1852, pages 49 et 56.

couvert. Séeland aurait été cette île de l'océan, désignée par Tacite, foyer du culte pour les nombreuses tribus des Goths. Ajoutons qu'un des poèmes de l'Edda de Sæmund, *les chants de Sól*¹, représente l'épouse d'Odin, Freya, embarquée « à la recherche ardente de la volupté sur le navire de lord, » preuve curieuse que la mythologie norrène attribuait à la Terre-Mère ce symbole du navire, rappelant soit l'ouverture de la navigation, soit la visite souhaitée, promesse de fécondité et de richesse, que Tacite semble réserver à Isis. Toute divergence et toute confusion disparaissent si la Terre-Mère et Isis peuvent être considérées comme une seule et même divinité, connue en Germanie sous différents aspects et différentes désignations, parmi lesquelles celles de Freya et particulièrement celle de Nerthus, chez les tribus gothiques, auraient été les principales. Nous avons vu trois noms, parmi ceux des jours de la semaine, reproduire les noms de trois divinités germaniques : Odin, Thor, et Tyr ou Zio. Le vendredi à son tour a été désigné comme le jour de Vénus par les Romains, comme le jour de Freya par les barbares : nouvel indice de l'identité entre Freya et Vénus, considérées toutes deux comme déesses de la fécondité, de la génération, et se confondant ainsi avec Isis et Nerthus ou la Terre-Mère.

En dehors de ces principaux dieux, Tacite en a

¹ *Les chants de Sól, poème tiré de l'Edda de Sæmund, publié avec une traduction et un commentaire, par M. Bergmann. Strasbourg-Paris, 1858, in-8.*

mentionné quelques autres de second ordre, au sujet desquels il n'est pas beaucoup plus facile de s'éclairer. Il cite par exemple, chez une tribu du Waldgebirge, un bois dès longtemps consacré par la religion. « Le soin du culte, dit-il, y est remis à un prêtre en habit de femme. Ce culte s'adresse à des dieux qui, dans l'Olympe romain, seraient Castor et Pollux. Point de statue, nulle trace d'une origine étrangère; mais ce sont bien deux frères, tous deux jeunes, qu'on adore ¹. » Ainsi parle Tacite; il est probable qu'il fait allusion à quelque dédoublement pareil à celui qui a produit les Açvins de la religion indienne, les Dioscures de l'antique Grèce, et les Lares tutélaires (*lares præstites*) de l'ancienne Rome, devenus peut-être le type de Romulus et Rémus. Diodore attestait déjà ² que les Celtes des bords de l'Océan, c'est-à-dire sans doute les Germains septentrionaux, vénéraient « les Dioscures » ³.

¹ *Germanie*, chapitre XLIII.

² Livre IV, chapitre LVI.

³ Quant au nom par lequel Tacite désigne ces dieux, *nomen Alcis*, je crois qu'il vaut mieux reconnaître notre absolue impuissance à l'expliquer que d'aventurer, comme on l'a fait, les interprétations les plus bizarres. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, tome I, page 57, y veut retrouver un mot *alx*, qu'il rapproche du gothique *alhs*, avec le sens de *bois sacré*. La phrase de Tacite voudrait dire : on leur donne le nom même du bois sacré; le bois se confondrait dans le culte avec les divinités qui l'habitent. — Voir à la fin du 3^e volume des *Alterthümer des deutschen Reichs und Rechts* de M. Zoepfl, 1861, un travail *Ueber den Gætzen Wich und die Alcis des Tacitus*. Alcis (cf. *heilige, helge*) désignerait à la fois le sanctuaire et la divinité. — Suivant P.-A. Munch, *Det norske Folks Historie*, tome I, page 57, Tacite a interprété arbitrairement,

Qu'est-ce encore que les déesses *Baduhenna* et *Tanfana*, dont parle Tacite dans ses *Annales* ¹? Ce dernier nom de divinité ne se rencontre que chez lui, car il ne faut plus invoquer une inscription fabriquée au seizième siècle par le célèbre faussaire Ligorio, qui en a fait usage avec une orthographe de fantaisie ². Jacques Grimm renonce à peu près à l'expliquer dans sa *Mythologie*; mais, au dixième chapitre de son *Histoire de la langue allemande*, où il expose sa thèse des rapports entre les anciens Scythes et les Germains, il croit pouvoir assimiler la *Tanfana* germanique à la divinité scythique *Tabiti*. A l'un et l'autre noms il donne pour étymologie un développement de la racine sanscrite *tap*, être chaud, brûler, d'où il tire également les mots *templum* ³ et *taphos*, signifiant, au temps où la crémation des corps était en usage, l'endroit où se brûlait le cadavre et le monument où l'on renfermait les cendres. Hérodote ⁴ nous dit que *Tabiti* était la *Vesta* ou *Hestia* des Scythes; aux yeux de Grimm, *Tanfana* n'est pas autre non plus que la divinité du feu et du foyer. Devons-nous regarder comme définitive cette explication de Grimm? Non, car lui-même en propose une différente dans son *Dictionnaire allemand*, au

suivant son habitude, des mots barbares qu'il ne comprenait pas, soit le mot gothique *alhs*, sanctuaire, soit le norrène *Aesir*, *Anzeis* en gothique, *Anses* dans Jornandès, signifiant les dieux *Aes*.

¹ Livre IV, chapitre LXXIII, et livre I, chapitre LI.

² *Sceleratum Ligorii commentum*, dit Orelli, *Inscriptionum latinarum... collectio*, tome I, page 358, n° 2053.

³ *Templum* dérive bien plutôt sans doute de τέμενος.

⁴ Livre IV, chapitre LIX.

mot *Forst*. D'autres commentateurs ont recours soit aux idiomes italiques, soit à la vieille langue des Belges. Aveux de notre impuissance, quant à présent du moins, en présence de ces problèmes subtils et complexes.

L'historien romain ne nous paraîtra pas moins incomplet ou moins difficile à interpréter si nous cherchons à nous faire une idée, d'après son texte, des dogmes ou de l'inspiration qui animaient de son temps la religion des barbares. Il nous dit que les Germains croyaient indigne des dieux de leur élever des temples et de leur fabriquer des statues¹. Lui-même cependant a mentionné ce temple de Tanfana que les légions de Germanicus auraient entièrement rasé pendant une expédition contre un des villages qu'habitaient les Marses. Faut-il l'entendre seulement du bois sacré où cette divinité était adorée? Quant aux statues, comment donc, s'il n'y en avait pas, s'imaginer cette promenade de la déesse Nerthus, portée sur un char, puis lavée, suivant quelques-uns, par le prêtre dans les eaux d'un lac solitaire? S'agissait-il d'un simple tronc d'arbre grossièrement équarri, comme semblent avoir été ces *xoana*, prétendues œuvres de Dédale, que la religion primitive des Grecs multipliait, et dont Pausanias nous parle en détail pour en avoir vu quelques restes²? En discutant plus haut les analogies que les Romains

¹ *Germanie*, chapitre IX. Varron dit que les Romains aussi restèrent plus de cent soixante-dix ans sans figurer les dieux par des statues ou des images (Saint Augustin, *De civitate Dei*, IV, 31).

² V. surtout livre IX, chapitre III, § 3, 7, 8.

avaient pu songer à établir, entre Mercure et Odin par exemple, nous avons dû supposer que certaines ressemblances s'étaient traduites par des représentations figurées de part et d'autre; faut-il croire, comme on l'a proposé, que ces dieux étaient représentés seulement d'une manière symbolique, par les armes mêmes que leur attribue la mythologie du Nord, Odin par la lance, Thor ou Donar par le marteau, Tyr par l'épée? Les expressions dont se sert Tacite : *signa et formas deorum*, n'ont-elles pas d'autre sens? Un des premiers textes qui nous montrent quelques monuments analogues à des statues chez les peuples de la Germanie est seulement, il est vrai, de la seconde moitié du quatrième siècle, et, chose curieuse, ce texte paraît reproduire une cérémonie toute semblable à celle que décrit Tacite. Il s'agit d'un roi des Goths qui, pour arrêter dans son royaume les progrès du christianisme, fait promener, dit Sozomène ¹, l'image d'une divinité païenne sur un char, lequel s'arrête devant les maisons de ceux qu'on soupçonne de s'être convertis. Il n'est pas douteux qu'au cinquième siècle les Francs n'eussent des statues de leurs dieux; on se rappelle les récits de Grégoire de Tours et les discours qu'il prête à Clotilde : « Les dieux que vous adorez sont de pierre ou de bois ²..... »

Suivant Tacite, si les Germains ne veulent pour leurs dieux ni statues ni temples, c'est qu'ils ont

¹ *Histoire ecclésiastique*, VI, 37.

² Livre II, chapitres XXIX-XXXI.

une idée très-haute de la divinité : des représentations matérielles ou un culte étroit et captif leur paraîtraient l'amoinrir ; et, dans son magnifique, dans son intraduisible langage, il nous dit qu'en présence de l'obscurité vénérable de leurs antiques forêts, sans chercher à percer le mystère de ces ténèbres, ils se contentent de deviner les dieux et d'adorer. Qu'en faut-il croire et comment doit-on l'entendre ? Les barbares de Germanie vont-ils se transformer en disciples mystiques d'une religion abstraite, exempte de superstition ? Étaient-ils donc capables d'écouter les conseils d'un Sénèque, enseignant aux stoïciens de Rome, lui aussi, la divinité invisible et présente dans l'obscurité des grands bois épais, ou bien de comprendre ce culte immatériel que Tacite lui-même signale avec étonnement chez les Juifs monothéistes ? Ce que nous dit l'historien du respect des barbares envers les femmes, nous devons certes l'accepter, puisque beaucoup de témoignages, depuis Plutarque à propos des Cimbres jusqu'à saint Boniface dans sa dix-neuvième lettre, nous signalent ce même trait des mœurs germaniques. Un tel respect, mêlé d'ailleurs de superstition, convenait à des peuples encore engagés dans un état de civilisation primitive. On n'en pourrait pas dire autant d'un culte qui redouterait de n'être ni assez austère ni assez dégagé des formes matérielles. La vérité est peut-être que la religion germanique, non sortie encore de la période d'adoration des forces naturelles, ne faisait que préluder à celle où ses divinités comme ses mythes s'inspireraient d'un caractère plus personnel et par conséquent plus

visiblement moral. Rappelons-nous que César attribue aux Germains le culte du soleil, de la lune et de Vulcain, c'est-à-dire l'adoration des astres et du feu. Rappelons-nous aussi que les premiers siècles du moyen âge allemand ont conservé les nombreuses traces d'un très-ancien culte des arbres en Germanie, témoin les traditions sur le chêne de Geismar et sur l'Irminsul¹, témoin les nombreuses statues de Roland de l'Allemagne du Nord, souvenirs probables des anciens arbres de justice. Tacite, vivement frappé de la majesté des forêts germaniques et du mystère des cérémonies que les barbares célébraient, aurait interprété celles-ci à sa manière, non sans ajouter quelque chose, de sa propre imagination, à l'essor réel d'un sentiment d'adoration intime et grave inné chez ces peuples. Lui-même nous aide à une vue probablement plus exacte lorsque, dans certains chapitres de sa *Germanie*, il nous montre

¹ *Irmin* est un vieux mot tudesque qui, en composition, marque l'accroissement et l'extrême extension : *Irmingot* est le dieu suprême ; *irminthiod* est le genre humain ; *irman* ou *irmin Säule* est la grande colonne, *universalis columna*, ainsi que traduit un chroniqueur du moyen âge. Plusieurs textes paraissent démontrer que c'était quelque tronc d'arbre taillé de manière à figurer le dieu. Grimm compare avec les statues de Roland, dont nous avons parlé plus haut, avec les *colonnes de Thor* chez les Suédois, avec les *colonnes d'Athelstane* chez les Anglo-Saxons. Il est probable qu'il y avait une divinité tudesque nommée *Irmin*, de laquelle étaient nommées les *Herminones*, une des branches du grand peuple germanique. Cette divinité paraît même avoir représenté la guerre et la victoire, de sorte que Charlemagne, en renversant un des Irminsuls, humiliait les Saxons vaincus. Cf. Grimm, *Mythologie*, pages 107 et 326-7.

chez les barbares la sorcellerie et les sacrifices humains.

Quoi qu'il en soit des appréciations de Tacite, des conjectures souvent hasardées que ces appréciations ont fait naître, et des identifications plus ou moins rigoureuses que l'érudition moderne croit pouvoir instituer, il y a un résultat hors de doute : c'est que nous retrouvons sous les dénominations classiques les principales divinités de l'odinisme. Odin, Thor ou Donar, et Tyr ou Zio forment une sorte de trinité qui paraît avoir été pendant plusieurs siècles l'objet d'une adoration constante de la part des peuples du Nord, et à laquelle se rapportent une foule d'indications qui deviennent les commentaires directs des assertions de Tacite. Encore au onzième siècle Adam de Brême raconte qu'il y avait en Suède, à Upsal, un temple célèbre contenant les statues de trois principales divinités, les mêmes sans doute qui ont été entrevues par l'historien romain. Jusque dans notre temps, on peut visiter près de cette ville trois tertres, dont l'un, ouvert il y a une quinzaine d'années, contient des restes de sépulture. Ces trois tumulus sont populaires, et la jeunesse des universités s'y réunit en fête à de certaines époques, parce que, suivant la tradition, ce sont là les tombeaux des trois grands dieux de l'antiquité scandinave. Or deux de ces divinités sont précisément Odin et Thor ; la troisième portait ce même nom de Frey que nous avons vu attribué, sous sa forme féminine, à une déesse barbare entrevue par Tacite.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré à quelle religion se rattachait la race germanique; la critique moderne peut nous éclairer sur les origines de cette religion et par là même sur les origines de cette race. Nous avons, en commençant, fait un vrai mérite à l'historien d'avoir compris ou du moins pressenti qu'il devait joindre ensemble deux questions en effet connexes, le problème religieux et le problème ethnologique. Ni l'un ni l'autre ne pouvait être dans l'antiquité entièrement résolu. Les assimilations que Tacite imaginait entre les dieux classiques et les divinités de la Germanie avaient une certaine justesse, mais par des rapports généraux et lointains qu'à coup sûr il ne soupçonnait pas, ignorant la solidarité de race des Germains et de Rome elle-même avec les grandes nations de l'antique Asie. Quand il nous dit que les Germains étaient autochthones, ce n'est là qu'une de ces solutions orgueilleuses dont se couvrait l'ignorance des anciens, à moins que ce ne soit l'écho de certaines cosmogonies faisant naître les premiers hommes du sol même, ou du roc, ou des arbres : Tacite est probablement l'organe de pareilles traditions quand il nous parle du grand dieu Tuisco, né de la Terre, ou même quand il nous dit que la forêt vénérée des Semnons avait donné naissance aux tribus qui se réunissaient à l'ombre de ses grands arbres. Ces allégations sous sa plume nous enseignent seulement, à vrai dire, que l'immigration des Germains en Europe était d'une date déjà trop ancienne pour qu'au premier siècle de l'ère chrétienne il en retrouvât le souvenir.

Sur l'une et l'autre question la science aujourd'hui va plus loin. Non-seulement elle peut reconnaître dans ces traits originaux le culte des Germains, et cesser de le confondre avec les cultes classiques, mais elle retrouve encore les liens de l'odinisme avec les plus anciennes époques religieuses des Indo-Européens, ce qui équivaut à démontrer que les Germains sont eux-mêmes un rameau détaché de la souche aryenne.

C'est à la philologie comparée qu'appartient ici le premier rôle. Rien qu'à mettre en regard tout d'abord les expressions primordiales de tout langage humain, elle signale des similitudes et des différences qui lui révèlent la distinction des races. Poursuivant son enquête, elle note chez les peuples indo-européens, par exemple, les mots qui désignent les diverses espèces de bétail et les mots qui se rapportent au développement ultérieur de l'agriculture, et il lui arrive de remarquer que tel groupe de ces peuples, après avoir eu, pour ce qui se rapporte au bétail, le même langage que les autres groupes, s'est façonné au sujet de l'agriculture des expressions particulières. Elle en conclut que les diverses tribus indo-européennes ont vécu réunies pendant une première période, celle de la vie agricole ou nomade, mais que ce groupe particulier s'est séparé du tronc commun avant d'accomplir son passage vers la vie agricole. C'est sur de telles observations que M. Pictet a édifié son ingénieuse histoire des différentes époques de la vie des Aryas ¹,

¹ Adolphe Pictet. *Les origines indo-européennes, ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique*, 2 volumes in-8, 1859-63.

et qu'on a cru pouvoir appliquer aux Germains précisément la conclusion que nous venons de mentionner.

Pour la philologie moderne, les mots, et les lettres elles-mêmes qui constituent les mots, ont leur histoire. L'un des deux éléments des mots, la terminaison, varie suivant les nuances très-diverses de temps et de mode, de nombre et de personne, que le langage veut exprimer; l'autre, le radical, se modifie dans les verbes soit par un redoublement, une réduction, et ensuite par une contraction de ce redoublement, soit par un changement de voyelle. De plus, en passant d'une langue à une autre langue, d'un peuple à un autre peuple, les mots se transforment, mais suivant des règles que déterminent surtout les intimes affinités des lettres entre elles. Nul de ces changements n'est livré au hasard; l'esprit humain et la parole humaine, dans ces évolutions secrètes, ne connaissent pas de caprices. C'est la gloire de Grimm et de Bopp d'avoir, en retrouvant ces lois délicates et cachées, créé une science nouvelle, la grammaire comparée. Les règles qui gouvernent les destinées des mots une fois connues, il doit devenir possible de déterminer, au seul aspect de certaines formes données, dans quelle période du développement général de la langue-mère à laquelle elles se rapportent on doit les classer. Ce qui s'observe de ces formes vaut également pour le peuple qui les met en usage : on doit apprendre par là à quelle distance il est placé de la souche commune, et combien de développements successifs l'en séparent. Ainsi George Cuvier, au seul

examen d'un ossement fossile, restituait l'animal ignoré auquel cet ossement avait appartenu, disait son genre et son espèce, même son âge et son sexe. Ainsi le géologue, à l'aspect d'un filon ou d'une roche, sait à quelle époque de la formation du globe terrestre il doit l'attribuer. Appliquant cette méthode aux langues germaniques, dont ce qui nous reste du gothique est le représentant le plus ancien, on a cru pouvoir conclure que le rameau des Germains s'était séparé de la souche aryenne pendant la seconde moitié de l'époque védique. Assigner des dates précises à ces grands changements préhistoriques serait, comme on sait, une entreprise téméraire; c'en est assez si l'on peut indiquer une sorte de chronologie relative, c'est-à-dire une succession logique déterminée par les seules phases du langage.

Les mots sont les dépositaires, puis les témoins des impressions intellectuelles et morales des hommes. En se transformant, ils suivent, traduisent et excitent le progrès de la pensée humaine. Tacite nous donne occasion dans sa *Germanie* d'en citer un très-curieux exemple, quand il assimile au Mars classique le dieu Tyr ou Zio des Eddas. Jacques Grimm et M. Max Müller ont refait avec une érudition très-ingénieuse l'histoire de ce dieu ou plutôt de ce nom : *numina nomina*¹. Le sanscrit *dyaus* dont le thème est *dya* s'appliquait, disent-ils, dans la langue primitive des

¹ Justin, XXIV, 5 : *Alexandri Philippique regum nomina, sicuti numina, in auxilium vocabant.* — Ce qui n'est ici qu'un jeu de mots peut devenir à certains égards une devise pour la science moderne des religions comparées.

antiques Aryas à tout ce qui brillait devant leurs yeux, au ruisseau sur le flanc de la montagne, au fleuve dans la plaine, au nuage transparent dans les cieux, aux cieux eux-mêmes, aux astres, au soleil, aux étoiles. A tout ce qui resplendissait les aînés de notre race accordaient leur attention et peut-être leur vague adoration première. Le progrès de la pensée les conduisit à concevoir au-delà des astres éclatants, au-delà du soleil, un créateur et maître qui devait, lui aussi, être tout lumière, et qu'ils continuèrent à désigner par le même mot *dyaus* ou *dju*. Or c'est ce mot, joint au sanscrit *pitar*, c'est-à-dire père, qui a formé le nom de *Diespiter* ou *Jupiter*, ou bien, seul, a donné lieu aux diverses dénominations de l'être suprême dans les langues indo-européennes : *Zeus* en grec, les nominatifs *Diovis* en osque et *Jovi* en vieux latin dans Ennius ¹, *Zio* en haut-allemand, *Tiw* en anglo-saxon, *Tyr* dans la langue norrène des Eddas ². La progression du sens est visible dans certaines expressions de la vieille langue latine ou grecque qui ont survécu. Une prière des Athéniens suppliait Jupiter de pleuvoir, souvenir de la primitive

¹ Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovi, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Ces deux vers d'Ennius sont cités dans Apulée, *de Deo Socratis*, chapitre II. — Voir en outre le chapitre XII du V^e livre d'Aulu-Gelle, *Nuits attiques*.

² V. Max Müller, *Lectures on the science of language, second series*, 1864, pages 425 et suivantes, et Grimm, *Mythologie*, pages 175, etc. — Cf. M. Bréal, *Hercule et Cacus, étude de mythologie comparée*, page 10.

époque où le mot destiné à désigner plus tard la divinité ne s'appliquait encore qu'à la voûte céleste. La persistance de la signification première n'est pas moins évidente dans l'usage qui se perpétua chez les Romains de dire *sub Jove frigido, sub dio, sub diu*, pour signifier «à ciel découvert». C'est encore Ennius qui, dans un vers intraduisible, confond Jupiter et la voûte éthérée : *Aspice hoc sublimen candens, quem invocant omnes Jovem*¹. Singulière destinée d'une syllabe unique, empruntée à la langue commune de nos ancêtres les plus reculés, surnageant dans le temps et l'espace après leur dispersion, suivant le progrès de la pensée chez les nations indo-européennes, et désignant pour chacune d'elles en dernier lieu la divinité suprême, de telle sorte qu'aujourd'hui même et pour des siècles encore, et sans doute tant que durera la race aryenne, quand le plus humble d'entre nous, s'agenouillant, prie et invoque le nom de Dieu, il se trouve par le langage en communauté directe, malgré la différence des âges, avec nos aïeux les plus reculés².

Nous avons pu reconnaître au commencement de ce travail des analogies plus ou moins vraisemblables entre certaines divinités germaniques et les dieux grecs ou romains auxquels Tacite avait cru pouvoir

¹ *Ennianæ poesis Reliquiæ*, recensuit Joannes Vahlen, Lips., 1854, in-8, page 142.

² Il en est de même du reste lorsque nous employons, dans la vie de chaque jour, les chiffres dits arabes, s'il est vrai que la forme de chacun d'eux reproduise la première lettre par où commençait leur antique dénomination sanscrite. V. Lassen et Weber.

les assimiler; il en est d'autres plus réelles qu'on découvre aujourd'hui entre ces divinités barbares et celles de la mythologie védique. C'est le développement des légendes sacrées qu'il faut interroger de préférence, si l'on veut retrouver les traces de la solidarité intellectuelle et morale qui trahit les liens de parenté entre les peuples. Les mythes, dans l'élaboration desquels intervient l'action réciproque de la pensée et du langage, vont se transformant, du naturalisme, qui enfante les symboles, aux conceptions éthiques, qui créent des dieux personnels et par conséquent doués d'attributs moraux. Les anciens Hindous ou, comme on les appelle quelquefois, les peuples du sanscrit, auxquels nous devons les hymnes des Védas, vivaient dans les hautes vallées du Pendjab¹. Leur imagination, qui s'éveillait, dut être frappée des phénomènes qu'un ciel ardent et un climat extrême déployaient à leurs yeux. Après que l'hiver avait cruellement desséché la plaine, le changement de saison s'annonçait par des tempêtes, par un tumulte des éléments, au sortir duquel la terre apparaissait de nouveau verdoyante, avec toutes les promesses du plus riche été. La double action des pluies et du brillant soleil avait opéré ce miracle; le soleil avait, pendant l'orage, combattu le nuage sombre qui menaçait de l'envelopper, et qui retenait dans ses flancs la bienfaisante pluie. On conçoit qu'un

¹ Ils n'allaient probablement pas encore jusqu'au Gange, qui n'est nommé qu'une fois dans le Rig-Véda; mais ils connaissaient la Dschamna, affluent occidental, qui, dans le Rig-Véda, est nommée trois fois.

langage abondamment figuré ait de lui-même transformé les agents de ces luttes naturelles en personnes animées et divines : on a eu de la sorte le combat d'Indra contre Vritra. Vritra est le monstre noir qui détient l'eau fécondante et la lumière dorée. Indra s'avance contre lui ; il porte une arme terrible, en forme de marteau ou de croix, dont les coups, annoncés par le tonnerre, signalés par la foudre, sont inévitables ; à peine cette arme a-t-elle frappé, elle revient aussitôt dans sa main, tandis que le nuage déchiré rend à la terre les rayons et les eaux. A ce thème principal viennent se joindre les additions et les variantes. Indra est accompagné dans son glorieux combat par les Maruts, qui sont les vents d'orage, et par les Ribhus, sorte d'esprits élémentaires. A chaque branche nouvelle du mythe qui s'accroît poussent des rameaux et des feuillages. Les Maruts parcourent les airs en équipage brillant, avec des bracelets d'or, des cuirasses et des armes étincelantes. Ils font retentir un chant terrible, et le ciel et la terre tremblent, les montagnes chancellent, les arbres se renversent, les nuages se dispersent en poussière, car leur nom a pour racine *mar*, qui signifie faire mourir, broyer, pulvériser. Les Ribhus, de leur côté, sont vantés comme d'habiles forgerons ; ce sont eux qui, sous la conduite de leur maître Tvashtri, travaillent pour les dieux : Indra leur doit son arme redoutable.

Une autre forme du mythe qui s'est constitué dans les Védas autour du dieu maître de l'atmosphère est celle qui représente Indra comme pasteur du ciel, et

les nuages comme des vaches composant son troupeau. Il s'irrite quand son ennemi méchant les attire à lui ; mais, vainqueur, il les traite avec sa foudre, et leur lait, c'est-à-dire la pluie, vient rafraîchir les hommes ; lui-même se nourrit de ce lait. Il suffit de quelques citations des Védas, prises au hasard, pour mettre en relief ces lignes principales du mythe :

« Par la force de sa massue, Indra a foudroyé Vritra qui desséchait le monde : il a délivré des fleuves semblables à des vaches enfermées ; il a répandu glorieusement ses bienfaits.

« Les eaux se réjouirent de son effort quand il dompta Vritra avec sa massue : le dieu fort, généreux envers les généreux, plein de fougue, a inondé les terres.

« Tvashtri avait fabriqué à Indra une massue divine : comme des vaches dont dégoutte le lait, les eaux se sont précipitées vers la mer.

« Mariées au démon, gardées par Ahi, les eaux étaient enfermées comme les vaches volées par Pani ; mais Indra, en tuant Vritra, a ouvert la caverne qui leur servait de prison.

« Avec ces Maruts qui brisent tout rempart et supportent la nue, tu vas, ô Indra ! délivrer du sein de la caverne les vaches célestes. Voilà pourquoi l'hymne qui chante les dieux célèbre aussi le grand dieu des vents qui assiste Indra de ses conseils, et découvre les heureux trésors.

« Au fort, au rapide, au majestueux Indra j'apporte mes chants comme une nourriture ; au dieu

illustre, irrésistible j'apporte ma piété et des prières souvent offertes ¹. »

Ouvrons maintenant les Eddas et les recueils de vieilles poésies ou de légendes populaires qui aident à les commenter, nous rencontrerons à chaque pas des analogies entre les imaginations orientales et la mythologie germanique. Quand ces sortes d'analogies sont confirmées, de l'avis des philologues, par d'exactes transformations grammaticales, il faut bien y voir les incontestables témoignages d'une solidarité intellectuelle et morale. A Thor et Odin se rapportent un grand nombre de traits rappelant la lutte entre Indra et Vritra, c'est-à-dire entre le soleil et le nuage. Thor, dans lequel nous avons reconnu l'Hercule de Tacite, est, suivant les traditions des Germains, un dieu qui préside aux phénomènes du ciel et de l'atmosphère, aussi bien qu'Indra. Adam de Brême dit encore au onzième siècle que ce dieu du Nord gouverne les vents et qu'il envoie l'orage. Il est armé, lui aussi, de la foudre, c'est-à-dire de l'arme nommée *Micellnir*, dont les coups inévitables s'annoncent par le tonnerre, et qui revient d'elle-même à la main qui l'a lancée. Cette arme de Thor est le plus souvent désignée dans les anciens textes norrènes comme une hache à deux tranchants ou comme un marteau à deux têtes, affectant volontiers la forme de la croix, si bien qu'un roi chrétien de Norvège, faisant à la vue de son peuple le signe de la croix sur la corne à boire, put don-

¹ Voyez la traduction du *Mahabharata*, par M. Fauche.

ner à penser qu'il avait tracé le signe païen du marteau de Thor ¹. Quand les nuages laissent tomber la pluie sur la terre ou que le sol était inondé d'une rosée bienfaisante, on croyait voir Thor, comme Indra, traire ses vaches avec sa foudre. Ce qui le prouverait, c'est que le mot désignant dans les langues germaniques la rosée est voisin, du moins suivant M. Ad. Kuhn, du mot sanscrit qui signifie le lait. Une foule de dictons ou d'usages encore aujourd'hui populaires supposent d'ailleurs que l'eau tombée des cieux est considérée comme un lait bienfaisant. Il faut, par exemple, à certains jours de fête, ou bien au mois de mai, ou pendant la nuit de la Saint-Jean, recevoir sur soi la rosée ou s'en laver le visage pour obtenir la beauté. Dans beaucoup d'étables, si l'on veut avoir un lait abondant et fort, on frotte le pis de la vache avec un de ces silex que la croyance populaire a si longtemps regardés comme des éclats de la foudre. Les sorcières du moyen âge faisaient mine de traire un manche de hache (allusion évidente au marteau de Thor), et aussitôt, nous dit-on, la pluie ou la grêle tombait des nuages. Enfin l'historien des superstitions en France au dix-septième siècle, le théologien Thiers, se croit encore obligé de proscrire celle qui consiste à enfouir

¹ V. une intéressante étude de M. Adalbert Kuhn dans la *Zeitschrift für die Wissenschaft der Sprache* de Köner, t. II, 1847, page 176, sur ce signe, le *vagr'rártih*, en forme de croix dressée, qu'emploie l'ancienne grammaire indienne, et dont le nom comme l'apparence reproduit le *vag'rah* ou marteau d'Indra, semblable au marteau *Miællnir* du dieu Thor, représenté lui aussi sous la forme d'une croix.

une hache sous le seuil d'une étable, ou bien à y suspendre des briques en croix pour empêcher que les vaches ne soient l'objet de quelque maléfice et que leur lait ne tarisse ¹. — Thor et Indra portent tous deux une ceinture merveilleuse. Indra vole sur un char que traînent deux pâles coursiers : les coursiers sont l'éclair, et le char le nuage. Thor a un char dont le roulement produit le tonnerre : deux béliers y sont attelés, et l'on démontre que ces béliers sont les symboles du nuage. — La barbe d'Indra est d'or, nouveau symbole peut-être de la foudre ; elle se dresse quand il marche au combat pour reconquérir le trésor caché, et bientôt la pluie tombe sur la terre. De même Thor a une longue barbe rouge : elle s'agite quand s'allume sa colère, et le tonnerre retentit ². Indra est invoqué, moins souvent il est vrai qu'Agni, par quiconque souhaite obtenir une nombreuse postérité. Thor aussi bénit ou maudit les unions ; son marteau les consacre ³. — Indra est protecteur de la famille, comme compagnon d'Agni, qui lui est très-souvent adjoint. C'est par Agni qu'a été allumé le feu saint du foyer, d'où rayonne le bonheur domestique. Agni est nommé *Sabhya*, protecteur de la famille, et Indra est nommé *Sadaspati*, le maître du foyer, le premier de la famille, deux mots que l'on fait venir de *Sabhâ* ; désignation védique de la parenté, de la *gens*. Thor a un semblable

¹ Mannhardt, pages 114-5.

² *Ibid.*, pages 124-5.

³ *Ibid.*, pages 129-130.

rôle. C'est lui dont l'éclair a allumé la sainte flamme du foyer, et il en est devenu par là le protecteur. Il n'y a pas lieu de redouter la foudre, disent les traditions populaires, quand le feu brille dans l'âtre. Nul danger surtout si l'on prend soin de ficher au-dessus de la porte de la maison ou de l'étable une hache, image du marteau de Thor. Les montants du haut siège sur lequel prend place, chez les Scandinaves, le père de famille présentent à leur extrémité supérieure une tête de Thor. Quand la famille émigre et va chercher au loin, sur la terre d'Islande, une nouvelle patrie, on jette ces montants à la mer, afin que Thor lui-même, en les dirigeant sur les flots vers le rivage, indique le lieu de l'établissement futur. La prise de possession du sol jusque là désert se fait au nom de Thor; les pierres qui marquent les limites lui sont consacrées.

Le souvenir du phénomène de l'orage primitivement représenté par la lutte entre Indra et Vritra s'est perpétué avec une énergie particulière dans une des plus vivaces traditions germaniques. On connaît la légende du chasseur infernal, que reproduisent sous tant de formes diverses le Freischütz, Robin Hood, la Mesnie Hellequin ¹, le grand Veneur de Fontainebleau, etc. A minuit, l'air retentit des aboiements d'une meute lointaine; à mesure qu'elle approche, les hennissements des chevaux s'y mêlent avec les cris des cavaliers et les gémissements de la

¹ Il faut connaître particulièrement le curieux récit donné par Orderic Vital (fin du onzième siècle) dans son VIII^e livre.

bête aux abois. On aperçoit des ombres qui passent en courant et font frémir les branches des arbres. C'est l'armée ou bien c'est la chasse d'Odin ou de Wuotan, *wütendes Heer*, *wütende Jagd*¹. Il semble que Tacite ait cette légende en souvenir quand il décrit lui-même, chez une tribu barbare, une armée infernale, *feralis exercitus*², qui ne combat que la nuit, ou bien encore lorsqu'il raconte la chasse invisible d'un Hercule oriental³. Dans une apparition nocturne, le dieu indique les forêts qu'il a parcourues, et l'on y retrouve étendus à terre les animaux victimes de ses coups inévitables. De même qu'Indra est assisté dans sa lutte par les Maruts et les Ribhus, de même Odin, monté sur son cheval blanc, a pour cortège pendant le combat les Valkiries et les *Einhæriar* ou héros et pendant la chasse les Elfes, c'est-à-dire les âmes des morts, à qui il a ouvert son Valhalla comme Indra leur ouvre son *svarga*. Des Elfes aussi il est dit très-souvent qu'ils s'en vont traire les vaches, qu'ils sont très-friands de lait, qu'ils s'introduisent dans les étables. Suivant certaines traditions, l'armée infernale, qui apparaît surtout dans la nuit de Noël et pendant les nuits suivantes jusqu'à la fête des Rois, exige chaque année une vache en sacrifice ;

¹ V. sur l'identification d'Indra, de Wuotan, de Robin Hood, de saint George et de saint Michel combattant le dragon, un travail de M. Kuhn au tome V de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* de Haupt. — Cf. le 1^{er} vol. de la *Zeitschrift für deutsches Philologie* de Höpffner et Zacher, 1868. Cf. Jul. Obsequens, § 57.

² *Germanie*, chapitre XLIII.

³ *Annales*, XII, chapitre XII.

elle bénit à ce prix le reste du bétail, et la récolte du lait devient abondante. Toutes légendes qui ne font que varier à l'infini le thème primitif, fourni par les hymnes védiques, des nuages comparés aux vaches et cessant, grâce à Indra vainqueur, d'intercepter les rayons du soleil ou de retenir la pluie. Une fois les Elfes ont mangé, séance tenante, la vache qui leur était due, mais les os de l'animal avaient été soigneusement recueillis par leur ordre, et rangés dans la peau ; ils les ressuscitèrent avant leur départ. Comparez à cette légende germanique certains textes des Védas, et les analogies se montreront évidentes : « Vous avez par vos chants, ô Ribhus, ô fils de Suddhanvân, ressuscité de sa peau la vache sacrifiée. — Vous avez, ô Ribhus, avec la peau rhabillé la vache. » Un autre hymne s'exprime ainsi : « Parce que les Ribhus ont formé la vache chaque année, parce que chaque année ils ont communiqué leur éclat, ils ont obtenu l'immortalité. » M. Mannhardt a conjecturé que ces paroles faisaient allusion à l'ensemble des nuages que la saison pluvieuse épuise annuellement, et qui se refont toujours. Il est impossible en tout cas de méconnaître une réelle analogie entre ces expressions mythiques et les traditions de l'Allemagne ou du Nord.

Ces primitifs souvenirs du langage et des croyances védiques abondent à toutes les époques de l'antiquité. M. Ad. Kuhn les a montrés subsistant dans la légende de Prométhée, et M. Bréal dans celle de Cacus telle qu'elle est rapportée par Virgile ¹. On pourrait

¹ V. l'excellente thèse de M. Bréal : *Hercule et Cacus, étude*

de même en retrouver les traces dans les fables de l'Edda et dans les épopées héroïques du moyen âge allemand. L'ingénieur et savant Adolphe Holtzmann a démontré dans ses *Recherches sur les Nibelungen*, 1854, et M. Léo vers la même date dans la *Zeitschrift* de Wolf, 1853¹, que l'histoire de Sigurd et de Sigfrit, ennemis des Niflungen et des Nibelungen, est identique avec celle du héros Karna, racontée dans le *Mahabharata*. Sans descendre au détail, qui serait plus instructif encore, il suffit de considérer la matière même des divers récits. Suivant les plus anciennes formes de la légende, le héros germanique né d'une fille du roi et d'un Vals, c'est-à-dire d'un elfe de lumière, est secrètement exposé sur un fleuve, puis recueilli par l'habile forgeron Mimer, qui le nomme Sigfrit ou Sigmunt, et l'élève comme son fils. Sigfrit, en grandissant, devient un brillant héros, à qui ses grandes actions valent la renommée; il est fiancé à Brunhilt, qui le dédaigne ensuite comme fils d'un simple forgeron. Cependant sa mère, devenue femme d'un roi, a donné à son mari trois fils, les Niflungen Gunter, Guthorm et Hagen, qui se trouvent être ainsi les demi-frères de Sigfrit. L'aîné de ces trois princes ne pouvait accomplir les travaux au prix desquels seuls il devait obtenir sa propre fiancée, qui se trou-

de mythologie comparée, 1863. Par ce premier écrit, puis par la traduction de la grammaire de Bopp, M. Bréal a rendu les meilleurs services à la double cause de la mythologie et de la philologie comparées.

¹ *Zeitschrift für deutsche Mythologie und Sittenkunde*, herausgegeben von J. W. Wolf, tome I^{er}, pages 114-129.

vait être précisément Brunhilt; le jeune héros, prenant sa figure, s'en acquitte pour lui, car son corps est revêtu d'une cuirasse naturelle et sa tête est couverte d'un chapeau magique qui le rendent irrésistible et invulnérable. En récompense du service rendu, Gunther lui donne sa sœur Chrimhilt en mariage; mais Brunhilt, jalouse, reproche à sa rivale de se déshonorer par une mésalliance. Chrimhilt lui répond en lui dévoilant que c'est ce même héros et non pas Gunther qui a naguère accompli les épreuves dont Brunhilt elle-même était le prix, sur quoi celle-ci, furieuse, excite la haine des Niflungen contre le glorieux Volsung; ils apprennent comment il peut être dépouillé de ses talismans invincibles, et, par la perfidie de Hagen, il succombe frappé trahittement.

Comparez maintenant le récit du Mahabharata ¹, et les ressemblances se montreront d'elles-mêmes. Karna est né secrètement d'une fille de roi et du dieu du soleil. Il est né recouvert comme le dieu d'une cuirasse d'or qui le rend invulnérable, et avec des pendants d'oreilles du même métal qui le font irrésistible. Exposé sur le fleuve, il est porté jusqu'au Gange, sur les bords duquel il est recueilli par Adhiratha, ami du roi et conducteur d'un char royal. L'enfant grandit en beauté et en courage; devenu jeune homme, il est partout vainqueur. Cependant sa mère Kuntî a épousé le roi Pandu et lui a donné trois fils: Yudhishthra, Bhîma et Arjuna. Les trois princes, et avec eux

¹ Voir la traduction de M. Fauche, tome I, pages 468, 469, 470, etc.

Karna, leur demi-frère, briguent la main de la princesse Draupadi. Il faut subir des épreuves : Karna lui seul les affronte avec succès, mais Draupadi le refuse, parce qu'il n'est, croit-elle, que le fils d'un cocher, et elle choisit Arjuna, quoique vaincu. De là guerre entre les fils du roi Pandu et les Kauravas, auxquels le fort et généreux Karna, qui est avec eux, procure toujours la victoire, jusqu'à ce que, par le conseil perfide de Krishna, il soit tué trahitusement ¹.

On trouvera dans les livres des érudits qui ont institué ces parallèles entre les légendes germaniques et orientales, et que nous avons cités, les preuves de détail philologique venant à l'appui des traits généraux, comment, par exemple, l'analogie entre Yudhishtira et *yud*, qui en sanscrit signifie combat, et d'autre part entre Gunther et *gunt*, qui en germanique a le même sens, rapproche les deux noms propres, comment aussi une pareille similitude de sens prochain permettrait d'assimiler les deux noms Arjuna et Hagen ². — Un semblable travail de comparaison a été tenté entre la légende du Chevalier au cygne et celle du héros indien Bhîma, ainsi que sur beaucoup de points plus particuliers. C'est aux savants spéciaux à décider dans quelles limites légitimes de telles recherches pourront s'étendre ; mais il suffit qu'ils en aient admis le principe et les premiers résultats pour que l'histoire générale ait le droit et le

¹ Traduction Fauche, tome IX, pages 466, 476, etc.

² Voir H. Leo, *Die alt-arische Grundlage des Nibelungenliedes*, dans la *Zeitschrift* de Wolf, tome I, page 116.

devoir de s'en emparer, et de se tenir attentive à cette lumière nouvelle.

En résumé Tacite, à qui nous sommes si redevables pour les précieuses notions qu'il nous a léguées, pourrait lui-même s'instruire à l'école de la science moderne sur deux questions qui l'ont embarrassé certainement. Ce qu'il a pris, non sans une visible incertitude, pour le pâle reflet, pour l'imitation servile de la religion romaine, c'est l'odinisme. En vain a-t-on cru devoir placer dans un temps postérieur à celui de l'historien romain l'introduction de ce culte en Germanie; nous avons vu plusieurs témoignages nous attester le sens des assimilations reproduites par Tacite. Peu importe que ces témoignages soient d'auteurs moins anciens que lui, car on ne comprendrait pas par quel singulier hasard des dieux barbares antérieurs à ceux que désignent ces témoins auraient répondu aux mêmes assimilations. L'odinisme, avec sa forte rudesse, convenait à l'état social des Germains. Ce n'était pas une religion de nature à déprimer ou à décourager les hommes. Il les poussait, pendant cette vie terrestre, à des luttes énergiques, et il leur promettait une vie meilleure après la mort. Suivant les récits de l'Edda, bientôt après l'incendie du monde amené par la victoire des géants sur les Ases, « la Vala ou prophétesse voit la terre admirablement verte sortir une fois encore du sein des eaux. Les cascades se précipitent, l'aigle plane ou guette le poisson du haut des rochers. Les Ases de nouveau se réunissent; ils parlent des runes antiques, de la poussière puissante du passé. La terre, délivrée de tout mal, porte

des moissons non semées, Balder renaît; un palais s'élève, plus beau que le soleil, et où vivront dans un bonheur perpétuel les vertueuses générations. » Ainsi une vie singulièrement active de ce côté de la tombe, de grandes espérances au delà, c'était de quoi préparer ces peuples à la civilisation moderne et au christianisme.

Le second point sur lequel nous instruirions Tacite, c'est la question de l'origine et de la descendance des Germains. Il serait étonné et quelque peu scandalisé sans doute d'apprendre leur primitive parenté et leur communauté d'antiques croyances religieuses avec les Romains et les Grecs. Nous n'en savons pas encore beaucoup plus que lui, à vrai dire, sur les routes qu'ils ont suivies, sur les destinées qu'ils se sont faites depuis qu'ils se sont détachés du tronc commun. Tandis que les peuples du monde classique, avec plusieurs des nations que plus tard ils devaient subjuguier, Celtes, Italiques, Ibères, s'emparaient de l'Europe centrale et méridionale, et y déployaient un magnifique essor dont les principales directions nous sont connues, que devenaient ces groupes innombrables de barbares jusqu'au jour où, annoncés par le coup de tonnerre que détourna Marius, ils se dressèrent presque aussitôt à l'est et au nord de l'Europe contre Rome? Ils avaient suivi de tout autres chemins, et, pendant une longue migration mêlée d'étapes inconnues, leurs conceptions, d'abord analogues à celles de leurs frères d'origine, avaient pris un tour particulier dont Tacite, au moment de la première rencontre, nous est le premier témoin. Si notre science actuelle

en est réduite à n'espérer qu'à peine de pouvoir percer un jour de si profondes ténèbres, elle peut du moins démontrer, comme on l'a vu, l'origine indo-européenne de ces populations germaniques, et leurs liens primitifs avec les nations qui ont joué dans les temps classiques le plus grand rôle sur la scène occidentale.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des institutions et des mœurs des Germains suivant Tacite.

Ces peuples sont, non des sauvages, mais des barbares passant de l'état nomade ou instable à l'état agricole. — Pas de propriété foncière privée; culture indivise et alternante : César, IV, 1 ; VI, 22 ; Tacite, c. XXVI. — Constitution de la Marche germanique. — Persistance du groupe de la famille dans le groupe plus nombreux de la tribu. — Respect de la femme. — Progrès des mœurs : introduction du wehrgeld et des trêves saintes ; confédérations.

Institutions germaniques. — Sentiment d'indépendance individuelle naturel aux Germains. — Divisions civiles et militaires. — Assemblées nationales et chefs élus. — Classes diverses. — Royauté.

Malgré les nuages qui nécessairement devaient obscurcir sa vue, Tacite a distingué quelques traits de la religion des Germains. Comment jugera-t-il de leurs institutions, de leurs aptitudes sociales et politiques, de leur caractère moral ? Nous-mêmes, quel fruit tirerons-nous d'un tel examen ? Ne nous offrira-t-il pas les premières ébauches de quelques-unes des institutions qui animent le monde moderne ? L'historien romain a pressenti tous les problèmes ; il a voulu particulièrement savoir à quel degré de civilisation, à quel état social en étaient arrivés les peuples qu'il observait. A cette question qu'il s'est posée, il a ré-

pondu par une conception originale et forte, à laquelle il faut s'attacher pour la dégager de ses termes concis, et la rendre avec ce qu'elle comporte d'utile développement.

Les sciences physiques nous enseignent, à la suite de leurs plus récentes découvertes, l'équivalence du mouvement, de la chaleur et de la force; elles aspirent à trouver une formule qui expliquera par le mouvement la nature et la vie. Il en va de la sorte, nous le savons depuis longtemps, dans le monde moral, auquel répugnent absolument l'immobilité et l'inertie. L'histoire des peuples, de ceux-là du moins qui méritent ce nom et sont autre chose que des tribus sauvages, est l'accomplissement d'une loi de perpétuelle transformation; la liberté morale se fait à elle-même ses destinées. A certains moments, la vie nationale peut devenir plus intense, et le mouvement, qui s'accélère, peut s'accuser par des traits plus sensibles. Il appartient à l'historien de les saisir; mais ce n'est jamais une tâche facile d'apercevoir nettement les phases simultanées et diverses, de désigner celles qui viennent de s'achever, de distinguer les linéaments de l'avenir. Tacite l'a fait cependant, avec une sagacité de vue qui étonne: il a surpris les Germains dans leur *devenir*, comme parlent les Allemands modernes, c'est-à-dire dans leur transformation, à la date d'un essor décisif: mais ses indications sont brèves et sommaires en même temps que précises: voyant tout, il résume tout, c'est le mot de Montesquieu. Il y a donc lieu de reprendre ses indications pour développer ses vues. Il faut montrer avec lui, et à sa suite, que la

société germanique du premier siècle après J.-C. sortait de la vie en quelque mesure nomade encore, pour entrer dès qu'elle le pourrait dans la vie agricole, qu'elle commençait de substituer à l'âpreté des coutumes primitives l'autorité de mœurs déjà moins rudes, au droit de guerre privée et à la tradition des vengeances solidaires la proclamation des trêves sacrées et le *wehrgeld*, au pouvoir exclusif et étroit des pères de famille les premiers essais d'institutions fécondes, à la confusion d'une barbarie tumultueuse l'ébauche de la loi générale, de l'État.

Une telle étude était particulièrement difficile pour un Romain. Il fallait qu'il se dépouillât du mépris universel de Rome pour tout ce qui faisait partie du monde barbare. L'antiquité classique n'avait guère connu sous ce nom que des peuples d'une civilisation antérieure et vieillie, qu'elle affectait de dédaigner après s'être fortifiée et comme nourrie de leur substance. L'Assyrie, la Perse, l'Égypte, avaient été ses premières institutrices pour devenir ensuite ses simples vassales ; le monde celtique terminait sa période de grandeur lors de la conquête romaine : à toutes ces nations déchues, l'antique Rome avait également appliqué la dénomination de barbares et prodigué son dédain. Il ne devait pas en être tout à fait de même pour le groupe des tribus germaniques. L'âge des peuples se calcule non pas sur l'étendue de leur passé, mais sur le temps réservé encore à leur énergie persistante ou croissante. A ce compte, le groupe considérable des tribus scythiques, s'il est vrai que, par une filiation pour nous très-obscur, ce soient

elles qui aient transmis aux Germains d'anciens souvenirs, était seul resté doué de jeunesse. Les Germains proprement dits paraîtraient, suivant une pure conjecture de M. Zeuss¹, dès le cinquième siècle avant notre ère. Ils se montrent plus sûrement dans un fragment de Pythéas, qui nomme les Teutons au temps d'Alexandre², puis, environ deux cents ans avant Jésus-Christ, dans un récit de Polybe qui compte parmi les soldats de Persée, roi de Macédoine, des auxiliaires de la tribu germanique des Bastarnes³. A vrai dire, l'invasion des Teutons et des Cimbres, puis celle d'Arioviste, roi des Suèves, qui fut repoussé par César, les révélèrent seules complètement, et ouvrirent la lutte que, pendant plusieurs siècles, Rome était

¹ *Die Deutschen und die Nachbarstämme (les Peuples allemands et les branches voisines)*, Munich, 1837.

² Pythéas rapporte, suivant Pline, *Histoire naturelle*, XXXVII, XI, 4, que les Guttons, nation germanique, *Germaniæ gens*, habitent les bords du Mentonomon, golfe de l'Océan; qu'à une journée de navigation se trouve l'île d'Abalus, où les vagues jettent le sucin au printemps...., que les habitants emploient cette substance en guise de bois pour faire du feu, et la vendent aux Teutons, leurs voisins, *proximisque Teutonibus vendere*. — Pythéas est déjà connu par Dicéarque, cité dans Strabon, II, IV, 2; or Cicéron, *de Legibus*, III, 6, nous dit que Dicéarque était élève d'Aristote; Pythéas date donc au moins du quatrième siècle.

³ Polybe, XXVI, 9, et Tite-Live, XLI, 19, attestent l'alliance des Bastarnes avec Persée. Ils se virent refoulés des bords de la Theiss aux régions du Danube inférieur et même à l'île de Peucé. C'est pour cela qu'on les trouve quelquefois désignés sous le nom de Peucéens. Tacite, *Germanie*, 46, les dit Germains: Peucéens, quos quidam Bastarnas vocant, sermone, cultu, sede ac domiciliis, ut Germani agunt. — Cf Wormstall, *Ueber die Tungern und Bastarnen. Studien zur Germania des Tacitus*, 1868, in-8°.

appelée à soutenir. Le nom de barbares allait prendre désormais un nouveau sens et désigner des peuples jeunes en effet, c'est-à-dire réservés à un rôle important dans l'avenir. Hérodote avait étudié sans trop de mépris les peuplades scythiques au nom de son active et intelligente curiosité ; Tacite devait observer les Germains avec la seule préoccupation de ses inquiétudes patriotiques.

Tout d'abord Tacite a évité de commettre une erreur dans laquelle sont tombés des historiens du dix-huitième siècle. Les Germains de son temps étaient des barbares, mais non pas des sauvages comme de nos jours ceux de l'Océanie ou de l'Amérique. Si l'on ouvre, parmi les vieux livres composés en Allemagne sur ces époques primitives, la *Germania antiqua* de Cluvier par exemple, qui parut en 1616¹, on voit ce respectable in-folio orné de gravures qui ne donneraient pas, si on les tenait pour exactes, une haute idée du degré de civilisation où étaient arrivés les compatriotes d'Arminius et de Velléda. Le guerrier teuton, aux longues moustaches pendantes, à la chevelure relevée et nouée au sommet de la tête, une peau de bête jetée sur ses épaules pour unique vêtement, tient de la main gauche une tête sanglante, et

¹ Philippe Cluvier, né à Danzig en 1580, mort en 1623 à Leyde, où il avait vécu depuis 1616, publia d'abord la *Germania*, puis la *Sicilia*, puis l'*Italia antiqua*, avec de nombreuses cartes géographiques. Ces ouvrages, le premier surtout, obtinrent un grand succès par leur érudition variée, mais aussi par leurs trop hardies et trop nombreuses conjectures.

de la droite, au bout de sa lance, une autre tête coupée. Une héroïne, près de lui, à peine plus vêtue, montre un pareil trophée. Les représentations de mœurs domestiques offrent l'image d'un informe et grossier dénûment, avec l'entière absence de tout commencement de culture. Le patriotisme tudesque aimait à placer de la sorte en vive lumière l'opposition entre la puissance guerrière dont l'antique Germanie avait fait preuve et une absolue pauvreté toute primitive. Il y avait bien aussi le plaisir du contraste entre la majesté du Saint Empire romain et de si humbles commencements; mais c'était charger les couleurs sans assez de respect de la vérité historique. Les Germains du premier siècle après l'ère chrétienne pratiquaient encore, il est vrai, les sacrifices humains, qu'Adam de Brême nous montre d'ailleurs subsistant dans le nord de l'Europe même pendant le onzième siècle¹. L'usage du fer n'était pas très-fréquent chez eux. Tacite l'affirme pour une de leurs tribus, et les témoignages de l'archéologie paraissent démontrer qu'il en était de même pour toutes². La connaissance de l'écriture ne leur était évidemment pas familière; les runes ne pouvaient être d'un populaire

¹ Adam de Brême vivait dans la seconde moitié du onzième siècle. Nous avons de lui : *Historiæ ecclesiasticæ ecclesiarum Hamburgensis et Bremensis, vicinorumque locorum septentrionalium, ab anno 788 ad 1076 libri IV*. Helmstaedt, 1610, in-4; et *De situ Daniæ et reliquarum quæ trans Daniam sunt regionum natura*. Stockholm, 1615, in-8.

² Tacite dit des Estyens, *Germanie*, chapitre XLVI : *Rarus ferri, frequens fustium usus*. — Il avait déjà dit au chapitre VI : *Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur*.

emploi. Enfin, pour tout dire, un catalogue de superstitions condamnées par l'Église¹, catalogue inséré dans les recueils des lois dites barbares, mentionne comme tout germanique et païen l'usage de faire du feu avec deux bâtons frottés l'un contre l'autre, et, à en juger par la difficulté pour l'homme civilisé de se servir d'un tel moyen, il est permis, cela est vrai, de le considérer comme un des attributs de l'état primitif. Toutefois il n'est pas admissible que ces peuples aient pratiqué une entière nudité, comme on l'a voulu conclure de quelques mots de César et de Tacite ; à défaut d'autres raisons, celles qu'on peut tirer du climat, qui n'a pas notablement changé, paraissent très-suffisantes : les textes qu'on a remarqués s'appliquent seulement aux enfants². Quelques paroles de Pomponius Méla, au premier siècle de l'ère chrétienne, les représentent comme se nourrissant de chair crue, mais ne sont pas confirmées par

¹ A la suite d'un capitulaire donné par Carloman à Leptine en 743, on trouve sur un manuscrit de la Vaticane, n° 577, une formule d'abjuration que nous avons déjà citée parce qu'elle contient trois noms de divinités germaniques : Thunar, Woden et Saxnôt, et un *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui serait fort curieux à commenter. On y rencontre les pratiques suivantes : De sacrilegio ad sepulchra mortuorum. De sacrilegio super defunctos id est dadsisas... De sacris silvarum quæ nimidas vocant. De sacris Mercurii, vel Jovis... De filacteriis et ligaturis. De fontibus sacrificiorum. De incantationibus... De igne fricato de ligno, id est *nodfyr*, etc... Voir le Recueil de Pertz, I^{er} volume des *Lois*, pages 19 et 20.

² *Germanie*, chapitre xx et xvii. Cf. César, *Guerre des Gaules*, VI, 21, et Pomponius Méla, III, 3.

César et Tacite¹. Rien n'autorisait donc Robertson et Gibbon à mettre sur la même ligne les Germains du premier siècle et les sauvages du nouveau monde. On ne saurait opposer l'exemple des sauvages d'Amérique convertis par les missionnaires, et amenés par eux à une pratique douce et patiente de la vie agricole, avec les dehors d'une piété docile. Il y a là les preuves d'une obéissance passive, presque enfantine, mais non pas le progrès moral conquis par l'effort de la volonté. Les missionnaires partis, que reste-t-il ? Les qualités natives sont annulées, et rien ne se montre à la place. On a seulement le mépris des frères restés païens.

Adelung, dans son *Histoire primitive des Allemands*², accumule ensemble tous les traits de la plus informe grossièreté, de la plus excessive violence, et les attribue à ces peuples. Quand César raconte que les Suèves ont interdit chez eux l'importation des vins, redoutant, dit-il, d'être amollis par le bien-être et le luxe, Adelung n'admet pas cette explication ; il lui faut plus de rudesse encore, et, suivant lui, le vin est pour eux une liqueur trop fade, ils veulent des boissons plus violentes. Il établit, comme Robertson et Gibbon, un rigoureux parallèle entre les relations des voyageurs modernes sur les mœurs des indigènes

¹ Pomponius Méla, III, 3 : Cruda etiam carne vescuntur. — Posidonius d'Apamée, contemporain de Cicéron, cité par Athénée, IV, 153, E, dit qu'ils buvaient du lait et du vin pur, et mangeaient des viandes rôties.

² Johann Christoph Adelung, *Aelteste Geschichte der Deutschen*, Leipzig, 1806.

américains, Natchez, Mohicans, Hurons ou Delawares, et les récits des anciens sur les mœurs germaniques. Ce parallèle ne pourrait devenir concluant que si, de part et d'autre, on rencontrait tout au moins les mêmes têtes de chapitres; mais il manque précisément au compte des mœurs américaines ceux des traits germaniques qui sont destinés à un développement ultérieur, c'est-à-dire les germes féconds, tels que le respect du mariage, la constitution régulière de la justice, la distinction hiérarchique entre diverses assemblées publiques. On n'attend certes plus rien des pauvres tribus de l'Amérique; la plupart ont disparu déjà sous la domination des conquérants européens; elles se sont montrées également incapables de résistance et d'éducation; il est de plus impossible d'entrevoir dans leur passé les moindres traces d'un progrès accompli, tandis que les anciens Germains, à chaque fois que les documents historiques permettent de distinguer quelque chose de leur état social, apparaissent en transformation et en progrès. C'est qu'il n'y a pas lieu en réalité de confondre ce que l'antiquité classique appelait les barbares avec ce que nous appelons les sauvages. Parmi ces barbares d'autrefois, l'histoire a compté des peuples appelés à prendre une large part à de grandes époques et à de grandes œuvres de civilisation, tandis qu'on désigne du nom de sauvages, en dehors de la scène historique, des tribus vouées, ce semble, à la stérilité, qui ne s'instruisent pas et ne se perfectionnent pas¹. M. Guizot, s'il a reproduit

¹ Robertson a institué cette comparaison dans la note VI au

dans une des leçons de l'*Histoire de la civilisation en France* un parallèle analogue à celui que Robertson a outré, a pris soin d'introduire une suffisante rectification en plaçant à la suite une habile peinture des traits privilégiés par où les Germains devaient se signaler ¹.

Bien que les Germains du premier siècle soient encore à l'état de tribus errantes, depuis longtemps déjà, à mesure qu'ils émigrent, ils demandent partout des terres pour les cultiver et s'y établir. Il semble que deux secrètes impulsions les dirigent vers l'invasion et vers l'occupation qui suivra la conquête définitive. Rencontrent-ils quelque grand fleuve qui les conduit à la mer, ou bien la côte elle-même, ils sont déjà ces hardis pirates que l'Europe occidentale devra plus tard redouter. Pline le Naturaliste, contemporain de Tacite, décrit leurs embarcations creusées dans des troncs d'arbres, et qui contenaient, dit-il, jusqu'à trente hommes ²; une de ces embarcations a été retrouvée en Danemark, en 1853, dans la tourbière

Tableau des progrès de la science en Europe qui précède son *Histoire de Charles-Quint*, 1769. Gibbon appelle les Germains « ces sauvages errants de la forêt Hercynienne. » Voir son chapitre IX, livre I^{er}, 1776. C'est toutefois Gilbert Stuart, *A view of the society in Europe*, 1778, chapitre I^{er}, qui a le plus abusé de ce rapprochement. — Adelung, comme nous l'avons dit, a repris et développé la même thèse. — Voir à la suite de ce chapitre les intéressantes observations de M. Passy à ce sujet.

¹ Voir la septième leçon.

² Pline, *Histoire naturelle*, XVI, LXXVI, 6 : Germaniæ prædones singulis arboribus cavatis navigant, quarum quædam et triginta homines ferunt.

de Nydam, avec des monnaies romaines qui la feraient dater du second siècle ¹. Dans l'intérieur des terres, sur le vaste territoire de la Germanie, ils s'avancèrent lentement, par migrations spontanées, après avoir depuis longtemps refoulé ou asservi les populations celtiques, se succédant tribu par tribu dans chaque vallée, sur chaque plateau, sans rencontrer, ce semble, beaucoup d'obstacles, mais attardés cependant par l'indispensable nécessité de cultiver le sol. La distinction que M. Guizot a établie entre la bande et la tribu dans le sein de chaque peuple germanique convient à cette époque : les femmes et les vieillards restaient pour soigner la terre et le bétail, tandis que les enfants perdus s'en allaient explorer la contrée et chercher de nouveaux gîtes. A peine sont-ils en contact avec les peuples des frontières romaines qu'on les voit réclamer des terres plus instamment que jamais. Les Cimbres, vainqueurs dans une première rencontre sur les frontières de la province romaine, plus tard la Narbonnaise, se contentent de renouveler la demande d'une concession de terres à titre de solde et en échange du service militaire ². Arioviste, le roi des Suèves, se fait livrer le

¹ V. l'ouvrage descriptif de M. Conrad Engelhardt, *Nydam Mosefund. La trouvaille faite dans la tourbière de Nydam*, Kjøbenhavn, 1865.

² « Teutons ou Cimbres, ils étaient 300,000 tous bien armés, et traînant à leur suite, disait-on, une multitude beaucoup plus nombreuse de femmes et d'enfants, pour qui ils cherchaient des terres capables de nourrir cette multitude immense. » Plutarque, *Marius*, chapitre xi. — Ils envoient des députés dans le camp de Silanus, et de là au sénat. Ils demandent « que le peuple de Mars

tiers de leurs terres par les Séquanes, et ensuite un autre tiers pour ses nouvelles recrues, les Harudes¹. On dirait que, fatigués de la barbarie, ces peuples viennent invoquer d'eux-mêmes les exemples de la vie sédentaire et civilisée.

Dans leur vie encore errante, les Germains du premier siècle connaissaient-ils la propriété foncière privée? Un exact examen de cette grave question, à laquelle Tacite a songé certainement, nous serait précieux pour la connaissance de leur état social. De même que, dans les sociétés parvenues à leur entier développement, la propriété privée est à la fois l'aiguillon et le prix du travail, et devient, sagement constituée, le signe de la civilisation, de même, dans l'histoire du progrès des peuples, elle marque, à mesure qu'elle s'introduit et se généralise, le passage de l'état pastoral ou nomade, peut-être aussi plus tard de l'état agricole, à une plus haute condition sociale.

César dit en parlant des Suèves, un des peuples les plus considérables de la Germanie, qu'ils ont jusqu'à cent cantons, et que de chacun d'eux sortent alternativement chaque année mille hommes pour porter les armes, tandis que les mille autres labourent la terre, afin de pourvoir à la nourriture commune. Il ajoute cette double remarque, très-digne d'attention : « Nul parmi eux ne possède de champs à part, et il

leur donne quelques terres, à titre de solde, promettant, sous cette condition, d'employer à son service leurs bras et leurs armes. » Florus, III, 4.

¹ César, *Guerre des Gaules*, I, 31.

n'est permis à personne de rester plus d'une année en un même lieu pour s'y établir. Ils préfèrent au blé le laitage et la chair des troupeaux, et se livrent passionnément à la chasse ¹. » Plus loin, à propos des Germains, considérés cette fois en général, César s'exprime à peu près de même : « Nul d'entre eux, dit-il, ne possède une certaine quantité de terre, avec des limites marquant une propriété fixe. Les magistrats distribuent chaque année aux familles, aux groupes de parents réunis, les lots de terre qui leur ont été assignés en tel ou tel endroit. L'année finie, il faut passer ailleurs ². » Tacite fait évidemment allusion à de pareils usages quand il dit, au chapitre XXVI de la *Germanie*, que « dans chaque canton, tous les hommes valides sont appelés tour à tour à la culture de lots qui leur sont assignés aussi également que possible pour l'étendue ou pour la qualité du terrain, le vaste espace dont on dispose permettant d'observer

¹ Hi (Suevi) centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causa ex finibus educunt. Reliqui, qui domi manserint, se atque illos alunt. Hi rursus in vicem anno post in armis sunt; illi domi remanent. Sic neque agricultura, nec ratio atque usus belli, intermittitur. Sed privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere uno in loco incolendi causa licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus. César, *B. G.*, IV, 1.

² Agriculturæ non student, majorque pars victus eorum in lacte, caseo, carne consistit. Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierunt, quantum et quo loco visum est agri attribuunt: atque anno post alio transire cogunt. César, *B. G.*, VI, 22.

de telles conditions. Ces lots, ajoute-t-il, ne restent entre les mêmes mains qu'une année, et ne comprennent pas tout le territoire dont on dispose, car les Germains ne luttent pas avec le sol pour en accroître la fertilité : qu'ils en obtiennent le blé nécessaire, et ils sont satisfaits¹. »

Nous pensons avoir rendu exactement ces trois passages, pour lesquels on a proposé beaucoup d'explications fort diverses. Certains interprètes croient y trouver une coutume semblable à celle de quelques tribus arabes, qui résident sur des champs par elles ensemencés jusqu'à la moisson prochaine, puis lèvent les tentes pour les transporter et ensemençer ailleurs, sans se donner la peine de labourer. Il en est suivant qui les paroles de Tacite font allusion à tout un

¹ Agri, pro numero cultorum, ab universis invicem occupantur, quos mox inter se secundum dignationem partiuntur : facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, et superest ager; nec enim cum ubertate et amplitudine soli labore contendunt, ut pomaria conserant, et prata separent, et hortos rigent: sola terræ seges imperatur. *Germanie*, c. xxvi. — Le texte même de ce passage difficile n'est pas bien fixé. Le manuscrit Pontanus, de Leyde, donne *invicem*, que nous adoptons; mais d'autres manuscrits donnent *in vices*, *per vices*, *vicis* (M. Waitz adopte cette dernière leçon : *ab universis vicis*). Il est bien vrai que, dans notre traduction, *mox* disparaît, et sans doute n'a-t-il pas en effet un sens très-significatif. *Secundum dignationem* est quelquefois traduit : selon la dignité, selon le rang (des co-partageants). Il semble toutefois que *dignatio* a le plus souvent un sens transitif; Tacite a dit au chapitre III : *Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis assignant*, c'est-à-dire : une naissance illustre, ou les services éclatants d'un père, déterminent le prince à s'adjoindre pour *comites* même de tout jeunes gens.

système de jachères. Ces commentaires et plusieurs autres ont ce tort commun de troubler la concordance qui paraît devoir nécessairement exister entre les témoignages de César et ceux de Tacite. Les deux historiens observent le même objet; Tacite a sous les yeux ou dans sa mémoire les assertions de César, duquel il a dit qu'on ne saurait suivre un guide plus sûr, un plus véridique témoin¹. Il est donc probable que sa narration s'accorde avec celle de son prédécesseur, ou bien, s'il y a des différences, elles auront été sans doute marquées en traits particulièrement précis et non équivoques. Or ce qui résulte, à ne s'y pas tromper, de l'assentiment des deux auteurs, c'est que les anciens Germains pratiquaient la communauté des terres et ignoraient l'usage privé de la propriété foncière. César, dans les deux passages que nous venons de citer, le déclare aussi clairement que possible. Le territoire appartient à la tribu, dont les chefs appellent chaque année aux travaux indispensables de culture les divers groupes qui la constituent. Chacun de ces groupes est composé non pas seulement d'une famille dans le sens restreint du mot, mais de plusieurs ménages ou individus rapprochés par les divers liens de la parenté, de sorte que le lot de terre n'est pas même confié temporairement à un seul père de famille, mais à plusieurs, et qu'il n'y a réellement, selon César, nul vestige de propriété foncière privée. Plus d'un trait, dans la *Germanie* de Tacite, confirme cette interprétation. Dans le curieux

¹ Summus auctorum divus Julius. *Germanie*, chapitre xxviii.

chapitre où il dit comment se constitue d'ordinaire le double apport des fiancés ¹, il se garde bien de mentionner la propriété foncière. Il n'en est pas non plus question parmi les présents que le chef distribue entre ses compagnons de guerre à titre de récompense, ni quand il s'agit de conclure des arrangements en forme de *wehrgeld* ². Suivant le texte de plusieurs coutumes écrites de l'Allemagne du moyen âge, le bien-fonds ne peut être saisi en justice, vestige d'un droit primitif qui ne connaissait la propriété foncière qu'avec un caractère public et inaliénable.

Qu'un tel système ait été un obstacle au développement agricole, cela est trop évident. Si l'on observe quels produits obtenaient les Germains, quelles céréales et quels légumes servaient à leur nourriture, on se convaincra qu'une maigre production répondait à la culture superficielle qui nous est décrite. Par là se perpétuaient le marécage, la lande et la bruyère, et cet aspect misérable du sol qui inspirait aux Romains et à Tacite une sorte de répugnance mêlée de crainte. Or tel est bien l'état informe qui convient à des tribus guerrières, cherchant la conquête, à peine fixées pour des périodes incertaines et par capricieuses étapes, quelquefois même ne s'arrêtant que pour l'indispensable besoin de leur nourriture et de celle de leurs bestiaux. C'est bien la condition que dépeint César quand il dit qu'alternativement chaque année, dans chaque canton, la moitié des hommes valides se charge

¹ *Germanie*, chapitre XVIII.

Germanie, chapitres XIV et XII.

de porter les armes, et l'autre moitié de cultiver la terre ; de pareils termes excluent formellement la propriété foncière privée.

On aurait tort d'invoquer ici les arguments qu'on a si souvent fait valoir contre les théories communistes, et de prétendre, au nom de ces arguments, que l'état social désigné par César et Tacite devait être chose impraticable. L'histoire offre beaucoup d'exemples du contraire. Quand Hésiode et Virgile célèbrent le règne de Saturne et l'âge d'or, où l'on ne connaissait pas la division des champs entre plusieurs maîtres, quand Horace affirme que les Gètes et les Scythes s'abstenaient aussi de partager les terres, et que nul d'entre eux ne consentait à s'occuper de culture deux années de suite ¹, quoi qu'il en soit de l'origine, germanique ou non, de ces peuples, il est permis de soupçonner comme premiers motifs à ces assurances des poëtes les souvenirs traditionnels de quelque réalité historique. L'année jubilaire des Hébreux rendait aux anciens propriétaires ou à leurs héritiers les terres aliénées pour un temps, afin d'empêcher l'accumulation de la fortune immobilière en un petit

1 Rigidi Getæ
 Immetata quibus jugera liberas
 Fruges et Cererem ferunt,
 Nec cultura placet longior annua,
 Defunctumque laboribus
 Æquali recreat sorte vicarius. (HORACE, *Odes*, III, 18, 24.)

Les Gètes sauvages, de qui les champs non délimités produisent une moisson commune à tous, ne cultivent qu'un an le même sol. La tâche de l'un d'eux une fois remplie, un autre lui succède, de qui les travaux profiteront à son prédécesseur.

nombre de mains : c'était pratiquer en quelque mesure le système de la communauté des terres¹. Diodore de Sicile rapporte, au sujet d'un peuple espagnol, les Vaccéens, qu'ils cultivaient en commun : les fruits étaient répartis également ; quiconque en détournait quelque portion était puni de mort². Strabon nous dit que les Dalmates partageaient à nouveau leurs terres tous les huit ans³. De notre temps même, certaines parties de l'Inde ne connaissent pas la propriété privée⁴. En plusieurs lieux du Mexique, la commune est propriétaire de tout le territoire, à l'exception de la maison d'habitation et du jardin contigu, que chaque famille se transmet héréditairement : chaque village cultive en commun une portion de la terre publique. Dans un certain nombre de communes de Russie qui ont gardé leurs anciens privilèges, les magistrats assignent à chaque famille, pour une ou plusieurs années, un lot à cultiver. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage bien connu de M. Haxthausen. La Serbie et la Croatie ont de pa-

¹ « Vous sanctifierez la cinquième année, et vous publierez la liberté générale à tous les habitants du pays : parce que c'est l'année du jubilé. Tout homme rentrera dans le bien qu'il possédait, et chacun retournera à sa première famille ; — parce que c'est l'année du jubilé, l'année cinquantième... En l'année du jubilé, tous rentreront dans les biens qu'ils avaient possédés. — La terre ne se vendra pas à perpétuité, parce qu'elle est à moi, et que vous y êtes comme des étrangers à qui je la loue. » — *Lévitique*, chapitre xxv, versets 10, 11, 13, 23.

² Diodore, V, 34.

³ Strabon, VII, v, 5.

⁴ Friedrich Thudichum, *Der altdeutsche Staat*, Giessen, 1862, page 106.

reilles traditions. On trouve encore dans la colonie néerlandaise de Java ce qu'on appelle le *desa*. Ce mot veut dire proprement le champ commun labouré ou cultivé ; il désigne un territoire dont le laboureur cultive chaque année une parcelle différente. Enfin, sans aller chercher si loin des exemples, dans le pays de Saarlouis, voisin de l'ancienne frontière de France, toute la terre cultivable est encore aujourd'hui possédée en commun ; on en fait périodiquement le partage par la voie du sort ¹. Dans les villages des Vosges dont se compose le curieux pays du Ban de la Roche, civilisé seulement à la fin du xviii^e siècle par le pasteur Oberlin, à Rothau, Fouday, Waldersbach, on divise tous les trois ans entre les habitants certains terrains de la montagne appelés *tripous* ; on donne à ces terrains trois cultures annuelles différentes de suite, puis on les laisse en jachère trois années ; puis on les partage à nouveau : le genêt brûlé sert d'engrais. De la sorte il y a toujours moitié des terres en culture, moitié en jachère. A Saales, commune voisine, peuplée d'anabaptistes, toute la propriété est encore communale ². Une foule de termes subsistant dans la langue usuelle démontreraient l'antiquité

¹ On trouvera dans l'utile ouvrage de M. G. L. von Maurer, *Einleitung zur Geschichte der Mark-Hof-Dorf-und Stadt-Verfassung und der öffentlichen Gewalt*, Munich, 1854, page 8, etc., l'indication des mémoires spéciaux d'après lesquels ce savant exact nous fait connaître ces faits intéressants.

² Voir le *Rapport fait à la Société royale d'agriculture*, par François de Neufchâteau, sur l'agriculture et la civilisation du Ban de Roche, 1818, in-8.

reculée de pareilles coutumes en beaucoup de parties de l'Allemagne.

Ainsi les souvenirs du passé et l'étude même du présent s'accordent pour démontrer que le système de la communauté des terres est, dans certaines conditions, parfaitement praticable, et même qu'il a formé dans l'histoire de la propriété en général toute une phase primitive¹. Montesquieu est un des premiers publicistes modernes qui, précisément à propos des Germains, ne s'y soient pas trompés². Ce système doit d'autant moins être confondu avec le communisme qu'il n'exclut pas, bien entendu, la propriété privée mobilière. Si les Germains de César et de Tacite n'étaient pas admis à posséder le sol, ils étaient du moins propriétaires de leur bétail (c'était leur principale richesse) ou bien de leurs esclaves, pour la plupart prisonniers de guerre. Quant aux habitations, composées de pièces de bois simplement ajustées, tout au plus avec quelque maçonnerie légère, elles pouvaient s'enlever presque comme des tentes. Pline le Naturaliste rapporte qu'après le massacre des Cimbres, leurs maisons, portées sur des chariots à l'arrière de l'armée, furent longtemps encore défendues par les chiens qu'ils avaient amenés. Aussi

¹ V. à ce sujet les excellentes études de M. Émile de Laveleye sur *les formes primitives de la propriété*, dans la *Revue des Deux-Mondes* de juillet 1872 ; et le savant travail de M. Paul Viollet, intitulé *Caractère collectif des premières propriétés immobilières*, Paris, Guillaumin et Pédone-Lauriel, in-8, 1872. Tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

² *Esprit des Lois*, livre XVIII, chapitre XXI.

les formules judiciaires du moyen âge montrent-elles que les maisons furent, en certains pays, réputées longtemps propriété mobilière et non pas foncière. Si Tacite a dit, en parlant des esclaves de Germanie, qu'ils vivaient tranquilles sur un lot de terre, à la condition de payer au maître une redevance, cela peut signifier que, dans la distribution annuelle, des parcelles supplémentaires étaient assignées à toute personne possédant des esclaves, lesquels devaient cultiver, comme le maître.

La constitution de la Marche paraît dans Tacite. Il la désigne évidemment dans son xxvi^e chapitre par le mot *ager* qu'il oppose à *arva*, et quand il dit que les barbares aimaient à entourer leurs habitations et leurs champs de vastes terrains vides pouvant leur servir de défense. Or l'usage de la Marche est le signe d'une transition entre l'état nomade et l'état agricole, entre le régime de l'entière communauté de la terre et celui où commence à se montrer la propriété foncière privée. En effet, la Marche est un vaste territoire indivis qui s'étend au-delà des cultures et qui comprend d'ordinaire les pacages, les bois, les landes, les marais. Elle répond à la nécessité où se trouvent les tribus germaniques d'avoir devant elles de grands espaces, soit dans la crainte des incursions ennemies, soit pour le jeu nécessaire aux changements périodiques des lots à cultiver. Elle est un vrai boulevard; à ce titre elle reste inculte et déserte, d'autant plus suspecte et menaçante¹. Malheur à l'étranger ou même

¹ Voir les *Deutsche Rechts-Altcrthümer* de Jacques Grimm,

au compatriote qui en violerait indûment l'effrayante solitude ! Elle contient les bois sacrés, les autels sanglants des Dieux, les arbres au pied desquels ont lieu les supplices : elle devient, dans la légende populaire, la région des dragons et des monstres. Ainsi, chez les anciens Grecs, entre Athènes et Mégare s'étendait un territoire désert que nul ne devait cultiver : la rupture de ce contrat fut une des occasions de la guerre du Péloponnèse. Thucydide ¹ appelle ce territoire ἡ γῆ ἡ ἑρὰ καὶ ἡ ἀόριστος, et le scoliaste de l'historien commente ainsi : οὐ σπειρομένη γῆ, terre indivise et non semée ; c'est l'exacte définition de la Marche germanique. Malgré ce sinistre aspect ou plutôt à cause même de ce grave caractère, la Marche devient, disions-nous, là où elle est constituée, l'indice d'une transition entre l'état nomade et l'état agricole, car elle revendique pour la tribu qu'elle abrite une sécurité favorable à une vie sédentaire et paisible ; elle reste immuable, dans l'intervalle d'une migration à une autre, pendant que les champs à cultiver changent chaque année ou tous les deux ou trois ans de possesseurs. Bien plus il est probable que, lorsque le goût de la vie errante a commencé de disparaître peu à peu chez les Germains, c'est sur son territoire qu'ont apparû, en des parcelles successivement détachées du domaine indivis et commun, les premières propriétés foncières privées, ce que le droit anglo-saxon appelle *bôcland*, terres inscrites sur un

2^e édition, pages 494-531. — Voir les *Origines du droit français*, par M. Michelet, 1837, pages xxvi et 87-90.

¹ *Guerre du Péloponnèse*, I, 139.

livre domanial, par opposition au *folkland*, terres communes et non partagées. Ainsi, chez les anciens Romains, on détachait de l'*ager publicus* ou *arcifinius*, c'est-à-dire non délimité¹, les parcelles ou *laterculi* destinées à devenir propriétés privées après que l'augure les aurait délimitées conformément à la science étrusque, *limitatus ager*. La constitution de la Marche a joué un grand rôle dans l'histoire primitive de la propriété; on peut s'en convaincre en remarquant quelle place importante elle occupe dans les souvenirs des peuples. Non-seulement l'histoire légendaire, mais aussi un très-grand nombre de noms géographiques, par leur composition même, attestent, surtout en Allemagne, sa longue durée.

Avant de s'ouvrir à la propriété privée, la Marche représente évidemment, avec son caractère essentiel, qui est d'être un vaste territoire non divisé, une résistance au nom du principe de la propriété commune. Or il est digne de remarque que, dans plusieurs des cas où nous la voyons durer aujourd'hui, soumise assurément à des conditions différentes, elle subsiste de concert avec une autre tendance qui est une opposition, elle aussi, contre la division de la propriété : nous voulons dire la coutume héréditaire du droit d'aînesse, puissante encore çà et là dans les mœurs en dépit des lois. Pour ce qui est de la Marche, il est

¹ La définition du mot *arcifinius* ou *arcifinalis* dans les *Gromatici* : *ab arcendo, id est prohibendo, ab arcendis hostibus, ab arcendis vicinis*, convient fort bien aussi à la Marche germanique. Voir le Recueil des *Gromatici veteres*, publié par Rudorff, Niebuhr, etc.

clair qu'il en reste quelque chose dans nos communaux indivis, territoires non livrés à la propriété privée, mais dont un groupe d'habitants voisins les uns des autres conserve ensemble l'usage. Au milieu même d'un temps et d'un pays très-civilisés, ce sera un moyen d'attirer une population sur la lisière d'une forêt déserte que de permettre aux nouveau-venus de prendre dans cette forêt le bois de construction et de chauffage. Quand les groupes seront devenus assez compactes, les villages assez nombreux, ils pourront se suffire à eux-mêmes, et la région boisée qui formait une sorte de Marche ouverte à l'usage de tous sans admettre nulle propriété privée, rentrera dans les conditions ordinaires, qu'elle soit propriété particulière ou domaine de l'État. Il en a été ainsi des villages et bourgs qui bordent, au sud-ouest de la France, la vaste forêt de pins entre Bordeaux et Bayonne; il en a été de la sorte spécialement pour Arcachon. Mais c'est en Hollande, dans les provinces de Drenthe, d'Over-Yssel et de Gueldre, que nous trouvons l'exemple précis d'une véritable Marche persistante avec la tradition du droit d'aïnesse. Elle s'y retrouve avec son propre nom, *Mark*, et avec son antique constitution, c'est-à-dire à l'état de possession commune dont l'usage est réservé aux habitants des bourgs dont elle dépend. Chacun d'eux, s'il est propriétaire, non pas de maisons ni de bois, mais de champs en culture, peut envoyer ses troupeaux paître sur la Marche; il est *eigengeerfde*, c'est-à-dire propriétaire héritier. S'il vend la culture qui lui confère ce droit, appelé *where*, le droit ne passe point à son

acheteur. Les *eigengeerfden* sont des propriétaires libres, qui se gouvernent eux-mêmes en élisant des chefs nommés *scholten*. Or, dans cette même région néerlandaise où la Marche reste encore aujourd'hui indivise, le code national, calqué sur notre code civil, a vainement édicté le partage égal des héritages. Les mœurs, plus fortes que les lois, inclinent à se garder du morcellement de la propriété. Au moins dans une notable partie d'Over-Yssel, le père dispose son testament de telle sorte que son fils aîné hérite à la fois des biens meubles et immeubles, à la charge de donner à ses frères et sœurs, mais à eux seuls et non à leurs descendants, le logement ainsi que la place au foyer et à la table. En échange, les cadets travaillent pour le profit commun ; frères et sœurs s'engagent entre eux à respecter les dispositions paternelles. S'il en est un qui exige sa légitime, il devient l'objet du mépris public ¹.

Tacite mentionne, au sujet de la répartition du sol, deux traits qui paraissent différer du récit de César, et qui contribueraient encore à marquer le progrès des Germains vers l'état agricole. Il donne à entendre que les lots étaient distribués non pas seulement à des groupes, à des *gentes*, comme le veut l'auteur des

¹ Je dois ces utiles informations à M. Langeveld, de Saardam, ancien receveur de l'enregistrement et des domaines à Enschede. Lecteur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*, où des fragments de ces études avaient d'abord paru, M. Langeveld a bien voulu y prendre intérêt, et m'adresser d'excellentes remarques, dont il permettra que je le remercie publiquement.

Commentaires ¹, mais plutôt à des particuliers, à des pères de famille ². Il parle ensuite, bien superficiellement il est vrai et comme en passant, de petits enclos, appendices de l'habitation, possessions d'abord aussi éphémères sans doute que l'habitation elle-même, *suam quisque domum spatio circumdat* ³. Or Montesquieu croit trouver dans ces enclos cette sorte de patrimoine particulier, appartenant aux mâles, qui était destiné à devenir la propriété salique. Si cette interprétation est juste, si nous rencontrons ici un embryon de propriété foncière privée, cela ne change rien cependant à ce que nous avons conclu du texte de César; cela signifie seulement que les indications précieuses de Tacite constatent un progrès inaugurant une nouvelle époque. Combien de changements s'étaient accomplis pendant le siècle qui sépare les deux écrivains! Les Germains n'avaient plus à craindre les Gaulois, définitivement domptés par la conquête romaine. En fortifiant la double frontière du Rhin et du Danube, Rome avait amené les tribus naguère presque errantes des Germains à se fixer en une certaine mesure, à reconnaître des frontières, à faire trêve parfois aux guerres incessantes pour s'habituer à quelque culture assidue. On s'expliquerait que de tels changements eussent hâté chez eux l'éclosion de la propriété foncière; nous aurions ici un important

¹ *Gentibus cognationibusque hominum... quantum et quo loco visum est agri attribuunt.* César, *B. G.* VI, 22.

² *Mox inter se secundum dignationem partiuntur.* *Germanie*, chapitre XXVI.

³ *Germanie*, chapitre XVI.

exemple de cette transformation qui s'accomplissait alors chez les Germains, et que Tacite, disions-nous, a fort bien su comprendre et traduire. Le grand mouvement de l'invasion va commencer ; à peine sera-t-il apaisé que nous verrons ces peuples barbares, établis dans l'empire, s'éprendre d'une sorte de passion pour la propriété foncière et en faire comme le fondement principal de toutes leurs institutions.

Un des périls d'un état social pareil à celui des Germains du premier siècle, où domine l'organisation par tribus sinon nomades, du moins non encore entièrement fixées, c'est que dans ce groupe moyen de la tribu le groupe plus restreint de la famille vienne à se dissoudre. Or c'est ce dernier que la nature a chargé d'exciter, en les concentrant, tous les meilleurs sentiments de l'homme, ceux du dévouement, de la responsabilité et de la dignité morale. Il est la pierre angulaire de cette organisation supérieure qui donne place à l'État. Les Germains, au milieu de leur essor, ont su sauvegarder cette assise importante de l'avenir, et Tacite nous montre par des traits dignes du plus haut intérêt quelle force de cohésion la famille germanique a conservée de son temps. Le respect de la femme et la majesté du mariage en sont les plus fermes appuis. Sans doute il ne faut pas s'attendre à rencontrer chez les Germains du premier siècle, habitués à la rudesse des mœurs, aux violences et à la colère, une délicatesse de sentiments chrétienne et moderne ; toutefois ce que dit Tacite de leurs hommages presque superstitieux envers les femmes est confirmé par trop de témoignages pour pouvoir

être mis sérieusement en doute. Déjà nous voyons les Cimbres n'accepter de combats qu'après que leurs prêtresses ont déclaré le ciel favorable¹. César trouve chez les peuples suèves le même usage. Au temps de Tacite, Ganna, Velléda, les Alrunes ou prophétesses, que l'historien nous signale en fabriquant sans doute avec leur nom germanique le nom de forme latine, Aurinia, qu'il a enregistré, passent aux yeux des barbares pour être les confidentes, les interprètes des dieux mêmes. Et ce n'est pas ici un pur trait de superstition. A côté de la prêtresse il y a l'épouse et la mère, qui, par la sévérité des mœurs, l'observation de la foi conjugale, paraissent avoir mérité le suprême éloge qui leur est décerné. L'éloquente peinture des fiançailles que nous trouvons dans Tacite, si elle laisse apercevoir derrière la cérémonie des dons symboliques un souvenir de la coutume toute barbare de l'achat de la femme, montre aussi la noblesse des sentiments qui l'ont remplacée : elle se traduit par ces belles paroles qui sont probablement l'écho de quelque formule du droit national : « La femme est avertie par les auspices mêmes qui président à son hymen qu'elle entre dans le partage des travaux et des périls, que sa loi, dans la paix ou dans la guerre, sera de souffrir et d'oser autant que son époux. *Mulier... admonetur venire se laborum periculorumque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : sic vivendum, sic pereundum* ². »

¹ Strabon, VIII, 2, 3.

² *Germanie*, chapitre XVIII.

Il y a dans la Loggia de'Lanzi, à Florence, une statue antique dont nous avons une reproduction à Paris, au jardin des Tuileries ¹, et qui passe pour représenter Thusnelda, la femme du héros de la Germanie, Arminius. « Plus semblable par la hauteur de son âme à son mari qu'à son père allié des Romains, lorsqu'elle fut livrée, dit Tacite, elle ne pleura pas, elle ne fit pas entendre une seule plainte, mais, les bras croisés sur sa poitrine et regardant le sein qui portait le futur fils d'Arminius, elle marcha vers la captivité ². » « On la vit conduite en triomphe devant le char de Germanicus ³. » Rome put contempler en elle un type exalté de la femme germanique, quelque chose comme l'antique matrone romaine, avec plus de rudesse et de liberté.

Tacite a décrit le châtement de la femme adultère ⁴ : après qu'on lui a rasé les cheveux, on la dépouille de ses vêtements ; puis, en présence de ses parents, le mari la chasse de sa demeure et la poursuit à coups de verges par toute la bourgade. Or saint Boniface, au huitième siècle, confirme ce récit dans une de ses lettres ⁵ : « Chez les anciens Sa-

¹ Sur la lisière du massif nord-ouest, en face du grand bassin, vers la place de la Concorde. — V. sur cette statue l'étude archéologique de M. Göttling, *Thusnelda*, etc., en allemand.

² *Mariti magis quam parentis animo, neque victa in lacrymas, neque voce supplex, compressis intra sinum manibus, gravidum uterum intuens...* *Annales*, I, 57.

³ Strabon, VII, 1, 4.

⁴ *Germanie*, chapitre XIX.

⁵ La 19^e. V. le recueil intitulé *Epistolæ S. Bonifacii...* ed. Nicolaus Serarius, Mayence, 1605.

sons, dit-il, on forçait la coupable à se suspendre au gibet, et, sur le bûcher où l'on brûlait son corps, on suspendait son complice ; ou bien les femmes assemblées la poursuivaient de village en village en lui déchirant ses vêtements, en la frappant à coups de verges ou même à coups de couteau. — Bien plus, ajoute-t-il, chez l'humble tribu des Vénèdes, la veuve refusait de vivre, et celle-là était fort vantée qui montait volontairement sur le bûcher de son mari. » Certaines vieilles lois scandinaves ordonnaient d'ensevelir avec l'époux la veuve dans le même tertre, ou de la brûler sur le même bûcher. Procope raconte que, chez les Hérules, c'était le devoir d'une noble épouse de mourir par le lacet à côté du tombeau commun. — C'était ici, à la vérité, un usage oriental que l'antiquité classique avait aussi connu, mais on accordera qu'il ne pouvait subsister que là où le conserverait une certaine naïveté barbare peu conciliable, ce semble, avec la corruption morale ¹. Quoi qu'il en soit, il est clair que les mœurs des Germains n'ont pas dû leur renom uniquement au contraste avec les mœurs romaines ; il a bien fallu quelque réalité posi-

¹ On peut consulter, sur cette coutume du sacrifice souvent volontaire des veuves : dans les Indes, Strabon, XV, 1, 63 ; Cicéron, *Tusculanes*, V, 27 ; Lassen, *Indische Alterthumskunde*, I, 639 ; — chez les anciens Assyriens, Diodore, II, 27 ; — chez les anciens Grecs, Pausanias, IV, 2, 7 ; — chez les anciens Thraces, Hérodote, V, 5 ; Pomp. Mela, II, 2 ; — chez les anciens Gètes, Étienne de Byzance, Γετία ; — chez les anciens Germains, J. Grimm, *Kleinere Schriften*, II, p. 286 : *Ueber das Verbrennen der Leichen ; Geschichte der deutschen Sprache*, p. 139 ; — chez les Hérules, Procope, *De bello gothico*, II, 14, p. 200, éd. de Bonn.

tive pour servir à expliquer l'insistance de Tacite et des Pères de l'Église, dont les témoignages se contrôlent et se fortifient mutuellement.

Restée forte en dépit des causes de dissolution que lui offrait le régime par tribus, la famille, chez les Germains, n'est pas fermée à l'influence des progrès sociaux qui viendront corriger ses règles exclusives pour les concilier avec les principes nécessaires de l'État futur. C'est ici que se montre par des traits facilement saisissables ce graduel développement du génie germanique dont Tacite a eu si vivement conscience. — Le père nous apparaît encore en possession, légalement du moins, de ses vieux droits excessifs. La loi lui permet toujours d'exposer ses enfants, de vendre comme esclaves, de châtier jusqu'à la mort et ses enfants et sa femme, s'ils ont commis des fautes. On trouvera réunis dans le second livre des *Antiquités du droit allemand* de Jacques Grimm, au chapitre II, qui a pour titre *Vatergewalt, la puissance paternelle*, toute une série d'exemples montrant la pratique de ce droit rigoureux pendant un long temps encore. Cependant on aperçoit des restrictions. Tacite vient de nous dire, à propos du châtement de la femme adultère, que ses parents étaient présents quand le mari la chassait de la demeure conjugale, *coram propinquis expellit domo maritus*¹. De même les parents et les proches de la femme étaient intervenus lors de la cérémonie des fiançailles pour examiner et accepter les présents de noce, *intersunt parentes et*

¹ *Germanie*, chapitre XIX.

propinqui et munera probant ¹. Ces indications de l'écrivain romain nous décèlent probablement l'existence légale d'une sorte de conseil de famille, en possession de limiter ou tout au moins de contenir l'autorité du père ². Si l'on ne veut pas reconnaître ici un progrès, mais plutôt une trace persistante de l'autorité de la tribu pénétrant au sein même de la famille, un pareil doute ne subsistera plus en présence de cette autre information que nous donne Tacite : « Le meurtre des nouveau-nés est un acte que l'esprit public flétrit et réprouve, et les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. *Quemquam ex agnatis necare fugitium habetur ; plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges* ³. « Voilà nettement accusé ce progrès des mœurs qui va en avant des lois, et, sans rompre ouvertement ni avec ces lois ni avec la tradition ancienne, s'en sépare cependant et y substitue peu à peu des usages bientôt impérieux, puis une légalité et même une tradition moins barbares. On ne peut mieux désigner cet état de transition pendant lequel les mœurs interdisent déjà des violences que les lois

¹ *Germanie*, xviii.

² Dans Tite-Live, II, 41, Spurius Cassius n'est frappé de verges et mis à mort par son père qu'après que sa cause a été instruite « à la maison », c'est-à-dire sans doute devant un conseil de famille, *cognita domi causa*. Cf. Tite-Live, *épitome* 48. — Denys d'Halicarnasse, II, 25, dit que, dans l'ancienne Rome, si une femme était accusée d'avoir commis l'adultère ou d'avoir bu du vin, les cognats en jugeaient avec le mari, ταῦτα δὲ οἱ συγγένεις μετὰ τοῦ ἀνδρός ἐδίκαζον.

³ *Germanie*, chapitre **σΙΧ**.

n'ont pas commencé de proscrire. — Il en va de même pour le traitement des esclaves : le maître a le droit de les tuer, et cela lui arrive dans les moments de colère ; mais ce sont des excès qu'on réproûve, et la condition servile, en général, n'est pas trop rigoureuse ¹.

Récemment encore un des plus imprescriptibles devoirs imposés à chaque membre de la famille était de poursuivre sans relâche et sans pitié la vengeance pour une injure commune. Dans une saga scandinave, une femme dont le mari vient d'être assassiné recueille soigneusement le manteau trempé de son sang ; quand arrive au lieu du meurtre un des proches parents de la victime, elle lui jette ce vêtement sur les épaules et l'enveloppe, pour ainsi parler, de son terrible devoir. Ils sont liés désormais, lui et les siens ; ils ne pourront laver ce sang dont ils sont couverts qu'en versant celui des agresseurs. Telle est l'antique coutume en vigueur à l'époque de Tacite, et qui se perpétua, comme on sait, longtemps encore. C'était la cause, ou quelquefois seulement le prétexte d'interminables guerres privées. Toutefois nous voyons déjà paraître un adoucissement à ces prescriptions cruelles. La composition, ce que les lois barbares appellent le *wehrgeld*, se substitue à la vengeance, même pour le meurtre, *lucrum etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero* ². Bien plus, lors de certaines fêtes religieuses, quand la divinité descend

¹ *Germanie*, chapitre xxv.

² *Germanie*, chapitre xxi. Cf. *Ibid.*, 12.

sur la terre et visite les hommes, quand la déesse Nerthus par exemple, montée sur son char que traînent les génisses, sort du bois sacré et parcourt, suivie du prêtre, tout le pays à l'entour, ou bien lorsque sont célébrés les sacrifices en l'honneur de Mercure, de Mars, d'Hercule et d'Isis, c'est-à-dire du grand dieu Odin, de Tyr ou Zio, de Thor et de Freya, toute guerre doit s'interrompre, tout procès doit être suspendu¹. A ces époques solennelles aussi bien sans doute que pendant les sessions du *thing*, c'est-à-dire de l'assemblée publique, comme nous le voyons plus tard dans le Nord, une paix particulière est proclamée qui protège soit les routes conduisant au lieu de réunion, soit l'assemblée elle-même et tous ceux qui s'y rendent. Celui-là seul est exclu de cette protection générale qui, condamné, est devenu l'*outlaw*, l'exilé hors la loi. Les monuments de la littérature norrène, lois et chroniques de familles, offrent en grand nombre les belles formules, empreintes de la poésie du droit primitif, qui servaient à proclamer ces trêves bienfaisantes. Bien que ces monuments se rapportent à des temps postérieurs, les analogies sont telles que nous pouvons sans doute les invoquer. Voici par exemple la formule que nous a conservée la *Grettis saga*² :

¹ *Læti tunc dies, festa loca, quæcumque adventu hospitiouque dignatur. Non bella ineunt, non arma sumunt, clausum omne ferrum : pax et quies tunc tantum nota, tunc tantum amata. Germanie, chapitre XL.*

² Le texte norrène de la *Grettis Saga* occupe le XVI^e volume de la collection des anciens écrits du Nord, publiés par la Société

« Nous proclamons, la main dans la main, qu'il y aura paix ici pour tout le monde, amis et alliés, hommes et femmes, esclaves et servantes. Que maudit soit celui qui violera cette paix solennelle ! Qu'il soit exilé sur la terre, partout où l'homme écarte de sa demeure les bêtes fauves, partout où le feu brûle et où la terre verdoie, partout où la mère enfante le fils, et où l'enfant qui commence à parler appelle sa mère, partout où l'homme allume un foyer, où le bouclier luit, où le soleil brille, où la neige s'étend au loin, partout où croît le sapin, où le faucon vole (que le vent propice enfle ses ailes !), partout où la terre est cultivée, où les eaux descendent vers la mer, où le laboureur sème le grain ! — Et nous, soyons réconciliés et partout unis, sur montagne ou rivage, sur terre ou glacier. Joignons nos mains, observons la foi jurée. »

Nul doute que nous n'ayons, dans cette page d'une des sagas islandaises, de laquelle nous pourrions rapprocher plusieurs morceaux analogues, une élaboration en prose de quelque formule très-ancienne composée probablement d'abord en vers pour aider au travail de la mémoire. Nul doute que nous ne rencontrions ici les origines païennes de la paix ou de la trêve de Dieu, devenue plus tard si fréquente et

littéraire scandinave, *Nordiske Oldskrifter, udgivne af det nordiske Literatur-Samfund*, Kjøb., 1853, in-12. La formule de paix est à la page 165. — N. M. Petersen en a donné une traduction danoise dans le 4^e volume de ses *Historiske Fortællinger om Islandernes Færd, Récits historiques sur les expéditions des Islandais*, 1844, in-8. La formule est à la page 249.

si utile pendant le désordre du moyen âge¹. Alors, comme au premier ou au second siècle chez les Germains, c'était le progrès des mœurs qui, s'autorisant du respect religieux, invitait la loi à combattre des traditions de violence inconciliables avec un établissement régulier. Ainsi l'idée d'un intérêt supérieur à l'intérêt privé, de ce que nous appellerions aujourd'hui l'intérêt social, l'idée d'une sécurité et même d'une moralité publique à sauvegarder de certaines dangereuses atteintes, commençait à se faire jour dans les lois. Les crimes de trahison, de désertion², de lâcheté, et celui d'impureté infamante, crimes de nature à léser non pas peut-être quelque autre intérêt individuel que celui du coupable, mais l'honneur et la sûreté de la tribu tout entière, étaient punis de mort. Il en sera de même chez les Francs assez longtemps encore après la conquête.

Outre ce mouvement intérieur d'une société encore confuse qui cherche ses destinées, Tacite fait clairement comprendre, dans la partie ethnographique de son livre, à quelle instabilité ces tribus barbares sont en proie, combien de déplacements, de migrations, de vicissitudes imprévues et diverses viennent modifier incessamment, sous ses yeux mêmes, l'aspect de la Germanie. Nous pouvons en réunir beaucoup de preuves, si nous comparons en-

¹ Voir le livre de M. E. Semichon, *la Paix et la Trêve de Dieu*, Paris, 1857, in-8.

² *Thendiscâ linguâ heriflis...* — *Quod factum Franci heriflis dicunt...* Capitulaire de 801 et 2^e capitulaire de 812; Baluze, t. I, col. 347, 494.

semble les indications variables de la carte du monde barbare, telles que nous l'offrent successivement César, Strabon, Pline l'Ancien, Tacite, Ptolémée. A chacune des époques, peu distantes entre elles, que les noms de ces écrivains représentent, on voit les mêmes peuples habiter des lieux quelquefois très-différents, ou bien de nouvelles tribus succéder à celles dont le rôle est achevé.

Ces perpétuelles alternatives ne sont-elles que la stérile agitation d'une barbarie confuse? Il y avait, à la vérité, des luttes intérieures après lesquelles le plus faible, le vaincu, pouvait périr : Tacite rappelle, par exemple, dans le trente-troisième chapitre de sa *Germanie*, qu'une tribu presque entière, celle des Bructères, vient récemment de disparaître, 60,000 hommes à la fois, dispersés ou tués dans une guerre intestine, et par les mains d'autres barbares. C'est en cette occasion qu'il pousse ce cri où se révèlent toutes les craintes de son patriotisme : « Puissent ces nations, à défaut d'amour envers Rome, persévérer dans ces haines contre elles-mêmes, puisque, au point où en sont les destinées de l'empire, la fortune ne peut plus rien pour nous que de perpétuer les discordes de l'ennemi ! » Il faut lire ces lignes dans son admirable et intraduisible langage : *Maneat, quæso, duretque gentibus, si non amor nostri, at certe odium sui, quando, urgentibus imperii fati, nil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam*¹ ! Il y avait aussi des divisions et des rivalités,

¹ Le sentiment qui anime Tacite dans ces lignes est tout romain.

comme celle qui arma pendant longtemps Arminius, chef des Chérusques, contre Marbod, chef des Marcomans et des Suèves. Mais le plus souvent ces divisions et ces luttes avaient pour résultat la formation de confédérations ou de ligues, qui se développeront au troisième siècle et prendront une part très-active dans le grand mouvement de l'invasion. Dès la fin du premier siècle. Tacite nous découvre de pareils traits, quand il montre par exemple sur quel territoire se réunissent les députés des diverses tribus reconnaissant la domination des Suèves. C'était sans doute l'avant-garde de ces peuples que César avait jadis combattue sur les bords du Rhin ; ils habitaient maintenant sur la rive orientale de l'Elbe et jusqu'au Danube. En recueillant de telles indications, Tacite nous montre en Germanie l'ébauche d'un organisme que déjà il redoute en vue de la lutte engagée par les barbares contre Rome.

Tel est en effet le remarquable caractère de son livre, et ce qui en fait une œuvre de tant de prix. Non-seulement il a su, ne partageant pas le dédain de ses compatriotes pour les peuples qu'ils appelaient barbares, distinguer les principaux traits du génie de toute une race qui lui était étrangère, mais il a com-

On se rappelle Scipion Émilien assistant du haut d'une colline à une cruelle bataille entre Carthaginois et Numides. Il disait dans la suite qu'il n'avait contemplé nul combat avec un plus vif plaisir : cent mille hommes non Romains s'y entr'égorgeaient. Un tel spectacle, ajoutait-il, n'avait été donné avant lui qu'à Jupiter du haut de l'Ida, et à Neptune du rivage de Samothrace pendant la guerre de Troie. Appien, VIII, 71.

pris en outre que ce génie se transformait au moment même où il l'observait, et, par quelques traits concis, mais non équivoques, il a su placer sous les yeux mêmes du lecteur le tableau mouvant de cette transformation. Déjà, en rapprochant ses témoignages de ceux de César, nous avons pu saisir certains progrès accomplis par les Germains, pour la constitution de la propriété par exemple; mais n'eussions-nous pas César, le seul tableau de la famille germanique dans Tacite, peinture à la fois pénétrante et délicate d'un intéressant essor, nous instruisait d'un progrès actuel et continu. C'est le suprême mérite auquel puisse aspirer l'historien d'entrer en si pleine intelligence de la réalité vivante que, non content d'avoir évoqué le passé pour montrer ce qui en subsiste, et d'avoir signalé à temps les aspirations nouvelles, il pénètre pour ainsi dire dans les conseils de la Providence, et esquisse à l'avance le plan de l'avenir. Tacite n'a pas fait moins que cela pour les destinées d'une des races les plus actives et les plus influentes dans l'histoire générale de la civilisation.

Quelles vues particulières s'ajoutaient dans le livre de Tacite à la vue d'ensemble que nous venons d'exposer? En d'autres termes, quelles institutions un tel état social comportait-il, et quelles aptitudes l'historien romain pouvait-il y découvrir?

On a fait souvent honneur aux Germains d'un vif sentiment d'indépendance personnelle: « Ce qu'ils ont surtout apporté dans le monde romain, dit M. Guizot, c'est l'esprit de liberté individuelle, le besoin, la passion de l'indépendance, de l'individualité... L'es-

prit d'égalité, d'association régulière, nous est venu du monde romain, des municipalités et des lois romaines. C'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit d'une loi morale. Les Germains nous ont donné l'esprit de liberté, de la liberté telle que nous la concevons et la connaissons aujourd'hui. » En regard de ces lignes, on se rappelle le mot de Montesquieu ¹ : « Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois. » Les formules très-générales risquent d'être voisines de l'inexactitude ; M. Guizot lui-même, à propos du passage que nous venons de citer, en fait la remarque, et, usant de prudente restriction quand il faut conclure, il est d'avis que la société formée après la conquête a eu son origine bien plutôt dans les nouveaux rapports issus de cette conquête même et dans la nouvelle situation faite aux vainqueurs et aux vaincus que dans les anciennes coutumes germaniques. C'est là une observation d'une extrême justesse, et qui peut nous servir ici pour restreindre le champ de nos propres recherches. Quant au sentiment de l'indépendance personnelle, n'a-t-il pas été à vrai dire le privilège ordinaire, dans notre Occident, de tout peuple jeune entrant dans la carrière ? Apparemment les Grecs du temps homérique, les Romains du temps des rois n'en étaient pas dépourvus. Ils élisaient eux aussi leurs chefs, ils

¹ *Esprit des Lois*, livre XI, chapitre VI, vers la fin.

prenaient des résolutions communes dans les assemblées composées des pères de famille, et se gardaient d'accepter, sauf en guerre, le despotisme d'un chef absolu. Il est vrai cependant qu'à considérer certains traits de la vie privée et de la vie publique des Germains signalés dans Tacite, ces peuples paraissent avoir été particulièrement attentifs à sauvegarder la liberté des individus. Rome avait édifié au-dessus de l'indépendance des citoyens l'autorité de l'État; la Grèce n'avait imposé à cette indépendance d'autres limites que celles de l'étroite cité; la Germanie l'enferma seulement dans le cercle peu étendu de la tribu ou dans celui, plus resserré encore, de la famille. Tacite nous a conservé plusieurs témoignages très-curieux de cette humeur ennemie de toute contrainte, soit quand il nous représente ces barbares arrivant le plus tard possible aux assemblées communes, afin qu'on ne les soupçonne pas de quelque asservissement à une règle imposée ¹, soit lorsqu'il nous montre la liberté reconnue au jeune Germain ²: une fois parvenu à l'âge viril, loin d'appartenir comme une chose ou un esclave à son père, ainsi que cela se faisait à Rome, où trois ventes consécutives rendaient seules effectif l'affranchissement du fils, il se voyait publiquement émancipé par l'assemblée nationale; revêtu des droits de citoyen, il n'appartenait plus qu'à sa tribu et à lui-même. A ces chefs improvisés, qui, avec

¹ Illud ex libertate vitium, quod non simul nec ut jussi conveniunt, sed et alter et tertius dies cunctatione coeuntium absuntur. *Germanie*, chapitre II.

² *Germanie*, chapitre XIII.

une troupe d'enfants perdus, compagnons dévoués et fidèles, entreprenaient quelque expédition aventureuse et lointaine, à ces pirates qui s'en allaient, sur un tronc d'arbre creusé en barque, piller les mers et les rivages, il fallait, cela est sûr, une singulière confiance dans leur propre force. De là un soin jaloux de leur indépendance personnelle. Dans l'intérieur de leur pays, nous dit Tacite, les Germains ne pouvaient souffrir les villes, « vraies prisons d'esclaves, » ou, comme parle Ammien Marcellin, « bûchers entourés de filets pareils aux pièges qu'on dresse aux bêtes fauves ¹. » Ils ne voulaient pas même de maisons contiguës, plus difficiles d'ailleurs à construire. Ils préféraient les habitations éparses, suivant que les invitaient la lisière d'un bois, le bord d'un lac, le voisinage d'une source ². Il importe peu ici de savoir jusqu'à quel point Tacite a eu raison d'affirmer l'absence des villes au-delà du Rhin et du Danube. Qu'était-ce cependant que ces séries entières d'étapes que Ptolémée désigne dans le centre et l'est de la Germanie, et qu'il appelle des villes, πόλεις, entrepôts ou marchés tout au moins d'un commerce actif de pelleteries et d'ambre avec la mer Baltique ou la mer Noire? Le témoignage de Tacite est en tout cas si formel qu'il faut bien y voir un trait spécial au génie des barbares, précieux indice et d'une vue particulière de

¹ Ammien Marcellin, XVI : Civitates Barbari possidentes, territoria earum habitant; nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant.

² *Germanie*, chapitre xvi.

la nature et d'un tempérament politique nouveau, destiné à marquer sa trace.

Par suite peut-être de ce sentiment inné d'individualisme, l'esprit germanique n'a jamais su réaliser fortement l'union politique et civile. On sait quel confus édifice était au moyen âge le saint empire romain ; la confédération allemande, que notre siècle a vue naître et mourir, n'a sans doute donné cinquante ans de tranquillité à l'Allemagne et à l'Europe que parce qu'elle se trouvait, par le peu de rigueur de ses ressorts et de ses cadres, d'accord avec l'humeur nationale. Les Germains toutefois étaient capables d'une certaine discipline, qui paraît avoir dû introduire parmi eux dès les premiers temps quelque organisation. Il est facile de distinguer dans les récits de César et de Tacite l'existence de petits groupes d'autant mieux constitués que les cercles en sont plus étroits, et qu'on se rapproche davantage du groupe le plus simple et le moins nombreux, celui de la famille. César et Tacite désignent trois sortes de circoncriptions par des termes difficiles à bien entendre et par conséquent à bien traduire : ce sont les *vici*, les *pagi* et les *civitates*. Par ces trois mots ils interprètent évidemment des qualifications barbares dont ils peuvent n'avoir pas eux-mêmes saisi le vrai sens. Pour essayer de le retrouver, nous devons, comme nous l'avons fait au sujet des dieux barbares, invoquer les analogies conservées au moyen âge par les peuples germaniques ¹.

¹ Voir dans la *Revue historique* danoise, *Historisk Tidsskrift*,

Chez diverses tribus allemandes, chez les Francs après la conquête, ou bien chez les Anglo-Saxons et les Scandinaves, nous voyons subsister des divisions sociales qui se perpétuent dès l'origine, et dont les noms, si nous savons les comprendre, disent le sens primitif. La famille naturelle, composée du père, de la mère et des enfants, n'étant pas assez forte pour être assurée d'une existence indépendante, il a bien fallu qu'elle s'unît étroitement aux groupes pareils désignés par le double lien de la parenté et du voisinage. C'était indispensable pour doubler, dans un état de société incomplète, les ressources et les profits de l'activité humaine, pour garantir la sûreté, la dignité, le respect des droits, et les revendications personnelles. Dix feux ou ménages, réunis par le voisinage et la consanguinité, constituèrent donc primitivement la famille au sens large du mot, la *gens*. Ce premier groupe, cette première association servit de point de départ, d'unité organique. Dix de ces groupes, dont chacun comptait dix familles, formèrent ensuite la dizaine, *tithing* en anglo-saxon, *decuria*, *decania*, *decima* dans le latin du moyen âge, dénominations auxquelles celle de *vicus*, employée par César et Tacite, et le mot français de bourgade ou village correspondent, très-imparfaitement sans doute.

publiée naguère par C. Molbech, au quatrième volume, 1843, un utile travail de ce même savant sur les conditions et les divisions agraires chez les peuples scandinaves dans les plus anciens temps : *Indledning og Udkast til en Skildring af den germanisk-skandinaviske Forfatning, med Hensyn til dens agrariske og offentlige Forhold i Oldtiden.*

La dizaine était représentée par cent pères de famille. Qu'après cela dix de ces groupes (on sait que les peuples primitifs affectent volontiers dans le détail de leurs institutions l'adoption constante de certains chiffres) se rapprochassent et se réunissent, on obtenait un autre degré d'association, représentée cette fois par mille pères de famille, et nommée dans les diverses langues germaniques *hundred*, *hundari*, etc., c'est-à-dire la centaine, la réunion de dix groupes de cent feux ou de cent groupes de dix. Or c'est là précisément ce que César et Tacite appellent *pagus*, la réunion des *centeni*, ce que nous appelons, nous, peut-être du mot latin *centum*, le *canton*¹. La constitution anglo-saxonne nous offre une pareille organisation persistante à travers le moyen âge. Le *fridborg* ou *tenmann tale* y correspond à la *gens* réunissant, primitivement au moins, dix foyers. Dix de ces groupes forment la dizaine, *tithing*, et cent le *hundred*, que représentent mille pères de famille. Le texte des lois d'Édouard le Confesseur le dit expressément. De même, selon l'antique coutume des premiers Romains, dix maisons forment une *gens*, dix *gentes* ou cent maisons forment une curie, etc.

Il est bien entendu qu'une telle application de certains nombres, habituelle dans les civilisations tout à fait primitives, n'était déjà plus qu'une tradition et

¹ *Pagus* vient sans doute de *pax*, *pango*, πάγω, πήγνυμι. *Pago* est une forme déjà adoptée dans la loi des XII tables pour signifier une convention de paix jurée (Cic. *ad Herenn.*, II, 13 : rem ubi pagunt, orato ; ni pagunt...)—*Vicus* est οἶκος (Cic. *ad fam.*, XIV, 1). V. *Gromatici veteres* de Rudorff, tome II, pages 239, 240.

qu'un souvenir chez les Germains de César et de Tacite. Ce dernier nous en avertit formellement. Il remarque à propos des membres de la centaine (*centeni*) que ce mot, jadis simple expression d'un rapport de nombre, était devenu un qualificatif, bien plus un nom et un titre d'honneur¹. On pouvait donc dire : un membre de la centaine, dix, vingt, cent, trois cents membres de la centaine, comme on aurait dit au moyen âge dix, vingt, cent, cent cinquante centeniers, comme on dirait chez nous dix ou vingt, ou cent cinquante Cent-Suisses ou Cent-gardes, sans qu'il fût absolument nécessaire que le corps des Cent-Suisses ou des Cent-gardes comptât actuellement encore un nombre exact de cent hommes, et sans que la centaine ou le *hundred* antique, après avoir été en effet dans l'origine la réunion de cent pères de famille, fût tel encore rigoureusement. Ainsi peut-être le mot de *milicien*, *miles*, désignait primitivement un fantassin fourni par une des *mille* maisons qui composaient la cité, réunion de dix curies.

Cette observation nous met à l'aise pour expliquer certains textes de César et de Tacite. Quand ils nous disent que tel peuple de la Germanie a cent cantons, *centum pagos habent*, nous pouvons sans doute l'interpréter en ce sens que ce peuple connaît et pratique la division traditionnelle par *hundreds*. Nous serions tenté même de lire *centumpagos* en un seul mot, composé à la manière de tant d'autres mots, *décemvirs*,

¹ Centeni ex singulis pagis sunt; idque ipsum inter suos vocantur, et, quod primo numerus fuit, jam nomen et honor est. *Germanie*, chapitre vi.

centumvirs, etc. ; mais comment interpréter les données si différentes des deux auteurs sur le nombre des hommes armés que fournissait annuellement chacune de ces divisions? César, bien qu'il ne soit pas là réellement clair, paraît demeurer le plus fidèle aux anciens chiffres quand il avance que chacun des cent cantons donnait par année mille combattants. Un poète du neuvième siècle décrit de même, sans doute en se rappelant ces partages traditionnels, les Souabes s'avancant au passage du Rhin par troupes de mille que composent les hommes des centaines, comme s'il avait dit par *chiliades* sorties des *hundreds* ¹.

Quant au groupe supérieur, que les historiens romains appellent *civitas*, c'est la tribu. Il est clair que cette désignation est appliquée très-diversement. Pour César, par exemple, la population celtique des Helvètes, considérée dans son ensemble, et la réunion des peuples belges tout aussi bien que le pays de Beauvais ou celui des Nerviens, aujourd'hui le Hainaut, forment autant de *civitates*. De même l'auteur de la *Germanie* désigne également la *civitas* des Suèves ou des Lombards, peuples considérables, et celle des Ubiens ou des Chérusques. Il nomme celle des Cimbres ², sans distinguer nettement, il est vrai, entre cette partie de la nation qui avait jadis envahi, de

¹ Ermoldus Nigellus, livre III, vers 261 (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, tome 2 du second volume, page 52.) :

Alba Suevorum veniunt trans flumina Rheni
Milia centenis accumulata viris.

² Cimbri... parva nunc civitas, sed gloria ingens. *Germanie*, chapitre xxxvii.

concert avec les Teutons, le territoire de la république romaine, et cette autre partie qui formait encore à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne un groupe chétif sur les bords de la Baltique. Il s'agit donc ici de peuples particuliers ou de tribus. Le lien commun n'est plus la parenté seule : c'est le rapport d'origine, c'est la communauté de souvenirs mythiques, de séjours primitifs, de migrations ultérieures. La tribu forme un tout indépendant; jusque-là seulement les Germains ont su réaliser l'idée de l'État. Quelquefois on voit plusieurs de ces tribus réunies sous les ordres d'un seul chef, ou d'une seule tribu, pour les expéditions militaires, volontairement ou par suite d'une défaite; mais bien rarement peut-on signaler entre elles les traces durables d'une association vraiment politique. L'unité nationale ne subsiste, à vrai dire, que par la langue, la religion et les traditions communes.

Il n'y a nulle contradiction à montrer la permanence de ces différents groupes, le *vicus*, le *pagus*, la *civitas*, chez les barbares dont nous avons décrit l'état social comme à peine fixé, entre les limites indécises de la vaste Germanie, au-delà desquelles un mouvement non interrompu continuait de les entraîner comme à leur insu. En effet ces divisions, loin de tenir au sol, étaient l'expression d'une solidarité issue, nous l'avons dit, de la parenté et du voisinage temporaire. Nées sans nul doute dès avant l'établissement des Germains entre le Rhin et le Danube, c'étaient des cadres flexibles et mobiles, se déplaçant avec le peuple ou la tribu, se prêtant aux vicissitudes d'ac-

croissement ou de perte, se modifiant en une certaine mesure selon les migrations ou les dissensions intestines. Aussi lisons-nous dans César et ailleurs des expressions telles que celles-ci, que les cent cantons des Suèves sont en marche et s'apprêtent à passer le Rhin ¹. Précisément c'est peut-être quand ces barbares sont en marche qu'apparaissent le mieux dans leur relief et leur utilité pratique ces groupements héréditaires. Il en a été ainsi de tous les peuples, particulièrement dans l'antiquité : ils n'ont fait qu'appliquer, au lendemain de leurs établissements nouveaux, des coutumes immémoriales.

S'ils n'ont pas su s'élever aux conditions de l'unité politique, les Germains n'ont pas manqué du moins d'organiser par certaines institutions régulières le gouvernement de chacun des groupes que nous venons de nommer. Les témoignages sont ici encore incomplets et peu clairs ; mais si l'on invoque, pour les interpréter, les analogies que présentent les constitutions allemandes du moyen âge, on distingue certains traits communs à tous ces peuples. On voit par exemple, au centre de chacune de ces divisions de l'ancienne société germanique, des chefs élus et une assemblée des hommes libres délibérant ensemble et décidant de leurs intérêts. Une phrase obscure de Tacite sur les magistrats qui rendaient la justice, dit-il, avec l'assistance des membres du *hundred* ²,

¹ Pagos centum Suevorum ad ripas Rheni consedisse, qui Rhenum transire conarentur. César, *Guerre des Gaules*, I, 37.

² Eliguntur in iisdem conciliis et principes, qui jura per pagos

désigne sans nul doute l'assemblée particulière à cette circonscription : un grand nombre d'indices épars étendent et confirment cette conjecture. Mais c'est surtout au chef-lieu de la tribu que se trouvait une assemblée supérieure chargée des affaires générales, de la guerre, de la paix, des alliances. Tacite paraît indiquer deux de ces assemblées par an ; l'une toute préparatoire, à laquelle n'assiste pas le gros des hommes libres ; l'autre plus autorisée et plus solennelle, où se rendent et votent tous les citoyens, car il n'y a nulle trace de délégation ni de gouvernement représentatif¹. C'est la même institution qui se retrouvera, profondément transformée, chez les Francs de Charlemagne. En tout cas, l'importance de cette réunion générale des hommes libres est extrême : c'est en elle que la constitution de l'ancienne Germanie concentre réellement toute la vie politique et sociale.

Tacite nous a donné de la grande assemblée qui représente la tribu une vive peinture², à laquelle, en suivant les destinées de la même institution chez les divers peuples germaniques pendant le moyen âge,

vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, consilium simul et auctoritas, adsunt. *Germanie*, chapitre XII.

¹ De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes ; ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes prætractentur. Coeunt... certis diebus. *Germanie*, chapitre XI. Le manuscrit Pontanus, de Leyde, écrit simplement *practentur* ; les autres manuscrits lisent *pertractentur*, un seul *prætractentur*, qui est peut-être la bonne leçon. — Les *principes*, non élus pour cette fonction spéciale, ne peuvent représenter ici, ce semble, une ébauche de gouvernement représentatif.

² *Germanie*, chapitre XI.

nous pouvons ajouter plus d'un trait certainement authentique. Il y a, dit-il, des sessions ordinaires, à jours fixes, et des sessions extraordinaires quand les circonstances l'exigent. On prend pour date de ces réunions la nouvelle ou bien la pleine lune, deux phénomènes qui passent pour être d'un heureux présage. Les hommes libres, chacun à son heure, y viennent bien moins remplir un devoir qu'exercer un droit. Dès qu'on se trouve assez nombreux, on ouvre la séance, tout en armes. D'abord le prêtre commande le silence; à lui seul appartient pendant la session le droit de réprimer et de punir; puis on discute les propositions de l'assemblée préparatoire. Un des principaux ou des chefs prend la parole; il recommande ou blâme les mesures prises en délibération : la résolution définitive appartient à l'assistance, qui approuve en faisant retentir l'air du choc de ses armes, et qui blâme ou refuse par ses murmures. C'est dans cette grande assemblée générale que le jeune Germain reçoit publiquement le bouclier et la framée; à partir de ce jour, il fait partie de la cité et non plus seulement de la famille : il peut suivre un chef illustre dans quelque expédition guerrière, et se préparer ainsi aux droits comme aux devoirs du citoyen. C'est là aussi que sont nommés par la réunion des hommes libres ceux d'entre eux qui seront chargés de présider au gouvernement civil du *hundred*, et de rendre la justice pour les affaires courantes soit dans le *hundred*, soit dans le *tithing*. Du reste la grande assemblée de la tribu peut devenir, elle aussi, un tribunal pour les affaires les plus im-

portantes, pour les crimes politiques, pour les infractions aux lois militaires et les actions infamantes ; les délits moins graves y sont punis par le wehrgeld. C'est elle enfin qui résout les expéditions, car elle est tour à tour assemblée politique, cour civile, tribunal et conseil militaire. Peut-être en cette dernière qualité voit-elle se célébrer ces jeux guerriers dont parle Tacite, des exercices d'équitation, une danse parmi les épées nues ¹.

Voilà ce que nous apprend Tacite ; mais, si nous consultons les documents du moyen âge, nous les trouvons moins sobres de détails. Ils nous offrent, au sujet de cette même assemblée principale qui subsiste à travers les âges, mille traits de date fort ancienne, quelques-uns non-seulement contemporains de Tacite et de César, mais antérieurs à leurs temps, et sans doute aussi vieux que les Germains eux-mêmes. Ce qui autorise à en juger ainsi, c'est que ces mêmes traits se retrouvent identiques chez tous les peuples germaniques et non pas chez deux ou trois seulement. Qu'on examine ensemble le *mâl* des Francs, le *gemot* des Anglo-Saxons, le *warf* des Frisons, le *thing* des Scandinaves, on les verra constitués de même, grâce évidemment à de très-antiques traditions léguées à ces peuples par le temps où ils se trouvaient encore réunis. Les sagas islandaises surtout, en particulier la saga de Nial, nous ont conservé un tableau complet de l'*Althing*, car cette institution est restée pendant plusieurs siècles la clé de voûte de

¹ *Germanie*, chapitres VI et XXIV.

l'état républicain fondé en Islande par les émigrants de Norvège qui, fuyant l'invasion du christianisme, conservaient avec un soin jaloux leurs antiques coutumes conformes au germanisme primitif. Qu'on joigne à leurs récits ce que nous révèlent les lois barbares, les plus anciennes chroniques, les découvertes de l'archéologie, et l'on peut restituer une page importante de la plus ancienne civilisation germanique.

Les assemblées se tenaient près des lieux sanctifiés, dans le voisinage soit d'une forêt consacrée, soit d'un temple célèbre, car l'acte politique qu'on venait y accomplir, se confondant presque avec un acte religieux, ne se passait ni des sacrifices ni des prêtres. La scène était particulièrement grandiose en Islande. L'Althing, nom qui désigne encore aujourd'hui dans cette île la représentation nationale, tenait ses séances dans la plaine de Thingvalla, sur un bloc de lave isolé, portant le nom de Montagne de la Loi. Près de là étaient un autel, un lac où l'on puisait l'eau pour laver le sang des victimes, un roc d'où l'on précipitait certains condamnés. Les sacrifices étaient suivis de banquets solennels, et peut-être est-ce de pareils repas que Tacite veut parler quand il dit que les Germains discutaient à table des questions qu'ils résolvaient seulement le lendemain. En même temps qu'ils inauguraient ainsi l'assemblée, les prêtres proclamaient la trêve sainte, c'est-à-dire une paix particulière qui devait, à partir de ce jour et pour toute la durée de la diète, suspendre les guerres privées et protéger tout le pays. Toute infraction à cette paix

était une offense envers les dieux qu'il appartenait aux prêtres de châtier. La présidence et la conduite de l'assemblée variaient suivant que les tribus reconnaissaient un chef suprême ou seulement divers magistrats. C'était un droit partout revendiqué de venir en armes au thing. Tacite a exprimé dans ses *Histoires* le sentiment d'humiliation des Tenctères, obligés de tenir leur assemblée sans boucliers ni glaives, et sous les regards d'un délégué romain. Il dit qu'on marquait son approbation par le bruit des armes entrechoquées. C'est là un trait si authentique que nous le retrouvons à travers toute la première moitié du moyen âge. La sanction donnée de la sorte, c'est-à-dire par le *vapnatak*, a, dans les lois islandaises, un caractère plus respecté que les autres modes d'acceptation, et celui qui la viole est puni d'une double amende. L'usage en est si familier aux Anglo-Saxons que le mot *wapentake*, dans les lois d'Édouard le Confesseur, désigne un certain district autour du lieu où s'accomplit cette sorte de démonstration. L'assemblée connaissait d'abord de toutes les affaires d'une nature générale; mais on y voit aussi traiter, après la conquête, à la fois les questions concernant le gouvernement du pays et les ventes de terres, les mariages importants, les affranchissements des serfs. Bien plus, l'époque de l'assemblée étant solennelle, c'est, pour tous les habitants, le signal d'une réunion qui, en des temps et en des pays de communications difficiles, devient très-intéressante pour le commerce et les échanges de la vie sociale. C'est à l'Althing que l'Islandais puissant et riche, tout en exerçant son

droit politique, fait montre de sa nombreuse escorte et augmente son crédit. C'est à l'Althing que se rencontrent les chefs des divers districts et les voyageurs revenus de l'étranger. Il devait en être de même chez les Germains de Tacite. Le *mål* était sans doute déjà pour eux ce que nous voyons qu'il fut pour la plupart des peuples barbares au lendemain de leur établissement, le principal organe du gouvernement et de la civilisation. Que les hommes libres deviennent très-nombreux, que le progrès de la vie publique et de la vie privée multiplie les relations et les devoirs, il deviendra impossible aux chefs de famille de se rendre, comme autrefois, aux diètes solennelles, et de l'absolue nécessité sortira le germe du gouvernement représentatif.

A côté de l'assemblée publique, l'armée; car telle est la double expression de la tribu germanique, selon qu'on la considère se gouvernant elle-même, ou déployant ses forces pour l'attaque et la défense. Dans l'une et l'autre fonction, aussi bien que dans la vie civile en pleine paix, son organisation est la même. Le peuple romain, réuni au Champ de Mars dans ses comices, s'appelait *exercitus*, parce qu'il s'y rendait en armes, et en observant dans le double exercice de ses devoirs politiques et militaires la même distribution de ses différents groupes. Il en était sans nul doute ainsi chez les Germains. On voit dans Tacite le *princeps*, c'est-à-dire le chef du *hundred*, jouer en certains cas un rôle dans l'assemblée, évidemment au nom des membres de ce groupe qui assistent. Dans les sagas islandaises, on distingue

fort clairement que les hommes de chaque canton se rendent et siègent ensemble à l'Althing. Pour ce qui est de l'armée, César et Tacite, on l'a vu, signalent des corps de cent et de mille hommes, qui répondent assurément aux circonscriptions civiles desquelles nous avons dit que, primitivement au moins, elles se composaient de cent ou de mille pères de famille. Le groupe du *hundred*, qui est l'unité principale dans la constitution civile, l'est aussi dans la constitution militaire : *herr er hundred*, dit Snorre Sturleson, le chroniqueur islandais, c'est-à-dire l'armée est le *hundred*, ou réciproquement le *hundred* est l'armée. Peut-être le mot *herr*, seigneur, est-il d'abord synonyme du latin *centenarius*, chef du *hundred*. Tacite nous dit d'ailleurs expressément que les combattants étaient répartis par familles et *gentes*; les femmes suivaient avec les enfants, prêtes à examiner et à panser les blessures pendant la bataille, et à combattre elles-mêmes si le courage de leurs maris et de leurs fils faiblissait malgré leurs excitations. Il est donc clair que l'armée était la tribu entière en armes, toute disposée, en cas de victoire, à s'établir immédiatement sur les terres nouvellement conquises, ou bien, en cas de revers, à faire retraite dans quelque lointaine vallée.

Les chefs naturels et ordinaires de l'armée sont précisément les mêmes, disions-nous, qui président comme magistrats civils au gouvernement du *hundred*. Tacite nous les a montrés, sous le titre de *principes*, élus chaque année par l'assemblée et rendant

la justice¹; mais il les suit également jusqu'au milieu de la bataille, où il les voit entourés de compagnons hardis et dévoués. Ne fallait-il pas cependant un chef commun tant qu'une guerre ne serait pas arrivée à sa fin? Ce chef, représentant non plus d'un *hundred* particulier, mais de la tribu en armes, c'est celui que les auteurs latins appellent *dux*; il était élu probablement dans une assemblée extraordinaire, au commencement de l'expédition. On le choisissait d'après son mérite, soit parmi les chefs de *hundreds* signalés dans quelque combat, soit parmi les hommes libres que désignaient leur bravoure et leur énergie. Autour de ce général aussi bien que des chefs locaux, se rangent les *comites* ou compagnons². Ce sont en général des jeunes gens qui ambitionnent de combattre auprès d'un chef respecté, auquel ils se dévouent. A celui-ci de les conduire à la victoire; ils n'auront, eux, d'autre pensée que d'exécuter ses ordres et de le suivre fidèlement. Ils lui serviront au besoin d'otages; ils mourront, s'il le faut, avec lui ou pour lui, ou plutôt ils reviendront ensemble vainqueurs, et il leur offrira en récompense une part du butin ennemi, une framée sanglante, un beau cheval de bataille ou bien de riches banquets. La guerre terminée, ce sera un grand honneur pour un chef militaire de rester entouré d'un comitat nombreux et renommé, jusqu'à ce qu'une expédition nouvelle, quelquefois entreprise pour leur compte et sans le

¹ *Germanie*, fin du chapitre XII et chapitre XIV.

² *Germanie*, chapitre XIII.

concours des précédents chefs, les entraîne vers d'autres aventures.

Ces éléments d'une organisation civile, politique et militaire à laquelle la famille sert d'inébranlable base, cette élection de chefs respectés, ces assemblées où chaque homme libre vient exercer ses droits, ce sont des traits authentiques de *self-government* et par conséquent de démocratie. Cependant ces mêmes barbares, ennemis d'une forte unité qui eût coûté à leur instinct d'indépendance, acceptaient une noblesse héréditaire, quelquefois même une royauté. Un grand peuple issu d'eux en ligne très-directe a su conserver à travers toutes les vicissitudes et concilier, sans compromettre finalement la liberté, des institutions si diverses.

Le régime oriental des castes était inconnu des Germains, mais non pas un système de classes dont les cadres n'étaient pas infranchissables. Un des poèmes de l'Edda de Sœmund, le *Rígsmaal*, raconte que Heimdal, l'un des Ases, visita la terre et voyagea, sous le nom de Ríg. Il arriva près d'une maison entr'ouverte. Aï et Édda, vêtus à l'antique, les cheveux blanchis au travail, étaient assis près du foyer. Ríg partagea leur grossier repas, puis il dormit entre les deux pauvres époux, et Édda mit ensuite au jour un fils nommé Træl, au noir visage, aux longs pieds, au dos courbé, aux doigts épais. Il employa ses forces à tresser des écorces, à porter chaque jour des fagots au logis. Ses fils et ses filles fumèrent les champs, élevèrent les porcs, firent paître les chèvres et exploitèrent la tourbe. C'est l'origine de la race des es-

claves. — Rig entra dans une maison entr'ouverte. Afe et Amma, l'homme et la femme, étaient près du foyer ; le mari préparait le bois pour l'ourdissoir et le tissage ; sa femme faisait tourner le rouet et réparait les vêtements. Rig dormit entre eux, et Amma donna le jour à un fils nommé Karl, qui apprit à dompter les animaux, à construire des granges et à labourer. On lui amena sa fiancée : ils se marièrent et eurent des fils et des filles d'où descendit la race des hommes. — Rig entra dans une salle au plancher parsemé de sable. Fader et Moder y étaient assis : le père fabriquait l'arc et taillait les flèches ; la mère, aux longs habits et au sein blanc, disposait le linge. Elle couvrit la table et y posa des gâteaux de froment, du vin, des viandes et du fruit. Rig dormit entre eux, et Moder donna le jour à un fils nommé Iarl, aux cheveux blonds, aux yeux brillants. Il grandit au logis, il monta à cheval, il lança le javelot, il mania le glaive ; de plus, il apprit les runes. Il épousa la blanche Erna, et leurs enfants furent les premiers des nobles.

Voilà par quels principaux traits le mythe scandinave représente l'origine des esclaves, celle des hommes libres, celle des nobles. On voit que Træl, Karl et Iarl, les trois ancêtres, sont également fils d'un dieu ¹. Le mythe est d'accord sans doute avec la réalité historique, en montrant l'esclavage soumis chez les Germains, dès l'antiquité la plus lointaine que nous puissions atteindre, à des conditions moins

¹ Cf. J. Grimm, *Mythologie*, page 304.

dures que dans le monde classique. Assurément, chez les barbares aussi, on vendait ses esclaves comme un bétail, on les égorgait pour les sacrifices, on les brûlait sur le bûcher de leur maître ou bien on les ensevelissait dans le même tumulus. Ce sont là des faits d'une antiquité primitive, que les Eddas et les Nibelungen nous rappellent. Toutefois Tacite nous est témoin d'un sérieux progrès. « Le maître tue quelquefois ses esclaves, dit-il, mais en général seulement dans un mouvement de colère, comme on tue un ennemi, à cela près que c'est avec impunité¹; » de sorte que la vie de l'esclave est en somme presque autant sauvegardée chez ces barbares que celle de l'homme libre. Tacite remarque que les esclaves germains ne sont pas, comme ceux de Rome, attachés à la personne du maître, à son service honteux et corrupteur, mais plutôt à la glèbe, avec condition d'une redevance en blé, en bétail, en vêtements; nous avons vu la tradition eddique décrire le travail servile presque sous les mêmes couleurs que celui de l'homme libre, plus pénible et plus grossier seulement. Du reste l'esclavage conserve sans doute chez les Germains ses sources particulières : le jeu et les dettes font perdre à beaucoup, dit Tacite, leur liberté²; les enfants nés de mariages entre hommes libres et esclaves sont esclaves eux-mêmes. Cependant la source principale est toujours la guerre; ce sont les vaincus qu'on réserve, ce semble, soit pour les sacrifices aux dieux,

¹ *Germanie*, chapitre xxv.

² *Germanie*, chapitre xxiv.

soit pour la servitude. Germanicus ramena plus d'une fois des convois de soldats romains pris par les barbares et par eux réduits en esclavage. Quand sa flotte fut dispersée à l'embouchure de l'Éms par ce terrible orage que Tacite a si admirablement décrit, beaucoup de ses hommes, échoués sur les côtes septentrionales, éprouvèrent le même sort; il fallut les aller racheter en Germanie. Les sagas islandaises montrent, à côté de l'esclavage proprement dit, le travail libre protégé par la loi, et les langues germaniques ont encore au commencement du moyen âge une série d'expressions qui dénotent plusieurs degrés entre les dernières classes. Celle de *lite* ou *lète*, par exemple, avant de s'appliquer au barbare qui, en échange de terres concédées, s'est engagé envers l'empire au service militaire et à une redevance, paraît avoir désigné d'abord une condition d'asservissement modéré. Il en était de même, sans nul doute, de la condition représentée par le mot *meier* ou *meiger* : c'était le serviteur surveillant ou intendant, le *villicus* romain, le majordome et plus tard le *maire*. Tacite nous dit, en parlant des Suèves, que les esclaves germains se distinguaient des hommes libres en ce qu'ils n'avaient pas la permission de porter les cheveux longs; probablement il y avait aussi des différences de vêtements que nous ne pouvons reconnaître aujourd'hui. Quant à l'affranchissement, les nombreuses cérémonies et formules dont Grimm a recueilli les traces ultérieures prouvent qu'il était très-fréquent en Germanie avant même que l'influence chrétienne y vint le multiplier.

Il n'y avait pas sans doute d'aristocratie sacerdotale. César remarque déjà qu'on ne trouvait pas au-delà du Rhin un sacerdoce comparable à celui du druidisme celtique, la religion des barbares n'exigeant sans doute ni un si grand appareil ni les soins exclusifs d'hommes engagés par des liens spéciaux¹. Tacite, de son côté, ne désigne nulle part un clergé germanique; mais il mentionne plusieurs fois des fonctions, religieuses ou simplement civiles, qui sont remplies par des prêtres en vertu, ce semble, d'une délégation publique et peut-être uniquement à titre temporaire. Il parle quelque part du prêtre de la tribu ou de la cité². Un très-curieux morceau d'Eunape représente les Goths traversant le Danube pour entrer dans l'empire, et la petite troupe de chaque district emportant ses objets sacrés que le prêtre accompagne³. Dans chacun de ces exemples, le prêtre est sans doute une sorte de magistrat, revêtu d'un caractère sacré pendant ses fonctions seulement. Il inaugure, avons-nous dit avec Tacite, les délibérations de l'assemblée nationale par des sacrifices, par la proclamation de la trêve sacrée, par l'injonction du silence. Pendant la session, il réprime seul et punit

¹ Germani neque Druides habent qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. César, *Guerre des Gaules*, VI, 21.

² Si publice consulatur, sacerdos civitatis, sin privatim ipse paterfamilia... Sacerdos ac rex vel princeps civitatis comitantur, hinnitusque ac fremitus equorum observant. *Germanie*, chapitre x.

³ Εἶχε δὲ ἐκάστη φυλὴ ἱερά τε οἴκοθεν τὰ πάτρια συνεφελομένη, καὶ ἱερέας τούτων καὶ ἱερείας, etc. *Excerpta ex Eunapii Historia*, page 82 du volume de la collection de Bonn.

les infractions à ses ordres; mais il peut être remplacé, du moins pour certains actes d'un caractère civil, par un autre magistrat ou par un simple père de famille.

S'ils n'admettaient pas un clergé proprement dit, les Germains de César et de Tacite connaissaient une véritable noblesse. On n'en saurait douter à voir le soin que met ce dernier historien à distinguer le noble non pas seulement de l'homme libre, de l'affranchi et de l'esclave, mais encore de l'homme qui a conquis simplement une illustration personnelle¹. Une noblesse s'appuie d'ordinaire sur des privilèges héréditaires : celle-ci ne pouvait se fonder sur la propriété foncière, qui n'existait pas. Peut-être jouissait-elle

¹ *Ibi enim et super ingenuos et super nobiles adscendunt [liberti]. Germanie, chap. xxv. — Neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem. Ibid., chap. xliv. — L'historien Nithard dit de même des Saxons (iv, 2, Dom Bouquet, tome VII, page 29) : « Quæ gens omnis in tribus ordinibus divisa consistit : sunt enim inter illos qui edhilingi, sunt qui frilingi, sunt qui lazzi illorum lingua dicuntur. Latina vero lingua hoc sunt : nobiles, ingenuiles atque serviles. » — Voilà pour le partage en classes ; les principaux textes de Tacite affirmant en particulier l'existence d'une noblesse sont : *Germanie*, chap. vii : Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. — *Ibid.*, viii : Inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur. — *Ibid.*, xi : Mox rex vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, decus bellorum, prout facundia est, audiuntur. — *Ibid.*, xiii : Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis adsignant. — *Nobilitas*, dans ces deux derniers passages, ne peut signifier uniquement l'illustration personnelle, car celle-ci ne venait guère chez les Germains que par le renom militaire, qui est mentionné à part. — Voyez encore *Germanie*, xiv, xviii ; *Annales*, I, 57 ; XI, 16, 17 ; *Histoires*, IV, 12, 28, etc.*

d'un wehrgeld supérieur ; c'était dans ses rangs du moins qu'on choisissait volontiers les magistrats, et que, pour certaines tribus, se recrutaient les titulaires de la royauté. La plus grande puissance de cette aristocratie avait dû être contemporaine des plus anciens temps de la Germanie ; la lutte contre Rome et les troubles de l'invasion en hâtèrent la chute, et, chez les peuples immédiatement mêlés à ces agitations, les familles nobles de sang royal survécurent seules, ou peu s'en faut.

Doit-on compter comme faisant partie de la noblesse, au temps de Tacite, les compagnons du chef, les membres du *comitatus*, et plus tard, au lendemain de l'invasion, les antrustions ou leudes, ceux qui sont entrés dans la *trustis* royale ? Non sans doute. D'une part Tacite dit expressément qu'il y avait dans les rangs du *comitatus* beaucoup de non nobles, et que cette institution se recrutait à divers degrés. Les *comites*, en promettant au chef assistance et fidélité, ne contractaient qu'un engagement tout individuel, non héréditaire, qui pouvait être annulé par chacune des deux parties si elle trouvait qu'à son égard les conditions n'avaient pas été exécutées. Il est bien vrai que, pendant l'époque mérovingienne, la condition de l'antrustion du roi (on ne voit plus alors d'antrustions autour des autres chefs) est fort élevée : elle est réservée à l'ingénu né Franc, à l'exclusion du Gallo-Romain ; alors même que le Gallo-Romain pourra parvenir au titre d'antrustion, son wehrgeld restera trois fois moins fort que celui du Franc revêtu de cette dignité ; des terres du fisc, mais souvent aussi

des objets mobiliers, ou de l'or simplement, seront donnés aux membres de l'antrustionat ; en tous cas, ni le titre avec les fonctions, ni les domaines ne seront, primitivement au moins, héréditaires ; il y aura plusieurs occasions de voir se rompre de tels liens. S'il y a, au temps mérovingien comme dans l'antique Germanie, une noblesse réelle, il semble qu'on ne la trouve, jusqu'au huitième siècle, que dans la race des Francs saliens, dont le wehrgeld est triple de celui du Romain. Plus tard les liens de la vassalité et l'affaiblissement du pouvoir royal viendront modifier profondément cet état de choses et donner naissance à la noblesse féodale, issue indifféremment de tous les ordres de la nation ¹.

La royauté germanique, elle aussi, dut être une institution fort ancienne, destinée en tous cas à demeurer très-vivace. Les Cimbres et les Teutons la pratiquaient déjà. César ne la connaît pas : suivant lui, les peuples barbares n'avaient pas de chef commun pendant la paix ; mais César n'a guère connu en Germanie que les Suèves et quelques tribus situées non loin de la région rhénane, tandis qu'au contraire, Tacite nous le dit, c'étaient surtout les peuples orientaux de la Germanie, exempts de tout rapport avec les Romains, qui avaient conservé ou adopté des rois. Puisque nous lisons souvent dans les textes que d'anciennes familles avaient été longtemps en posses-

¹ C'est le point de vue que développe avec une science exacte et précise M. Maximin Deloche, dans son livre de *la Trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races*, un volume grand in-8°, 1873.

sion de donner des rois à ces peuples, il est clair que par le fait, et conséquemment par une sorte de droit issu de la coutume, cette suprême dignité était devenue à peu près héréditaire. Cela n'exclut pas un certain droit d'élection, tout au moins d'approbation ou de sanction populaire, allant peut-être jusqu'à permettre soit de choisir entre les divers membres de ces familles, soit même de leur préférer par intervalles quelque chef sans aïeux, devenu tout d'un coup illustre. Toutefois l'empire d'une sorte de tradition devait rendre nécessairement ces exceptions assez rares. Tacite dit particulièrement des *Gothones*¹ qu'ils étaient plus soumis que les autres peuples germanains à la royauté, mais sans que leur liberté eût beaucoup à en souffrir. C'est dire qu'en général la liberté germanique et l'institution royale n'étaient pas inconciliables, que celle-ci n'était pas de nature à prévaloir sur celle-là. On se rappelle, en effet, Childéric expulsé par ses sujets et remplacé par Syagrius. On connaît l'histoire du vase de Soissons sous Clovis; elle prouve que, si le roi des Francs était tout-puissant pendant la guerre, il ne l'était plus après la victoire remportée en commun. Beaucoup de traits de l'histoire du Nord seraient à citer dans le même sens. Le roi de Suède Olaf Skotkonung, pendant le thing de 1021, refusait de conclure avec le roi de Norvège une paix désirée de ses sujets. Comme il venait d'exprimer impérieusement son refus en présence de tout le peuple, il se fit un grand silence, puis le *lagman* Thorgny se

¹ Chapitre XLIV.

leva, et l'assistance presque entière avec lui. « Nos rois, paraît-il, sont aujourd'hui d'autre humeur que jadis. Mon grand-père m'a souvent parlé du roi d'Upsal Éric Emundsson, qui, chaque année victorieux, n'en écoutait pas moins de fort bonne grâce tout ce que ses sujets avaient à lui dire. Mon père a vécu longtemps à côté du roi Biörn; le royaume était vaste et florissant, et cependant le roi Biörn était d'un facile accueil. Mais le roi que nous avons aujourd'hui ne consent à rien entendre que ce qui lui plaît. Hé bien! nous voulons, roi Olaf, que tu fasses la paix avec le roi de Norvège et que tu lui donnes ta fille Ingegerd en mariage. A cette condition, nous te suivrons tous pour aller reprendre les États que tes aïeux ont jadis possédés. Sinon, nous t'attaquerons et nous te tuerons, afin de ne souffrir de toi ni guerre ni injustice. Ainsi firent nos pères lorsque, au thing de Mula, ils précipitèrent dans un marais, comme tu le sais fort bien, cinq rois orgueilleux comme toi. Parle donc et dis à l'instant quelles conditions tu acceptes. » Ces paroles à peine prononcées, l'assemblée les approuva en frappant de l'épée, ce que voyant, le roi déclara qu'il ferait ce qu'on lui demandait, puisque les rois ses prédécesseurs avaient toujours admis leurs sujets dans leurs conseils ¹. — Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent une des principales différences entre le monde germanique et les Celtes,

¹ *Saga d'Olaf le Saint*, chap. 79, page 48 du IV^e volume des *Oldnordiske Sagaer*. Kjøbenhavn, 1831, in-8°.

chez qui, suivant le témoignage de César et au moins à partir de son temps, le peuple était privé de toute initiative.

En résumé, les institutions que le livre de Tacite nous laisse apercevoir chez les Germains du premier siècle après l'ère chrétienne sont encore indéçises, mais les principaux linéaments en sont très-visibles et très-vivaces, et traduisent clairement ce qu'était ce génie barbare. Si toutes les tribus n'admettaient pas encore universellement la royauté, elles y inclinaient toutes cependant, voyant en elle une dignité plus militaire que religieuse, une fonction d'intérêt commun déléguée par la confiance des peuples, fortifiée ensuite et en partie consacrée par leur dévouement, toujours conditionnelle néanmoins et révocable. Conception bien différente de celle du monde romain, suivant laquelle tout magistrat passait pour recevoir comme inaliénable, pendant un temps, le dépôt de l'intégrité du pouvoir. L'existence d'une aristocratie était chez les Germains, il est vrai, un fait plus général que celle de la royauté, mais il faut remarquer qu'elle avait sa raison d'être, elle aussi, dans la reconnaissance nationale pour des services permanents et héréditaires, plutôt que dans la seule vertu de la tradition. Ces barbares semblent n'avoir pas aliéné volontiers leur indépendance ; égaux entre eux sous des chefs élus par eux-mêmes, nous les avons vus traiter leurs affaires en commun dans leurs assemblées partielles ou générales. En même temps la famille nous est apparue chez eux avec un caractère de solidarité protectrice et non pas de despotisme oppressif. Nous avons saisi,

d'après les indications de Tacite, qui les a le premier si bien découvertes et comprises, les traces d'un développement graduel se traduisant dans les mœurs et bientôt dans les lois. C'est dire qu'il y avait chez ces tribus le sentiment peut-être confus encore, mais inné, de la liberté civile et même de la liberté politique, et que nous ne devons pas nous étonner de les voir, dans leur lutte avec Rome, maintenir énergiquement leur indépendance. L'histoire de cette lutte jusqu'au temps de Tacite, racontée presque tout entière par lui-même, achèvera de nous montrer dans son jeu et sa vie cette civilisation dont le prochain développement doit se mêler aux origines les plus directes de la société moderne.

La lecture de ce chapitre à l'*Académie des sciences morales et politiques* y a donné lieu à de savantes observations, que l'auteur s'empresse de reproduire d'après le *Compte rendu des séances et travaux*, octobre 1872, pages 578-581. Il faut absolument reconnaître, avec M. Passy, que l'état social des Germains du premier siècle après l'ère chrétienne est simplement une des phases par où chaque grande race a dû passer, et qu'il ne peut y avoir à y distinguer que les traits de caractère particuliers à tel groupe plutôt qu'à tel autre. Le fait si intéressant que M. Passy a signalé pour ce qui concerne les tribus américaines du Nord ne suffit pas assurément à détruire des analogies toutes générales, qui sont incontestables. Nous remarquerons seulement que ces ressemblances n'ont pas continué : les mêmes germes distribués ici et là ont prospéré d'un côté et péri de l'autre ;

ils ont fructifié chez le grand peuple germanique et sont devenus stériles chez les pauvres tribus américaines. Ces tribus elles-mêmes ont disparu ; probablement donc elles n'étaient pas douées d'une égale force vitale, et un esprit très-clairvoyant eût sans doute discerné chez elles certains symptômes de mort prochaine, certaines marques de stérilité. — Les observations de M. Wolowski et celles de M. Guizot s'ajouteront utilement soit à celles de M. Passy, soit aux pages qui précèdent, pour marquer avec le plus de précision possible quelle a été la vue de Tacite, notamment sur un objet aussi grave que la question de la propriété chez les Germains.

Voici l'extrait du *Compte rendu des séances de l'Académie* :

« M. Passy n'admet pas que les écrivains qui ont cru retrouver dans l'Amérique du Nord les mœurs et les coutumes des Germains de Tacite se soient mépris autant que paraît le supposer l'auteur du savant mémoire dont l'Académie vient d'entendre la lecture. A pareils degrés de développement intellectuel, les hommes pensent et agissent de la même manière, et les modes d'existence et d'activité qu'ils adoptent ne diffèrent qu'à raison de la disparité des circonstances locales et de celle des ressources qu'ils ont appris à utiliser. En Amérique, lors de l'arrivée des Européens, les civilisations n'étaient pas toutes également arriérées, et les empires fondés au Mexique, au Pérou, dans le Cundimarca, ressemblaient réellement à ceux que la vieille Asie avait vus naître et s'élever sur les bords du Tigre ou de l'Euphrate. Quant aux tribus américaines du Nord, celles qui passaient de l'état sauvage à l'état agricole et sé-

dentaire, les Natchez, les Delawares, les Mingoués, vivaient comme les tribus de la Germanie, et eussent vécu complètement comme celles-ci, si un fait d'une importance capitale n'eût opéré comme cause de dissemblance. Ce fait, c'était le manque, en Amérique, d'animaux domestiques. Privés de chevaux, de bœufs, de moutons, les Américains n'avaient pu user de moyens d'action et de subsistance dont avaient joui les peuples de l'ancien monde, et pour eux n'avait pas existé la phase pastorale. Rien qui ait pesé si dommageablement sur leur marche et ait tant contribué à les retenir dans l'enfance. Mais, compte tenu de ce fait et de ses conséquences naturelles, celles des peuplades de l'Amérique qui commençaient à cultiver la terre auraient offert à Tacite bon nombre des principaux traits du tableau qu'il a tracé des clans de la Germanie.

« Il n'y a pour en acquérir la certitude qu'à consulter l'ouvrage de Heckewelder, missionnaire morave qui, après avoir passé plus de trente années au milieu des Indiens de la Pensylvanie et des territoires voisins, a décrit avec la plus consciencieuse exactitude les faits dont il avait été témoin¹. Idées, sentiments, usages, préjugés, superstitions, tout ce qui caractérisait les Germains, existait chez les Indiens, sans autres différences notables que celles qui provenaient de ce que ceux-ci ne possédaient ni troupeaux, ni bêtes de somme ou de trait. Tacite remarque, par exemple, que les Germains dédaignaient les travaux et les laissaient en partage aux femmes et aux faibles. Ainsi faisaient les Américains. La chasse et la guerre, voilà les seules occupations qu'ils

¹ *A Narrative of the mission of the United Brethren among the Delaware and Mohegan Indians, by John Heckewelder, Philadelphia, 1810, in-8°.*

jugaient dignes d'hommes en état de porter les armes, et c'était aux femmes et aux faibles qu'ils abandonnaient le soin de cultiver la terre et de fabriquer les vêtements et les ustensiles à leur usage. On sait, au surplus, quelle était à cet égard la manière de voir des Grecs et des Romains, et que, de nos jours encore, on retrouve chez la plupart des nations de l'Europe plus d'un reste des mépris qui, aux âges à demi barbares, ont pesé sur les occupations manuelles et mercantiles.

« Quant à l'usage que les Germains faisaient des terres, il n'eut rien non plus qui leur ait été particulier. L'exploitation en commun et les partages annuellement renouvelés entre les diverses familles appartenant au même groupe de population ont partout précédé l'établissement définitif de la propriété privée, et l'auteur du mémoire en a cité avec raison de nombreux exemples. Toutefois, le baron de Haxthausen ne me paraît pas avoir saisi la véritable raison du maintien en Russie des régimes qu'il y a trouvés en pratique. Chez les nations slaves, la noblesse était maîtresse du sol et seule avait le droit de le posséder. Elle ne laissait aux laboureurs que la simple jouissance, d'abord, des terrains dont ils avaient besoin pour bâtir leurs demeures et se créer des jardins potagers, puis des champs sur lesquels ils recueillaient les moissons qui subvenaient à leur subsistance. C'étaient ces champs qui tantôt étaient cultivés en commun, tantôt divisés en lots répartis entre les ménages et variant chaque année d'étendue à raison des changements survenus dans le nombre des personnes qu'un seul lot devait nourrir. Or ce qui perpétuait ces modes de culture dans les communes russes, c'était, outre l'impossibilité pour les serfs d'arriver à la propriété, l'intérêt mal entendu que bon nombre de seigneurs attachaient à leur faire sentir leur dépendance. On le voit bien aujour-

d'hui. Il y a dix ans à peine que le servage a été aboli, et déjà le régime que le baron de Haxthausen a cru favorable aux paysans est attaqué de toute part. Les cultivateurs les plus intelligents et les plus capables demandent à conserver le champ qu'ils sauraient rendre plus fécond s'ils étaient assurés de pouvoir recueillir dans l'avenir le fruit des sacrifices qu'en exigerait l'amélioration. Il y va d'un tel intérêt social de faire droit à leurs réclamations que, sans nul doute, elles ne tarderont pas à obtenir un plein et entier succès.

« En soumettant ces observations à l'Académie, mon but a été de rappeler que les mœurs et les coutumes des tribus de la Germanie n'ont pas différé sensiblement de celles de toutes les populations arrivées à l'époque où il leur faut commencer à demander à l'agriculture les moyens de subsistance que la chasse et le produit des troupeaux cessent de leur procurer en quantité suffisante. De tous temps, mais plus encore durant les premiers âges, les modes d'existence et d'activité des sociétés humaines dépendent principalement de la somme des connaissances qui président à l'emploi de leurs labours, et de là, entre celles de ces sociétés dont la civilisation a atteint le même point de développement, des ressemblances toujours bien plus nombreuses et plus complètes que ne le sont les dissemblances.

« M. Wolowski ajoute aux remarques de M. Passy quelques indications sur ce qui se passe en Russie. Il dit que l'émancipation des serfs a eu pour résultat une notable extension de la propriété privée. Depuis longtemps on s'était aperçu que le partage périodique des terres enlevait à ceux qui ont amélioré et fécondé le sol tout le bénéfice de leurs efforts : d'où l'état arriéré des cultures en commun. Le partage dont on a parlé était désigné en

Russie sous le nom de *partage noir*. Les populations tendaient de plus en plus à y échapper.

« M. Guizot dit que Tacite était trop imbu des idées, des préjugés du Romain pour voir et juger exactement l'état social des barbares de la Germanie. Il s'est trompé lorsqu'il a cru que chez ces peuples le sentiment, le besoin de la propriété n'existaient pas. Ce qui leur manquait, c'était la fixité suffisante pour constituer la propriété foncière. Celle-ci crée la perpétuité de la famille et change du tout au tout les mœurs d'un peuple. Tacite n'avait point la notion de ces conséquences. César a été peut-être plus clairvoyant. Il a vu chez les Germains un commencement de vie fixe, et chez les Bataves le rudiment de la propriété individuelle. L'état social des Germains était tel que le comporte la vie nomade, ou, si l'on veut, instable d'un peuple qui n'a pas encore trouvé son assiette.

« Il consacrait la propriété dans ce qu'elle avait de possible, dans ce que l'homme peut emporter ou emmener avec lui. Cette vue a échappé à Tacite, parce que, encore une fois, le Romain dominait en lui. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

Tableau de la lutte entre Rome et la Germanie jusqu'au temps de Tacite.

Caractère tout germanique de l'invasion des Teutons et des Cimbres, 113 av. J.-C. — Jules César; comparaison de ses *Commentaires* et de la *Germanie* de Tacite. — Agrippa franchit le Rhin et transporte les Ubiens sur la rive gauche. — Défaite de Lollius. — Campements fixes de huit légions sur le Rhin. — Campagnes de Drusus, 12 à 9 av. J.-C., de Tibère, etc. — Guerre contre Marbod. — Désastre et mort de Varus, 9 av. J. C. — Avènement de Tibère. — Germanicus vainqueur d'Arminius à Idisiavismus, 16. — Guerre entre Arminius et Marbod. — Arminius assassiné par les siens. — Révolte du Batave Civilis, 70. — Traits tout germaniques dans le récit de Tacite. — Trajan. Ses travaux de fortification sur le Rhin. — État de la frontière rhénane au temps de Trajan et de Tacite. — Ce dernier a composé son livre avec le constant souvenir de la lutte déjà subie par Rome et la prévision des luttes futures contre les Germains.

Tacite a donné lui-même dans ses autres ouvrages, notamment dans les deux premiers livres des *Annales* et les deux derniers des *Histoires*, un commentaire si direct et si complet de son livre sur la Germanie que nous ne saurions le négliger. Les récits qu'il nous a laissés de la lutte soutenue par les chefs romains contre les diverses tribus barbares nous mon-

trent en pleine activité sur la scène historique, c'est-à-dire dans leur réalité vivante, ces mêmes institutions, ces mœurs, ces sentiments qu'il leur attribue en traits généraux dans son tableau d'ensemble. En outre, son souvenir attristé embrasse toute la série des guerres entreprises avant lui contre les Germains, de sorte qu'à le suivre soit dans ses allusions lointaines, en s'aidant de quelques autres historiens, soit dans ses propres narrations, on a une vue presque complète de la lutte entre Rome et la Germanie jusqu'à la fin du premier siècle après l'ère chrétienne. C'est une période de plus de deux siècles, que termine la paix des Antonins, et à laquelle succédera presque immédiatement la mémorable et très-vaste époque de l'invasion proprement dite. Nous parcourrons cette première période avec lui, non pas pour refaire le récit de ces guerres, qui est partout, mais pour recueillir chemin faisant tout ce que Tacite a donné de commentaires utiles, dans le reste de son œuvre, au principal livre que nous étudions.

Son plus ancien souvenir historique, relativement à la grande lutte dont il est si vivement préoccupé, est celui de l'invasion des Teutons et des Cimbres. « Les Cimbres, dit-il au chapitre xxxvii de sa *Germanie*, petite nation de nos jours, grande nation par son ancienne gloire. Il reste d'immenses vestiges de leur ancienne renommée, des camps sur l'une et l'autre rive, des enceintes qui, par leur étendue, attestent les forces dont ce peuple disposait. Rome comptait six cent quarante années d'existence lorsqu'on entendit pour la première fois le bruit des armes cim-

briques... De cette époque au second consulat de Trajan on compte près de deux cents années : tant la Germanie est longue à vaincre, *tamdiu Germania vincitur!* » Ce passage de Tacite est précieux : il nous donne d'abord la date de la composition de son livre, en 98, année du second consulat de Trajan. On ne sait à quels vestiges de camps et d'enceintes fortifiées subsistant, à ce qu'il paraît, de son temps il fait allusion, ni s'il les place dans la Chersonèse cimbrique, séjour primitif de ces peuples, ou dans la région rhénane, qu'ils ne paraissent pas avoir habitée ; mais ce qu'il nous atteste du moins sans hésitation, c'est que les Cimbres étaient un peuple german, *eumdem Germaniæ sinum tenent*. S'il ne nomme pas les Teutons, c'est qu'on les regardait alors comme presque complètement détruits : *excisa gens Teutonum*, dit déjà Velleius¹ ; Ptolémée toutefois les nomme dans ses énumérations purement ethnographiques ; Pline rapporte le témoignage de Pythéas, qui les a connus sur les bords de la Baltique dès le quatrième siècle avant l'ère chrétienne, et il paraît supposer qu'ils y subsistent encore² ; tous les historiens les désignent d'ailleurs comme ayant accompagné les Cimbres, au moins pendant une partie de leur expédition.

Il est indubitable que l'apparition de ces peuples a marqué la première attaque des Germains contre Rome ; elle a été la première révélation du monde nouveau qui s'agitait confusément encore au-delà du Rhin

¹ II, 12.

² *Histoire naturelle*, l. XXXVII, XI, 5.

et du Danube, le premier signal de la vaste invasion qui ne devait s'achever qu'au prix d'une lutte incessante de plus de cinq cents années. Ceux-là seuls n'accordent pas à cet épisode une si grande importance dans l'histoire générale pour qui les Cimbres sont des Celtes et non pas des Germains. Un certain nombre des écrivains de l'antiquité, il est vrai, les désignent par les noms de Celtes, de Gaulois, de Galates; mais Tacite lui-même nous a dit que le nom de Germains n'était pas depuis un long temps en usage, et il paraît évident que, surtout avant César, ces dernières dénominations s'appliquaient indifféremment à toute la barbarie européenne, jusqu'aux Sarmates et aux Scythes exclusivement. Denys d'Halicarnasse, contemporain d'Auguste, dit encore que le vaste pays compris entre ces limites s'appelait la Celtique, avec le Rhin coulant au milieu : à droite s'étendait la Germanie, jusqu'aux Scythes et aux Thraces, à gauche la Gaule. Des érudits ¹ ont persisté à vouloir confondre en un seul grand peuple les Celtes et les Germains; mais, à moins qu'ils n'entendent remonter à la promiscuité des temps antéhistoriques, tout démontre

¹ Particulièrement en Allemagne, jusqu'en ces dernières années. Voir les deux ouvrages de M. Adolf Holtzmann : *Kelten und Germanen. Eine historische Untersuchung*, Stuttgart, 1855; *Germanische Alterthümer mit Text, Uebersetzung und Erklärung von Tacitus Germania*, ouvrage posthume publié par les soins de M. Alfred Holder. Ad. Holtzmann, orientaliste et germaniste distingué, est mort le 3 juillet 1870. M. Ernst Martin lui a consacré une notice intéressante dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie* de Höpfner et Zacher, Halle, 1871, 3^e volume, pages 201-205.

une distinction profonde entre la civilisation celtique et la barbarie germane. Rome a appris à redouter la première par les célèbres *tumultes* gaulois avant de commencer seulement à soupçonner l'existence de la seconde. Elle ne s'est pas trompée sur la différence dès le premier aspect. Cicéron, Salluste, Diodore, Appien donnent, il est vrai, aux Cimbres la dénomination de Gaulois; mais César les range formellement, lui, parmi les Germains; ainsi fait Auguste dans l'inscription d'Ancyre; ainsi fait Pline, qui les compte, avec les Teutons, au nombre des Ingévons, une des trois branches principales de la nation germanique; ainsi fait Tacite; ainsi font Velleius, Quintilien et bien d'autres. César, l'empereur Auguste, Pline, Tacite, ce sont là certainement les meilleures autorités sur un tel problème. Les derniers travaux de la philologie moderne paraissent conduire à la même conclusion. On avait dit que les noms des chefs cimbres, tels qu'ils nous sont donnés par les écrivains anciens, sont purement celtiques; cependant les germanistes les expliquent de nos jours à l'aide d'étymologies tudesques. Le mot *Cimbres* a été rapproché par Jacques Grimm, Zeuss et d'autres, de *Kippa*, *Kimpan*, qui, dans les idiomes germaniques, signifient *combattre* (*Kampf*, combat, dans l'allemand moderne). Strabon, Festus et Plutarque nous disent que *cimbre* veut dire *voleur*: c'est-à-dire que les Romains traduisaient ainsi le mot par lequel ces peuples affichaient leur ardeur guerrière. Tout récemment encore, M. d'Arbois de Jubainville a tiré de l'étude des dialectes néo-celtiques des arguments nouveaux

à l'appui de la même thèse. Il n'y a rien de commun, suivant lui, qu'une apparente consonnance de noms entre les Cimbres et les Kymris de la Grande-Bretagne ou de la Gaule ¹.

Ne suffirait-il pas d'ailleurs, pour distinguer les Celtes et les Cimbres, d'observer comment chacun de ces peuples a procédé dans ses invasions? Ces derniers avancent peu à peu, après des hésitations et des retours qui occupent plusieurs années: toujours offrant le service militaire, alors même qu'ils sont vainqueurs, en échange de terres qu'on leur donnerait à cultiver, avec des grains pour ensemençer. Jamais assurément on n'a vu les Celtes procéder de la sorte; dès qu'ils paraissent dans l'histoire, ils sont fixés à l'extrémité de l'Europe occidentale; ils semblent émigrer uniquement par suite d'un excès de population, et la rapidité, l'élan, le caractère belliqueux de leurs courses n'ont rien d'analogue aux marches lentes et comme inconscientes de tribus non sorties encore de l'état instable. Ce fut en l'année 644 de Rome, 113 ans avant J.-G., que le bruit se répandit tout à coup dans Rome d'une foule innombrable de barbares en armes, qui, au nombre de 300,000, dit Plutarque, suivis de chariots portant les femmes et les enfants, menaçaient les frontières et se dirigeaient vers l'Italie. Ils avaient envahi déjà quelques portions du Norique. Papirius Carbon alla donc avec son armée occuper les défilés des Alpes, et les somma de se retirer, parce que les habitants du Norique étaient, disait-

¹ *Revue archéologique*, juillet-août 1872.

il, les alliés et les hôtes du peuple romain. Ils s'excusèrent alors, répondant qu'ils n'avaient rien su de cette alliance, et qu'ils se garderaient de toute offense envers ces peuples. Une perfidie de Carbon les irrita seule lorsqu'en effet ils se retiraient, et amena sa défaite à Noreia¹. Il semblait que cette journée dût ouvrir immédiatement aux Barbares vainqueurs l'entrée de l'Italie; mais non, ils se dirigent vers la Gaule, lentement, au prix de cent combats, ou grâce à de temporaires accords avec les montagnards des Alpes de la Suisse. On ne les voit reparaître que quatre ans après la bataille de Noreia, pour remporter une nouvelle victoire sur le consul Marcus Silanus dans le pays des Allobroges (Savoie et Dauphiné). Ils lui avaient cependant offert de se battre pour lui s'il voulait leur faire donner des terres². Vainqueurs après son refus, ils persistaient dans leurs offres et envoyaient en même temps des députés à Rome demander au sénat qu'il leur donnât, en échange de leur service militaire, des champs et des semences. Certes les Gaulois, dans leurs incursions, n'adressaient pas de si humbles requêtes; ces Germains, au contraire, voulaient obtenir une nouvelle étape, que d'autres étapes sans doute auraient bientôt remplacée et suivie. Ils cédaient à cette convoitise qui attirait les peuples du Nord vers les contrées méridionales. Entraînée par

¹ Görz probablement aujourd'hui, à 1200 stades seulement de l'ancienne Aquilée.

² Florus, III, 4. Ut Martius populus aliquid sibi terræ daret, quasi stipendium; cæterum ut vellet manibus atque armis suis uteretur.

leur alliance ou tout au moins par leur exemple, la peuplade des Tigurins (probablement le pays de Zurich) se met alors à envahir, elle aussi, la Gaule, sous la conduite de son chef Divicon. Elle s'en va jusque dans la contrée d'Agen, sur la Garonne, chez les Nitobroges; c'est là que le consul Lucius Cassius Longinus, voulant arrêter les agresseurs, est tué dans une embuscade, après quoi son armée est obligée de passer sous le joug. Une meilleure lecture de l'*Építome* LXV de Tite-Live, grâce au manuscrit 894 de la bibliothèque de Heidelberg, ayant appartenu autrefois à l'église de Saint-Nazaire à Lorch, nous a appris que cette invasion des Tigurins avait pénétré jusqu'à la Garonne, jusque chez les Nitiobroges, et non pas seulement chez les Allobroges. Paul Orose nous dit en effet que Cassius poursuivit les Tigurins « jusqu'à l'océan », et l'on voit au livre premier de la *Guerre des Gaules* de César qu'en souvenir évidemment de leurs pères, les Tigurins de son temps avaient résolu de pénétrer jusque chez les Santones, c'est-à-dire en Saintonge. L'expédition des Tigurins alliés des Cimbres jusqu'à la Garonne expliquerait aussi la défection de Toulouse, qui eut lieu à cette date¹. Quand Tacite, au cha-

¹ Voir T. Livii *Ab urbe condita librorum CXLII Periochæ, etc., recensuit et emendavit* Otto Iahn, in-8°, Lipsiæ, 1853. — César, *Guerre des Gaules*, I, 12. — Pauli Orosii *Historiarum libri VII*, Havercamp, livre V, chap. xv, page 326: In Gallia Tigurinos usque Oceanum persecutus. — Avec l'ancien texte du sommaire de Tite-Live, « in finibus Allobrogum », comment expliquer le passage de Paul Orose? Amédée Thierry y est embarrassé, et pense qu'Orose a voulu désigner le lac Léman au lieu de l'océan. *Histoire des Gaulois*, II, 3.

pitre XXXVII de la *Germanie*, comprend Cassius dans l'énumération des chefs romains battus par les armées germaniques, il songe moins sans doute à l'origine celtique des Tigurins qu'à leur alliance avec les Cimbres.

Quintus Servilius Cépion avait été chargé de reprendre Toulouse. Après y avoir pillé le temple de l'Apollon gaulois, il se rendit vers le Rhône, pour s'opposer à un nouvel effort des Cimbres, qui semblaient vouloir décidément envahir l'Italie : mais sa mésintelligence avec le consul Maximus causa l'épouvantable désastre d'Orange (octobre 105). Cette fois l'Italie semblait avoir tout à craindre; la terreur était dans Rome, où, comme après Cannes, on prenait les mesures les plus énergiques. Cependant les barbares ne poursuivirent pas leur marche, comme cela paraissait inévitable. Ils s'en allèrent piller l'Auvergne, puis redescendirent vers les Pyrénées occidentales, et entrèrent en Espagne. Trouvant la Péninsule bien défendue par les Celtibères, ils revinrent, remontèrent en Gaule jusqu'en Normandie, si l'auteur de l'*Épitome* LXVII de Tite-Live a bien écrit, comme il semble, *in Vellocassis*¹, et rejoignirent là les Teutons, dont ils s'étaient séparés sans doute avant leur excursion d'Espagne. Peut-être se seraient-ils retirés tout à fait par le nord-est; mais ils se trouvèrent arrêtés devant les Belges. Forcés par cette résistance, qui devint décisive, de refluer vers le midi, ils laissèrent

¹ Et non *in belli casus*, que donnent certains manuscrits. Voyez l'édition de M. Otto Iahn. Les Vellocassi étaient les habitants du Vexin.

leur butin à la garde d'une partie d'entre eux, la tribu des Aduatiques, fixée désormais dans le pays de Maubeuge, entre la Meuse et l'Escaut, pour se diriger enfin vers l'Italie, cette fois avec un projet bien arrêté et par une marche d'ensemble évidemment concertée. Les Teutons, avec les Tugènes et les Ambrons, peuplades celtiques, devaient prendre par la rive gauche du Rhône, les Cimbres et les Tigurins par le Brenner. Il serait difficile de préciser à quel moment avaient été recrutés ces groupes de Celtes. Il y a quelque difficulté aussi pour ce qui regarde les Teutons : Appien et Velleius¹ les montrent associés dès l'origine aux Cimbres, l'*Epitome* LXVII de Tite-Live et Julius Obsequens² ne les réunissent qu'après l'expédition de ces derniers en Espagne. Nous n'avons pas à raconter en détail la double victoire de Marius ; toutefois, à suivre les barbares aux deux journées d'Aix et de Verceil, on pourrait recueillir plusieurs traits que Tacite nous a signalés comme particuliers aux peuples germaniques. On reconnaît tout au moins, d'après le récit de Plutarque, les chariots rangés autour du champ de bataille, l'habituelle présence des femmes et leur participation aux combats : on les vit, lorsqu'après la journée de Verceil les vainqueurs poursuivaient les fuyards, frapper les lâches, égorger leurs enfans et se tuer ensuite elles-mêmes. Les traits particuliers et les traits généraux concourent ainsi à prouver que la terrible incursion des Teutons et des Cimbres, qui,

¹ II, 8.

² Julius Obsequens s'exprime ainsi § 43 : Cimbri Alpes transgressi post Hispaniam vastatam junxerunt se Teutonis.

pendant plus de dix années, a inquiété et insulté la puissance romaine, a été véritablement le premier épisode ou le prélude de l'invasion germanique.

C'est au souvenir du cruel danger qui avait alors menacé Rome, c'est aux craintes que ce premier péril avait fait naître que César répondit quand, le premier des Romains, il alla trouver ces barbares chez eux. A propos d'une querelle entre deux peuples gaulois, les Éduens et les Séquanes, et sur l'appel de ceux-ci, Arioviste, roi des Suèves, naguère décoré par le sénat du titre de roi ami, avait pénétré en Gaule. Dangereux auxiliaire, il était bientôt devenu hôte oppresseur. Augmentant sans cesse ou peut-être voyant s'augmenter malgré lui son armée, il exigea d'abord des Séquanes un tiers de leurs terres, et ensuite un autre tiers pour un détachement de 25,000 Harudes, ses alliés : il y avait bientôt 120,000 Germains établis en Gaule. En même temps, voici que les Helvètes, qu'opprime cette domination voisine érigée par le roi des Suèves, encouragés d'ailleurs par le souvenir de leur ancienne incursion vers l'ouest de la Gaule, s'apprêtent à quitter leurs vallées pour recommencer la même entreprise. A ce dessein se rattache celui de leur chef Orgétorix de recouvrer l'autorité royale que sa famille a jadis exercée : il doit y être aidé par sa coalition avec le chef séquane Castic et l'Éduen Dumnorix ; ce triumvirat, qui nous est attesté à la fois par les textes et par les médailles, aspirait à dominer, par la ruine du parti démocratique, sur la Gaule tout entière.

C'était offrir à César autant de motifs d'interven-

tion dans le vaste et beau pays dont il méditait la conquête. On sait avec quelle rapidité il contraignit les Helvètes, qui avaient déjà brûlé leurs demeures, à rentrer chez eux, au lieu de livrer à la barbarie germanique, si près de la province romaine et de l'Italie, un asile et une forteresse de plus. Pour Arioviste, il lui fit proposer une entrevue, puis certaines conditions, mais n'en reçut que d'orgueilleuses réponses : « César, s'il voulait lui parler, n'avait qu'à venir vers lui. Maître absolu de cette partie de la Gaule qu'il avait conquise, il cherchait en vain ce qu'il pouvait avoir à démêler avec le proconsul. Les Éduens avaient été par lui vaincus : il ne leur rendrait pas leurs ôtages, et les forcerait à continuer de lui payer le tribut. César devait se rappeler qu'autour du roi suève était un peuple invincible qui, depuis quatorze ans, n'avait pas couché sous un toit. » Ces dernières paroles ne veulent pas dire sans doute que l'occupation de la Gaule par les Suèves était commencée depuis autant d'années, mais plutôt que ce peuple barbare n'avait pas alors, en Germanie même, des demeures bien fixes. Nous le voyons au temps de César habiter la rive droite du Rhin, Tacite, plus d'un siècle après, le placera sur les rives de l'Elbe.

Les premières campagnes de la guerre des Gaules furent consacrées par César à la soumission du nord-est, afin d'isoler les Celtes des Germains. Cela n'empêcha pas 400,000 Usipiens et Tenctères, fuyant la tyrannie des Suèves, et cédant peut-être aussi à quelque appel des peuples gaulois contre l'armée romaine, de traverser le bas Rhin, et de s'avancer

jusqu'à la Moselle, en demandant des terres. César marcha vers eux, reçut leurs députés, et, violant une trêve, fit de ces barbares un grand massacre. Mais c'étaient aux Suèves eux-mêmes qu'il fallait inspirer la crainte. César voulut les convaincre que le Rhin ne les mettrait pas à l'abri des atteintes de Rome, et, s'appuyant sur l'alliance d'un petit peuple barbare, les Ubiens, qu'ils opprimaient, il résolut en 55 de passer le Rhin. En dix jours, un pont de bois dont une page des *Commentaires* nous décrit l'habile construction fut jeté, probablement à la hauteur de Bonn, là où le fleuve, après avoir coulé étroitement enfoncé entre les montagnes depuis Mayence, voit ses rives s'abaisser et son lit s'étendre. Ce ne fut qu'une excursion de dix-huit jours : on ravagea le pays des Sicambres, desquels on réclamait en vain un certain nombre d'ennemis réfugiés; quant aux Suèves, ils s'étaient enfoncés dans l'intérieur du pays ou écartés sans se laisser atteindre. Il en fut à peu près de même, à la suite d'un second passage du Rhin, deux ans après. Ce n'en étaient pas moins des entreprises très-significatives et très-hardies. César désignait par là une future conquête à ses successeurs après celle de la Gaule, qu'il se chargeait, quant à lui, d'achever. On a dit que, parmi les grands projets de ses dernières années, figurait une campagne en Orient contre les Parthes, au retour de laquelle il se proposait de soumettre la Germanie. Quelque vaste que paraisse un tel dessein, qui peut calculer exactement ce qu'eût pu faire un César? Cette tâche n'était peut-être ni plus difficile ni moins importante que la conquête des

Gaules, par où l'empire avait acquis enfin son équilibre et l'Italie quelque protection extérieure : il restait à lui donner au nord un boulevard plus assuré que le Danube en complétant la soumission du monde occidental. César avait su, contre Vercingétorix, s'attacher des auxiliaires germains¹ ; il avait ces mêmes barbares avec lui au passage du Rubicon ; plus tard, à Pharsale, on les voit se jeter sur les cavaliers de Pompée avec une furie qui décida peut-être du gain de la bataille². Qui sait s'ils n'eussent pas suivi César contre leurs compatriotes ? Son succès eût ajourné ou tout au moins retardé les grandes invasions.

César avait préparé une si grande entreprise non pas seulement par son épée, mais encore par les utiles informations de ses *Commentaires*. Désormais la confusion n'était plus possible entre Gaulois et Germains. César témoigne, aussi bien que Tacite, que le premier de ces deux grands peuples achevait, et que l'autre commençait une vaste période historique. La plupart des principaux traits, dans l'un et l'autre auteur, sont analogues entre eux ou identiques. Toutefois certaines différences éclatent à première vue. Tacite, moraliste et historien, étudie dans leur ensemble le génie et les destinées des peuples barbares. Il les observe à la fois pour eux-mêmes, chose remarquable de la part d'un Romain, et dans leur relation avec les destinées de l'empire. Aussi n'est-ce pas le moment présent qui est le principal objet de son exa-

¹ César, *Guerre des Gaules*, VII, 13.

² César, *Guerre civile*, III, 93.

men et de ses méditations : attentif au progrès de ces peuples, à leur transformation incessante, il cherche surtout à s'éclairer et à instruire ses concitoyens sur les menaces de leur avenir, comme il a étudié leur passé, c'est-à-dire leurs luttes contre Rome, dans ses *Annales* et dans ses *Histoires*. César, au contraire, homme de guerre et homme d'État, se préoccupe du moment présent avant tout, car c'est pour la lutte prochaine, c'est pour le combat du lendemain qu'il a besoin d'être informé. A ce point de vue d'abord il a fait son enquête; il l'a faite seulement au sujet des tribus qu'il pouvait avoir à combattre; et peut-être, même dans ces étroites limites, le travail lui était-il déjà suffisamment difficile. Toutefois, comme il est un grand esprit et que sa vue est pénétrante, il aperçoit plus loin que ne portent ses renseignements, il esquisse la physionomie d'une race en ne voulant que s'informer de certaines tribus; en quelques traits, il distingue nettement cette race d'une race voisine; il en sonde les forces morales en même temps qu'il en énumère les ressources militaires et physiques; religion, institutions, mœurs, figurent par un petit nombre de pages lumineuses dans ce livre qui ne prétend après tout qu'à être son journal militaire. Ses lacunes ou ses divergences avec Tacite s'expliquent assez par là et par la différence des temps. La question importante est de savoir s'il faut conclure de cette diversité de vues à de véritables changements accomplis chez les Germains d'une époque à l'autre. César, par exemple, n'attribue à ces peuples d'autre culte que celui des astres; peut-être n'y a-t-il là

qu'une information mal comprise et incomplète. Un certain progrès apparaît mieux par la comparaison des pages qu'ont écrites l'un et l'autre auteur sur le partage des terres à cultiver. C'est aux groupes représentant les familles que, suivant César, la culture temporaire est confiée, tandis que, selon Tacite, c'est aux pères de famille eux-mêmes. Tacite parle seul aussi du petit enclos autour de la maison, noyau de la terre salique. Ces deux derniers témoignages peuvent être interprétés comme constatant, pour le temps où vit l'auteur des *Annales*, la naissance de la propriété foncière privée. On peut croire enfin que la Marche, cet élément représentant la propriété commune, est surtout apparente dans César, mais moins dans Tacite, peut-être parce que, à la dernière des deux époques marquées par ces deux noms, la culture commence à envahir ce sol au profit de la propriété privée. Les deux historiens s'accordent d'ailleurs sur la constitution de la famille germanique, sur la situation faite aux femmes chez ces barbares, traits caractéristiques dont on peut suivre la persistance à travers toute l'histoire du paganisme germain.

Au fondateur de l'empire, à Octave-Auguste, incombait le double devoir de consolider la frontière du Danube et du Rhin, et de décider si la conquête romaine, qui n'avait jamais cessé d'aller en avant, s'arrêterait ici. Nous n'avons pas à raconter ses longs et pénibles efforts sur le Danube, car les peuples de cette frontière, sauf la petite nation des Bastarnes, n'appartenaient pas à la race germanique : Tacite nous l'a dit formellement lui-même aux premières lignes de

son livre. Sur le bas Danube se trouvaient les Daces ou Gètes, appartenant au groupe des peuples thraco-scythiques ; sur le haut Danube la Rhétie et la Pannonie étaient habitées par des groupes celtiques mêlés d'anciens débris étrusques. Le Dace, fanatisé par un chef puissant, Bœrebistas, avait ravagé au temps de César toute la plaine au sud du fleuve ; refusant ensuite l'alliance d'Octave, il avait inspiré pendant Actium de grandes craintes à l'Italie. Ce que put faire Auguste contre ce danger ne fit que l'ajourner jusqu'au règne de Trajan¹. La Pannonie, attaquée dès l'an 34 avant J.-C., ne fut soumise qu'en l'an 8 après l'ère chrétienne. La Rhétie et la Vindélicie succombèrent sous les entreprises énergiques de Tibère et de Drusus, les deux beaux-fils d'Auguste. Tibère arrivant par le lac de Constance, Drusus par la vallée de l'Adige, et le soldat romain conservant, dans cette hardie campagne de l'an 15 avant J.-C., toute son audace au milieu de ces pays de montagnes pour lui si nouveaux, l'ennemi se trouva serré et bientôt détruit : une des plus vives pages de Florus² fait bien comprendre toute l'ardeur de ces luttes. La force encore intacte des légions se préparait ainsi aux guerres prochaines et directes contre la Germanie.

Celles-ci ne devaient s'ouvrir qu'en l'an 12 avant J.-C. Jusque-là ce ne sont que préparatifs encore indécis. La conquête de la Gaule par César avait été

¹ *Dacia non victa, sed summotâ atque dilata. Florus.*

² IV, 12.

achevée vers l'an 50. Au temps de la mort du dictateur, on voit Munatius Plancus, le célèbre fondateur de la colonie de Lyon, fonder en outre la colonie de Raurica, près de Bâle. L'an 38, le ministre d'Auguste Agrippa franchit, lui aussi, le Rhin, et décide la tribu des Ubiens, celle qui, pour avoir dès le commencement accepté l'alliance romaine, se trouvait en butte aux haines de ses compatriotes, à transporter ses demeures sur la rive gauche du fleuve, où elle deviendra comme une gardienne vigilante au nom de ses nouveaux maîtres. Agrippa établit ces barbares sur toute la longue ligne qui s'étend depuis Coblenz et Andernach au sud jusqu'à Gelduba, près de la ville actuelle de Neuss, au nord ; ils allaient y avoir pour principale ville celle qui prit alors sans doute le nom de *civitas* ou de *ara Ubiorum*, soit qu'ils y eussent ouvert ou trouvé établi un temple à leurs propres dieux, soit que leur soumission récente leur eût imposé le culte devenu général d'Auguste et Rome, et bientôt de l'empereur seul. C'était ce même Agrippa qui avait sillonné de grandes voies militaires, partant de Lyon, la nouvelle province : une d'elles se dirigeait droit sur Genève, et de là côtoyait tout le cours du Rhin, qu'elle traversait même à la hauteur de l'île des Bataves.

Autant de mesures, fort utiles sans doute, mais qui laissaient incertaine la question si Rome voulait s'en tenir désormais à la frontière du Rhin. En tous cas, une série d'insultes qui semblaient concertées avec les incursions des peuples du Danube contraignit la politique d'Auguste à une action décisive. Dès l'épo-

que où la rive gauche était devenue romaine, les marchands et négociants de l'empire avaient pénétré dans ces nouveaux pays, et bientôt traversé le fleuve. Déjà en l'an 25, quelques-uns d'entre eux avaient été dépouillés et tués par les Germains, et l'on s'était contenté de faire venger leur mort par un légat de légion, Marcus Vinicius. Mais les choses devinrent plus graves en l'an 46. La tribu farouche des Sicambres, habitant sur les bords de la Lippe et de la Ruhr, et à laquelle s'étaient adjoints les restes des Usipiens et des Tencières, échappés du massacre de 55, ne se contenta pas d'égorger cette fois encore plusieurs marchands romains et même quelques centurions, venus pour imposer une sorte de tribut. Conduits par un certain chef Mélo, ils envahirent et ravagèrent toute une partie de la Belgique. Le lieutenant impérial en Gaule, Marcus Lollius Paullinus, courut à eux. Pris dans une embûche, il put échapper à la mort, à cause du voisinage de son camp, mais il perdit une aigle, celle de la première légion Macédonique : ce fut le premier trophée romain dont les forêts de Germanie purent s'enorgueillir.

Heureusement la campagne victorieuse de l'an 45, sur le haut Danube, rendait en ce moment même à Auguste sa liberté d'action : il en profita pour réparer et venger l'outrage subi par Rome pendant l'année précédente. Il est évident qu'il faut dater de ces années quelques-unes des principales mesures destinées à préparer les campagnes projetées en Germanie. Toute la rive gauche du Rhin, depuis Raurica jusqu'à l'île des Bataves, fut alors constituée en vraie frontière

militaire. Dès lors sans doute furent établis les campements de huit légions, avec les auxiliaires, destinées à avoir dans cette contrée leur base d'opération. Dès lors l'habile coup d'œil des chefs romains sut choisir pour ces campements, destinés à donner plus tard naissance à des villes, les lieux désignés par leur situation naturelle pour servir de têtes de ponts aux futures expéditions en Germanie. Il ne s'agissait pas seulement de points stratégiques pour la défensive, il fallait pouvoir de là transporter l'attaque au sein du pays ennemi. Il y eut deux légions campées à *Vetera Castra* (aujourd'hui sans doute le Vorstenberg, près de Xanten), lieu qui commandait au loin, sur la côte opposée, la vallée très-ouverte de la Lippe. Il n'y avait qu'à remonter le cours de cet affluent pour pénétrer dans le pays des Chérusques et vers la région du mont Teutberg ou du Harz; de plus, on séparait de la sorte le pays marécageux des Bructères, au nord, de la contrée montagneuse et boisée qu'habitaient les Sicambres. Ce fut dorénavant en effet une des grandes voies que les Romains parcoururent en Germanie. Deux autres légions eurent leur camp d'hiver retranché plus au sud, près de la capitale des Ubiens, destinée à devenir la grande ville de Cologne, lorsque Agrippine, mère de Néron, y fera envoyer une colonie (*colonia Agrippinensis*). Enfin, deux légions furent placées à Mayence, c'est-à-dire en face de l'embouchure du Mein, dont la vallée donne accès dans l'intérieur du pays allemand jusqu'aux monts de Bohême, depuis l'endroit où le Rhin, luttant contre la chaîne du Taunus, forme deux angles opposés, de

l'est à l'ouest, et bientôt du sud au nord, pour couler jusqu'à Bonn très-resserré entre les montagnes, en formant des rapides jadis redoutables. Mayence devenait à la fois la clé d'une périlleuse voie fluviale et d'une vaste plaine en pays ennemi, par sa position avancée vers l'est; elle commandait en même temps le cours central du fleuve et la Germanie méridionale. En possession de cette place et de celle d'Augsbourg (*Augusta Vindelicorum*), récemment colonisée par eux, les Romains n'avaient rien à redouter du sud-ouest. Les quatre légions campées sur le bas Rhin devaient former ce qu'on appela l'armée inférieure de Germanie; deux autres, avec une septième en haute Alsace et une huitième dans la colonie de *Vindonissa*, ancienne ville des Helvètes, sur l'Aar et sur la voie romaine conduisant à travers le Rhin jusqu'en Germanie, formeraient l'armée supérieure. Peut-être la distinction des deux provinces de haute et basse Germanie est-elle aussi ancienne que la formation de ces deux armées de quatre légions chacune. Ce n'étaient pas de nouveaux territoires ajoutés à l'empire, puisque ces deux prétendues provinces ne comprenaient alors que la rive gauche du fleuve, faisant partie de la Gaule; mais cette région était de plus en plus habitée par des Germains alliés de Rome, et, sous ce nouveau nom, elle servirait de pierre d'attente aux acquisitions futures. Aux huit légions, fortifiées de leurs auxiliaires, il faut ajouter la flotte du Rhin, qui, partout présente sur le cours du fleuve, garantissait la rive romaine et servait de pont mobile vers la rive opposée. Ces préparatifs annonçaient qu'un grand

effort était résolu ; l'empereur en confia la conduite au plus jeune de ses deux beaux-fils, à ce noble et courageux Drusus, qui venait de faire admirer dans les rudes guerres du Danube ses talents et sa valeur.

Drusus conçut un plan de génie. Il voulut se préparer les moyens d'envahir la Germanie par mer, en même temps qu'une partie de ses légions pénétrerait par les vallées des affluents du Rhin. Les fleuves du nord-ouest de l'Allemagne offraient dès lors, même avant les orages du treizième siècle, qui les ont considérablement agrandis, de larges estuaires par où des flottes venues de la mer du Nord pouvaient pénétrer fort avant dans la contrée. C'était toutefois une entreprise singulièrement hardie que de s'avancer pour la première fois à travers une mer entièrement inconnue. Drusus pensa qu'il fallait du moins abréger la route. Le bras septentrional du Rhin, celui qu'on appelle aujourd'hui le vieux Rhin, et qui, par Arnhem et Utrecht, va se jeter à l'ouest de Leyde, semble avoir eu encore au temps de Drusus un lit plus profond et des eaux plus abondantes que de nos jours. Probablement la flotte romaine aurait pu gagner par là l'océan germanique ; mais il y avait évidemment un très-grand avantage à profiter des eaux intérieures qui pouvaient mettre en communication le bas Rhin avec le lac Flevo, et celui-ci avec la mer du Nord. Nous manquons tout à fait de renseignements sur ce qu'était, avant la terrible tempête de 1282, la langue de terre séparant encore de l'océan le futur Zuyderzée ; nous savons seulement que la flotte de Drusus y trouva passage, après avoir dû faire, pour franchir l'espace

entre le Rhin et le lac, d'importants travaux de canalisations. Qu'était-ce au juste que la fameuse *fossa Drusiana* ? Tacite l'a seulement une fois mentionnée¹, en disant qu'elle précédait « les lacs et l'océan ». Toutefois il a parlé en deux autres passages² d'une digue élevée trois ans plus tard par Drusus pour contenir le Rhin, *aggerem coercendo Rheno*, et il est fort probable que ce second travail se rattache au premier. On peut penser que, réunissant diverses eaux éparses, il a ouvert au bras septentrional du Rhin, depuis Arnhem environ, un canal vers l'Yssel, qu'il rencontrait à Doesborg ; il lui aura fallu, pour détourner et retenir la meilleure partie possible du Rhin, des digues comme celle dont parle Tacite : de plus, il aura dû creuser et agrandir le lit même de l'Yssel, et y amener soigneusement les eaux voisines, celles du Berkel et de ses affluents. C'est au prix de pareils travaux que sa flotte passa par les lieux où s'élèvent maintenant Zutphen, Deventer, Kampen, traversa le Flevo et sans doute quelque lac secondaire oublié aujourd'hui, puis déboucha dans l'océan, entre les terres dont les débris mutilés forment de nos jours les îles de Vlieland et de Ter Schelling.

Drusus n'avait pas négligé de se ménager des alliances parmi les peuples du littoral inconnu qu'il allait aborder. Les Bataves lui envoyaient leur cavalerie, très-habile à traverser les fleuves à la nage ; mais, ce qui était plus précieux encore, l'amitié de

¹ *Annales*, II, 8.

² *Annales*, XIII, 53. — *Histoires*, V, 19.

ces tribus, ainsi que celle des Frisons qui habitaient sur la côte, depuis l'embouchure de l'Éms jusqu'à celle du Weser, allait lui assurer des matelots, des pilotes, des interprètes, des guides expérimentés. Il se serait infailliblement perdu, sans de tels secours, devant ces rivages déchirés, au milieu de ces sables et de ces îles, sur une mer dont les phénomènes habituels n'étaient pas familièrement connus de ses équipages. Une autre précaution de l'habile chef fut de ne pas laisser derrière soi des mécontentements déclarés dans la province de Gaule, que l'empereur lui avait confiée. Il réussit à attirer autour de lui, dans Lyon, les principaux de chacune des grandes cités gauloises, sous le prétexte d'ériger, comme on le faisait dans tous les grands centres de l'empire, un temple à Auguste et Rome; réunis de la sorte, ils étaient entre ses mains autant d'otages. Il fit d'ailleurs appel et aux sentiments de respect que la récente visite d'Auguste en Gaule leur avait inspirés, et à leur orgueil national : autour de la statue colossale de l'empereur furent représentées d'une manière allégorique les soixante cités qui les avaient délégués, et les noms de ces cités figurèrent inscrits autour du nouvel autel.

Il était d'autant plus urgent d'apaiser tout mécontentement en Gaule que déjà quelques groupes d'Usipiens et de Sicambres, attentifs à profiter de toute diversion, avaient insulté la rive gauche du Rhin. Drusus leur répondit par une excursion chez eux ; il ravagea et brûla, afin de leur imposer silence pendant qu'il ferait sa grande expédition maritime. Nous n'a-

vons malheureusement sur ces campagnes de Drusus que quelques lignes dans Dion Cassius et quelques mots dans Strabon. Au commencement de l'été de l'an 12 avant J.-C., il partit enfin avec sa flotte, renouvela son alliance avec les Frisons contre les Chauques, qui habitaient entre le Weser et l'Elbe, laissa chez le premier de ces peuples, près de l'embouchure des eaux intérieures, une place forte appelée Flevum, et prit sur sa route l'île de Byrchanis ou Burchana, sans nul doute l'île actuelle de Borkhum, en avant du Dollart. De cette île, qui allait servir désormais aux Romains de point de relâche ou de refuge, il remonta l'Ems, rencontra, suivant Strabon, les barques des Bructères qui s'avançaient contre lui, et les battit sans peine. Il revenait à Borkhum pour soumettre les Chauques à leur tour, quand ceux-ci firent leur soumission, d'autant plus aisément sans doute qu'ils étaient souvent en guerre avec les tribus voisines. Drusus eut occasion de profiter bientôt de cette alliance. Une violente marée ayant mis en danger sa flottille, probablement en vue des côtes du golfe actuel de la Jade ¹, ce furent les Chauques qui seuls lui portèrent secours et le préservèrent d'un entier désastre. Peut-être fut-ce pendant le retour de cette campagne que Drusus voulut visiter certaines colonnes d'Hercule (probablement quelque antique établissement phénicien) que la renommée plaçait sur les bords de cette mer. « L'audace ne lui manqua pas,

¹ Ce golfe n'a sa forme et son étendue modernes que depuis 1511.

dit Tacite, mais l'océan protégea les secrets d'Hercule et les siens. Depuis, nul mortel n'a tenté une telle recherche : on a jugé plus discret et plus respectueux de croire aux œuvres des dieux que de les approfondir¹. » A de pareils scrupules de la part d'un Tacite nous pouvons mesurer quelles étaient en réalité la hardiesse et la force d'âme d'un Drusus.

La seconde campagne du jeune chef romain, cette fois à travers l'intérieur du pays allemand, commença au printemps de l'année 11 avant J.-C. Il voulait marcher droit contre les Sicambres, qui occupaient le pays de la haute Lippe, et il était parvenu à s'assurer l'alliance des Cattes, situés plus au sud, dans la Hesse actuelle. Les Sicambres avaient appelé à eux les Chérusques, les Usipiens et les Tenctères, en se réservant de châtier, dès qu'ils le pourraient, ceux qui trahissaient la cause nationale, mise en péril au centre comme au nord de la Germanie par les dissensions intérieures. Drusus partit de Vetera, remonta par la rive droite la vallée de la Lippe, rejeta en arrière les Usipiens, traversa la rivière et parcourut le pays des Sicambres, en le ravageant, de la Lippe à la Ruhr; puis il parvint au pays des Chérusques sans rencontrer de vrais obstacles, et atteignit, près de la ville actuelle de Paderborn, la rive gauche du Weser. Pousser jusqu'à l'Elbe, il ne l'osa pas; car, à cette distance du Rhin, on pouvait lui couper ses vivres. La saison avançait, les tribus barbares se soulèveraient d'un commun effort : il jugea prudent de commencer sa

¹ *Germanie*; chap. xxxiv.

retraite. C'était là que les barbares l'attendaient. Chérusques et Sicambres épièrent sa route, inquiétèrent ses traînards, le fatiguèrent par de perpétuelles escarmouches, et finirent par l'enserrer dans un lieu dangereux, que Pline appelle Arbalo, sans doute dans la région de la haute Lippe, et d'où il ne se dégagea qu'après de grands efforts. C'est par souvenir de ces dangers qu'il voulut élever, en Germanie même, dans une contrée assez voisine du Rhin pour que des garnisons romaines pussent y subsister, un fort, connu alors sous le nom d'Aliso, et dont on a cherché à fixer l'emplacement à Hamm, ou bien à Lippstadt, ou bien à Liesborn, ou mieux sans doute à Elsen, près de Paderborn, au confluent de l'Alme, sur la rive méridionale de la Lippe. Telle en était l'étendue que plusieurs légions au besoin pouvaient y trouver place. Des postes romains, disséminés tout le long de la Lippe, tiendraient en perpétuelle communication avec l'armée du Rhin cette place importante, dont l'utile situation allait diviser comme par un coin les forces de la Germanie centrale, permettre de séparer les Bructères des Sicambres, de surveiller aisément les Cattes au sud et les Chérusques à l'est, ainsi que tout le massif montagneux et boisé de la forêt de Teutberg, c'est-à-dire les petites chaînes de la Westphalie orientale, l'Osning, le Lippischer-Wald et l' Egge.

Pendant chaque hiver, Drusus retournait à Rome. Il y avait revêtu, au commencement de l'an 11, l'édilité; cette fois il y obtint l'ovation et les insignes triomphaux, car désormais le vrai triomphe n'appartiendrait plus, sauf de rares concessions, qu'à l'em-

pereur, sous les auspices duquel on combattait; mais il permettrait aux chefs militaires d'en porter en certaines circonstances publiques les ornements, et de les faire figurer à leurs obsèques. Tibère obtenait au même moment cette sorte d'honneurs, pour avoir réprimé de la façon la plus énergique les dernières tentatives d'indépendance de la Pannonie et de la Dalmatie. Tout réussissait donc, grâce à la valeur de ses deux beaux-fils, pour les armes d'Auguste. On le vit, dès le printemps de l'année 10, se rendre avec eux en Gaule, sans doute pour concerter une grande expédition jusqu'à l'Elbe. La politique romaine considérait certainement alors ce fleuve comme la frontière naturelle de l'empire; Rome ne renonçait pas à poursuivre le mouvement traditionnel de la conquête. Drusus eut à faire, pour l'entreprise nouvelle qu'il méditait, d'immenses préparatifs : c'était la forteresse d'Aliso à souder fortement avec la ligne du Rhin, par une route dont nous retrouvons les débris au nord de la Lippe, au moins jusqu'à Hamm; c'était Mayence à défendre par un fort sur la rive droite du fleuve, aujourd'hui le faubourg de Castel. Les Cattes, qui habitaient cette partie de la Hesse actuelle, ainsi que les Mattiaques (dans le pays tout voisin de Wiesbaden), étaient obligés, malgré leurs vellétés d'indépendance, de subir l'alliance romaine et de tolérer ces travaux. L'ensemble en fut complété par la construction de la forteresse d'Artaunum ou Arctaunum¹, ainsi désignée par Ptolémée, la même sans doute à

¹ Ptolémée, II, 11, 29.

laquelle Tacite fait allusion au premier livre des *Annales*¹, et dont on pense retrouver les restes à Salburg, dans la partie du Taunus qu'on appelle *die Höhe*, au nord de Hombourg.

Les anciens textes n'indiquent toutefois aucun important fait d'armes pendant cette année 10 avant J.-C. ; ils nous montrent au contraire Drusus célébrant, au 1^{er} août, la grande fête en l'honneur d'Auguste autour du nouvel autel érigé dans la ville de Lyon. On remettait à la saison prochaine le grand effort de la conquête. Drusus, après la préture, avait été appelé au consulat pour cette même année ; mais, dans son ardeur, il n'attendit même pas jusqu'à son entrée en fonctions, et quitta Rome avant le commencement de l'an 9. Malheureusement, cette fois encore, nous n'avons que peu de lignes, dans le seul Dion Cassius : « Drusus, dit l'historien grec, envahit le pays des Cattes, pénétra, non sans peine, jusqu'au pays des Suèves-Marcomanes, se dirigea ensuite vers le pays des Chérusques, traversa le Weser, et ravagea tout le pays jusqu'à l'Elbe. Il aurait voulu aller au-delà ; arrêté dans sa course, il éleva des trophées et commença sa retraite. » Il avait pris sans doute, au sortir de la Hesse, le grand chemin qu'offrent les plaines au nord du Thuringer-Wald : il avait traversé toute l'Allemagne centrale par une marche hardie, qui devait frapper les esprits des barbares autant que l'avait pu faire son expédition maritime de l'an 12.

¹ Positoque castello super vestigia paterni præsidii in monte Tauno. *Annales*, I, 56.

Mais Dion Cassius¹ et Suétone² rapportent que, sur les bords de l'Elbe, une femme d'une taille surhumaine lui apparut, et lui déclara que le terme était arrivé de son ambition insatiable, de ses courses audacieuses et même de sa vie. A quelque temps de là, pendant la retraite, il fit une chute de cheval, et mourut trente jours après, le 14 septembre, à peine âgé de trente ans. Ce n'était pas seulement l'habile général que Rome regrettait en lui. Son ouverture d'esprit, son ardeur de découverte, son intrépidité devant l'inconnu, avaient frappé ses contemporains; on lui attribuait en outre de généreux sentiments en politique, et l'on disait que, s'il avait un jour le pouvoir, il s'en servirait au profit de la liberté, et rétablirait les institutions républicaines. Aussi la douleur de son armée fut-elle sincère et profonde. Le lieu où il était mort reçut le nom maudit de *Castra scele-rata*; les officiers voulurent porter eux-mêmes son cercueil jusqu'au retour à Mayence, et là il fallut tout l'ascendant de Tibère pour empêcher les soldats de garder le corps de leur général, auquel ils décernaient un culte de héros. Tibère était accouru en toute hâte; il avait pu embrasser, avant le dernier soupir, son frère bien-aimé. Il ramena sa dépouille mortelle jusqu'à Pavie; là Auguste lui-même se joignit au cortège jusqu'à Rome, où les suprêmes honneurs furent rendus au jeune prince avec toute la pompe accoutumée. Le sénat ajouta par décret au nom de

¹ Livre LV, chapitre I^{er}.

² Claude, I.

Drusus le surnom de Germanicus, que son fils allait couvrir d'un nouvel éclat, et qui était destiné à marquer le moment du dernier grand essor de la politique romaine. Ce fut Tibère qui lui succéda à la tête des légions du Rhin : sa campagne de l'an 8 ne fut pas difficile, au milieu de la terreur dont les barbares étaient saisis. Les Sicambres seuls lui ayant opposé quelque résistance, il en transporta 40,000 sur la rive gauche du fleuve ; on vit paraître à leur place, pour combler le vide, la tribu des Marses, destinée à devenir célèbre. Pour le moment tout paraissait soumis ; on proclama à Rome qu'on avait conquis la Germanie jusqu'à l'Elbe, et Auguste, solennellement, recula le *pomœrium*, privilège des chefs militaires qui avaient réussi à étendre les frontières de l'empire.

Dix années environ sans hostilités graves entre Rome et les Germains succédèrent aux campagnes de Drusus, achevées par Tibère. On vit, pendant cet intervalle, les légions parcourir de temps en temps la Germanie occidentale, et y entretenir des garnisons permanentes : Domitius Ahénobarbus, par exemple, parti du Danube, pénètre en l'an 6 avant J.-C. jusqu'à l'Elbe, traverse le premier ce fleuve, et, pendant son retour vers le Rhin, construit au nord de la Lippe, à travers un pays marécageux, la célèbre route des Ponts-Longs. Tibère lui-même, que certains dégoûts avaient comme exilé plusieurs années à Rhodes, revient en Germanie pendant les années 4 et 3 après J.-C., et fixe au cœur de la contrée des quartiers d'hiver. La soumission semblait marcher à grands pas. Grâce à des colonisations réciproques, grâce au com-

merce, grâce à l'accueil qu'on faisait dans Rome aux chefs barbares et à la séduction qu'exerçait la majesté de l'empire, la civilisation romaine paraissait faire des progrès au-delà du Rhin. Les barbares adoptaient nos mœurs, dit Florus. Après les campagnes de Drusus, ajoute le même historien, il régna en Germanie une paix en apparence si entière qu'on eût dit que l'humeur des hommes, et le sol et le ciel même, y étaient devenus plus doux et moins intractables. *Ea in Germania pax, ut mutati homines, alia terra, cælum ipsum mitius molliusque solito videretur.* Dion Cassius dit également que les barbares s'harmonisaient au monde romain, ἐς τὸν κόσμον (Ῥωμαίων) μετεβόυθμιζοντο. Tibère, en succédant à son frère Drusus, n'avait pas compromis ces espérances; Velleius affirme qu'il employa plus souvent la politique que les armes, et qu'il avança la soumission de la Germanie presque jusqu'à en faire une province tributaire, *plura consilio quam vi perfecit. Sic perdomuit Germaniam ut in formam pene stipendiariæ redigeret provinciæ.*

Ces dehors trompeurs cachaient aux Romains de grands périls. A l'heure où ils croyaient triompher, la Germanie élevait contre eux deux ennemis puissants; elle se groupait en silence autour de deux chefs très-différents de génie et de vues politiques, mais l'un et l'autre résolu à prendre en main, avec des moyens divers, la cause de l'indépendance nationale. C'étaient Marbod et Arminius.

La dernière campagne de Drusus, en l'an 9, avait violemment ébranlé le peuple des Suèves-Marcomanes.

Dans leur détresse, ils mirent à leur tête un de leurs jeunes chefs de haute naissance, Marbod, qui, élevé à Rome dans la faveur d'Auguste et le service impérial, avait appris la discipline et la tactique romaines, sans oublier le dévouement à sa patrie. Il conçut le projet de faire servir à l'affranchissement de son peuple la science qu'il devait à l'empire, et il se trouva prêt au moment du danger pour de grands desseins. Sa première mesure fut d'une singulière énergie : trouvant sa tribu, là où elle habitait, trop voisine des Romains, qui, de Mayence et d'Augsbourg, la surveillaient et l'épiaient, il l'entraîna à sa suite, et, remontant la vallée du Mein, il la transporta dans la contrée entourée par l'Erzgebirge, le Riesengebirge, le Böhmerwald et les monts de Moravie ; c'était le pays habité par les Celtes-Boiens et qui doit encore aujourd'hui à ces anciens habitants le nom de Bohême. Ainsi séparé désormais de toute influence barbare, et protégé par les montagnes et le Danube, Marbod résolut d'instituer un gouvernement nouveau, substituant à l'imperfection des coutumes germaniques un ensemble de lois politiques et militaires de nature à permettre aux siens de lutter, avec espoir de succès, contre Rome même. Tandis que le reste des Germains fuyait les villes, il eut une capitale, à laquelle Tacite, au second livre des *Annales*¹, fait allusion par ces mots, *regia castellumque juxta situm*², et que

¹ Chap. 62.

² C'est probablement le *Marobudum* de Ptolémée, II, 11, 29, Budweiss aujourd'hui. Quelques archéologues veulent reconnaître la situation de cette place par les ruines de ce qu'on appelle encore

Strabon désignait déjà sous le nom de Βουζιρινον. Velleius définit très-bien la nature de la souveraineté que Marbod sut acquérir, par ces expressions, qui la distinguent nettement de ce qu'était à l'ordinaire la royauté germanique : *certum imperium, vis regia*, un commandement fixe, une puissance vraiment royale, *non tumultuarium neque fortuitum neque mobilem et ex voluntate parentium constantem principatum*, une autorité non soumise à des élections tumultueuses, aux caprices fortuits d'une nombreuse clientèle. En quelques années, Marbod eut une armée de 70,000 fantassins et de 4,000 cavaliers organisés et équipés à la romaine. S'il avait choisi un pays fortifié et séquestré par la nature, c'était seulement pour ébaucher en sécurité son œuvre ; mais il comptait bien la propager au dehors et l'agrandir par des annexions ou des conquêtes. Précisément au nord-est de la Bohême actuelle, sur les bords de l'Elbe et au-delà, il rencontrait le groupe nombreux des Suèves, auxquels l'unissaient des liens de commune origine ; il s'adjoignit, de gré ou de force, une des principales tribus, les Semnons, celle précisément de laquelle Tacite nous apprend, dans sa *Germanie*, qu'elle était la plus noble et la plus ancienne, et chez qui se trouvait cette forêt sainte où se réunissaient à des époques marquées, pour des sacrifices communs, tous les députés du peuple suévic. Par des combats ou des traités, Marbod avait rattaché à son royaume les Lom-

de nos jours la Tour des Marcomans, au confluent de la Moldau et de la Woltau.

bards, les Lygiens et les Vandales, habitants des bassins de l'Oder et de la Vistule. Il s'étendait ainsi depuis le Danube jusqu'à la Baltique ; il touchait à l'empire encore inconnu des Goths. Toute la Germanie de l'est et du sud allait se trouver réunie sous la main d'un seul homme. Déjà il était assez fort pour laisser pénétrer ou même s'établir chez lui des marchands romains, et pour stipuler avec l'empire une convention, lui reconnaissant et à son peuple le *jus commercii*¹. Rome allait-elle voir grandir au-delà du Danube et du Rhin une puissance barbare capable de lui tenir tête et de grouper autour de soi, si près de l'Italie, tant de forces éparses ? Nul doute que, dans les conseils d'Auguste, la résolution n'ait été prise de bonne heure de travailler à détruire l'œuvre de Marbod. Nul doute que l'expédition hardie de Domitius Ahenobarbus au-delà de l'Elbe, en l'an 2 après J.-C., puis les campagnes de Tibère, dans les années 4 et 5, de concert avec la flotte romaine, qui venait, par le même fleuve, lui apporter ses vivres jusque dans son camp, n'aient été des reconnaissances destinées, tout en soumettant à nouveau les tribus du nord, à préparer la guerre contre l'empire des Marcomans. On écrivait à Rome que la nouvelle frontière du nord-est était assurée ; la flotte s'en allait découvrir, au-delà même des embouchures de l'Elbe, les côtes occidentales du Slesvig et du Jutland, et s'élevait jusqu'à la pointe du Skager-rack : Auguste s'en montre très-fier dans l'inscription d'Ancyre. On

¹ Tacite, *Annales*, II, 45, 62.

n'en était pas moins très-convaincu que ce seraient là de très-fragiles succès tant que Marbod conserverait sa puissance. On chargea donc l'habile légat impérial, C. Sentius Saturninus, d'achever vite par des traités la soumission des peuples du nord-ouest, et l'on se résolut à attaquer le roi des Marcomans, pour faire avancer la domination romaine, si l'on pouvait, jusqu'aux sources de l'Oder et de la Vistule.

Le plan d'attaque était formidable : on y employait jusqu'à douze légions, environ 150,000 hommes en comptant les auxiliaires. Sentius Saturninus devait partir du Rhin, Tibère du Danube, sur les bords duquel il avait transporté son camp, de Poetovio, sur la rive droite de la Drave, à Carnuntum, près de Vienne. Les deux armées romaines ne se trouvaient plus qu'à quelques journées l'une de l'autre ; elles allaient se réunir et envahir ensemble le territoire ennemi, quand tout à coup retentit la terrible nouvelle d'un vaste soulèvement des Pannoniens et Dalmates : c'était le passage des Alpes et l'entrée de l'Italie menacés, c'était le signal donné aux barbares du Rhin de rompre leurs récentes entraves. Nous n'avons pas la preuve que la politique de Marbod fût l'instigatrice de cette révolte, et il suffit bien pour l'expliquer que les populations des Alpes aient vu le grand effort qui allait réunir sur un seul point tant de forces romaines. Il est sûr en tous cas que l'attaque des légions était tout à coup suspendue, et que Marbod, au moins pour un temps, était sauvé. Tibère se hâta de négocier avec lui ; l'imprudent chef barbare commit la faute d'accepter un traité sur le pied d'égalité.

Grâce à la trêve, pour lui fatale, qu'il accordait ainsi, Tibère put employer les années 6 et 7 à dompter les montagnards : il en triompha par la famine, et se vengea par le fer et le feu.

C'est probablement après avoir échappé à de tels dangers que la politique impériale décida de réduire définitivement en province la Germanie, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, afin d'avancer d'autant les garnisons romaines vers l'est, et de préparer la revanche contre l'ennemi qui venait de lui échapper. Nous avons dit quelles circonstances pouvaient faire croire à la facile et prompte exécution de cette mesure administrative. Le dernier légat, Sentius Saturninus, par son habile et sage gouvernement, avait paru gagner beaucoup d'adhérents à la cause romaine ; grâce à lui sans doute, un des principaux chefs des Chérusques, Ségeste, s'était mis à la tête d'un parti romain dans sa propre tribu, et le fils de Ségeste, Sigmund, allait accepter de devenir prêtre d'Auguste à l'autel des Ubiens. Une autre famille chérusque, celle du puissant Sigemer, s'était laissé aussi entraîner, et avait livré ses deux fils pour aller prendre du service dans les armées de l'empire. C'était cependant une faute que de se fier à de si belles apparences : des deux frères, l'un s'appelait Arminius ; il allait, ainsi que Marbod, prendre en main la cause de son pays, et attirer sur les légions un mémorable désastre, de nature à changer les destinées.

La mission d'accomplir la réduction de la Germanie jusqu'à l'Elbe en province romaine incombait au nouveau légat, Publius Quintilius Varus, appelé à

remplacer Sentius Saturninus vers l'été de l'an 7 après J.-C. Varus était noblement apparenté et fort bien en cour. Sa femme était petite-nièce de l'empereur, et son fils fiancé avec une fille de Germanicus, fils de Drusus. Nommé précédemment gouverneur de Syrie, on disait que pauvre il était entré dans cette province opulente, et qu'il avait quitté fort riche cette province appauvrie. Peut-être s'était-il conduit comme le plus grand nombre des gouverneurs romains ; mais précisément son grand tort ou son malheur paraît avoir été de ne s'être pas élevé au-dessus d'un niveau médiocre alors qu'il se voyait désigné pour une tâche exigeant une grande habileté politique. Parmi les reproches que lui adressent les historiens, il faut distinguer ceux qui sont tout personnels, et qu'on a pu inventer ou exagérer après son désastre, et ceux qui nous aident à distinguer quels griefs les Germains avaient contre lui. Quand Florus l'accuse d'arbitraire, d'orgueil, de dureté, il peut être suspect ; mais il se fait l'écho des rebelles quand il rapporte que Varus les indigna en les convoquant à son tribunal, en voulant leur distribuer la justice suivant les formes de la procédure romaine, en produisant en pleine Germanie la toge détestée, les verges du licteur, la voix du héraut, *ausus ille agere conventum ; in castris jus dicebat ; viderunt togas et scæviora armis jura*. Dion Cassius ajoute qu'il exigea le tribut. En voilà assez pour comprendre que le tort de Varus fut de n'avoir pas compris quelle distance il y avait entre les coutumes traditionnelles de la Germanie, expression d'une civilisation peu complexe, mais d'un

génie libre et sincère, et la loi romaine, œuvre savante, dont les détours et l'appareil devaient apparaître tout d'abord à ces barbares comme incompréhensibles et odieux. L'application subite et entière de ce droit écrit, de ces formules inquiétantes, de cette administration tracassière, était une insigne maladresse ; il y eût fallu des lenteurs, des atermoiements, de la dextérité. C'était la rencontre de deux génies naturellement différents, inégaux, et bien faits pour se choquer et s'offenser avant de consentir à s'examiner et à s'entendre.

Arminius fut ici le perfide et habile conseiller de sa nation. C'est lui qui, avec quelques autres chefs, trama le complot et creusa l'abîme où devait tomber Varus. Le général romain se fiait à lui comme à un allié de Rome ; il l'entraîna dans la contrée montagneuse et boisée de l'Osning ; il l'entoura de faux avis qui lui dénonçaient, ici ou là, de prétendus mouvements à châtier, et puis, quand il le vit perdu au fond de la contrée la plus dangereuse, il donna lui-même le signal aux barbares, devenus ses confidents secrets, et de toutes parts les Romains se trouvèrent entourés sans presque pouvoir se défendre. Dion Cassius, dans une page mutilée, mais infiniment précieuse en l'absence d'autres renseignements, nous a décrit la triste marche des légions en des lieux inextricables, où il fallait s'ouvrir un chemin par la hache, sur un sol détrempé par les pluies d'automne, où bêtes de somme et bagages ne se pouvaient dégager, à travers les incessantes attaques de l'ennemi. « Ayant enfin rencontré un lieu moins défavorable, dit-il, Varus ordonna de

préparer le campement, et brûla une partie de ses chariots. Le lendemain il se remit en route, mais ne trouva devant lui que de nouvelles forêts, où l'attendaient les mêmes attaques... Le troisième jour après son départ (de la région du Weser), il fut assailli par une pluie torrentielle et un grand vent... Le combat contre les barbares recommença, et Varus ainsi que les principaux chefs, bientôt blessés, se donnèrent la mort. Dès que cette funeste nouvelle fut connue dans l'armée, nul ne se défendit plus, et le Germain fit un carnage terrible. » Tel est le récit de Dion ¹, que nous ne pouvons, à vrai dire, ni développer ni presque critiquer. On a cependant essayé de restituer cette page de géographie et d'histoire. Les trois jours de marche furent les 9, 10, 11 du mois de septembre de l'an 9 après J.-C. Les trois légions détruites par l'ennemi furent la xvii^e, la xviii^e et la xix^e; les numéros qu'elles portaient furent désormais proscrits, et on ne les revoit plus en effet cités dans l'histoire de l'empire ². La contrée de ces tristes scènes, ce que les anciens appelaient la forêt de Teutberg, est située dans la principauté de Lippe-Detmold et la Westphalie orientale. On a cru pouvoir fixer le campement de Varus après le premier jour de marche, en venant du Weser vers l'ouest, à Salzuffeln, dans la Lippe, au nord-ouest de Detmold et de Lemgo. Les combats de

¹ Livre LVI, c. 20.

² *Œuvres* de Borghesi, tome IV, page 242 et suivantes; dans le mémoire sur les *Légions du Rhin*. « Pel sinistro augurio non più rinnovate. » Cette conclusion a conduit Borghesi à corriger plusieurs passages des *Histoires de Tacite*, I, 18, 55, 56, etc.

la seconde journée auraient eu lieu à Detmold, dans la vallée de la Berlebecke. Pendant le troisième jour, les Romains auraient pris, entre Detmold et Paderborn, par le troisième et le plus méridional des passages du Lippischer Wald, et le dernier désastre aurait eu lieu au-delà de ce passage, dans la région appelée *Die Senne*, qui s'étend à l'ouest de la chaîne. Suivant d'autres calculs, les trois principales étapes, toujours dans la même contrée, seraient marquées par les localités actuelles de Lemgo et de Lage, puis par le second passage du Lippischer Wald, le Dörenpass, que traverse aujourd'hui la route de Lage à Paderborn. Ici aurait eu lieu le dernier combat. Ce qu'on peut appeler la tradition officielle est marquée par l'érection, en 1867, d'un monument commémoratif de la bataille de Teutberg sur le haut de la montagne nommée Grotenburg ou Teutburg, près de la ville de Detmold. Sauf quelques fuyards qui avaient pu gagner la forteresse d'Aliso, trois légions, trois corps de cavalerie, six cohortes auxiliaires avaient été anéantis. On voit aujourd'hui au musée de Bonn la pierre tumulaire d'un centurion de la XVIII^e légion, Marcus Cælius, qui succomba dans cette guerre avec ses deux affranchis, Privatus et Thiaminus¹. Des trois aigles, l'une, celle de la XIX^e, fut retrouvée six ans après par L. Stertinius, lieutenant de Germanicus; Tacite dit simplement qu'elle avait été perdue avec Varus, *amisam cum Varo*, ce qui permet de penser que l'offi-

¹ Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, tome IV, page 2030. — Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, page 57, n^o 209.

cier romain à qui elle était confiée ne la laissa pas aux mains de l'ennemi, mais sut, avant de mourir, la cacher en quelque lieu. L'an 16, Germanicus retrouva une seconde aigle chez les Marses, et la reprit par un combat heureux ¹. Ce fut enfin chez ce même peuple que, sous le règne de Claude, Gabinius recouvra la troisième. On avait dédié dès la fin de l'an 16 un arc de triomphe, près du temple de Saturne, en mémoire des deux premières aigles reconquises par les armes de Germanicus, sous les auspices de Tibère ². — C'est une fausse conjecture sans doute qui a fait donner le nom de *trésor de Varus* à un certain nombre de vases ou patères, en argent ciselé, qu'on a trouvés en octobre 1868 à Hildesheim, au sud-est de Hanôvre. Une de ces patères représentant le dieu Lunus, qui avait un principal temple en Syrie, on s'est rappelé que Varus avait gouverné cette province; mais il suffit de remarquer que, sur quelque autre de ces objets, se trouvent des inscriptions parmi lesquelles on lit un nom d'artiste de l'époque des Antonins ³.

On sait quelles furent la stupéfaction et la douleur d'Auguste en apprenant un si grand désastre, qui mettait fin à l'essor de la conquête romaine, et marquait le commencement d'une nouvelle période. Ce n'était pas le seul peuple des Chérusques qui avait combattu; les Marses, les Cattes, les Bructères s'é-

¹ *Annales*, II, 25.

² *Annales*, II, 41.

³ V. Fr. Wieseler, *Der Hildesheimer Silberfund*, 1869, in-4. — *Archæologische Zeitung* de Berlin, année 1869, page 131. — H. Holzer, *Der Hildesheimer Silberfund*, 1870, in-8, etc.

taient joints à eux ; Arminius avait soulevé toute une partie de la Germanie : la cause de l'indépendance nationale était, au-delà du Rhin, désormais assurée ; Rome ne devait plus songer qu'à une attitude défensive ; il lui fallait se protéger et se fortifier elle-même, afin de conserver du moins ses frontières définitives.

L'espoir d'une vengeance, le vœu de pouvoir laver au plus vite un dangereux affront, était du moins permis. Après le premier moment de stupeur, on avait compris à Rome que les barbares ne profiteraient pas amplement de leur victoire. Ils avaient bien pu assiéger Aliso ou même détruire cette place, après que les Romains l'avaient quittée par une sortie heureuse ; mais ils étaient incapables d'assiéger avec succès des camps fortifiés comme ceux de Vetera et de Mayence. On réfléchit en outre que les seules tribus du centre s'étaient soulevées, mais que les Bataves, les Frisons et les Chauques étaient restés fidèles. C'était inutilement enfin qu'Arminius avait envoyé, après la journée de Teutberg, la tête de Varus à Marbod, pour l'exciter sans nul doute à la révolte ouverte. Le chef Marcoman, soit par suite de quelque haine personnelle ou nationale, soit par l'orgueilleux et vain espoir d'une alliance permanente et d'une sorte d'égalité avec Rome, ne se départit pas de sa politique d'abstention, et envoya même le hideux trophée à l'empereur. La division était donc parmi les barbares ; ce n'était pas, pour les Romains, une raison suffisante de persévérer dans le projet d'une entière conquête, mais c'était assez pour espérer que le châtement destiné aux vainqueurs de Varus ne tarderait pas. Les cinq dernières

années du règne d'Auguste furent consacrées à le préparer avec une entière prudence. L'empire eut alors, par un accroissement de forces, jusqu'à vingt-cinq légions. Deux en Pannonie, deux en Mésie, outre une flotte particulière, défendirent le Danube; mais les huit légions du Rhin furent désormais permanentes¹. Ce que Tacite appelle l'armée inférieure, c'est-à-dire de basse Germanie, compta: la I^e légion, surnommée *germanique*, de formation toute récente, et la XX^e, surnommée *Valeria victrix*, formée en l'an 6 après J.-C., lors de la révolte pannonienne, mais promptement aguerrie dans la guerre des Alpes. Ces deux légions étaient campées dans la ville des Ubiens. A Vetera furent fixées la V^e *Alauda*, et la XXI^e *Rapax*: cette dernière était formée des levées faites à la hâte tout récemment dans Rome; elle comprenait un bon nombre d'hommes habitués aux plaisirs et au tumulte de la ville; ce fut peut-être ce qui lui fit mériter son surnom. L'armée supérieure se composait des quatre légions suivantes: la II^e *Augusta*, la XIV^e *Gemina martia Victrix*, la XVI^e *Gallica*, établies à Mayence, et enfin la XIII^e *Gemina* depuis longtemps campée à Vindonissa. L'habile et expérimenté Cæcina Severus commandait la première de ces deux armées; le jeune et brillant C. Silius Cæcina commandait la seconde. C'était à Tibère que l'empereur avait confié le soin d'une nouvelle expédition destinée à raffermir non-seulement chez les Germains, mais chez les populations de la rive gauche du fleuve,

¹ *Annales*, IV, 5.

l'ascendant de l'empire. Il lui avait adjoint Germanicus, qui allait bientôt, par suite de la mort d'Auguste et de l'avènement de Tibère, demeurer seul chargé, sous de tout nouveaux auspices, des guerres contre la Germanie.

C'est ici que nous rejoignons le récit de Tacite dans les deux premiers livres des *Annales*, et que s'offre à nous cet ample et riche commentaire à son ouvrage de la *Germanie*. Il faut étudier avec soin tant de précieuses indications.

L'ouverture des hostilités fut retardée par des révoltes militaires. C'était pour l'institution encore mal affermie de l'empire une difficile épreuve que celle de la transmission du pouvoir, surtout avec l'incertitude qui planait sur la question de droit. Les lois républicaines n'avaient pas été abolies, et Auguste lui-même avait parlé d'un rétablissement possible de l'ancien état de choses. Tibère avait été, il est vrai, adopté par l'empereur, mais à la condition d'adopter Germanicus ; Tibère, au caractère énergique mais âpre, ne s'était fait bien venir ni d'Auguste ni des Romains ; on parlait à voix basse des intrigues par lesquelles sa mère, Livie, était parvenue à lui assurer le pouvoir. Germanicus, au contraire, avait hérité de la popularité de son père Drusus. Il avait épousé la petite-fille d'Auguste, la fille d'Agrippa et de Julie, la fière et vertueuse Agrippine. L'opinion populaire, particulièrement celle de l'armée, voulait donc voir en lui un rival du nouvel empereur. On pensait qu'Auguste, s'il avait vécu plus longtemps, l'aurait préféré, et que lui-même se prêterait à devenir, dans l'intérêt de son

ambition, l'instrument des légions : c'était mal connaître la loyauté de Germanicus.

Éveillé par le changement de règne, l'esprit de trouble se manifesta presque en même temps parmi les légions de Pannonie et du Rhin. Les premières demandaient le congé après seize ans de service, un denier de paye par jour, et que les vétérans ne fussent pas retenus sous les drapeaux. Elles commirent des violences, jusqu'à ce que Tibère leur eût envoyé son propre fils, Drusus César, qui sut les diviser, et ensuite les châtier cruellement. Celles de Germanie avaient pour chef suprême Germanicus; en exprimant les mêmes plaintes, elles lui offraient de plus ouvertement l'empire; la XXI^e et la V^e, nouvellement formées, entraînaient les deux autres de basse Germanie. On se rappelle les belles pages de Tacite : Agrippine enceinte, tenant son fils Caligula par la main, obligée de fuir le camp des révoltés pour aller demander un asile à des étrangers, aux Trévires. L'indiscipline finit cependant par céder devant l'énergie de Germanicus, qui punit sévèrement, lui aussi, les rebelles. Afin d'ensevelir ces tristes scènes dans l'oubli, il se hâta d'entraîner l'armée au-delà du Rhin, où nous avons vu qu'une nouvelle expédition avait été mûrement préparée. On était toutefois au commencement d'octobre de l'année 14; il ne pouvait donc s'agir, dans cette saison avancée, que d'une rapide razzia contre un des peuples qui avaient pris le plus ardemment part au désastre de Varus, contre celui de ces peuples qui se trouvait le plus voisin de la frontière et le plus facile à atteindre :

c'étaient les Marses. Germanicus partit de Vetera avec 12,000 légionnaires, c'est-à-dire la moitié de l'armée du bas Rhin, auxquels il ajouta vingt-six cohortes d'auxiliaires et huit ailes de cavalerie. On surprit les Marses au milieu d'une de leurs fêtes religieuses, accompagnée de banquets et d'ivresse. On n'eut pas de peine à les massacrer, et l'on rasa avec leurs demeures le bois sacré qui servait de temple à la déesse Tanfana, *profana simul et sacra et celeberrimum illis gentibus templum, quod Tanfanæ vocabant, solo æquantur*¹. La retraite fut inquiétée par les Bructères, les Usipiens et les Tubantes ; mais on repoussa leurs attaques, et l'on rejoignit le Rhin avec l'oubli des précédentes discordes, avec la joie d'avoir mis la première main au châtement des meurtriers de Varus.

C'était à Arminius à montrer s'il saurait faire plus que d'envelopper un général inhabile par une conspiration perfide, s'il serait assez fort pour soutenir la lutte ouverte contre l'empire romain. Lui aussi, comme Marbod, il avait pu voir à l'œuvre et méditer la discipline romaine ; il ne méprisait pas, comme le roi des Marcomans, les coutumes militaires et la tactique des barbares, qu'il saurait opposer à celles des légions. Peut-être n'eut-il pas le temps d'interven-

¹ *Annales*, I, 51. Tacite, au neuvième chapitre de sa *Germanie*, a dit expressément que les Germains auraient cru offenser leurs divinités en les enfermant entre des murailles. Au chapitre 40 du même ouvrage, il a employé lui-même le mot *templum* en parlant du bois sacré de la déesse Nerthus. « Est in insula Oceani castum nemus... donec sacerdos deam templo reddat. » Il n'y a donc nulle contradiction, si l'on entend bien l'expression dont il se sert.

nir lorsque, dès les premiers jours de l'année 15, Germanicus envoya Cæcina faire une rapide incursion chez les Cattes. D'ailleurs de cruelles dissensions l'affaiblissaient, au sein même de sa tribu, et favorisèrent singulièrement la politique et les armes de Germanicus. Probablement l'expédition de Cæcina contre les Cattes, voisins des Chérusques, n'avait eu déjà pour principal objet que de ranimer chez toutes ces tribus le parti romain et d'effrayer le parti populaire. Ségeste, avons-nous dit, était en même temps l'ennemi politique et personnel d'Arminius, qui avait enlevé sa fille alors qu'elle était fiancée à un autre, et l'avait épousée. Ségeste, naguère gratifié du droit de cité par Auguste, déclarait régler le choix de ses amis et de ses ennemis uniquement sur le bien de l'empire, dont l'intérêt paraissait se confondre avec celui de sa patrie¹. Il n'avait pas tenu à lui que Varus n'échappât à son désastre, car, à l'heure du dernier festin, après lequel ceux qui l'avaient si perfidement entraîné couraient aux armes, il l'avait averti de faire arrêter, pendant qu'il en était temps encore, les principaux chefs des Chérusques, et Varus, et lui-même. S'il y avait parmi les Germains un traître, c'était à son avis Arminius, violateur des traités. La guerre avait fini par éclater entre eux avant de leur être apportée de nouveau par l'armée romaine. Assiégé dans une de ses places par son gendre, Ségeste envoya implorer le secours des légions. Ce n'était pas une occasion à mépriser : Germanicus marcha contre

¹ *Annales*, I, 58

les assiégeants, et Ségeste fut enlevé de leurs mains, avec une partie de ses clients et de ses proches¹. Dans le nombre, dit Tacite, se trouvaient de nobles femmes, parmi lesquelles l'épouse d'Arminius, qui fut réservée pour le triomphe du vainqueur.

Au souvenir de sa femme livrée par un père traître à sa famille en même temps qu'à sa patrie, à la pensée de son enfant captif dès le sein maternel, Arminius, fou de colère, parcourut le pays des Chérusques en les appelant à la vengeance. La vengeance, c'était le sentiment qui animait les deux partis, plusieurs fois déjà blessés et victorieux tour à tour. Germanicus prit avec soin les dernières dispositions militaires. Les quatre légions de Germanie inférieure², avec leur chef Cæcina, durent marcher vers l'Ems par le pays des Bructères, c'est-à-dire par la vallée de la Lippe ; lui-même, avec les quatre légions de haute Germanie, s'embarqua sur le Rhin pour suivre le chemin qu'avait jadis frayé et parcouru son père ; la cavalerie enfin, sous les ordres du préfet Pedo, dut pénétrer par le pays des Frisons alliés. Le rendez-vous général était la rive gauche de l'Ems. Encore quelques étapes, et l'on touchait à la région de Teutberg. Il faut lire dans Tacite seul le premier épisode de la campagne, c'est-à-dire l'inimitable page où il a décrit la scène des derniers honneurs rendus, six ans après le

¹ *Annales*, I, 57.

² Il faut entendre certainement ainsi les quarante cohortes de Tacite, *Annales*, I, 60. On sait que chaque légion comptait dix cohortes. Deux passages suivants, *Ann.*, I, 63, 70, prouvent qu'il s'agit bien de la double armée de Germanie. Cf. I, 37.

fatal désastre, aux restes des légions de Varus. Quelques-uns de ceux qui avaient échappé à la catastrophe en se réfugiant dans la forteresse d'Aliso, ou bien qui s'étaient sauvés de la captivité, décrivaient les principales scènes de la lutte à la vue des restes de retranchements ou bien des ossements blanchis sur la terre. Après qu'on eut achevé la sépulture, on éleva un tertre de gazon, pour marquer la triste place, et comme une sorte d'hommage. Tibère, nous dit Tacite, n'approuva pas ce qui avait été fait. Il pensait peut-être que ces impressions sinistres pouvaient décourager le soldat au début de la campagne ; ou bien, gardien sévère de la religion officielle, il devait blâmer qu'un général consacré par l'augurat n'eût pas évité le contact d'objets funèbres. Ainsi pense l'historien romain, sévère observateur lui-même, nous l'avons dit, des rites religieux. Plusieurs inscriptions paraissent confirmer cette interprétation de son texte en attestant l'augurat de Germanicus, et l'on sait que, suivant la religion romaine, la présence des cadavres souillait les lieux consacrés (*templa*) et les prêtres eux-mêmes.

On a vu que cette campagne avait été précédée et probablement retardée par une expédition commencée au printemps. Peut-être la saison trop avancée explique-t-elle le peu de résultats qu'on obtint. Germanicus était parvenu à l'extrémité du pays des Bructères, nous dit Tacite, et sur les frontières des Chérusques, c'est-à-dire sans doute au pied de la chaîne de l'Osnig, dans la Westphalie orientale, quand Arminius s'enfonça en des lieux impraticables, où le Romain

tout d'abord le suivit. Il s'agit très-probablement, ici encore, des passages de l'Osning ; c'était à travers ces mêmes lieux que Varus avait été jadis entraîné. Bientôt Germanicus arrêta son ennemi dans une petite plaine et l'y attaqua ; mais, après un combat indécis, il donna à toute son armée le signal de la retraite. On était au milieu de septembre ; on avait à dos les passes peu nombreuses de la montagne, faciles à fermer ; Drusus, après avoir pénétré par le même chemin, avait vu, lui aussi, son retour gravement inquiété par les barbares. On savait par le passé et l'on vérifia cette fois encore qu'il fallait toujours, dans ces redoutables guerres de Germanie, tenir un grand compte de telles difficultés. La retraite se fit donc dans le même ordre et par les mêmes routes, peu s'en faut, que l'arrivée, c'est-à-dire que Germanicus s'embarqua sur le bas Ems, avec les quatre légions de l'armée supérieure (la II^e, la XIII^e, la XIV^e et la XVI^e). Pedito reconduisit par le rivage de l'océan la cavalerie qu'il avait amenée le long des frontières des Frisons : peut-être ne faut-il pas voir une grande différence entre les deux routes ainsi désignées par Tacite. L'historien ne nomme pas ici Pedito, il est vrai ; mais nous le retrouverons (c'est sans doute le même) célébrant en vers les campagnes de Germanicus, et particulièrement celle de l'année suivante. Il n'avait donc pas disparu, et il devient probable qu'étant préfet d'une aile de cavalerie, il était resté à la tête de ses troupes. Tacite, à propos de cette marche nouvelle, dit *pars equitum* ; mais ne peut-on pas croire qu'il a entendu par là cette partie de l'armée qui comprenait la cava-

lerie? On ne voit pas du moins qu'il en soit resté quelque partie avec Cæcina. Ce dernier, avec ses quatre légions de l'armée inférieure, c'est-à-dire la I^e, la V^e, la XX^e et la XXI^e (*suum militem ducebat*), reçut l'ordre de franchir au plus tôt les Ponts-Longs; mais Tacite nous dit expressément que c'était pour lui une route connue, *nota itinera*¹. En effet, il allait se retirer par où il était venu, par la région qui s'étend au nord de la Lippe. Il devait faire hâte, parce qu'il avait à traverser, dans le pays de Munster à Coesfeld, au pied du Baumberg, une plaine argileuse praticable en été, mais facilement délayée par les pluies d'automne. C'était ce qu'Arminius savait bien. Nous avons dit au premier chapitre ce que l'automne avait fait des *Ponts-Longs*, comment Arminius, une fois qu'il vit les Romains engagés dans les défilés, occupa les montagnes, noya davantage encore la route déjà marécageuse en rassemblant les petits affluents de la Stever, qui contribue elle-même à former la Lippe, et fit courir à l'armée de Cæcina un péril dont l'intrépidité et l'expérience de ce vieux chef pouvaient seules triompher. Il n'avait pas, disions-nous, de cavalerie, car on ne peut compter pour tels les chevaux du train ni ceux que les lieutenants et les tribuns de légions et lui-même avaient pour leur usage. On le voit, lorsqu'il veut faire une sortie, distribuer ce peu de chevaux et les siens propres aux plus braves d'entre les soldats : voilà sa cavalerie improvisée². Qu'étaient cependant devenus

¹ *Annales*, I, 63.

² *Annales*, I, 67.

les autres corps ? Tacite ne nous dit rien des escadrons de Pedo ; mais des quatre légions embarquées avec Germanicus, deux, la II^e et la XIV^e, qu'il avait débarquées pour alléger ses vaisseaux, furent maltraitées par une marée d'équinoxe et pensèrent périr ; tant il était vrai qu'on rencontrait au-delà du Rhin non pas seulement des peuples, mais une nature, un sol, un océan et des dieux ennemis. C'était ce dont se plaignait le soldat romain : il demandait à se battre en plaine, non pas au milieu des bois et des marais ; il voulait, disait-il, que tout fût égal, le terrain et les dieux : *non silvas nec paludes, sed æquis locis æquos deos*¹.

Il n'était pas bien étonnant qu'en face des résultats de cette année Tibère montrât quelque mauvaise humeur. Très-résolu à ne reprendre ni l'espoir ni le dessein de conquérir la Germanie jusqu'à l'Elbe, il eût voulu qu'on se bornât à fortifier et à défendre les rives du Rhin. Il comprenait toutefois qu'on devait, pour imposer le respect, frapper un grand coup, de nature à effacer de fâcheux souvenirs. Il était donc forcé de laisser continuer une lutte qui coûtait fort cher et qu'il trouvait peu fructueuse. Germanicus, de son côté, ne négligeait rien pour que la campagne de l'an 16 fût enfin décisive. Il fit construire dans la région rhénane une flotte de mille voiles, s'engagea avec elle dans la fosse drusienne et les lacs, puis la mer, et remonta quelque peu l'Ems, sur les bords duquel il débarqua pour se diriger par terre sur les

¹ *Annales*, I, 63.

rives du Weser et attaquer les Chérusques. Bientôt le Weser lui-même fut franchi, sans doute à la hauteur de Rinteln, et c'est dans la plaine d'Idisiavisus, c'est-à-dire dans la « prairie des fées ¹ », entre ce fleuve et une rangée de collines, que se livra la bataille. Germanicus, pendant la nuit précédente, avait parcouru sous un déguisement les tentes de ses soldats, et il avait entendu leurs expressions de dévouement envers lui, de colère contre les barbares. Des songes favorables étaient venus en outre l'encourager. Le champ du combat, appelé aujourd'hui Hessisch-Oldendorf, au pied du Süntelberg, était bien choisi par les barbares. Vaincus, ils trouveraient un refuge sur les sommets boisés, tandis que les Romains, en cas de revers, auraient un fleuve toujours difficile à franchir à la hâte. Arminius avait placé en arrière, sur les dernières hauteurs, la masse de ses Chérusques, à la fois cœur de son armée et forte réserve. Lui-même s'était posté un peu en avant et sur la pente des collines ; il avait enfin rangé au bas, dans la plaine, une partie de ses alliés. Son plan était d'attirer les Romains, en réservant ses dernières lignes ; mais il put se convaincre que ses hommes étaient incapables d'une longue discipline : ce n'étaient pas les soldats de Marbod ; il leur avait laissé toute leur fougue germanique. La bataille dut commencer vers onze heures du matin, pendant une des dernières journées de juillet ou une des premières du mois d'août de l'année 16. Les Romains s'avancèrent en

¹ V. la *Deutsche Mythologie* de J. Grimm, 3^e édition, page 372.

bon ordre : à l'avant-garde les auxiliaires, Celtes et barbares, à pied et à cheval ; derrière eux les archers à pied, puis quatre légions ; au milieu le général, avec deux cohortes et un escadron d'élite pour sa protection personnelle. Venaient ensuite quatre autres légions, avec les archers à cheval et le reste des cohortes auxiliaires, en tout plus de cent mille hommes, sous les ordres de Germanicus. A peine les Chérusques placés sur les hauteurs eurent-ils aperçu l'ennemi, qu'ils s'élançèrent bien avant le signal, et entraînèrent ceux qui étaient devant eux. Germanicus profita de cette faute, et l'issue du combat se trouva immédiatement décidée. Stertinius reçut l'ordre de tourner, avec une partie de la cavalerie, ce qui restait de réserves barbares, en même temps que l'infanterie romaine, encouragée par un signe heureux, le vol de huit aigles, continuait de marcher contre le gros de l'armée germanique au centre de laquelle se tenait Arminius. Mais déjà les fuyards se précipitaient par les côtés et se noyaient dans le Weser, ou bien rencontraient les archers romains envoyés à leur poursuite. Arminius faisait de vains efforts pour rétablir le combat. Avec sa garde, il tenta un coup furieux contre les auxiliaires ; mais la marche en avant des cohortes gauloises, vindéliennes et rhétiennes, paralysa ce mouvement. Déjà blessé, il ne lui restait plus qu'à se soustraire à une mort certaine. Il se barbouilla la figure avec son sang pour ne pas être reconnu des Romains ; seulement il le fut par les contingents Chauques de Germanicus, qui favorisèrent sa fuite : curieux trait, qui montre quel ascendant exerçait le chef bar-

bare en dépit des divisions de son peuple. De la même façon sans doute échappa son oncle, le vieil Inguiomer ; peut-être était-ce lui qui, avec son ardeur irréfléchie, avait entraîné les Chérusques et amené la défaite. Une fois déjà, lors de la retraite de Cæcina à travers les Ponts-Longs, il avait de la sorte empêché Arminius de vaincre. Il fallut la nuit pour arrêter le carnage ; à une distance de quatre heures de marche, la plaine, et puis les hauteurs et les bois, étaient couverts de cadavres. Les Germains avaient apporté des chaînes pour les prisonniers qu'ils comptaient faire : on répondit à cette bravade par l'érection d'un trophée portant les noms des cantons vaincus dans la journée d'Idisiavisus.

Ils n'étaient pas pour cela subjugués. Quand Germanicus voulut pousser plus avant, jusqu'à l'Elbe, il rencontra un nouveau ban d'ennemis soulevés par Arminius, et commandés par Inguiomer. Il fallut soutenir un nouveau combat, que Tacite a placé sur l'ancienne frontière, dit-il, entre les Chérusques et les Angrivariens, peut-être sur la rive gauche du Weser, non loin de Minden, entre le Wiehegebirge et la Bastau. Ce fut encore, à ce qu'il semble, une très-sanglante journée, dans laquelle les Germains eurent une nouvelle preuve de l'infériorité, soit de leur discipline et de leur tactique, soit de leur armement. Leurs longues lances et leur manque d'armes défensives les livraient, dans les combats d'homme à homme, aux légionnaires armés de courtes et fortes épées et protégés par leurs boucliers.

Ce succès important de Germanicus détermina la

soumission de plusieurs tribus. Le vainqueur érigea un trophée avec cette inscription : « Victorieux des nations entre le Rhin et l'Elbe, César a consacré ce monument à Mars, à Jupiter et à Auguste. » Toutefois on touchait à septembre, et il fallut donc préparer le retour. Quelques légions furent renvoyées par la voie de terre vers leurs quartiers du Rhin. Germanicus fit embarquer le reste sur l'Ems et regagna l'océan. C'est pendant cette nouvelle traversée qu'il fut assailli par l'orage si admirablement décrit par Tacite, et qu'a raconté aussi, dans une page curieuse, le poète Peto Albinovanus ¹. La seule nouvelle de ce désastre suffisait à ranimer quelques mouvements chez les barbares : Germanicus les voulut tout de suite étouffer, en châtiant de nouveau les Cattes et les Marses. Encore une campagne l'année suivante, pensait-il, et son œuvre en Germanie serait achevée. Tibère ne le permit pas ; peut-être suffit-il des raisons que nous avons indiquées plus haut pour expliquer cette défense. Il n'envia pas du moins à Germanicus un nouveau triomphe après celui que le jeune prince avait déjà obtenu, au commencement de l'an 12, pour sa participation à la guerre contre les Dalmates et les Pannoniens. Ovide, dans une de ses poésies Pontiques ², raconte, quoique absent, la première de ces deux journées ; la seconde nous est décrite par Strabon ³ et Tacite ⁴. Celle-ci eut lieu, suivant l'historien

¹ Voir notre premier chapitre.

² II, 1. Cf. III, 4.

³ VIII I, 4.

⁴ *Annales*, II, 41.

romain, le 26 mai de l'année 17, à l'occasion, comme disait la formule officielle, de la victoire remportée sur les Chérusques, les Cattes, les Angrivariens et les autres peuples du Rhin à l'Elbe. « Les dépouilles, les captifs, les représentations des montagnes, des fleuves, ou bien des batailles, y précédaient, dit Tacite, le vainqueur. » Ovide avait dit de même qu'on portait devant le triomphateur, en l'an 12, avec des glaives et des javelots groupés en trophées, les images en argent des villes barbares, de leurs murailles renversées et de leurs habitants subjugués, puis celles des fleuves, des montagnes, des prairies et des bois, c'est-à-dire les peintures ou même les reliefs figurant ces divers objets. Strabon, dans une page célèbre, ajoute un vivant commentaire au récit de Tacite. D'après des témoins oculaires évidemment, — car il paraît, quant à lui, n'être pas revenu à Rome pendant la seconde moitié de sa longue vie, — il donne l'aspect de la journée, et les noms des captifs qui marchaient devant Germanicus, ainsi que des tribus inscrites comme vaincues. Ce fut un magnifique triomphe, dit-il, λαμπρότατον θρίαμβον. Les illustres captifs étaient Ségimund, fils de Ségeste, chef des Chérusques, et sa sœur, puis l'épouse d'Arminius, Thusnelda, et son fils, qui avait alors trois ans ; c'étaient ensuite Sésithacus, fils de Ségimer, autre chef des Chérusques, avec son épouse Rhamis, fils d'Ueromir, chef des Cattes, puis Deudorix, fils de Bétorix, qui était frère lui-même de Mélo le Sicambre. On voyait aussi Libès, prêtre des Cattes, et beaucoup de captifs des tribus ravagées, Chauques, Usipiens et Tenctères,

Chérusques, Cattes, Cattuares, Marses et Tubantes. Et parmi les spectateurs devant qui défilait ce brillant cortège, où figuraient son fils, sa fille et son petit-fils, on montrait un autre chef germain, le beau-père d'Arminius, ce Ségeste, qui avait de bonne heure abandonné la cause de sa patrie.

Il est bien fâcheux que nous n'ayons dans Strabon ni Tacite, ni ailleurs, aucun détail sur ce que pouvaient être ces images de pays, de villes, de fleuves, de montagnes que le peuple romain admira dans cette journée. Elles eussent pu être de nature à beaucoup nous instruire, car nous savons que c'étaient en général des reproductions très-précises. De vastes peintures, des statues improvisées, des tableaux vivants, devaient offrir aux yeux des spectateurs les scènes, les actions, les personnages. Marcellus, dès le temps de l'ancienne république, avait montré, lors de son triomphe, une peinture de la prise de Syracuse. Paul-Émile fit venir pour le sien un peintre grec, Métrodore. Ce luxe, comme tous les autres, ne fit que s'accroître sous l'empire. Comme cela se faisait encore dans la Rome du moyen âge, au temps de Rienzi, on parlait à la foule par des représentations figurées. Le triomphe de Vespasien et de Titus, après leurs guerres contre la Judée, fut en cela particulièrement remarquable. On y vit, se déployant en relief aux différents étages d'une vaste construction en bois, ornée de riches tapisseries, d'ornements d'ivoire et d'or, les différentes scènes des campagnes qu'on venait d'accomplir. « On remarquait, dit Josèphe, un riche pays tout désert ; on voyait des troupes d'en-

nemis succomber, fuir, devenir prisonnières ; de puissantes murailles cédaient aux coups des machines de siège ; de hautes forteresses étaient prises d'assaut ; on voyait l'attaque, la prise de la ville, les luttes corps à corps, les massacres, l'incendie des temples, l'éroulement des maisons... » Une statue allégorique du Jourdain figurait à ce triomphe, nous le voyons par un des bas-reliefs de l'arc de Titus ; de même, sans aucun doute, on avait dû faire figurer au triomphe de Germanicus le Rhin personnifié, avec d'autres représentations de scènes ou de lieux que nulle autre information ne nous permet de deviner et de reconstituer.

Mais le plus précieux trait que Strabon nous livre, c'est la présence de la fière Thusnelda, conduisant par la main le jeune fils d'Arminius : elle l'avait enfanté, nous nous le rappelons, dans la captivité, loin de son mari qui continuait la lutte. Tacite jette en quelques lignes sur la destinée ultérieure de cet enfant, — dont Strabon nous apprend le nom, Thumécicus, — une lueur incomplète mais sinistre ; faisant allusion à un projet d'ouvrage qu'il n'a sans doute pas accompli : « Je raconterai en son temps, dit-il, comment il fut élevé à Ravenne, et de quelle cruauté du sort il fut la victime, *quo mox ludibrio conflictatus* ¹. » Nul ne peut dire de quelles infortunes Tacite veut parler ; mais si l'on se rappelle que Ravenne était le lieu où, sous la garde de l'infanterie de marine, on instruisait les gladiateurs, si l'on imagine que le jeune fils d'Ar-

¹ *Annales*, I, 58.

minius, de bonne heure séparé de Thusnelda, dont on pouvait craindre les conseils maternels, ait fait partie de ces écoles de gladiateurs et qu'il ait plus tard servi aux plaisirs du peuple romain, qu'il n'ait même dû qu'à cela le nom que nous transmet le géographe grec, nom qui signifie comédien ou homme de théâtre, on aura, sans un extrême abus des conjectures, ce semble, un commentaire à la hauteur de la tragique expression dont s'est servi Tacite ¹.

L'historien romain achève sa courte description du triomphe de Germanicus en disant que ce qui attirait surtout les regards, c'était l'air majestueux du vainqueur, et son char couvert de ses cinq enfants ; mais de tristes pressentiments, ajoute-t-il, venaient à la pensée, quand on se rappelait l'affection publique placée sur son père Drusus avec peu de bonheur, son oncle Marcellus enlevé si jeune aux hommages de l'empire, les amours du peuple romain si tôt flétries et si infortunées, *breves et infaustos populi romani amores*. La poétique tristesse de Tacite nous émeut, ainsi que la pensée qu'il évoque de ces glorieuses destinées interrompues par la mort ; mais nous sommes d'autant plus sensibles à sa propre émotion si nous nous rappelons qu'il semble n'avoir pas réservé ses sympathies uniquement pour les vainqueurs, et si nous croyons lire dans l'amertume de ses propres paroles à propos de Thumélicus un certain accent de pitié.

¹ Les paroles de Tacite à la fin du chapitre 16 du livre XI des *Annales* ne paraissent appuyer ni combattre cette supposition.

Ce qui justifiait Tibère d'interrompre les campagnes de Germanicus au-delà du Rhin, c'est que, précisément dans cette année 17, une grande guerre civile éclatait entre Arminius et Marbod. On n'avait qu'à laisser faire les haines intestines, pensait l'empereur : la Germanie se déchirerait elle-même. Nous avons vu que Marbod avait refusé de se joindre au chef des Chérusques contre Rome ; quelques-uns des peuples unis au roi des Marcomans s'étaient cependant joints à son rival contre l'ennemi commun. En voilà assez pour expliquer leur dernière querelle. Si les Longobards et les Semnons avaient quitté Marbod, le vieil Inguiomer, jaloux de son neveu Arminius, était passé avec les siens du côté opposé. En outre, le parti romain subsistait à côté de ces deux factions intérieures : la discorde était donc extrême. Elle ne fit plus que se multiplier et porter ses fruits. Arminius et Marbod se livrèrent plusieurs batailles, à la suite desquelles ce dernier acheva de perdre l'ascendant que sa neutralité précédente avait commencé d'ébranler. Onze ans plus tôt il avait traité avec Rome, dans le moment où il pouvait, grâce à la révolte des Pannoniens et des Dalmates, lui porter un grand coup. Il fit mieux maintenant : il envoya demander du secours à Tibère contre le défenseur dévoué de l'indépendance germanique. L'empereur se garda bien de lui envoyer une armée ; mais il chargea son fils Drusus d'aller en observation dans les provinces romaines du Danube. De là il devait suivre les événements, et aussi les diriger. A défaut des armes, il avait mission d'employer la ruse, c'est à-dire d'enve-

nimer par des intrigues secrètes les divisions des Germains. Le succès ne lui manqua pas : *haud leve decus Drusus quæsivit, inliciens Germanos ad discordias* ¹. Encouragé sous main par lui, un jeune chef de la tribu des Gothons, un de ceux que Marbod avait vaincus, Catualda, envahit le royaume, et bientôt même la capitale de son rival. Marbod n'eut plus de recours qu'à implorer de l'empereur, non pas cette fois une armée, mais un refuge. Cette nouvelle prière était tout à fait de nature à être agréée, car le roi barbare, une fois au pouvoir des Romains, leur servirait d'épouvantail et d'instrument contre tout chef qui ferait mine de devenir trop puissant chez les Suèves : on aurait par lui un motif permanent d'intervention. Tibère l'envoya à Ravenne rejoindre le prince dalmate Bato et le jeune fils d'Arminius ; il y vieillit sans honneur pendant dix-huit ans. Marbod avait cependant fondé et maintenu pendant un quart de siècle dans la Germanie méridionale une puissance considérable. On peut calculer les craintes que cette puissance avait inspirées aux Romains par la joie que Tibère laissa éclater au moment du triomphe. Quand il reçut la lettre invoquant un asile, ses paroles au sénat furent significatives : « Ni Philippe n'avait été aussi redoutable pour les Athéniens ni pour Rome Pyrrhus et Antiochus ². » Velléius n'a pas assez d'admiration et de reconnaissance pour l'adroite politique de Drusus, qui avait su attirer ce dangereux ennemi hors

¹ *Annales*, II, 62.

² *Ibid.*, II, 63.

du royaume où il s'était retranché, comme un habile enchanteur sait faire sortir de sa ténébreuse retraite un serpent caché sous la terre¹. Était-ce pour avoir dépassé la mesure de ce que les Germains pouvaient accepter de lois nouvelles, de discipline et de royauté, ou bien était-ce pour avoir oublié la cause nationale au profit de son unique puissance que Marbod avait échoué? Peut-être, croyant pouvoir confondre les divers desseins, avait-il rêvé une sorte de rivalité en face de l'empire. De telles visées n'étaient pas permises à la Germanie : c'était assez qu'elle ne se laissât pas soumettre; elle ne pouvait rien créer par elle seule et sans Rome. La preuve en était tout au moins dans ses divisions intestines, particulièrement dans ce partage déjà alors si tranché entre le nord et le sud de l'Allemagne, cause perpétuelle de faiblesse, que la politique de Tibère avait fort bien su mettre à profit. C'étaient ces mêmes dissensions qui allaient combler la joie de Rome, en ruinant à leur tour et Catualda, le vainqueur de Marbod, et Arminius lui-même : tous deux succombèrent, non par les Romains, mais grâce aux intrigues de leurs parents ou alliés. Un chef barbare alla jusqu'à offrir à Tibère, en échange de certaines conditions, d'empoisonner Arminius²;

¹ Livre II, chapitre 129.

² *Annales*, II, 88. Il faut ici noter les variantes proposées au texte de Tacite généralement admis. Au lieu de : Reperio apud scriptores senatoresque eorumdem temporum, Adgandestrii, principis Cattorum, lectas in senatu literas, quibus mortem Arminii promittebat si patrandæ neci venenum mitteretur; responsumque esse..., Grimm propose de lire : ad Gandestrii... literas... respon-

mais la politique romaine n'avait pas besoin de se charger de ce crime : peu de temps après, Arminius succombait assassiné par quelqu'un des siens. Il mourait à trente-sept ans, doublement honoré par les regrets de la Germanie et le sincère hommage de Tacite : *liberator haud dubie Germaniæ... canitur adhuc barbaras apud gentes.*

Après cette grande lutte, les *Annales* de Tacite ne donnent plus, sur l'attitude des tribus germaniques, que des indications passagères et de nature à faire croire à un certain progrès de l'influence romaine au-delà du Rhin. Nous avons perdu, comme on sait, la partie de son livre qui traitait du règne de Caligula; peut-être y aurions-nous trouvé quelque sérieuse explication sur cette campagne vers le Rhin, que le récit de Suétone nous présente comme uniquement ridicule. Il faut du moins se souvenir, quand Suétone raconte les sévères mesures prises par l'empereur dès qu'il fut arrivé au camp, des très-intéressantes informations que Tacite nous a antérieurement données ¹ sur ce Lentulus Gétulicus, qui commandait les légions de haute Germanie. Maître absolu de ses soldats dont il était adoré, disposant des légions de basse Germanie par son beau-père Apronius, Lentulus s'était attaché à la fortune de Séjan, après la chute duquel il avait osé écrire à Tibère qu'il resterait inviolablement fidèle tant qu'on ne l'attaquerait pas, mais qu'il verrait dans son rappel un arrêt de

sum esse; M. Mommsen propose: Reperio apud scriptores senatoriisque eorumdem temporum actis Gandestrii, etc.

¹ *Annales*, VI, 30.

mort, et qu'il résisterait. Il avait été, dit Tacite, jusqu'à proposer un traité selon lequel, cédant le reste de l'empire à Tibère, il se réservait sa province de Germanie supérieure. Tibère, au déclin de l'âge, n'avait pas engagé la lutte ; peut-être Caligula se proposait-il de resserrer le frein. Quant aux barbares, ils semblent n'avoir donné lieu ni alors ni sous le règne de Néron, que les *Annales* nous racontent presque en entier, à de sérieuses inquiétudes. Si les Chauques, dont les pirateries incommodaient le nord de l'empire, mettent à leur tête un chef qui, après avoir longtemps servi auprès des légions, consent à les combattre¹, les Chérusques, de leur côté, demandent à Rome même un roi, et Claude leur envoie Italicus, fils de ce frère d'Arminius qui avait déserté la cause nationale. L'empereur lui fournit de l'argent et lui donne une garde : Italicus sera le premier souverain qui, citoyen romain à Rome, ira régner sur des étrangers². De même les Frisons, après mainte révolte, se soumettent volontairement ; le gouverneur de basse Germanie, Corbulon, leur assigne un territoire, et établit chez eux, avec une forteresse, un sénat, des magistrats et des lois. D'autre part, les Cattes sont châtiés de leurs incursions en haute Germanie, et doivent rendre un certain nombre des soldats de Varus qu'ils gardaient prisonniers depuis quarante ans. Enfin l'empire donne asile au roi des Suèves, Vannius, qu'un règne long et généralement paisible

¹ *Ibid.*, XI, 18.

² *Ibid.*, XI, 16.

n'avait pas préservé de certaines intrigues domestiques. L'époque de Claude et de Néron n'offre pas de plus graves épisodes. Les Germains souffrent des mêmes divisions intestines qui ont déjà causé la chute de Marbod et celle d'Arminius. C'est le moment de la ruine des Chérusques, auxquels succède la puissance des Cattes. Les Cattes eux-mêmes sont exterminés par les Hermundures, à qui ils disputent la possession d'une saline. Il y a alors au-delà du Rhin une de ces périodes d'anarchie et de guerre civile qui arrachaient des cris de joie au patriotisme inquiet et jaloux d'un Tacite.

Par contre, ce sont les légions romaines de Germanie, avec leurs auxiliaires Germains, avec les huit cohortes de Bataves cantonnés chez les Lingons, qui remplissent du bruit de leurs révoltes dans le sein de l'empire les deux premiers livres des *Histoires*. On se rappelle le concours qu'elles prêtèrent à Vitellius, le signal donné par la IV^e et la XXII^e, de haute Germanie¹, la marche désordonnée de toute cette armée demi-barbare vers les Alpes et l'entrée tumultueuse dans Rome, où se trouvait déjà réunie toute une milice inaccoutumée, grossie de détachements venus d'Illyrie, de Bretagne de Germanie, que Néron avait dirigés vers l'Orient en vue d'une expédition contre l'Albanie, mais qu'il avait fait revenir d'Égypte haras-

¹ *Histoires*, I, 55. — C'est ici un des passages que Borghesi, *Œuvres*, tome IV, page 244, a corrigés en démontrant qu'il faut lire *duo et vicesima* et non pas *duodevicesima legio*. La dix-huitième avait été une des trois légions détruites avec Varus et non renouvelées.

sés, épuisés, mécontents, matière toute préparée pour les émeutes et la guerre civile.

Du milieu de l'horrible anarchie dont l'empire à son tour donnait l'exemple, naquit le redoutable soulèvement de Civilis, un des plus nobles chefs des Bataves. Les Romains avaient mécontenté son peuple par des levées oppressives et de cruelles insultes. Lui-même, accusé de rébellion avant de l'avoir mérité par Fonteius Capito, légat de Néron en basse Germanie, s'était vu, pendant la dernière année de ce règne, chargé de chaînes et envoyé vers l'empereur pour être condamné : Galba lui avait fait grâce. Irrité contre Rome, il se déclara contre Vitellius pour Vespasien, prétexte commode pour profiter des troubles de l'empire en s'y mêlant ; il fit révolter ses Bataves, auxquels se joignirent bientôt les Canninéfates et les Frisons. Les principaux de ceux sur lesquels il pouvait compter, réunis au fond d'un bois sacré dans un banquet nocturne, s'étaient liés envers lui par de solennels serments. Dès les premiers combats, engagés par lui-même à l'improviste sur le Rhin, il parut redoutable, parce que, tout aussitôt, les auxiliaires barbares des armées romaines, entraînés par son nom, firent défection. Sur la flotte romaine du Rhin, pilotes et centurions furent massacrés : les vingt-quatre vaisseaux furent pris ou se livrèrent eux-mêmes. Ces premiers succès valurent promptement à Civilis l'adhésion des Gaules. Tacite affirme que c'était tout d'abord son plan d'entraîner cette contagion de la révolte, et qu'il avait médité une révolution n'allant à rien moins qu'à le faire roi de ces riches et puissantes contrées,

*in Gallias Germaniasque intentus, si destinata provenissent, validissimarum ditissimarumque nationum regno imminebat*¹. D'ailleurs les récentes révoltes des légions romaines, dans les deux provinces de Germanie, avaient préparé cette solidarité entre la Gaule orientale et la contrée du Rhin : Tacite répète plusieurs fois au premier livre des *Annales* que les Trévires et les Lingons, voisins de ces cantonnements militaires, faisaient cause commune avec les légions vitelliennes ; huit cohortes de Bataves avaient leurs quartiers dans le pays de Langres ; les légions du Rhin avaient elles-mêmes leurs auxiliaires barbares. Tout un ensemble de traits particuliers nous fait ainsi comprendre de quel danger Civilis put très-promptement menacer Rome, et combien les deux mondes commençaient à se pénétrer et même, dans une certaine région voisine des frontières, à se confondre. Au reste, contre Rome elle-même se multipliaient les sinistres présages : le Capitole avait été incendié, et les Druides répétaient que les temps étaient accomplis, que la puissance allait passer de l'empire aux nations transalpines².

Les pages dans lesquelles Tacite a décrit les divers combats livrés par Civilis offrent, à vrai dire, un commentaire direct de plusieurs chapitres du livre sur la Germanie. Civilis agit en véritable chef barbare. Derrière son armée il place sa propre mère, ses sœurs, les femmes et les enfants de ses soldats, afin de s'exciter

¹ *Histoires*, IV, 18.

² *Histoires*, IV, 54.

lui-même et de les exciter à vaincre, et pour leur faire honte s'ils viennent à plier ¹. N'est-ce pas là ce que Tacite nous a décrit dans sa peinture des mœurs germaniques? Ne reconnaît-on pas cette armée qui, au lieu d'être un assemblage formé par le hasard, se compose de guerriers unis par les liens du sang et de la famille ²? Comme les barbares d'au-delà du Rhin, les soldats de Civilis inaugurent le combat par le chant des guerriers et les hurlements des femmes, *virorum cantu, feminarum ululatu sonuit acies* ³. On retrouve ici le fameux *barritus*, cette clameur rauque et saccadée que les Germains faisaient entendre avant la bataille en serrant le bord du bouclier contre la bouche, pour que la voix répercutée sortit plus forte et plus retentissante ⁴. Dans Civilis le Germain se reconnaît encore à ce vœu de laisser croître sa chevelure jusqu'à ce qu'il ait triomphé des Romains ⁵; et Tacite nous a dit en effet que « c'est chez plusieurs tribus un usage général de se laisser croître la barbe et les cheveux, et de ne dépouiller cet aspect sauvage qu'après s'être délié par le meurtre d'un ennemi ⁶ ». Civilis envoyait en présent ses prisonniers romains à Velléda, cette prêtresse des Bructères, qui, du fond de la tour mystérieuse où elle avait établi sa retraite, rendait ses oracles et prédisait l'avenir ⁷. Nul mieux

¹ *Histoires*, IV, 18.

² *Germanie*, c. VIII.

³ *Histoires*, IV, 18.

⁴ *Germanie*, c. III.

⁵ *Histoires*, IV, 61.

⁶ *Germanie*, c. XXXI.

⁷ *Ibid.*, c. LXV.

que lui ne savait profiter contre les légions des dangers et des menaces que leur opposaient le climat et le sol de la Germanie. C'était dans les bois sacrés, à un banquet suprême, qu'il réunissait, comme Arminius, ses guerriers avant l'entrée en campagne; c'était là qu'il allait chercher ces farouches enseignes, en forme d'oiseaux de proie ou de dragons, qui faisaient trembler les Romains eux-mêmes¹. Retiré dans l'île des Bataves, il était habile à rompre les digues ou bien à appeler son ennemi au milieu de marais qui lui devenaient funestes. Puissant d'abord par l'alliance des Trévires, sous Classicus et Tutor, et des Lingons, sous leur chef Sabinus, il enferma deux légions dans Vetera, les réduisit à la famine et les massacra. Il songeait à raser Cologne; mais l'adversaire que lui envoya Vespasien, Pétilius Céréalis, le battit deux fois, à Trèves et à Vétéra, et le força de traiter. Nous ignorons sa fin, le récit de Tacite pour ce qui le concerne ne nous ayant été conservé qu'en partie; nous voyons seulement par la suite les Bataves replacés dans l'alliance romaine, à peu près aux mêmes conditions qu'auparavant.

Sous Domitien, nulle trace de lutte générale entre Rome et la Germanie, mais encore une révolte d'un légat de Germanie supérieure, Lucius Antonius Saturninus, qui se fait proclamer empereur par deux légions romaines. Il comptait sur le secours des bar-

¹ Depromptæ silvis lucisve ferarum imagines, *Histoires*, V, 22. Cf. *Germanie*, c. VII. Effigiesque et signa quædam detracta lucis in prælium ferunt.

bares : une crue subite du Rhin l'en priva et hâta sa punition. Domitien lui-même, s'étant rendu en Gaule sous prétexte de faire le recensement, traversa le fleuve à l'improviste et vint combattre les Cattes, qui habitaient la Hesse. A en croire ses flatteurs, il aurait remporté là d'importantes victoires. Martial¹ l'appelle *summe Rheni domitor* ; des monnaies le représentent foulant aux pieds le dieu Rhin² ; mais Tacite rabaisse cette gloire en racontant qu'à l'exemple de Caligula, Domitien fit paraître à son triomphe, au lieu de prisonniers, des esclaves d'emprunt, vêtus et coiffés à la manière des barbares. Il est certain toutefois, d'après le récit de Frontin, l'auteur des *Stratagèmes*, témoin de cette expédition, que l'empereur livra aux Cattes quelques combats, et fit élever, pour protéger le territoire réputé conquis, une fortification achevée dans la suite par ses successeurs. Peu de temps après cette expédition, Tacite, au chapitre xxix de sa *Germanie*, considère la région où elle semble avoir eu lieu, c'est-à-dire les terres dites décumates, comme une véritable enclave de l'empire.

Ce n'est plus, du reste, dans Tacite que nous aurions à chercher le récit de nouveaux épisodes. Bien qu'il ait écrit sous Trajan, il s'est arrêté à la mort de Domitien, et le temps a détruit toute la dernière partie de ses *Histoires*, depuis les commencements du règne de Vespasien. L'ensemble des traits que nous avons pu recueillir dans son œuvre ou autour de son

¹ IX, 7.

² Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, VI, 380.

œuvre n'en forme pas moins un tableau général et complet de la lutte engagée entre Rome et la Germanie pendant une première période, qui s'étend jusqu'à la fin du premier siècle après l'ère chrétienne. Cette période est close par des travaux de colonisation et de défense auxquels, dans la région rhénane, Trajan lui-même a pris une active part.

Consul dès 91, sept ans avant de devenir empereur, Trajan avait été investi d'abord du gouvernement d'Espagne, et ensuite de celui de la haute, puis de la basse Germanie. La récente expédition de Domitien avait irrité, tout au moins agité les tribus de la région centrale du Rhin. La politique de Trajan fut de renoncer à toute attitude offensive, d'employer la prudence et de se montrer vigilant. Adopté par Nerva le 27 octobre 97, il se trouvait à Cologne quand les envoyés du sénat vinrent lui apprendre son avènement à l'empire après la mort de l'empereur, survenue le 27 janvier 98. Il était aussi nommé à un second consulat pour cette dernière année. Les cinq années qu'il commanda sur le Rhin avant d'aller à Rome revêtir le pouvoir suprême furent consacrées à prendre possession du territoire des Mattiaques¹, sur la rive droite du fleuve, et à élever des forts.

¹ C'est le pays de Wiesbaden ; Pline, *H. N.*, XXXI, 20 : Sunt et Mattiaci in Germania fontes calidi trans Rhenum, quorum haustus triduo fervet. — Ammien Marcellin, XXIX, 4, 3 : Mattiacæ aquæ. — Dès le règne de Claude, une légion romaine avait été employée aux travaux d'une mine d'argent « in agro Mattiaco », *Annales*, XI, 20. Toutefois la place antique de Mattium, *Annales*, I, 56, correspond peut-être, non pas à cette ville, mais à quelque autre lieu située sur l'Eder.

Nous avons déjà eu occasion de nommer quelques-unes des places précédemment fondées par les Romains, en particulier sur la rive gauche, pour défendre le passage du fleuve. Il y en avait deux principales dans la région du Rhin supérieur : c'était Vindonissa, sur l'Aar, lieu de campement de la légion XII^e Claudia, de la XXI^e *Rapax*, depuis la mort de Néron, et des cohortes rhétiques; aujourd'hui Windisch en Argovie, où se sont conservés des restes d'amphithéâtre et d'aqueduc. — C'était ensuite Augusta Rauracorum, colonisée au temps d'Auguste, aujourd'hui Kaiser-Augst près de Bâle, où se trouvent aussi les débris d'un grand amphithéâtre, d'un temple et de bains romains. Le bourg de Rheinfelden, près d'Aarau, a paru construit en partie avec les pierres de la vieille ville romaine, et Badenweiler, dans le grand-duché de Bade, offre quelques fragments de ses bains antiques. — Plus bas, la rive gauche était occupée par les Triboques, les Némètes et les Vangions, trois peuples germaniques qui, après avoir fait partie de l'armée d'Arioviste, avaient accepté la protection romaine, et remplissaient le rôle de gardiens du fleuve. Argentoratum, chez les Vangions, paraît dans Ptolémée, vers le milieu du second siècle, comme quartier de la VIII^e légion. Les noms de Strateburgum et Stratisburgum, désignant cette place, paraissent dans la *Notitia dignitatum* et dans le Géographe de Ravenne, c'est-à-dire au plus tôt au cinquième siècle, et marquent sans doute qu'elle était alors devenue le lieu de réunion de plusieurs routes. A partir du point où il reçoit sur sa rive droite le Mein jusqu'à l'embou-

chure de la Nahe sur la rive gauche, le Rhin coule, non plus du sud au nord, mais brusquement de l'est à l'ouest, et puis de nouveau du sud au nord. Le premier des deux coudes ainsi formés par son cours est marqué, sur la rive gauche, par la place de Moguntiacum (Mayence), et le second par celle de Bingham (Bingen en Hesse-Darmstadt). Ce qu'on appelle de nos jours dans cette dernière ville la Kloppburg est certainement une ruine romaine; quant à Mayence, nous avons déjà dit qu'on pouvait la faire remonter à l'ancienne fondation de Drusus. C'était le cantonnement des légions formant l'armée supérieure de Germanie et la capitale de la province correspondante. Elle marquait le point extrême d'une route commençant à Milan, et touchait aussi à la route de Trèves à Strasbourg. Son musée actuel d'antiquités, sous l'habile direction de M. Lindenschmit, réunit un très-grand nombre de débris romains, et l'on voit encore, dans l'enceinte réservée à la citadelle, la massive construction qui fut sans doute jadis le monument élevé à la gloire de Drusus par ses soldats aussitôt après sa mort. Depuis Bingen, le Rhin, resserré par le Taunus, coule dans un lit très-étroit entre des rives élevées et pittoresques, jusque vers l'embouchure de la Moselle, où ses rives s'abaissent. Les Romains n'avaient pas négligé ce dernier point, très-important; ils l'avaient fortifié sous le nom de Confluentes (Coblentz). On rencontrait ensuite Antunnacum, chez les Ubiens, sur la route entre Coblentz et Bonn. C'est cette ville qui, dans le Géographe de Ravenne, s'appelle Anternacha, et devient au moyen âge Ander-

nach, avec sa grosse tour romaine où s'amarrent les bateaux. Tout près de là César jeta son célèbre pont du Rhin¹. Drusus construisit le sien un peu plus bas, à Bonn, place mentionnée souvent dans Tacite, importante situation, et, à cause de cela, lieu de campement d'une légion romaine. C'est au sujet de cette ville qu'il y a dans Florus un passage fort difficile à expliquer. Drusus, dit-il, fit élever sur la rive du Rhin plus de cinquante châteaux forts; il réunit par un ou plusieurs ponts Bonn et Gesonia, et protégea toutes ces places par des flottes². Qu'était-ce que cette Gesonia réunie de la sorte à Bonn? On ne retrouve absolument aucune trace romaine sur la rive droite du Rhin en face de ce lieu et, de fait, le fleuve est là trop large pour qu'on admette aisément une telle entreprise. Aussi a-t-on proposé diverses leçons pour expliquer le *Gesoniam cum* que donnent les manuscrits. Enfin M. Lersch³ a vu ingénieusement, quoique avec trop de hardiesse peut-être, dans le nom transmis par les copistes une corruption du vieux mot Verona ou Berona, désignant une sorte de faubourg situé jadis au sud-ouest de Bonn, et séparé de la ville par des fossés pleins d'eau, que Drusus, dans

¹ *Guerre des Gaules*, IV, 17, 18.

² Florus emploie (IV, 12) le pluriel *pontibus*, mais ce pourrait être pour signifier les diverses arcades d'un seul pont. Voir dans la correspondance familière de Cicéron les deux lettres de Plancus, X, 18, 23.

³ On trouvera dans les premiers volumes des *Annales de la Société des amis de l'antiquité dans le pays rhénan* plusieurs mémoires de MM. Lersch, Düntzer, Osann, sur cette question.

une vue de sécurité militaire, aura rendus franchissables.

Cologne, de laquelle paraît avoir relevé tout le territoire des Ubiens ¹, était la métropole de la Germanie inférieure. Dotée du *jus italicum*, elle avait bientôt prospéré, et des monuments importants, surtout un temple de Mars, succédant peut-être à un temple barbare, s'y étaient élevés. Un peu plus bas se trouvait Novesium, souvent nommée dans les *Histoires* de Tacite, place forte du pays des Ubiens, sur la route de Cologne à Vétéra, sans doute la ville actuelle de Neuss, tout près de Düsseldorf. Gelduba venait ensuite, peut-être Gelb aujourd'hui; le fort élevé en ce lieu appartenait encore au pays des Ubiens. Quant à la fameuse ville d'Asciburgium, fondée, suivant la tradition, par Ulysse, et où se voyait un autel consacré par ce héros, portant encore son nom et celui de son père Laërte (Tacite nous a conservé au troisième chapitre de sa *Germanie* ces mythiques souvenirs), on croit en retrouver l'emplacement dans le village actuel d'Asburg, voisin de Mörs, en face de l'embouchure de la Ruhr : on a trouvé du moins en ce lieu un certain nombre de débris antiques. La table de Peutinger marque très-précisément, entre Gelduba et Vétéra, une Asciburgia qui doit correspondre à la ville mentionnée par Tacite; d'autre part Ptolémée ² et le Géographe de Ravenne placent une ville du même nom sur la rive droite du fleuve, probablement au lieu où

¹ *Germanie*, c. xxviii. Ubii, quanquam romania colonia esse meruerint.

² II, II, 27.

s'élève aujourd'hui Duisburg. Il est possible qu'une même dénomination se soit appliquée à deux localités différentes, séparées seulement par le fleuve. Ce nom se retrouve du reste une autre fois encore dans Ptolémée¹, pour désigner, au centre même de l'Allemagne, un groupe montagneux probablement identique avec le Riesengebirge; on sait que le souvenir des voyages errants d'Ulysse, comme celui des Argonautes, avait laissé de nombreuses traces dans les vallées ou sur les bords des grands fleuves qui avaient servi de voies aux primitifs essors de la découverte, du commerce et de la civilisation. — Nous connaissons, par ce que nous avons résumé des récits de Tacite, *Vetera castra*. C'était le lieu de campement de deux légions, la V^e Macédonique, la XXI^e *Rapax* jusqu'à la mort de Néron, et plus tard la XXX^e *Ulpia Victrix*. On a cru retrouver quelques restes du pont qu'y avait jeté sur le Rhin Germanicus; Trajan aussi s'en servit comme d'un utile point stratégique. *Arenacum*, ville des Bataves, est citée dans les *Histoires* de Tacite, qui y place la légion X^a *Gemina*²; c'est aujourd'hui Arnhem, selon Cluvier, ou Clèves, ou, selon d'Anville, le village nommé Aert. Elle était située en tous cas à la tête de l'île des Bataves. — A partir de là, le Rhin se partageait en deux branches principales, celle qui, conservant le nom du fleuve, passait par Trajectum et Lugdunum ou Leyde, et celle qui, sous le nom de Vahalîs, allait par Noviomagus se

¹ II, 11.

² *Histoires*, V, 20.

joindre à la Meuse et se jeter dans la Mer germanique par le Helium ostium. Noviomagus ou Noviomagi, aujourd'hui Nimègue, n'est pas cité dans Tacite ; mais les inscriptions qui y ont été trouvées ne laissent pas douter que la légion X^a *Gemina* n'y ait été cantonnée après la guerre de Civilis¹. — Tacite a nommé encore plusieurs *oppida* des Bataves qu'on voit occupés à certains moments par les troupes romaines : Vada, Grinnes, Batavodurum ; il serait difficile d'identifier ces places avec quelque certitude.

Pour ce qui est de la rive droite du Rhin, nous avons marqué aussi les principaux postes que, depuis Drusus, les Romains y avaient fondés et entretenus. Aliso, aujourd'hui sans doute Elsen, près de Paderborn, occupait le premier rang parmi ces stations avancées. Artaunum, aujourd'hui Salburg, dans le Taunus, est sans doute, avons-nous dit, indiqué par allusion dans Tacite avant d'être nommé dans Ptolémée. Nous avons parlé des Longs-Ponts construits par les légions dans les endroits marécageux, soit au travers de ce qu'on appelle encore de nos jours le marais de Burtange, sur la frontière orientale de la Hollande, soit en Westphalie, sur la rive nord de la Lippe. On a cru enfin pouvoir distinguer dans le récit de Tacite, au second livre des *Annales*², une place nommée Amisia, sur les bords de l'Ems, et sous la protection de laquelle Drusus aurait placé sa flotte ; mais comme le même nom désigne aussi précisément

¹ Voir dans l'*Encyclopédie* de Pauly l'article *Legio*, tome IV, page 890.

² II, 8.

ce fleuve, il n'est pas sûr qu'on soit autorisé à faire cette distinction. *Classis Amisiæ relicta lævo amne* peut vouloir dire seulement que la flotte de l'Ems jeta l'ancre en face et près de la rive gauche. Il est vrai toutefois que Ptolémée nomme une Ἀμισία ou Ἀμισία, qu'on a voulu identifier avec Delfzyl. Drusus, qui s'était emparé de l'île de Burchana, en avant de l'embouchure de l'Ems, et qui y avait sans doute établi une station utile pour sa flotte, pouvait bien avoir voulu se procurer une autre station sur les bords mêmes du fleuve. En tout cas, Tacite n'offre qu'un seul passage où l'on puisse se demander s'il ne désigne pas en effet par ce nom une station romaine au-delà du Rhin.

C'était incontestablement au sud du bassin rhénan, vers le cours supérieur du fleuve, que la colonisation et l'occupation romaines, admettant à la fois des éléments celtiques et germaniques, s'étaient le plus avancées. Tacite a expliqué dans sa *Germanie* comment se peuplèrent les « champs décumates ». Ce furent d'abord des Gaulois sans feu ni lieu qui allèrent s'établir, après qu'une campagne de Drusus en eut fait fuir les Suèves Marcomans, dans cette région située entre le haut Rhin et les sources du Danube. Il y a là une sorte de triangle qui commande tout le sud-ouest de la Germanie, et qu'il importait fort aux Romains de ne pas laisser entre les mains de peuples hostiles. Quand ces Gaulois y furent entrés, Rome vint aussitôt leur offrir ou leur imposer sa protection, en échange de laquelle ils durent payer sans doute une redevance égale au dixième des produits de leur

agriculture : de là le nom de *decumates* ou *decumani*. Le pays ne put toutefois passer pour incorporé à l'empire qu'après qu'il eut été entouré d'une ligne de fortifications destinée à protéger aussi le territoire occupé par les armes romaines sur la rive gauche du Rhin. Cette ligne consistait, suivant les besoins de la défense, en fossés flanqués de remblais ou *aggeres*, et, par intervalles, munis de châteaux forts et de tours, en stations militaires avec murs fortifiés, etc. On appelait cette série de travaux le *limes trans-rhenanus*. Commencée par Tibère et Drusus, continuée par presque tous les empereurs, elle partait de Cologne, et, en passant par Ems, la région du Tainus, Aschaffembourg et Lorch, elle venait se rejoindre à une autre ligne couvrant le haut du Danube, *limes transdanubianus*, et s'arrêtant à Ratisbonne. Les restes de ces fortifications subsistent encore çà et là, désignés sous les noms de *Pfahlgraben*, fossés fortifiés par des pieux, *Teufelsmauer*, mur du Diable, etc.¹.

Voilà en avant de quelles frontières l'Empire sut organiser les deux provinces de Germanie. On a beaucoup discuté sur la quadruple question de savoir quand ces provinces avaient été instituées, quelle était leur frontière commune, où commençait au sud la Germanie supérieure, et si les deux provinces n'avaient pas une existence individuelle, ou bien si elles dépendaient en quelque chose de la province voisine, de la Belgique. Nous ne voulons qu'ajouter quelques

¹ Voir Stälin, *Wirtembergische Geschichte*, tome I, pages 14, 61, 80.

mots sur chacune de ces questions, afin de donner tous les principaux traits d'un tableau de la frontière au temps où écrivait Tacite.

Il est certain que les Germanies cisrhénanes formaient deux provinces séparées au commencement du règne de Néron. Tacite raconte en effet ¹ que, Paulinus Pompeius et Lucius Vetus y étant légats, Paulinus fit achever la digue commencée soixante-trois ans auparavant par Drusus pour contenir le Rhin, et Vetus se proposa de creuser un canal pour joindre la Saône et la Moselle. Les troupes romaines, embarquées sur les côtes de la Méditerranée, et remontant le Rhône et la Saône, auraient été portées par ce canal, en évitant l'embarras et la fatigue des marches, de la Moselle dans le Rhin et de là dans l'océan. Ælius Gracilis, légat de Belgique, fit avorter ce projet en effrayant Vetus sur le danger de porter ses légions « dans une province qui n'était pas la sienne », et de paraître briguer l'affection des Gaules, ce dont l'empereur prendrait de l'ombrage. Tel est le récit de Tacite; ses expressions « ne legiones alienæ provinciæ inferret » prouvent que la Germanie où commandait Vetus, évidemment la Germanie supérieure, voisine de la Saône, était bien une province distincte, au même titre que la Belgique. Ce texte se rapporte à l'année 58; c'est encore au règne de Néron que se rapporte un autre passage très-formel de Tacite, qui dit qu'avant l'époque de Vitellius, chacune des deux armées de Germanie cisrhénane restait dans les limites

¹ *Annales*, XIII, 53.

de sa province¹. Mais nous pouvons remonter plus haut. Tacite² mentionne L. Apronius, propréteur de la basse Germanie, qui fait venir des troupes de la province supérieure : « L. Apronius, inferioris Germaniæ proprætor, vexilla... e superiore Germania accivit. » Nul doute, on le voit, que les deux Germanies ne fussent dès lors distinctes. Plus anciennement encore, des légats de Germanie sont désignés soit par le mot *legati*, soit par des expressions qui paraissent synonymes; Visellius Varron est dit « inferioris Germaniæ legatus » pour l'année 21³; Lentulus Getulicus, vers l'année 28, « superioris Germaniæ legiones curabat⁴. » Bien plus Tacite, rendant compte, pour la première année du règne de Tibère, de l'état de la frontière rhénane au début de la révolte des légions, s'exprime ainsi⁵ : « Duo apud ripam Rheni exercitus erant : cui nomen superiori sub C. Silio legato; inferiorem A. Cæcina curabat. » La question est de savoir si le mot *exercitus* peut passer pour désigner ici une *province*. Or, dans le premier des passages de Tacite que nous venons de citer, le double commandement de Pompeius et de Vetus est désigné par ces mots : « exercitui præerant »; une intéressante inscription, restituée par M. Léon Renier, et qui se rapporte au règne de Vespasien, alors qu'il y avait certainement deux provinces de Germanie, nous

¹ *Histoires*, I, 51.

² *Annales*, IV, 73.

³ *Annales*, III, 41,

⁴ *Annales*, VI, 30,

⁵ *Annales*, I, 31.

montre le légat de la province supérieure, Cn. Pinaris Cornelius Clemens, désigné simplement par ces mots : « Legatus pro prætore exercitus germanici superioris¹ ». Prendre le commandement d'une armée s'appelait, dès le temps de la république, prendre la direction d'une « province ». Le vieux mot *vincia* ou *provincia* désignait l'autorité revêtue par le haut fonctionnaire romain en dehors de la ville, sur quelque portion du territoire vaincu². S'il suffisait au temps de Néron et de Vespasien d'employer ces expressions pour désigner le chef de l'une ou de l'autre province de Germanie, peut-on raisonner par analogie, estimer que les mêmes mots aient eu en des époques différentes le même sens, et croire que la Germanie formait une province dès avant l'ère chrétienne, parce que Sentiarius Saturninus, après son gouvernement de Syrie, est envoyé en Germanie comme légat « legatus Augusti in Germania³ », et parce que Velleius dit aussi de son successeur Varus : « Is quum exercitui qui erat in Germania præesset⁴ » ? Est-cé la résolu-

¹ *Revue archéologique*, XVI^e année, page 358. — Cf. Orelli-Henzen, 5256, 5427. L'inscription 6501 du même recueil cite un « proprætor Germaniæ superioris et exercitus in ea. »

² Festus, édition d'Otfried Müller (1839), pp. 226, 379. Mommsen, *Handbuch der römischen Alterthümer. Römischen Staatsrecht*, 1871, page 80 ; *Die Rechtsfrage*, pages 1-14. Tacite distingue les deux mots *exercitus* et *provincia* dans le passage que nous avons cité tout-à-l'heure : « Exercitus finibus provinciarum discernabantur. » *Histoires*, I, 51.

³ Dion l'appelle ὁ τῆς Γερμανίας ἄρχων.

⁴ II, 105, 117. Florus dit, avant de raconter la défaite de Varus : Difficilius est provincias obtinere quam facere.

tion de réduire en province romaine ce qu'on avait déjà vaincu de la Germanie, est-ce l'introduction du droit et de l'impôt romains, signes ordinaires de la réduction en province, qui ont causé la révolte des barbares et le désastre de Varus en l'an 9 ap. J.-C. ? Comme nous savons que c'est dans le pays au-delà du Rhin que Varus commit ses imprudences et rencontra sa ruine, nous devons penser qu'il ne s'agissait pas cette fois, directement au moins, du territoire en deçà du fleuve. Il est probable, en résumé, qu'après avoir été d'abord, à la fin du règne d'Auguste, de simples commandements militaires, les deux Germanies ne reçurent une entière organisation qu'au commencement du règne de Tibère ; mais, en tout cas, les deux armées sont distinctes dès l'année 14 au plus tard, et chacune des deux Germanies a son légat, nous l'avons vu, dès les années 21 et 28¹.

Un texte de Tacite nous a nommé un propréteur de la basse, et une inscription nous a désigné un propréteur de la haute Germanie. Donc ces deux provinces étaient réservées à l'empereur, comme toutes les provinces situées sur des frontières toujours menacées ; leurs légats étaient consulaires, et par là supérieurs aux légats des provinces sénatoriales. Indépendantes quant à l'administration militaire, elles étaient sans nul doute réunies à la province de Belgique pour l'administration financière, car nous n'avons pas une seule inscription désignant un procura-

¹ Voir sur cette difficile question quelques pages utiles de M. Mommsen dans les *Comptes rendus de la Société royale de Saxe*, année 1852, pages 231 sq.

teur d'une des deux Germanies ni des deux ensemble, mais nous en avons un assez grand nombre nommant des « procuratores Belgicæ et duarum Germaniarum ¹. »

La frontière commune entre les deux provinces était, selon Ptolémée, qui écrivait au milieu du second siècle, la rivière Obrinca; mais quelle était cette rivière? Ritter, Bœcking et d'autres érudits admettent que c'était la Moselle; ce ne pouvait être en tout cas que la basse Moselle, car la partie supérieure de cette rivière appartenait à la province de Belgique. D'autres ont pensé que l'Obrinca est le petit cours d'eau nommé Vinxtbach, affluent occidental du Rhin, près de Brohl, un peu au nord d'Andernach et de Coblenz. Ce qui a suggéré cette conjecture, c'est qu'on a trouvé en 1810, sur les bords de ce cours d'eau, une pierre-frontière, comme il y en avait beaucoup en Gaule. Cette pierre, conservée aujourd'hui à Bruxelles, dans le Musée royal d'antiquités et d'armes, porte l'inscription suivante : FINIBVS ET GENIO LOCI ET J. O. M. MILIT. LEG. XXX V. V. M. MASSIAE-NIVS SECVNDVS ET L. AVRELIVS DOSSO V. S. L. M. ². C'était donc une formule d'adoration vouée par deux soldats de la légion XXX^a *Ulpia victrix* aux divinités de la frontière, au génie du lieu et à Jupiter. Le mot

¹ Spon, *Antiquités de la ville de Lyon*, édition de M. Léon Renier, page 163. — Cf. Ernest Desjardins, *la Table de Peutinger*, page 69, etc.

² Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, 1867, n° 649. — Cf. Watterich, *Die Germanen des Rheins, Ihr Kampf mit Rom*, 1872, pages 5 et 6.

Vinx et le mot *Brenk*, qui survivent aujourd'hui attachés à deux points de ces localités, ont paru reproduire le mot romain *Fines*, et le nom du cours d'eau, *Obrinca*. En tout cas, si Ptolémée ne fait commencer la Germanie supérieure qu'à Worms chez les Vangions¹, Tacite place évidemment Mayence dans cette même province², et, comme depuis Mayence jusqu'au confluent de la Moselle la rive gauche du fleuve est partout escarpée et n'offre pour une frontière, ce semble, aucune ouverture qui puisse servir d'attache, il faut dès lors ne chercher la limite des deux provinces, au nord de Mayence, qu'en l'un ou l'autre de ces deux points d'ailleurs très-peu éloignés l'un de l'autre, l'embouchure de la Moselle ou celle du Vinxbach. — Les textes sont encore plus obscurs sur la question de savoir où commence vers le sud la Germanie supérieure, soit aux sources mêmes du Rhin, soit aux lieux où la chaîne du Jura s'infléchit vers le fleuve, en excluant les Helvètes de la province, en y comprenant les Rauraques et les Séquanais orientaux.

Telle était, vers le temps de Tacite, la frontière rhénane; les rapports de commerce, nous l'avons dit, commençaient de mélanger les populations de cette contrée, et y créaient des villes prospères. Mais on comprend que l'historien romain, avec le souvenir

¹ Ptolémée, II, 6.

² *Histoires*, IV, 15 et 19 : Batavorum cohortes Magoutiaci agentes... spreto Flacco, inferiorem Germaniam petivere. — *Ibid.*, IV, 59 : Tutor... quantum militum apud superiorem Rheni ripam in eadem verba adigit, occisis Magontiaci tribunis...

de toute la longue lutte que nous venons de rappeler, continuait à considérer ces barbares comme de mortels ennemis pour l'empire. A leurs premières conquêtes sur la Gaule se rattachaient pour lui l'origine même et le sens de leur nom. « Ce nom est nouveau, dit-il, et d'adjonction récente. Ceux de ces peuples qui les premiers traversèrent le Rhin et battirent les Gaulois furent alors appelés Germains. Ce nom, particulier d'abord à une tribu, prévalut peu à peu au lieu de celui de la nation, de sorte que, pris d'abord par les vainqueurs comme un titre inspirant la crainte, puis adopté par tous, il devint général. » Une observation confirme tout d'abord cette opinion de Tacite que le nom des Germains ne remonte pas à une haute antiquité : c'est qu'il ne se trouve pas en effet avant César. Il paraît, à la vérité, dans les Fastes capitolins, pour l'an de Rome 531 (222 avant J.-C.); mais ces Fastes n'ont été composés que vers la fin du règne d'Auguste, d'après de vieux documents authentiques sans doute, non toutefois sans que les anciennes dénominations géographiques aient pu y être modifiées suivant les nouvelles données officielles. Cicéron emploie ce nom pour la première fois dans sa harangue sur les provinces consulaires¹ en l'an 56, puis au sénat dans le discours prononcé contre Pison² en l'année 55, c'est-à-dire deux et trois ans après le commencement de la guerre des Gaules. Quel en est le sens? On a expliqué de vingt manières différentes

¹ XIII, 33.

² XXXIII, 81.

et le mot et la phrase de Tacite. Les uns veulent lire « a victo ob metum », au lieu de « a victore ob metum » ; ils pensent que ce sont les Gaulois vaincus qui, dans leur frayeur, ont appelé leurs ennemis d'un nom celtique, *gairn*, cri, les crieurs ; ou bien de *ger*, près, les voisins. Suivant d'autres, le mot *Germani* serait d'origine tudesque, et signifierait *die Wehrmänner*, les hommes de guerre, les guerriers redoutables. Ainsi se seraient appelés eux-mêmes les premiers envahisseurs, pour effrayer les Gaulois, et le surnom se serait étendu à toutes les tribus, se substituant au nom national et traditionnel qui les désignait comme la race de Tuisco ou Tuisto, les Teutons. Cette explication, bien qu'on ne puisse prétendre qu'elle soit hors de doute, paraît en tous cas préférable à celle qui prend le mot *germani* dans son sens latin, et suivant laquelle ce seraient les Romains qui, au premier aspect des soldats d'Arioviste, auraient nommé ces ennemis les *vrais* barbares, par opposition aux Gaulois, moins redoutables ¹.

Si le nom par lequel on désignait ces peuples au temps de Tacite lui paraissait relativement moderne, il n'en était pas de même pour la date de leur arrivée en Germanie. Il les disait autochthones ; c'est-à-dire qu'en réalité leur immigration était d'une date assez ancienne pour qu'il n'en eût recueilli aucune sorte de souvenir. Quand il suppose qu'on n'aurait pu venir en Germanie, dans les temps primitifs, que par mer,

¹ Cette opinion est soutenue par Ad. Holtzmann dans son livre *Kelten und Germanen*, 1855, et dans son Commentaire de la *Germanie* de Tacite, 1873.

il n'est pas d'accord sans doute avec la réalité historique. Certaines traditions conservées dans Jornandès et Paul Diacre représentent, il est vrai, une immigration de Scandinavie en Allemagne par la Baltique ; mais d'autres documents du Nord, mieux d'accord avec l'ensemble général des vestiges historiques, appuient l'opinion plus vraisemblable qui fait venir les Germains par les plaines orientales de l'Europe, pour se répandre ensuite au sud et au nord. Il est dit, par exemple, au commencement de l'*Ynglinga Saga*, qu'en Asie, dans sa capitale d'Asgord, régnait Odin : quand les Romains commencèrent de pénétrer sur le continent asiatique, il fit retraite au nord, puis à l'ouest ; il envahit d'abord le Gardariki, c'est-à-dire la Russie, puis la Saxe, c'est-à-dire l'Allemagne, où il partagea ses États entre ses fils ; de là, il passa dans l'île de Fionie, puis à Sigtuna en Suède. L'introduction de l'Edda de Snorre donne un récit analogue, qui contient assurément plusieurs traits réellement historiques.

Ce que Tacite lui-même a recueilli de primitives légendes germaniques est confirmé quelquefois singulièrement par les monuments de l'ancienne littérature ou de la religion scandinave. Ils chantent, dit-il, le dieu Tuisco, né de la Terre, et son fils Mann, père de leur nation. Ils donnent à Mann trois fils, lesquels ont transmis leurs noms aux trois tribus principales, aux Ingévones, qui sont les plus voisins de l'océan, aux Herminones, qui sont au centre du pays, et aux Istévones. Or Pline, dans son *Histoire naturelle*, donne aussi le premier de ces trois noms, et les ma-

nuscrits, au lieu d'*Ingævones*, donnent *Ingvæones*, peut-être avec raison, car l'éponyme est ici sans doute Ingu ou Ingvo : la mythologie du Nord désigne ainsi un fils d'Odin qui donne naissance à une famille royale et à tout un peuple, les Ynglings. Les descendants du second fils de Mann doivent s'appeler les Herminones, et non pas, comme le disent certains manuscrits et Pomponius Mela¹, les Hermiones. On reconnaît en effet le même nom qui se retrouve dans l'ancienne langue tudesque : *Irmin diot*, *Irmin sùl*, le peuple, la colonne du grand dieu. Le troisième nom, celui des Istévones, paraît plus difficile à identifier avec quelque nom scandinave, et l'on ne voit pas assez comment s'autorise la conjecture de Jacques Grimm, qui veut lire *Iscævones*, et retrouver dans ce nom de peuple le vieux mot *Askr* (en allemand *esche*, frêne), qui servirait à rattacher ici le souvenir de ce poème de l'Edda² où le premier homme est créé du tronc d'un arbre. L'authenticité du trait légendaire recueilli par Tacite est encore démontrée par la persistance de ces trois noms dans plusieurs monuments ultérieurs. Un manuscrit du couvent de Saint-Gall par exemple³ contient, dans une bizarre énumération de peuples dont les noms sont étrangement altérés,

¹ III, fin du chapitre 3.

² La Voluspa, 17, 7.

³ Manuscrit sur parchemin de 193 pages, relié en bois, intitulé « Leges Alamannorum », coté n° 732. Notre citation est à la page 154. Cf. Graff, *Althochd. Sprachschatz*, I, 497. Pertz, *Monum. German.*, VIII, 314. *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1862, pages 532-538.

les lignes suivantes, écrites au septième siècle, suivant M. Müllenhoff : « Tres fuerunt fratres unde sunt gentes, Erminus, Inguo et Istio. Frater eorum Erminus genuit Gothos, etc. » Dans un autre manuscrit du moyen âge ¹ on lit : « Muljus rex tres filios habuit quorum nomina hæc sunt : Armen, Tingus, Ostjus. Armen genuit Gothos, etc. » Ailleurs ² les trois noms deviennent Hessitio, Armeno, Negue. Pline l'Ancien ³ avait déjà donné, disions-nous, dans sa généalogie des peuples germains, les noms mentionnés par Tacite; mais les variantes des documents ultérieurs paraissent démontrer que ce n'est pas la relation des deux écrivains latins qui a servi de source commune; peut-être de pareilles traditions se trouvaient-elles transmises par ces chants nationaux des barbares qui leur servaient comme d'annales historiques.

Ce sont aussi, bien entendu, entre les peuples germains, les plus redoutés déjà par leurs précédentes invasions que Tacite connaît davantage. Il compte avant tout les Suèves, que César a dû combattre sur le Rhin, et qui ne sont pas moins redoutables à la fin du premier siècle, quand, du centre même de la Germanie, ils servent d'appui ou de réserve aux tribus les plus voisines de la frontière occidentale, et, sous la conduite habile d'un chef tel que Marbod,

¹ Manuscrit de la Cava. Cf. Holtzmann, Commentaire sur la *Germanie* de Tacite, page 101.

² Dans Nennius, *Histora Britonum*, chapitre 17.

³ Pline, *H. N.*, IV, 99.

s'organisent en un vaste royaume à la discipline toute romaine. L'histoire de la lutte déjà soutenue par Rome lui a également appris ce que valent les Chérusques si un chef tel qu'Arminius se met à leur tête. Tacite a fort bien distingué deux choses, d'abord que ces tribus barbares savaient fort bien se liguier entre elles pour être plus puissantes en face de Rome, et en second lieu que leurs agressions contre l'Empire ne cesseraient plus. L'histoire retrouve plus tard, en effet, dans la suite des invasions, les mêmes peuples qu'il a signalés au premier siècle ; les noms changent pour quelques-uns, parce que les ligues temporaires sont devenues des confédérations permanentes où les groupes se sont subordonnés ; mais les principales tribus subsistent. Déjà Tacite nous avait dit des Suèves qu'ils formaient en Germanie une grande association dont les députés se rendaient à certaines époques solennelles dans le bois sacré des Semnon. Ce sont les mêmes barbares qui reparaîtront au quatrième et au cinquième siècle pour prendre part aux invasions, soit sous le nom de Suèves, soit avec une dénomination disant par elle-même leur puissance, fruit d'une association considérable, celle d'Alamans, c'est-à-dire « tous les hommes ». Quant aux Chérusques, avec les Chauques et d'autres petits peuples, ils se réuniront aux Saxons, confondus au temps de Tacite en Holstein avec les Cimbres, mais déjà distingués par Ptolémée. De leur côté, les Bructères, les Cattes, les Chamaves ¹, les Ampsivariens, les Sicam-

¹ Table de Peutinger : Chamavi qui et Franci.

bres, les Angrivariens, ¹, les Chasuaires ², tous peuples nommés par Tacite, formeront aussi au quatrième siècle la vaste et célèbre confédération des Francs ³. Tacite ne peut connaître encore ce dernier nom, qui paraît pour la première fois au milieu du troisième siècle.

Il serait intéressant de constater que l'auteur de la *Germanie* ait connu les Goths ; mais il est fort douteux qu'on puisse identifier avec ce grand peuple les *Gothones* par lui mentionnés à l'embouchure de la Vistule, et nous avons dit plus haut que la thèse de Jacques Grimm, soutenant l'identité de ce nom avec celui des Gètes qui habitaient encore à la fin du premier siècle les bords du bas Danube, n'avait pu prévaloir. Les Goths proprement dits paraissent établis sur les côtes septentrionales du Pont-Euxin au commencement du troisième siècle, et, lorsqu'ils approchent du bas Danube, plusieurs écrivains, comme Jornandès lui-même, leur historien national, les désignent improprement par ce nom de *Getæ*. On n'en peut rien conclure quant à une affinité quelconque entre l'une et l'autre nation.

En résumé, ce n'est qu'au point de vue de la guerre, à vrai dire, que Tacite a observé les Germains, c'est-à-dire avec la pénible mémoire des luttes que Rome

¹ Voir pour ces premiers peuples Sulpice Alexandre dans Grégoire de Tours, II, 9.

² Ammien Marcellin, XX, 10.

³ Eumène, *Paneg.*, VI, 5 : *Diversæ Francorum gentes*. — Nazarius, *Paneg.*, IX, 18 : *Innumerae gentes ad bellum coactae collativam vim comparant*.

avait déjà soutenues contre eux, et avec l'attristante prévision de celles qu'elle aurait à subir encore. Il a fait acte de patriote avant de se montrer grand historien. Tout en profitant, pour observer, d'un moment où les forces ranimées de l'empire et quelques échanges pacifiques suspendaient les hostilités et assuraient une sorte de trêve, il ne s'y est pas trompé, il n'a pas conçu d'illusions. Il semble qu'en écrivant après sa *Germanie* le récit des guerres précédentes, il ait voulu confirmer et contrôler ses propres assertions par les témoignages historiques, montrer par le détail précis et réel l'identité, la persistance, le progrès de ces peuples, et affirmer de nouveau par ce qu'ils avaient été déjà ce qu'ils devraient être un jour. Il n'en est que plus étonnant que cette vive préoccupation, toujours présente, lui ait laissé le calme d'esprit et de vue nécessaire pour une enquête à la fois si étendue, si profonde et si impartiale.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'invasion et de la conquête de l'empire romain par les peuples germaniques. L'École romaniste et la théorie des races : Dubos et Montesquieu.

Ce qu'il faut entendre par l'invasion. — Ses diverses phases. — Quel compte on doit faire des traités conclus entre les empereurs et les barbares. — Invasion de la Gaule par les Visigoths, les Burgundes et les Francs. — Dépossession légale des vaincus. — Applications diverses du wehrgeld. — Résultats de la conquête. Opinions de MM. Littré et Guérard. — Lois barbares; leur caractère personnel. — Origines germaniques de la communauté des biens, du jury, etc. L'élément germanique devait se joindre à l'héritage du génie classique et au christianisme pour la formation des sociétés modernes.

Nous avons essayé de démontrer que le grand intérêt du livre de Tacite est d'avoir saisi et décrit, au principal moment de son premier essor, la civilisation d'une race appelée à jouer bientôt un rôle important dans l'histoire. Ce rôle historique des Germains, après s'être annoncé par leur progrès intérieur, que nous ont attesté César et Tacite, s'est révélé par l'invasion, par la conquête du monde romain. S'il est vrai, comme quelques publicistes l'ont soutenu, qu'il n'y ait pas eu d'invasion ni de conquête germanique, mais seulement une juxtaposition et ensuite une

fusion laissant subsister, sans mélange nouveau d'éléments considérables, l'ascendant continué ou transformé de l'empire, si les barbares sont entrés non pas en conquérants, mais à la prière des Romains, qui voulaient mettre à profit leurs services, si de plus, comme le pensent quelques-uns, les Germains n'ont apporté avec eux aucune idée, aucune institution, aucune influence nouvelle, le livre de Tacite n'est plus d'aucun prix, et il ne reste qu'à s'étonner soit de l'inutile attention accordée par un si grand esprit à une barbarie qui aurait été sans règle et sans avenir, soit des vaines terreurs et des fausses prédictions que d'imaginaires périls lui auraient inspirées. Rome n'a-t-elle donc fait autre chose que de transmettre ses pleins pouvoirs aux barbares, sans cesser de les dominer eux-mêmes, ou bien demeure-t-il incontestable que son héritage, quel qu'il pût être, ne suffisait plus à lui seul, et qu'une race nouvelle devait être appelée à prendre part à l'œuvre de la civilisation ? La question est d'autant plus grave que l'histoire de nos propres origines y est engagée : c'est ce qui explique la persistance et l'ardeur du débat entre deux opinions opposées, représentées par deux écoles, ayant à leur tête, la première l'abbé Dubos, et la seconde Montesquieu.

C'est une chose singulière et peut-être assez humiliante qu'entre toutes les opinions humaines les opinions historiques se montrent particulièrement variables et chancelantes. Les vérités de l'ordre métaphysique sont placées si haut qu'on ne s'étonne pas qu'à les contempler l'intelligence des hommes puisse

se troubler et avoir à se reprendre ; mais il semblerait qu'en face des réalités de l'histoire, une fois acquises au domaine des souvenirs et du passé, le témoignage et le sentiment des contemporains, bientôt contrôlés, dussent suffire en se transmettant à travers les âges. Loin de là ; ces réalités historiques, peut-être parce qu'elles sont les œuvres de notre liberté essentiellement vivante, nous apparaissent comme douées d'une sorte de vie propre qui les transforme sans cesse, pendant que d'autre part la vue de chaque observateur se modifie suivant les sentiments et les idées de son temps. On ajoute, instruit ou ému par quelque ébranlement récent, aux observations des précédents historiens, ou bien on les réfute, ou bien on redit à son insu, en partie du moins, ce qu'ils avaient fait oublier : perpétuel travail de la pensée humaine sur les œuvres humaines, travail que nous ne devons pas après tout croire stérile, qui exerce, fortifie, et sert finalement au progrès de la vérité.

Assurément c'était un homme d'esprit que l'abbé Dubos. Distingué dès sa jeunesse par M. de Torcy, il prit une part active aux négociations d'Utrecht et de Rastadt, et continua ses utiles services pendant la régence. Il se fit connaître en même temps comme historien et homme de goût. Son *Histoire de la ligue de Cambrai* est un ouvrage sensé ; ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719), où il montre une réelle liberté de principes littéraires, des vues multiples et quelquefois hardies, une double connaissance de l'antiquité classique et de la renaissance peu commune de son temps, lui ont mérité un sé-

rieux éloge de Voltaire. On pourrait lui faire honneur d'avoir, dans une brochure politique, prédit soixante-dix ans à l'avance la sécession des colonies anglaises d'Amérique, s'il n'avait annoncé du même coup à la Grande-Bretagne, pour une époque prochaine, de funestes destinées. Membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel après M. Dacier, il comptait, cela est sûr, parmi les esprits actifs et éclairés de son temps. Les étrangers les plus attentifs au mouvement littéraire de la France, David Hume par exemple, prêtaient l'oreille à ses théories : il avait un des premiers affirmé l'influence des climats.

On sait de quelle réaction furent suivies les cruelles dernières années du règne de Louis XIV. La liberté des opinions se donnant carrière, on discuta bientôt avec ardeur sur l'autorité royale, sur les pouvoirs des princes ou de la noblesse, sur l'opposition des parlements et les droits des peuples. La vivacité des discussions enfantait les théories, l'esprit d'examen appelait la critique historique. Dubos ne resta pas à part ; en face du comte de Boulainvilliers¹, suivant lequel, par suite de la victoire formelle des Francs en Gaule au cinquième siècle, l'institution d'une aristocratie privilégiée continuait à peser de droit sur la nation, il publia en 1734 son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, ouvrage considérable, intéressant, mais paradoxal, où il soutint que croire à une conquête de la

¹ *Histoire de l'ancien gouvernement de la France et des parlements*, 1727.

Gaule par les Francs, c'était être victime d'une illusion historique. Les Francs étaient venus, disait-il, non pas en ennemis, mais en alliés, appelés par les Romains eux-mêmes, et bientôt engagés par des traités formels à les servir, comme manœuvres pour labourer leurs champs, comme soldats pour défendre leurs frontières. Pendant plus de deux siècles, les Francs avaient ainsi vécu sous la domination de l'empire, qu'ils acceptaient et dont ils devenaient les appuis. Ils recevaient des terres et conservaient leurs institutions et leurs coutumes, sans aucun détriment pour la population gallo-romaine ; leurs chefs étaient fiers de recevoir les titres et les dignités que leur conféraient les empereurs. Quand donc Rome succomba épuisée, elle fit à ces barbares une cession bien en règle, par laquelle ils lui succédèrent légalement, en laissant subsister ses institutions et ses mœurs. L'abbé Dubos, aussi bien que le comte de Boulainvilliers, prétendait plier l'histoire à ses idées préconçues. Né dans les rangs de la bourgeoisie, il érigeait, à la place d'une aristocratie jalouse, une royauté maîtresse, qu'entouraient et servaient des citoyens égaux ; diplomate habile et délié, il apercevait en plein cinquième siècle on ne sait quelles chancelleries internationales par l'œuvre desquelles toute une série de conventions et de protocoles liait entre eux les chefs barbares et les empereurs.

Montesquieu revenait alors d'Angleterre. Le spectacle des libertés britanniques ne lui avait pas fait oublier l'antique gloire de Rome, puisque précisément en 1734 il publiait ses célèbres *Considérations* :

Polybe y est trop bien compris pour qu'on puisse rien conclure de l'ample développement qu'il a particulièrement donné aux causes de décadence ; mais Montesquieu méditait en même temps son *Esprit des lois*, qu'il ne devait publier que quatorze ans plus tard, après l'avoir préparé pendant vingt années. Scrutateur pénétrant des divers éléments qui ont constitué les sociétés modernes autant qu'admirateur sincère de l'antiquité, il fut blessé de la vue partielle que Dubos prétendait substituer à la vérité historique, et il s'en exprima vivement. « Son ouvrage séduit beaucoup de gens, disait-il, parce qu'il est écrit avec beaucoup d'art, parce qu'on y suppose éternellement ce qui est en question, parce que plus on y manque de preuves, plus on y multiplie les probabilités. Le lecteur oublie qu'il a douté pour commencer à croire ; mais, quand on examine bien, on trouve un colosse immense qui a des pieds d'argile ; et c'est précisément parce que les pieds sont d'argile que le colosse est immense. Si le système de M. l'abbé Dubos avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois mortels volumes pour le prouver : il aurait tout trouvé dans son sujet, et, sans aller chercher de toutes parts ce qui était très-loin, la raison elle-même se serait chargée de placer cette vérité dans la chaîne des autres vérités. L'histoire et nos lois lui auraient dit : Ne prenez pas tant de peine, nous rendrons témoignage de vous. »

Que le système de l'abbé Dubos eût de faibles fondements, comme le dit Montesquieu, il est facile de s'en convaincre dès ses premières pages. Reprochant

aux historiens français qui l'ont précédé et même à la plupart de nos anciens chroniqueurs d'avoir cru à l'invasion germanique, il se demande comment ils ont pu commettre une telle erreur, et, quand il en recherche les sources, il trouve que c'est un contresens de Frédégaire qui a seul fait tout le mal¹ ! Il rencontre ensuite certains textes parlant de conventions stipulées entre l'empire et les barbares, et voilà ses pierres d'assise, voilà les pieds d'argile pour le colosse en trois volumes in-quarto. Montesquieu, lui, a considéré le problème avec une bien autre étendue de regard. Loin de s'enfermer dans l'unique question concernant la Gaule, c'est dans son ensemble qu'il a étudié le problème avec ses conséquences multiples et lointaines. Il a cru, et presque toute notre école historique moderne avec lui, qu'au commencement de notre histoire, au début de celle de tous les États de l'Europe occidentale, on doit considérer, en y attribuant une grande importance, les effets immédiats de l'invasion. A son exemple et à sa suite, mais chacun avec sa part d'originalité, nos derniers historiens ont mis en relief le grand fait de la conquête germanique ; ils ont dit ce qu'une race nouvelle avait apporté de sentiments nouveaux, mais aussi ce qu'il y avait eu de déchirements et de souffrances dans une transformation sociale d'où la violence n'était pas exclue. Cette théorie édifiée sur la distinction entre

¹ *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, tome I^{er}, page 16, et tome II, page 155. Il s'agit d'une phrase sur une expédition de Childéric, qui se trouve au livre II, chapitre 18, de Grégoire de Tours.

des races diverses, entre des vainqueurs et des vaincus, a fait, nous le savons, son chemin depuis Montesquieu, et trop hardiment peut-être. L'école libérale, au commencement du siècle, a cru pouvoir y trouver des arguments politiques en vue des luttes qu'elle avait à soutenir. C'était abuser de cette théorie que de proclamer, comme faisait l'abbé Sieyès dès 1789, que le tiers était une nation par lui-même, et une nation complète, ou de répondre, comme faisait M. de Montlosier en 1814, qu'il y avait en face du tiers, sur le même sol, une autre nation complète aussi et plus ancienne et meilleure. Il est clair qu'on instituait de la sorte un dangereux antagonisme. L'extrême abus de la doctrine se produisait en 1848, sous la plume d'un publiciste tel que Proudhon, aux yeux duquel un prolétariat révolté contre la bourgeoisie était issu du sang celtique, et devait continuer la revendication en souvenir de Vercingétorix, son ancêtre, ou bien sous celle d'un écrivain tel qu'Eugène Sue, lorsque, au lendemain même des journées de juin, il mêlait ensemble, dans ses intrigues romanesques, les haines de race aux excitations d'un haineux socialisme. En vain la chanson populaire, revendiquant la cause du sens commun, avait-elle conseillé l'union entre tous les enfants de la France, entre « Gaulois et Francs : » il semblait que chacun prît à tâche d'oublier l'immense et profond travail de fusion qui avait fait avec assez d'éclat pourtant la puissance et la gloire de la société française.

Assurément ce sont là des excès, mais si arbitraires et si dénués de saine raison qu'on n'en saurait ren-

dre responsables Montesquieu et notre école historique moderne. N'en serait-ce pas un aussi que de ressusciter le système de l'abbé Dubos, de le dépasser même, de nier l'invasion germanique, comme on l'a fait, et de déclarer en outre que l'arrivée des Germains dans l'empire a été ou bien un fait indifférent, inaperçu, absolument stérile et sans conséquence pour l'avenir, ou bien un vrai fléau, une mise en péril de tous progrès et de toute civilisation? Voilà en tout cas deux groupes d'opinions très-diverses en présence : avec l'abbé Dubos, l'école que nous pouvons appeler *romaniste*, parce qu'elle ne voit guère dans le travail de la civilisation ultérieure, à moins de se retrancher sur les effets inexplicables de ce qu'on appelle la force des circonstances, que la transformation de l'élément romain sous l'influence du christianisme; avec Montesquieu tous ceux qui croient qu'à ces deux éléments de la société moderne il en faut ajouter un troisième, apport direct et conséquence immédiate de l'invasion. Des deux côtés des noms éminents : d'une part Augustin Thierry, sans cesse préoccupé, par esprit de libérale équité, de la distinction des races, et M. Guizot, également éloigné des extrêmes; d'autre part des savants tels que Sismondi, M. Guérard, le subtil commentateur du *Polyptyque d'Irminon*, et M. Littré, l'auteur des *Études sur les barbares*. Le système romaniste, appuyé jusque dans notre temps par d'importants suffrages, renouvelé avec ardeur et talent¹, doit contenir une

¹ Voir particulièrement l'étude de M. Fustel de Coulanges, in-

notable part de vérité ; nous croyons toutefois qu'à le prendre dans toute sa rigueur il risquerait de mutiler l'histoire de nos origines. Recherchons en quelle mesure il est permis d'affirmer qu'il y a bien eu au commencement du moyen âge une double sorte d'invasion germanique et une véritable conquête, et voyons s'il n'est pas vrai que certains traits intimes et profonds, persistant jusque dans nos sociétés modernes, relèvent d'une autre influence que celle du génie romain ou du christianisme, et remontent en réalité jusqu'à cette conquête même.

S'il est permis à la critique moderne de mettre en question l'invasion et la conquête germaniques, les contemporains, eux, n'en doutaient pas : les principaux d'entre eux voyaient fort bien le fléau dont ils souffraient. Ammien Marcellin nous montre à la fois le progrès de la corruption dans la société romaine, celui de la discipline et de l'audace chez les barbares du Rhin. Saint Jérôme ne trouve la matière de ses prédictions sinistres sur la fin d'un monde condamné et maudit que dans le spectacle d'une barbarie païenne de toutes parts envahissante et victorieuse. Quand Salvien plaide la thèse d'une régénération possible des vaincus, s'ils veulent se convertir à certains exemples des vainqueurs, qui sont à son avis les uns, et qui sont les autres ? Plus impitoyable, saint Augustin montre le fléau de Dieu venant châtier des crimes irrémissibles. De la part de ces grands témoins,

la vue de l'avenir et l'interprétation du présent sont à quelques égards diverses, mais égales et pareilles sont leur impression de terreur religieuse, leur exaltation de foi patriotique, leur anxiété, comme à la vue de quelque grande révolution à la fois politique et morale, s'accomplissant par la loi de la guerre. Les Pères du désert, eux, quand ils aspirent à sauver, en se retirant du monde, le dépôt de la foi, ne font autre chose sinon d'attester qu'ils ne croient plus avoir rien à attendre de cette Rome, accablée sous les coups des barbares et sous le poids de ses propres fautes. Ce ne sont pas seulement quelques esprits supérieurs qui distinguent et signalent un grand danger : il a été pressenti, et, ce semble, annoncé à l'avance, soit par la voix populaire, soit par d'obscurs chrétiens. Dès la fin du premier siècle, le bruit courait dans l'empire, grâce aux prédictions des Druides, qu'en un jour prochain Rome perdrait la puissance, et que la domination passerait aux nations cisalpines¹. Au milieu du troisième siècle, un poëte chrétien d'Afrique, Commodianus, auteur d'un poëme qui n'a été publié qu'il y a peu d'années, prédisait que les Goths passeraient le Danube sous un certain chef Apolion, prendraient et châtieraient Rome païenne, mais épargneraient les chrétiens². Les principaux chefs barbares diront eux-mêmes qu'une voix secrète les

¹ Tacite, *Histoires*, IV, 54.

² Voyez Bunsen, *Hippolytus and his age*, 2^e édition, tome II, page 348. Le poëme de Commodianus a été publié dans le *Spicilegium Solesmense* d'après le manuscrit conservé à Middle Hill. Voici le passage du chapitre 37 qui contient la prédiction. Les

poussait contre Rome, et les peuples les appelleront les fléaux de Dieu.

L'invasion et la conquête, ainsi prévues et proclamées, sont d'autant moins méconnaissables qu'elles occupent une large place dans l'espace et dans le temps. Nul n'a jamais cru ni enseigné que l'invasion germanique ait surpris le monde romain comme une subite avalanche. Une série de quatre ou cinq siècles, que dis-je ? une série de dix siècles, depuis l'apparition des Cimbres jusqu'aux ravages des Northmans, jusqu'aux croisades, qui continuent à certains égards un mouvement si vaste, d'innombrables infiltrations amenant la barbarie, tantôt humble et docile, tantôt indisciplinable et perfide, jusqu'au centre de la société organisée de l'empire, et y créant mille nouveaux foyers, — outre cela des coups de violence, de grandes migrations de tribus qui, avec femmes et enfants, venaient occuper, par la force au besoin, des provinces romaines tout entières, et y dépouiller, soit brutalement, soit avec une apparence de légalité, les posses-

Goths venaient de faire une apparition dans la Thrace; l'empereur Décius venait de succomber contre eux en Mésie, l'an 251.

*Ecce januam pulsat et jam cognoscitur ense
 Qui cito trajiciet, Gethis irrupentibus, amnem.
 Rex Apolio erit cum ipsis nomine dirus
 Qui persecutionem dissipet sanctorum in armis
 Pergit ad Romam cum multa millia gentis
 Decretoque Dei captivat ex parte subactos
 Multi senatorum tunc enim captivi deflebunt
 Et Deum cœlorum blasphemant a barbaro victi.
 Ili tamen gentiles pascunt christianos ubique
 Quos magis ut fratres requirunt gaudio pleni.
 Nam luxuriosos et idola vana colentes
 Persequuntur enim et senatum sub jugo mittunt.*

seurs, — il a fallu ces phases diverses, réparties sur un si long temps, pour voir s'accomplir dans toutes ses parties une évolution historique qui a été en réalité profondément complexe et ne saurait être demeurée inféconde.

La première et la principale cause qui rendait l'invasion inévitable a été l'irréremédiable affaiblissement de l'empire. César, en passant deux fois de sa personne sur la rive droite du Rhin, avait désigné de ce côté à ses successeurs l'espoir anticipé d'une nouvelle conquête, et Auguste en effet, après les expéditions hardies de ses deux beaux-fils, Drusus et Tibère, avait cru réduire tout le pays jusqu'à l'Elbe : le désastre de Varus était venu le convaincre de son erreur. Comme compensation de n'avoir pu s'assurer au-delà du Rhin une autre province, Rome forma dès lors, nous l'avons vu, sur le sol même de la Gaule et sur la rive occidentale du fleuve, deux prétendues provinces de Germanie, en y comprenant tout au plus quelque étroit territoire de la rive droite, bientôt muni d'une ligne continue de fortifications. C'était marquer aux yeux de tous qu'après avoir pratiqué jusqu'alors une politique offensive à l'égard de ses voisins, elle ne prétendait plus, instruite par ses revers, qu'à une attitude purement défensive. Ces fortifications purent servir à prolonger sa défense, mais elles n'empêchèrent finalement ni le retour des incursions ennemies, ni les rapports d'autre sorte avec les barbares. Entre populations voisines, quoique différentes par le degré de civilisation et la race, il ne se peut en aucun temps qu'il y ait uniquement et à toutes les heures des rap-

ports hostiles. Peu à peu des rapprochements s'opèrent, un certain équilibre, au moins dans la région intermédiaire, s'établit; des relations commencent, premiers liens facilement rompus par la guerre, renoués plus facilement encore après le départ des combattants. Des Germains étaient venus s'établir sur la rive gauche du Rhin, des Gallo-Romains avaient occupé plusieurs points de la rive droite. Les inévitables rapports de chaque jour appelèrent le commerce et les échanges. Ce qui nous a été conservé d'inscriptions parmi les ruines des villes romaines construites dans la région du Rhin témoigne de quelle activité commune ces riches contrées devinrent l'occasion et le foyer. Il sembla que l'énergie et la vie, qui allaient abandonner les provinces intérieures, se réfugiassent en se multipliant aux extrémités de la Gaule. Tacite nous dit formellement que les Marcomans et les Hermandures jouissaient du *jus commercii* avec l'empire¹. Ceux-ci avaient la permission de venir faire le commerce, non-seulement sur les rives du Danube, mais jusque dans ce que Tacite appelle la florissante colonie de la province rhétienne (probablement Augsbourg); ils passaient le fleuve et entraient, sans être soumis à la surveillance ordinaire. Quant aux premiers, lorsqu'on pénétra jusque dans leur ville royale, on y trouva des vivandiers et des marchands romains que le négoce y avait attirés, que l'espoir du gain y retenait, et qui avaient fini par oublier Rome au fond de la Germanie. Les conventions commerciales avec les

¹ *Annales*, II, 62. *Germanie*, chap. xli.

barbares s'étaient ensuite multipliées, non sans de prudentes réserves et de sévères précautions, en assignant aux Germains certains marchés voisins de la frontière que les centurions surveilleraient, et en multipliant les monopoles et les interdictions contre la sortie d'un certain nombre de produits fabriqués ou naturels. Cela n'avait pas empêché les échanges d'être fort actifs, principalement sur les bords du Rhin.

Les Romains y venaient demander aux barbares le chanvre et les sapins du Taunus, que des compagnies d'armateurs ou *nautæ* dirigeaient par flottage vers les arsenaux maritimes établis dans l'île des Bataves. Ils achetaient le bétail, les pelleteries, quelquefois le blé, et surtout un certain nombre de denrées très-recherchées par le luxe et la sensualité de l'époque impériale¹. Il y avait un fabricant de manteaux de guerre dans l'importante colonie de Sumlocène, un fabricant de pourpre à Augsburg. Rome exploitait les carrières du Siebengebirge, d'où viennent les pierres à inscriptions que nous recueillons si soigneusement aujourd'hui dans les villes du Rhin. Nul doute qu'elle n'ait mis également à profit les salines, que les barbares eux-mêmes n'avaient pas négligées². Le monument romain qui subsiste de nos jours à Igel, près de Trèves, et dont Goethe admirait les intéressantes sculptures, montre quelle était la richesse de quelques-

¹ Voir Pline. *Histoire naturelle*, VIII, 56, etc. — Voir la fin de notre chapitre premier.

² Tacite. *Annales*, XIII, 57.

unes des familles romaines établies dans cette région ¹. Les Germains de leur côté venaient acheter les produits de l'industrie occidentale, les étoffes, les ustensiles, les armes. Le Mercure des marchés, *Mercurius nundinator*, présidait à ces mutuels échanges ; autour de lui se rangeait (nous en jugeons par les inscriptions) la foule des divinités étrangères, asiatiques, égyptiennes, celtiques, romaines ou grecques, tant ces frontières de l'empire étaient devenues le centre d'une vie active, le rendez-vous de toutes les nationalités.

Le commerce est une force ; entre les mains d'un peuple énergique, il peut préparer et accomplir à moitié la conquête. Rome le pratiquait encore avec un apparent succès au temps des Antonins, alors que l'extrême Orient, le pays des Sères et l'Inde envoyaient leurs marchandises vers le port de Pouzzoles, où se rencontraient les navires du monde connu. Pourquoi, dans cette autre sorte de lutte, Rome ne trouva-t-elle pas les moyens de réparer ses premiers échecs en face de la Germanie, et d'obtenir, comme il lui était arrivé plus d'une fois en d'autres temps, des soumissions volontaires se traduisant tôt ou tard par des acquisitions de territoire ? L'explication en est simple : elle n'avait plus de vraie force que la majesté de son passé glorieux. Rome avait commis une grande faute, dont les résultats se sont montrés dès les premiers temps de l'empire. La conquête de l'Orient, celle de

¹ V. Schmidt, *Baudenkmale der römischen Periode und des Mittelalters in Trier und der Umgebung*. Trier, 1845, in-4°.

l'Égypte, lui avaient valu une affluence considérable de métaux précieux. Au lendemain de la soumission de la Macédoine, elle s'était trouvée si riche qu'elle avait affranchi ses citoyens de l'impôt de la capitation; plus tard, l'abondant trésor de Cléopâtre avait permis à Octave de larges et dangereuses distributions aux soldats et au peuple. Rome avait donc cru pouvoir se passer désormais d'un actif développement du travail libre et de la production. D'une part, elle avait demandé à tout l'Orient ses plus précieux produits; de l'autre, elle avait abdiqué presque tout travail entre les mains des esclaves. C'était tarir les sources de la fortune nationale dans le même temps où les métaux précieux étaient, Pline l'Ancien en témoigne¹, reconquis par l'Inde, grâce à un commerce sans aucune réciprocité. Rome avait commis la faute d'un riche prodigue qui épuise son trésor; elle avait fait la même fatale méprise que l'Espagne du dix-septième siècle, à qui les lingots des Indes occidentales paraissaient devoir tenir lieu d'agriculture et d'industrie. Rome prolongea et aggrava son erreur. Après s'être reposée sur le travail servile, elle prit, en présence de la dépopulation et de la stérilité du sol, un parti désespéré : ce fut d'appeler elle-même les barbares, qu'elle n'avait pu vaincre, et de recruter parmi leurs tribus des laboureurs et des soldats. Ces Germains ne se montrèrent d'abord ni assez nombreux ni assez fidèles au souvenir de leur nationalité pour devenir redoutables. Bientôt cependant

¹ Pline, *Histoire naturelle*, VI, 26; XII, 41.

ce qui n'avait été d'abord qu'accidentel ou passager devint permanent, avec de plus graves conséquences : le nombre et l'importance s'augmentèrent des groupes barbares qui, soit vaincus et se livrant à discrétion, *dediticii*, soit à titre de *fédérés*, soit comme *lètes* ou soldats des frontières, entrèrent dans l'empire¹. La multitude de ceux qu'on appelait les *dediticii*, dispersés par toutes les provinces avec leurs familles², était destinée par Rome à être noyée dans la condition de ce qu'on appelait le colonat, classe considérable formée peu à peu de la dégénérescence de la population libre et du progrès de la population servile, et dont la condition, intermédiaire entre l'esclavage et la liberté, correspondait à la servitude de la glèbe. Ils ne devaient pas quitter la terre qui leur était assignée, sous peine de devenir esclaves. Ils pouvaient être vendus avec elle, non sans elle. Le domaine se trouvait-il, par vente, divisé entre plusieurs propriétaires, on devait répartir les colons de manière à ne pas séparer les familles; car ces colons, s'ils n'avaient pas le droit de *connubium* avec les provinciaux romains, contractaient entre eux des mariages valables, ce qui était refusé aux esclaves; mais leurs enfants héritaient forcément de la condition paternelle. En général c'était, à la vérité, pour les proprié-

¹ Voir l'*Essai sur la condition des barbares établis dans l'empire romain au quatrième siècle*, par M. Léotard, un volume in-8, Franck, 1873.

² Suétone dit de Tibère, chap. ix : « Germanico bello quadraginta millia dediticiorum trajecit in Galliam juxtaque ripam Rheni sedibus adsignatis conlocavit. »

taires un avantage d'avoir de tels colons en vue des travaux de l'agriculture; aussi le gouvernement romain réserva-t-il d'abord pour les terres du fisc et surtout les terres incultes ceux des barbares qu'il destinait à cette condition, sauf à en concéder plus tard aux villes pour leurs communaux, aux particuliers pour leurs domaines. Les charges du colon étaient, indépendamment de cette servitude héréditaire de la glèbe, le service militaire, qui seul pouvait l'éloigner, une redevance fixe, acquittée d'ordinaire en nature, et enfin la capitation, *tributum capitis*, puisqu'il n'était pas esclave. Le Germain, dans cet état, se distinguait du gros de la population en ce qu'il était considéré comme *peregrinus*, privé comme tel des principaux droits civils, exclu des fonctions publiques.

Autre était la condition des barbares alliés de l'empire, *fœderati, socii*. Ceux-là n'étaient pas des vaincus subissant les dernières conditions de leurs vainqueurs. Ils avaient traité plus ou moins librement, quelquefois en stipulant des conditions expresses. On voit, par exemple, dans Ammien Marcellin¹ que, lorsque la jalousie défiante de Constance relègue en Orient le César Julien, celui-ci recommande de ne pas mécontenter les barbares qui servent sous ses ordres : on s'est engagé, dit-il, à ne pas les faire sortir de Gaule. Les *fœderati* ne sont pas soumis aux levées militaires pour le service régulier, et fournissent seulement des *auxilia* temporaires. Les uns servent sans recevoir de terres, et se mettent à la solde soit de

¹ Livre XX, chap. 4.

Rome, soit des chefs barbares : les Hérules ont longtemps figuré de la sorte dans les armées de l'un et de l'autre empire sans demander un établissement fixe. Mais le plus grand nombre obtiennent des terres du gouvernement impérial, et y vivent avec leurs familles en y conservant leurs chefs et leurs coutumes indigènes. Comme ils sont des alliés, *socii*, et non des étrangers, *peregrini*, ils jouissent du double droit de *commercium* et de *connubium*, c'est-à-dire qu'ils peuvent légalement faire des transactions et contracter mariage en-deçà des frontières. Du reste, selon les habitudes romaines, à la suite des années de service militaire, la *tabula honestæ missionis*, c'est-à-dire le congé dans les meilleures conditions, confère avec le *jus civitatis* le *jus connubii*. De la sorte beaucoup de barbares entrés au service de l'empire deviennent citoyens et voient leur mariage antérieur devenir légal. Comme les soldats, les auxiliaires alliés ne subissent nul impôt, ni capitation, ni taxe foncière. Avec si peu de charges et tant d'avantages, on conçoit que les groupes de *fœderati* s'étendirent et s'augmentèrent, et devinrent promptement de petits États dans l'État.

Une troisième condition, intermédiaire entre les *dediticii* et les *fœderati*, était celle qu'on désignait par le nom de *læti*. A partir du temps d'Alexandre Sévère, Rome avait pris le parti de confier entièrement à ses vétérans, pour les cultiver et les défendre, les provinces riveraines des deux grands fleuves qui lui servaient de limites, *militēs limitanei*, *limitanei agri*. Bientôt, les légionnaires n'étant plus sans doute assez

nombreux pour les besoins multipliés de l'empire, on leur avait adjoint des barbares, à qui on avait confié, sous les mêmes conditions, une partie de ces terres frontières, désignées dès lors par le nom de *terræ læticae*. Les avis sont fort partagés sur le sens et l'origine du mot *læti* : c'est probablement la forme latine d'un mot germanique, *lid* ou *led*, signifiant des troupes auxiliaires¹. La *Notitia dignitatum* adjoint à ce mot des noms de peuples gaulois, mais il n'en est pas moins certain que ces garnisons étaient purement germaniques, et ces indications désignent seulement dans quelles contrées de la Gaule les garnisons étaient cantonnées.

Il y en avait principalement, disions-nous, dans les provinces frontières pour la garde du *limes* et des *castella*. Ils devaient entretenir le bon état des fortifications, interdire l'entrée dans l'empire, et se plier d'ailleurs au même service que les vétérans, auxquels ils étaient adjoints. Les terres concédées leur appartenaient, mais ils ne pouvaient les transmettre qu'à des Lètes, et leurs fils héritaient de leur condition. Ils étaient personnellement libres et ne supportaient pas

¹ L'abbé Dubos veut que ce nom désigne des barbares *joyeux* (*læti*) d'être les sujets de l'empire. C'est là une explication trop naïvement conforme au système du subtil abbé pour n'être pas fort suspecte. Voir son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, tome I, page 104, de l'édition in-quarto. On peut consulter sur les lètes un chapitre de M. Ch. Giraud, dans son *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, dont un bon juge, M. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, page 46, a dit qu'il épuise la matière : *Eine sehr erschöpfende Darstellung*.

d'impôts ; ils paraissent avoir joui du droit de *connubium*, et la loi de 370, qui leur interdit le mariage avec les filles des provinciaux, loi purement temporaire, témoigne seulement de la crainte que finit par inspirer la présence de ces nombreux corps étrangers. Disposés par groupes de même origine, ils avaient pour *præfecti* des chefs de leur nationalité, et ils conservaient tout au moins les traditions de leur droit privé.

C'étaient là, à n'en pas douter, autant d'envahissements successifs des barbares dans l'empire. Rome pouvait y opposer jadis une cohésion politique et une force d'absorption qui triomphaient aisément d'une barbarie encore confuse et peu disciplinée ; mais l'énergie romaine s'était depuis lors amoindrie, tandis que la Germanie, instruite par la lutte, s'était en quelque mesure organisée à l'intérieur, de manière à ne plus envoyer au dehors que des éléments résistants ou moins prompts à se dissoudre. Ces premières et lentes infiltrations étaient bien le commencement de la conquête : l'ennemi prenait position au centre de la place, s'appêtant à donner la main aux prochains agresseurs. A la veille même de la grande invasion de 406, l'évêque Synésius, adressant ses doléances à l'empereur d'Orient, jetait dans son *Discours sur la royauté* un vrai cri d'alarme : « La garde de la patrie et des lois appartient, disait-il, à ceux qui ont intérêt à les défendre. Ce sont là les chiens dont parle Platon, prédestinés à la garde du troupeau. Que si le berger mêle les loups à ses chiens, il aura beau les prendre jeunes et chercher à les apprivoiser, mal-

heur à lui ! Dès que les louveteaux auront senti la faiblesse ou la lâcheté des chiens, ils les étrangleront, et avec eux le pasteur et le troupeau... Lorsqu'on songe à ce que peut entreprendre dans un moment de péril pour l'État une jeunesse étrangère, nombreuse, formée par d'autres lois que nous, ayant d'autres idées, d'autres coutumes, il faut avoir perdu toute prévoyance pour ne pas trembler. La pierre de Sisyphe est suspendue par un fil sur nos têtes. Que le moindre espoir de succès se présente à eux, nous verrons quelles arrière-pensées nourrissent en secret nos défenseurs d'aujourd'hui... Les barbares sont tout, qu'on les éloigne de partout ! Que les magistratures leur soient fermées et surtout la dignité sénatoriale, ce comble des honneurs romains... Quoi ! il n'y a pas une seule de nos familles où quelque Goth ne soit homme de service ! Dans nos villes le maçon, le porteur d'eau, le portefaix, sont des Goths !... » Voilà certes une curieuse page et un vivant tableau. Nous reconnaissons à cette propagande envahissante, à cette domesticité perfide, la première phase de l'invasion germanique : l'abbé Dubos a eu raison de mettre en lumière les relations pacifiques entre Romains et barbares, et l'on doit, pour avoir une juste idée de l'ensemble, y insister ; mais il en faut comprendre le sens et en suivre les conséquences inévitables : il faut observer les efforts multipliés des empereurs pour contenir les groupes établis en-deçà des frontières, quand par exemple, dépassant les limites assignées, ces groupes empiètent sans scrupule autour d'eux sur le domaine public

ou les propriétés particulières. Cette période de l'invasion en suppose et en amène évidemment un autre, qui est de conquête ouverte et souvent violente.

C'est ici qu'on oppose les traités conclus entre les barbares et la cour romaine. En effet, à la veille de presque tout établissement germanique dans l'intérieur de l'empire, les textes contemporains mentionnent une sorte d'accord ou même une cession impériale faite, suivant les apparences, en bonne forme et du meilleur gré du monde. Le malheur est que, dans la réalité, ces alliances, dès le commencement de la lutte, sont prodiguées d'un côté, violées de l'autre avec une aisance égale, et qu'au lendemain de ces bénévoles cessions de territoire plus ou moins authentiques, les mêmes récits nous montrent presque toujours les barbares procédant à une dépossession des Romains. Prenons garde d'être dupes d'un mot par lequel les écrivains désignaient simplement l'effort peu efficace des empereurs pour mettre la main sur ceux des chefs barbares qu'ils avaient le plus à redouter. Arminius, le héros de la Germanie, avait, lui aussi, son *fœdus* avec Rome, — il est appelé dans Tacite *violator fœderis*¹; croit-on qu'il pouvait s'agir d'un acte diplomatique bien sérieux? Pense-t-on qu'on retrouvera quelque jour sur une plaque de bronze les articles de ce traité avec les signatures et les ratifications? Il y a une scène (précisément elle ouvre la période des grandes invasions et de la conquête proprement dite) qui montre bien ce qu'étaient

¹ *Annales*, I, 58.

ces traités. Elle a été parfois interprétée trop exclusivement, croyons-nous, dans le sens de la thèse romainiste; il suffit de la lire dans l'historien contemporain qui nous l'a transmise, en prenant soin de la commenter lui-même, pour en avoir une impression assez différente et sans doute plus juste : il s'agit de l'entrée des Goths dans l'empire en 375.

Chassés de leurs demeures par les Huns, ces barbares se présentent en foule sur la rive gauche du bas Danube et demandent à être admis dans l'empire, s'offrant, bien entendu, comme faisaient déjà les Cimbres, à cultiver les terres qu'on leur concéderait et à servir en auxiliaires. Quand leurs messagers vinrent trouver l'empereur, dit Ammien Marcellin¹, les courtisans applaudirent; ils exaltèrent à l'envi le bonheur du prince, à qui la fortune apportait des recrues inopinément et des extrémités du monde. Vite il fallait un bon traité. L'incorporation de ces étrangers dans l'armée romaine allait la rendre invincible; le tribut que les provinces devaient en soldats, converti en argent, augmenterait indéfiniment les ressources du trésor; l'empire y gagnerait sécurité et richesse². L'empereur Valens conclut donc avec

¹ Livre XXXI, chap. 4.

² Ailleurs encore Ammien Marcellin exprime les mêmes sentiments à propos d'une pareille concession de l'empire à une autre tribu barbare : On allait en finir, disaient les courtisans, avec toute guerre extérieure; l'empire gagnait un accroissement de population considérable, un fertile recrutement, et aussi un soulagement pour les provinces, « toujours pressées, ajoute l'historien, de racheter à prix d'or l'impôt du sang, transaction trop souvent préjudiciable à la chose publique; — aurum gratanter pro-

les chefs des Goths une convention stipulant l'admission des barbares, une distribution de vivres aussitôt après la traversée, et la concession de terres en Thrace. On dépêcha aussitôt de nombreux agents pour faire opérer le passage; on se donna beaucoup de peine pour que nul de ces destructeurs de l'empire, c'est Ammien qui parle, ne restât sur l'autre bord, fût-il atteint de maladie mortelle, *navabatur opera diligens ne qui romanam rem eversurus derelinqueretur, vel quassatus morbo lethali*. Jour et nuit, en vertu de l'ordre impérial, ces Goths redoutables, *truculenta plebs*, entassés sur des barques, des radeaux, des troncs d'arbre creusés, furent transportés en-deçà du Danube. La presse était si grande que plus d'un périt dans les flots. Tant d'empressement et de labeur pour introduire le fléau et la ruine du monde romain! *Ita turbido instantium studio orbis romani pernicies ducebatur!* A-t-on assez remarqué ces expressions d'Ammien Marcellin? Voilà, il faut en convenir, un narrateur romain beaucoup moins romaniste que l'abbé Dubos. Il ne semble pas compter pour beaucoup le traité conclu avec les Goths; lui qui est mort vers 390, c'est-à-dire avant que l'invasion ne fût consommée, il prévoit fort bien la chute de l'empire, et ne conserve aucune illusion. On ne saurait dire, après l'avoir lu, que les contemporains n'aient pas eu l'idée d'une conquête: ce serait d'ailleurs oublier le langage constant des Pères de l'église, les témoignages de l'émotion populaire, les singulières prédictions par vinctiales corporibus dabunt, quæ spes rem romanam aliquoties adgravavit. »

où elle se traduisait, les pressentiments enfin des chefs barbares eux-mêmes. Pour ce qui est des Goths, on sait ce qui suivit. Une fois le Danube franchi, la cupidité des fonctionnaires impériaux irrita les immigrants, qui se révoltèrent; en même temps, leur traité avec l'empereur ne les avait pas empêchés d'appeler de nouvelles tribus auxquelles le passage avait été précédemment refusé. Il fallut que l'empereur Valens marchât avec son armée contre ses alliés d'un jour, si promptement rebelles. Il les rencontra près d'Andrinople et subit une entière défaite, qu'Ammien Marcellin place au-dessus du désastre de Cannes. Valens blessé s'était réfugié dans une cabane : ils l'entourèrent de paille et de bois, et la brûlèrent avec tous ceux qu'elle contenait¹. Ce que devinrent les provinces romaines ainsi occupées, Jornandès nous le dit assez clairement : « Les Goths ne furent plus là des étrangers ni des fugitifs, mais en citoyens et en maîtres ils commandèrent aux possesseurs de terres. Ils tinrent sous leur autorité, *suo jure*, toutes les provinces septentrionales jusqu'au Danube... Ils s'établirent comme ils l'eussent fait sur

¹ On peut voir dans Ammien Marcellin, XIX, XI, un autre exemple de pareille révolte suivant immédiatement un accord ou traité conclu entre l'empereur et une tribu barbare des bords du Danube.—Les Vandales aussi acceptèrent des conventions et firent des promesses : on peut citer deux traités formels, en 435 et 442, entre eux et l'empereur. Ces traités leur assignaient une partie seulement de la province d'Afrique. On n'en voit pas moins clairement par les deux récits de Procope et de Victor, évêque de Vita, qu'ils n'observèrent dans leur prise de possession aucune règle, et dépouillèrent sans pitié les habitants.

leur sol natal¹. » De pareils témoignages sont formels : il est évident qu'il s'agit d'une prise de possession, d'une conquête véritable au lendemain d'un semblant de traité. On retrouvera, il est vrai, les Visigoths établis en des cantonnements assignés par l'empire ; ils se conduiront quelquefois en dociles auxiliaires ; leur chef Alaric tiendra beaucoup à obtenir le titre de maître des milices ; tout cela prouvera seulement que l'empire en détresse se prêtait de lui-même à l'invasion, et que certains chefs barbares savaient fort bien trouver dans ces dispositions un moyen de succès.

On verrait se représenter presque pour chaque province de l'Occident le même aspect que nous a offert l'entrée des Goths dans la Mésie, car l'invasion et la conquête ont procédé, peu s'en faut, partout de la même manière, suivant les traits généraux que nous venons de signaler. Une longue période d'infiltration a précédé ; non-seulement sur toute la ligne des frontières intérieures, mais au centre des provinces romaines, elle a multiplié les groupes de barbares, d'abord isolés et dociles, très-portés plus tard à l'indépendance, à l'usurpation, à la révolte. Une seconde période a couvert ses violences du prétexte perpétuel de conventions que les historiens contemporains nous

¹ « Cœperunt Gothi jam non ut advenæ et peregrini, sed ut cives et domini possessoribus imperare, totasque partes septentrionales usque ad Danubium suo jure tenere... Thraciam Daciamque ripensem, tanquam sologenitali positi, cœperunt incolere. » Jornandès, *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, chap. XXVI, à la fin.

attestent, il est vrai, qui ont pu quelquefois profiter à l'empire, mais qui n'avaient plus de réelle importance depuis qu'il était hors d'état de les faire respecter. Enfin la dépossession des vaincus, tantôt restreinte et légale, tantôt brutale et étendue, est venue confirmer et sceller le fait de la conquête. Voyons ces traits se vérifier dans la Gaule romaine parmi tout un ensemble de circonstances particulières qui ne sauraient les effacer.

Par sa situation géographique et par ses ressources infinies, la Gaule était devenue pour Rome la clé de voûte de l'empire, au moins dans l'Occident. Sans elle, la Grande-Bretagne n'obéissait plus, l'Espagne et jusqu'à l'Italie n'avaient plus de protection. Avec elle au contraire, l'empire acquérait un équilibre et une solidité que ses ennemis ne pourraient entamer tant qu'il ne cesserait pas de se défendre et de se protéger lui-même. Pourtant l'esprit d'indépendance et de changement qui avait toujours animé les Gaulois, et que les fautes du gouvernement romain excitèrent, prépara de ce côté longtemps à l'avance les voies à la conquête. La Gaule a été souvent représentée comme la plus docile et la plus dévouée des provinces romaines. Les villes, il est vrai, s'y sont promptement modelées sur la capitale de l'empire; elles ont eu, comme elle, de splendides monuments, de savantes écoles, de brillants rhéteurs. Les *negotiatores* italiens venaient y faire fortune et y créaient sans doute, pour un temps, des sources jusqu'alors inconnues de fortune publique et privée¹. Mais les campagnes semblent

¹ Cicéron, *Pro Fonteio*, chap. iv.

n'avoir eu qu'une faible part à cette prospérité factice. Rome les avait négligées, elle les avait abandonnées en proie à l'insuffisante culture des *latifundia*¹. C'était préparer insciemment un refuge pour ce vieux sentiment gaulois d'indépendance qui avait survécu à la conquête de César. Écoutez déjà Cicéron dans le *Pro Fonteio*. Après qu'il a mis à part les Marseillais fidèles et la colonie de Narbonne, quelle défiance et quel mépris des Gaulois! « Doutez-vous, Romains, que ces peuples ne soient au fond du cœur et ne se montrent au dehors les ennemis de notre nom? Voyez-les parcourir le forum la tête haute et avec un air de triomphe: ils voudraient nous épouvanter des sons horribles de leur barbare langage². » L'histoire des rapports entre l'empire et la Gaule offre, de la part de celle-ci, des séries presque continues de tentatives d'affranchissement. Au temps d'Auguste même, Drusus avait dû profiter de la fête religieuse célébrée chaque année auprès de Lyon pour ramener à l'obéissance un certain nombre de chefs déjà fort aliénés, et prévenir une révolte imminente³. Deux Gaulois, Florus et Sacrovir, purent lever contre Tibère une armée de 40,000 hommes, et Florus faisait dès lors remarquer à ses complices, en leur vantant l'occasion, que les légions n'avaient plus de force réelle que celle des

¹ Peut-être y a-t-il une preuve de cette prédominance des villes en Gaule dans la circonstance que beaucoup de noms de peuples y ont fini par ne plus désigner que les villes: *Redones*, Rennes, *Bituriges*, Bourges, *Parisii*, etc.?

² *Pro Fonteio*, chap. xiv.

³ Dio, livre LIV, page 563.

auxiliaires barbares qu'on leur adjoignait, *nihil validum in exercitibus nisi quod externum*¹. Claude fit entrer au sénat, il est vrai, les nobles de la Gaule chevelue, mais il persécuta le druidisme, et son successeur Néron eut à combattre le Gaulois Vindex. Pendant l'année de l'anarchie, quand se succédèrent si rapidement Galba, Othon, Vitellius, quand Rome trembla de l'incendie du Capitole, ce fut un oracle attribué aux Druides qui déclara que les temps de Rome étaient accomplis. Le rival d'Othon fut proclamé, non-seulement par ses légions de Germanie, mais aussi par les gouverneurs gaulois de la Belgique et de la Lugdunaise : la coalition avec les Germains était dorénavant l'élément principal et redoutable de ces insurrections contre Rome. Lorsque, sous Vespasien, à la voix de Velléda, le Batave Civilis soulevait les tribus du nord, il avait pour complices deux Trévires et un Lingon, et leur double mot d'ordre était : indépendance germanique, empire gaulois. La Gaule fut, à la vérité, prospère et tranquille pendant la période antonine, mais des trente usurpateurs qui, au milieu du troisième siècle, ruinèrent la paix publique, neuf venaient de la Gaule. Elle soutint contre Probus des prétendants tels que ce grossier Proculus qui, se disant d'origine franque, exerçait le brigandage comme les Francs et recherchait leur alliance. Elle appuya Carausius et Allectus, qui se rendirent indépendants en Grande-Bretagne et y portèrent, au temps de Dioclétien, la pourpre pendant près de dix

¹ *Annales*, III, 40.

années. Carausius était lui-même né en Gaule; il s'était distingué d'abord par ses fidèles services, soit contre les Bagaudes, soit contre les Francs et les Saxons. Puis, menacé d'une disgrâce, il avait fait comme tant d'autres de ces chefs barbares enrôlés au service de Rome : il avait tourné contre elle, en prétendant s'imposer comme empereur, les armes qu'elle lui avait confiées. Pendant toute la seconde moitié du quatrième siècle, la Gaule lutta, d'abord contre les fils de Constantin, en mettant à sa tête des Germains, tels que le Franc Magnence et le Franc Silvanus, puis contre Gratien et Valentinien II, avec les usurpateurs Maxime et Eugène. Le cinquième siècle offrirait une pareille suite d'entreprises gauloises contre une Rome déjà presque abattue, soit lorsqu'un aventurier dont la fortune était de porter le grand nom de Constantin, après s'être fait proclamer empereur par les légions de la Grande-Bretagne, vint fixer sa résidence à Arles, et se fit accepter un instant comme collègue par le fils du grand Théodose, soit quand deux nobles gaulois, deux frères, Joviu et Sébastien, prirent, eux aussi, la pourpre avec l'appui d'un roi burgunde, soit enfin lors du règne éphémère de Flavius Avitus, proclamé à Toulouse, dans le palais d'un roi goth, et relégué quatorze mois plus tard dans un couvent par un général romain, né Suève, petit-fils d'un roi visigoth, et dont la volonté faisait et défaisait les débiles empereurs.

Du reste ce sont, aux quatrième et cinquième siècles, des parties entières de la Gaule qui se deta-

chent de l'empire, en même temps qu'une permanente révolte des paysans atteste l'excès de la dissolution intérieure. A l'ancienne et perpétuelle cause d'insurrection populaire qu'offraient depuis si longtemps les ravages de la détestable fiscalité impériale, était venu s'ajouter le contraste de l'indépendance dont jouissaient, au milieu même de la Gaule, les nombreux corps suèves, vandales, francs, que Rome y avait jadis établis à titre de Lètes, et qui y étaient devenus insensiblement possesseurs et maîtres. Le soulèvement des Bagaudes agita la Gaule durant plus d'un siècle, sans cesse renaissant avec des alternatives inouïes de succès et de revers. On vit ces paysans assiéger une grande ville comme Autun pendant sept mois, et la piller finalement. L'insurrection, au commencement du cinquième siècle, couvrit une grande partie de la Gaule et de l'Espagne. L'antique esprit national, que la conquête romaine n'avait pu détruire, renaissait et réagissait avec énergie. Cette agitation conduisit des peuples entiers à se détacher et à rompre ouvertement avec l'empire. Rome elle-même, dans sa détresse, retirant ses légions, Rome évacuant la Grande-Bretagne et une partie des Gaules, les cités abandonnées s'organisèrent chacune à part, créèrent des milices, et, retrouvant peut-être encore quelques-unes de leurs traditions indigènes, non entièrement effacées, se donnèrent un gouvernement, une administration locale. Un édit d'Honorius en date du 18 avril 418, qui convoquait à Arles une assemblée annuelle composée de fonctionnaires, mais aussi d'un certain nombre des plus riches proprié-

taires¹, fut peut-être une concession à l'esprit de liberté et un retour vers les anciennes franchises gauloises : on se rappelle ce que dit Tacite du rôle de l'assemblée de Reims pendant la guerre de Civilis². Nous ignorons si les empereurs tentèrent de pareils efforts pour retenir le reste des Gaules, mais en tout cas il n'était plus temps. A l'exemple de la Grande-Bretagne, plusieurs contrées gauloises s'étaient affranchies. Voici ce que nous apprend Zosime³ à ce sujet. Voyant la faiblesse où étaient tombés les empereurs, dit-il, les peuples barbares d'au-delà du Rhin conçurent l'audacieuse pensée d'envahir chacun la province de l'empire qu'il souhaitait de piller. Leurs déprédations causèrent des maux sans nombre. Elles obligèrent d'un côté les habitants de la Grande-Bretagne à secouer l'obéissance de l'empire et à ne plus reconnaître l'autorité de ses magistrats. D'un autre côté, l'exemple des Bretons fut suivi par les peuples du *tractus armoricus* et par ceux de quelques autres provinces des Gaules, qui chassèrent les fonctionnaires impériaux, se mirent en liberté, et constituèrent chez eux une sorte de gouvernement républicain⁴. La chronique de Prosper dit en outre, à l'année 409 : « Dans ce temps l'autorité qu'avait l'empire sur la Grande-Bretagne fut entièrement perdue à cause du mauvais

¹ Les sept provinces étaient la Viennoise, les Alpes maritimes, les deux Narbonnaises, la Novempopulanie et les deux Aquitaines.

² *Histoires*, IV, 67.

³ L'historien byzantin Zosime était avocat du fisc sous Honorius et Théodose II, au commencement du cinquième siècle.

⁴ Zosime, livre VI, chapitre 5.

état des affaires romaines. » Ce dernier passage nous donne la date du soulèvement des Gaules, puisqu'il suivit immédiatement, selon Zosime, celui de la Grande-Bretagne. La province d'Armorique comprenait tout le littoral nord-ouest de la Gaule : c'était donc une portion très-considérable du territoire gaulois qui ne devait plus compter dans l'empire : elle était perdue pour Rome à jamais, car, après avoir maintenu son indépendance plus de trois quarts de siècle (quatre-vingt-sept ans), elle ne devait faire sa soumission qu'à Clovis, au lendemain de son baptême.

D'autre part la Gaule, aussi bien que les autres provinces, reçut de bonne heure des Germains vaincus ou volontairement soumis. On les y acceptait comme ailleurs à titre d'auxiliaires, de lètes ou de colons. Déjà, à la suite des Teutons et des Cimbres, une tribu de même origine, les Aduatiques, s'établit entre la Meuse et l'Escaut; à la suite d'Arioviste, jusqu'à trois tribus occupent le pays d'Alsace. Quatre cents cavaliers germains viennent aider Jules César contre Vercingétorix; il les aura encore avec lui au passage du Rubicon et à Pharsale, et ce sera l'origine de cette garde tudesque des empereurs qu'on verra se mêler aux émeutes de Rome dès le temps de Vitellius, et qui se perpétuera dans Byzance jusqu'au temps des croisades par les célèbres Véringues. Agrippa, le ministre d'Auguste, avait transporté des milliers de Bataves dans la Gaule belge, et depuis, suivant son exemple, les Romains introduisirent, nous l'avons vu, des groupes nombreux de barbares

dans l'intérieur de la Gaule. Les Francs aussi pénétrèrent dès le troisième siècle. La *Notitia dignitatum*, cette sorte d'almanach impérial dressé vers 400, les montre établis à titre de lètes dans la Gaule occidentale et sur les rives du Rhin, dont la garde leur est confiée : ce n'est pas par eux, c'est par d'autres peuples d'origine également germanique que la Gaule romaine verra les premiers royaumes barbares se former sur son territoire.

Ainsi préparées, l'invasion et l'occupation germaniques de la Gaule se sont accomplies de trois côtés et par trois peuples différents au lendemain de la grande invasion de 406. Les Visigoths arrivent en 412, par le sud-est. Ils viennent d'Italie, où, sous leur grand chef Alaric, ils ont pris Rome, ce qui est déjà significatif. Ataulf, son successeur, fait passer les Alpes à cette multitude de soldats, de femmes et d'enfants. Narbonne, puis Toulouse et Bordeaux sont forcées d'ouvrir leurs portes. Il est vrai que, presque aussitôt, en 414, sur l'invitation du gouvernement impérial, ils s'en vont en Espagne reprendre les provinces romaines que les Alains et les Vandales, après avoir forcé la ligne du Rhin et traversé en courant toute la Gaule, venaient de lui enlever. Les empereurs donnaient très-volontiers ainsi à des chefs barbares la mission d'aller reconquérir les territoires que d'autres barbares avaient usurpés. Ces chefs, s'ils revenaient vainqueurs, déclaraient, pour peu qu'on les en pressât, n'avoir triomphé qu'au nom de l'empire. Chacun y trouvait son compte, à des titres divers : cela servait la vanité des uns et la cupidité des autres. Quand les

Goths sont de retour en Gaule, cinq ans après, Honorius leur donne en récompense un vaste pays, la seconde Aquitaine, depuis Toulouse en suivant les rives de la Garonne jusqu'à la mer¹. Voilà, il est vrai, des concessions formelles; mais il ne faut pas croire que les barbares se contentent longtemps de ce qui leur a été assigné; leur royaume comprend bientôt, avec l'Espagne entière, toute la Gaule au sud de la Loire: l'Auvergne est cédée à leur roi Euric par l'empereur Julius Nepos en 475². Dira-t-on, en rappelant cette mission en Espagne et cette double concession impériale, qu'il n'y a pas eu conquête au sud de la Loire de la part des Goths? Les contemporains eux-mêmes répondront. Sidoine Apollinaire ne s'élève pas seulement comme évêque de Clermont contre des ennemis ariens et persécuteurs, il parle aussi comme citoyen

¹ Ce fut le patrice romain Constance qui fut chargé de cette négociation: « Gothi, per Constantinum ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt. » Chronique d'Idace, *ad annum* 419. — « Constantius patricius pacem firmat cum Vallia, data eidem ad inhabitandum secunda Aquitania et quibusdam civitatibus confinium provinciarum. » Chronique de Prosper d'Aquitaine, *ad annum*. — « Exinde barbari cum Honorio fœdus percusserunt et Placidiam sororem et Attalum ei tradiderunt, cum prius ipsi annonas ab imperatore et quamdam Gallie partem ad agros excolendos accepissent. » *Histoire ecclésiastique* de Philostorge, livre XII: extrait conservé par Photius. Voir le recueil de dom Bouquet, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, tome I, page 601.

² Il faut lire dans les *Récits de l'histoire romaine au cinquième siècle: derniers temps de l'empire d'Occident* d'Amédée Thierry, pages 226-234 de la 4^e édition, le très-curieux détail de cette conquête de l'Auvergne par le roi Euric.

de l'empire quand il se plaint, dans une de ses lettres¹, de ce que les barbares ont envahi son territoire et l'ont conquis par les armes. « C'est le triste sort de notre Auvergne, dit-il, d'être ouverte à leur irruption. Nous excitons particulièrement leur haine en ce que nous sommes le dernier obstacle qui les empêche de s'étendre jusqu'aux rives de la Loire; leur farouche ambition dévore à l'avance l'importune barrière. » Jornandès ne s'y trompe pas davantage quand il dit que le roi Euric, voyant l'instabilité des empereurs de Rome, prétendit s'emparer de la Gaule et la tenir de son plein droit, *crebram mutationem romanorum principum cernens, Gallias suo jure visus est occupare*², ou bien lorsqu'il ajoute peu après³ : « Le roi Euric fut tué dans la dix-neuvième année de son règne; il possédait de son plein droit, *jure proprio*, l'Espagne et la Gaule. » Salvien n'est pas d'un autre sentiment alors que, s'élevant contre les vices et la corruption des habitants de l'Aquitaine, il leur montre qu'ils ne doivent pas s'étonner si Dieu a transporté leurs terres entre les mains des barbares et si un grand nombre d'entre eux est privé de patrie⁴. Il ne s'agit pas ici de déclamation : ces expressions des contemporains n'auraient offert absolument aucun sens, s'il n'y avait eu qu'une juxtaposition de peuples par suite des traités au lieu d'une conquête.

¹ Livre VII, lettre 1^{re}.

² Jornandès, chap. XLV.

³ *Ibid.*, chap. XLVII.

⁴ « Et miramur si terræ vel Aquitanorum vel nostrorum omnium a Deo barbaris datæ sunt ! Salvien, » livre VII, chap. 6.

La partie orientale de la Gaule fut occupée par les Burgundes¹. Quelques témoignages contemporains les représentent, il est vrai, comme ayant été d'humeur pacifique ; il n'est pas douteux qu'ils n'aient eu, eux aussi, des conventions avec l'empire, et leurs rois portaient à l'envi les titres romains de maître de la cavalerie, de comte et de patrice. L'un d'eux, Sigismond, écrivait encore au sixième siècle à l'empereur Anastase, par l'intermédiaire d'Avitus, évêque de Vienne² : « Le dévouement qui a toujours lié mes ancêtres à votre personne et à celle de vos prédécesseurs fait que, de toutes nos dignités, la première à nos yeux et la plus éclatante est celle que votre majesté nous a conférée avec le titre de maître de la milice ; mes aïeux ont toujours attaché plus de prix à ce qu'ils ont reçu des empereurs romains qu'à ce qu'ils recueillaient de l'héritage de leurs pères ; de sorte que, bien que nous paraissions commander à notre peuple, nous ne nous regardons en réalité que comme vos soldats. » D'autre part cependant c'est le peuple des *Nibelungen* ; Ammien Marcellin les dit très-re-

¹ *Geschichte der Burgunden bis zu ihrer Einverleibung in's fränkische Reich*, par Hermann Derichsweiler, Münster, 1863, 1 vol. in-8. — *Das Burgundisch-romanisch Königreich von 443 bis 532. Eine Reichs-und Rechtsgeschichtliche Untersuchung*, par M. Binding, professeur à Bâle, Leipzig, tome I^{er}, 1866, in-8. — Deux intéressantes recensions de cet important travail ont en outre paru : 1^o dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, par M. Georg Kauffmann, 3 février 1869, page 161 ; 2^o dans l'*Historische Zeitschrift* de M. de Sybel, tome I^{er} de l'année 1869 : étude de M. Boretius.

² Aviti Viennensis epistola XXIII.

doutables, et, selon Jornandès, ils ravagèrent pendant plusieurs années les provinces frontières. Il fallait bien qu'ils fussent tout au moins gênants, puisqu'Aétius dut marcher contre eux avant de les avoir pour alliés à Châlons. Le gouvernement impérial leur concéda des terres en Savoie, nous dit-on; mais y restèrent-ils paisiblement enfermés? Non certes, ils s'étendirent fort au-delà, et le royaume burgunde comprit bientôt tout le pays de Genève, Besançon, Lyon et Vienne, que les empereurs apparemment ne leur avaient pas donné. Volontiers du reste on leur aurait offert une nouvelle concession pour qu'ils prissent moitié moins.

Nous avons, ce semble, pour nous convaincre que les Visigoths et les Burgundes se sont établis au sud et à l'est de la Gaule par une véritable conquête, une sorte de preuve décisive dans leurs lois, qui nous sont restées. Ces lois attestent une dépossession légale du sol, exercée en certaine proportion contre les Romains vaincus. Voici par exemple comment s'exprime la loi des Visigoths dans un de ses articles, intitulé *Du partage des terres entre le Goth et le Romain* : « Que nul ne porte atteinte d'aucune façon au partage des terres labourables et des bois entre le Goth et le Romain, là où il sera prouvé que ce partage a été fait. Que le Romain ne revendique ou ne réclame pour lui rien des deux parts qui reviennent au Goth; que le Goth, de son côté, ne revendique et n'usurpe rien du tiers qui appartient au Romain, à moins qu'il n'en doive quelque chose à notre libéralité. Les partages faits par les parents ou les voisins, que les

descendants les respectent ¹. » Un autre article de la même loi veille encore à ce que le tiers du Romain ne puisse être usurpé. Or quel autre sens peut-on attribuer à cette expression, *divisio terrarum*, que celui du partage des terres? Et comment le mot *tertia* signifierait-il ici autre chose que la troisième partie du domaine divisé? On a dit que les barbares, loin de déposséder les Romains, n'auraient fait, au grand plaisir de ceux-ci, que s'établir en métayers sur leurs terres, en leur remettant chaque année une portion des fruits, le tiers suivant la loi des Visigoths. Nous cherchons en vain des textes et quelque vraisemblance historique dont puisse s'autoriser cette opinion. Qu'on veuille se reporter au texte principal de la loi, que nous avons cité tout à l'heure. S'il s'agissait de fermage ou de métayage, le législateur dirait-il : le partage des terres, *divisio terrarum facta, divisio facta de portione terrarum*? Il parlerait du pacte, du contrat concernant les fruits. Défendrait-il au Goth d'usurper le tiers appartenant au Romain? Il lui interdirait seulement de retenir cette redevance du tiers des fruits dont on croit qu'il serait redevable.

¹ De divisione terrarum inter Gothum et Romanum. *Divisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum sive silvarum nulla ratione turbetur, si tamen probatur celebrata divisio. Nec de duabus partibus Gothi aliquid sibi Romanus præsumat aut vindicet: aut de tertia Romani Gothus sibi aliquid audeat usurpare aut vindicare, nisi quod de nostra forsitan ei fuerit largitate donatum. Sed quod a parentibus vel vicinis divisum est, posteritas immutare non tentet.* *Loi des Visigoths*, livre X, tit. 1^{er}, § 8. Voir le tome I^{er}, page 618, de Walter, *Corpus juris germanici antiqui*.

Le Goth, mis en possession comme métayer de tout le domaine qu'il doit cultiver, n'aurait pas à en usurper un tiers, ou du moins ce serait en ne ne payant pas qu'il commettrait une sorte d'usurpation, et la loi le ferait entendre.

Les traits particuliers viennent à l'appui. Nous venons de voir le roi barbare réservant à sa propre libéralité le droit de disposer, au profit d'un Goth, même de ce tiers unique destiné au Romain; or Sidoine Apollinaire, dans sa correspondance, signale plus d'un exemple de ces grâces ou de ces refus arbitraires. Lampride, rhéteur bordelais, a recouvré son domaine par la seule faveur du roi Euric. Sidoine¹ l'en félicite en rappelant Virgile, victime, lui aussi, d'une violente spoliation que répara une faveur princière :

Tu jam, o Tityre, rura post recepta,
Myrtos inter et platanona pervagatus
Pulsas barbyton.

Lampride pouvait répondre par des sentiments de condoléance aux félicitations de son ami. En effet Sidoine, par suite de la mort de sa belle-mère, avait dû entrer en possession d'un petit héritage, d'un de ces *tiers* que les Goths étaient tenus de respecter. En vain s'était-il rendu à Bordeaux pour invoquer la faveur d'Euric; le roi, occupé, dit-il, de répondre à l'univers soumis, n'avait pas eu le temps d'écouter sa prière. En vain, pour hâter la conclusion, offrait-il de

¹ Livre VIII, lettre 9.

sacrifier la moitié de ce tiers ; il ne put rien obtenir¹. C'étaient en effet des vaincus, ces grands personnages de Rome ou de la Gaule ; c'était un vaincu, ce Paulin de Pella, riche propriétaire bordelais, qui, dans son petit poëme de l'*Eucharisticum*, contemporain de la conquête, nous a transmis ses gémissements. S'il ne reçut pas tout d'abord quelque hôte barbare sur son cher domaine², ce fut pour le voir exposé davantage encore au pillage des soldats. La malencontreuse dignité de comte des largesses sacrées qu'Attale, cette ombre d'empereur, lui avait conférée en un tel moment, ne servit qu'à le désigner aux spoliations. Il avait quelques biens en Épire, comme autrefois Atticus, l'ami de Cicéron, et il aurait pu s'y retirer ; mais, l'amour du pays le retenant, il s'en alla vieillir à Marseille dans l'abandon et la pauvreté.

Il ne faut pas dire ni que la loi que nous venons de citer consacre seulement un état de choses fort postérieur à l'établissement des barbares dans la Gaule méridionale, ni que cet état de choses ait découlé naturellement de circonstances tout autres qu'une conquête, c'est-à-dire de cette condition d'auxiliaires et d'alliés qu'avaient les Germains auprès de Rome, et qui leur valait, comme aux autres légionnaires dans

¹ Necdum quicquam de hæreditate socruali, vel in usum tertie sub pretio medietatis obtinui.

² Peut-être était-il du grand nombre de ceux que les lois impériales exemptaient du lourd impôt des logements militaires. Paulin de Pella écrit son poëme vers 480. On trouvera le texte de l'*Eucharisticum*, avec la traduction de M. Corpet, dans la collection Panckoucke, 1849.

leurs quartiers, outre l'*annona*, des établissements sur les terres des possesseurs romains. D'une part en effet le code des Visigoths, rédigé pendant la seconde moitié du septième siècle, a conservé d'anciennes dispositions qui remontent jusqu'au premier établissement de ces barbares en Gaule, et qui montrent dès cette époque ce partage obligé des terres ¹. Il y a par exemple un article qui déclare que, si quelque Gallo-Romain, « avant l'arrivée des Goths », a aliéné quelque portion de son domaine par vente, donation ou partage, le nouveau possesseur barbare n'aura pas le droit de réclamer cette portion aliénée. D'autre part, s'il est vrai que les Goths étaient entrés dans l'empire en qualité d'alliés, *fœderati*, et qu'ils avaient pu réclamer à ce titre des vivres et des terres, s'il est vrai, comme nous l'atteste une loi d'Arcadius et d'Honorius de l'an 398 insérée au code théodosien, que les soldats romains en quartiers avaient à leur disposition, chez tout propriétaire de la contrée occupée, le tiers du domaine ², cependant il y avait encore deux grandes différences entre ces dispositions et le partage que nous atteste la loi des Visigoths. La pre-

¹ Ut si aliqua pars de aliquo loco tempore Romanorum remota est, ita persistat, si quandoque ante adventum Gothorum de aliqujus fundi jure remotum est. Loi des Visigoths, X, 3, 5.

² In qualibet vel nos ipsi urbe fuerimus, vel hi qui nobis militant commorentur, omni tam mensorum quam etiam hospitum iniquitate summota, duas dominus propriæ domus, tertia hospiti deputata, ea tenus intrepidus ac securus possideat portiones, ut in tres domus divisa partes primam eligendi dominus habeat facultatem, secundam hospes quam voluerit exsequatur, tertia domino relinquenda. — Code Théodosien, livre VII, titre VIII, loi 5.

mière différence, c'est que le barbare recevait les deux tiers et non pas le tiers du domaine; la seconde (et celle-ci est capitale), c'est qu'il s'y établissait en propriétaire, par une spoliation légale qui caractérise à elle seule une réelle conquête, quelques tempéraments qui soient survenus d'ailleurs.

Sur ce point important de la dépossession du sol, la loi burgunde paraît également précise. Rédigée une trentaine d'années après la conquête, elle nous permet d'en apprécier le mode et les premiers résultats. Le titre 54 par exemple nous instruit d'un partage attribuant à une partie des Burgundes un tiers des esclaves et deux tiers des terres cultivables, pris évidemment sur les domaines particuliers, car autrement il ne serait pas question de fractions telles que ces deux tiers. Un certain nombre de Burgundes avaient reçu tout d'abord du roi, sur les terres fiscales ou terres publiques, des lots suffisants, et on leur avait donc interdit de prétendre à être compris en outre dans le partage des domaines privés. Leur cupidité ayant méprisé cette défense, la loi intervient, et le titre 54 a pour objet de les forcer à rendre ce qu'ils ont usurpé : « Quiconque, ayant reçu de notre libéralité des esclaves et des terres, aura pris en outre, contre notre défense, quelques parties des terres d'un hôte romain, devra les restituer sans délai, afin que la sécurité soit rendue à ceux auxquels il a été fait tort, *huc usque contemptis* ¹. »

¹ De his qui tertiam mancipiorum, et duas terrarum partes contra interdictum publicum præsumperint. — Licet eodem tempore quo populus noster mancipiorum tertiam et duas terra-

Le roi qui porte la parole dans ce titre 54, et qui s'adresse à ses comtes chargés de l'exécution de la loi, fait allusion à des rois ses prédécesseurs et ses parents. Il se réfère à une ordonnance qu'il a rendue jadis, dans le même temps, dit-il, où s'est fait le partage légal. Nous pouvons en conclure que le partage définitif ne s'est pas fait tout d'abord, mais seulement sous un règne important, qui ne peut être que celui de Gondebaud, vers 470. Il aura fait rédiger les conditions du partage, afin de protéger ses sujets romains contre la cupidité et la violence des vainqueurs. Non-seulement le Romain est en partie dépossédé, mais la loi fait de visibles efforts pour conserver dans la famille burgunde le lot acquis par le fait de la conquête. C'était par exemple chez ce peuple une coutume devenue nationale que le père de famille partageât en portions égales, de son vivant même, sa fortune avec ses fils, probablement en se réservant moitié du tout¹.

rum partes accepit, ejusmodi a nobis fuerit emissa præceptio ut quicumque agrum cum mancipiis, seu parentum nostrorum sive largitate nostra perceperat, nec mancipiorum tertiam, nec duas terrarum partes ex eo loco in quo ei hospitalitas fuerat delegata requireret : tamen quia complures comperimus immemores periculi sui, eo quia ea quæ præcepta fuerant excessissent, necesse est ut præsens auctoritas ad instar mansuræ legis emissa et præsumptores coerceat, et huc usque contemptis remedium debitæ securitatis attribuat. Jubemus igitur ut quidquid hi qui agris et mancipiis nostra munificentia potiuntur, de hospitem suorum terris contra interdictum publicum præsumpsisse docentur, sine dilatione restituant.

¹ Titre LI. § 1. Quamlibet hæc in populo nostro antiquitus fuerint observata ut pater cum filiis propriam substantiam æquo jure divideret, etc.

Une loi ultérieure survient et permet au père de disposer comme il l'entend de sa fortune, patrimoine et acquêts ; mais elle excepte formellement de cette libre disposition le lot de la conquête, *sors* ou *terra sortis titulo acquisita*, qui doit continuer à être transmis, selon la tradition, à ses héritiers de son vivant ¹. C'est l'ancien principe de la permanence et de la solidarité de la famille germanique qui reparaît. Le Burgunde qui n'avait pas encore partagé avec ses fils ne pouvait pas aliéner son lot. S'il mourait après ce partage sans avoir disposé de ce qui lui restait et sans laisser de fils d'un second mariage, naturellement la terre qu'il laissait allait échoir aux fils déjà dotés : elle revenait exclusivement aux fils d'un second mariage s'il y en avait. Si le fils doté mourait sans descendance et sans avoir disposé, cette portion retournait au père, mais seulement en usufruit, pour échoir après la mort du père aux autres fils. Si dans l'intervalle un de ceux-ci mourait en laissant des fils, ils obtenaient de la propriété de leur oncle la portion qui aurait échu à leur père s'il eût vécu. Un Burgunde commettait-il un de ces crimes que le code national châtiât avec une sévérité toute barbare, attestant son impuissance, volait-il ; par exemple, des chevaux ou du bétail, il était puni de mort, ses fils au-dessus de quatorze ans étaient réduits en esclavage et sa femme aussi, à moins qu'elle ne l'eût dénoncé aussitôt ; mais ses autres fils âgés de moins de quatorze ans pouvaient revendiquer la

¹ Titre I, §. Ut patri, etiam antequam dividat, de communi facultate et de labore suo cuilibet donare liceat, absque terra sortis titulo acquisita, de qua prioris legis ordo servabitur.

fortune de leur père. Ainsi s'appliquait encore, même à propos de l'homme qu'on regardait comme criminel, le double principe que nous voyons affirmé par toutes ces dispositions, suivant lequel les *sortes* sont possédées en propre et doivent, autant que cela se concilie avec le droit entier de propriété, se maintenir et se transmettre dans la descendance mâle. La loi est si jalouse de sauvegarder la propriété nouvellement acquise, et de fixer ainsi le barbare à sa nouvelle patrie, qu'elle s'efforce de le lier à cette propriété en restreignant le plus possible son droit d'aliénation. C'est le sens du titre 84 : « Ayant été informé qu'un certain nombre de nos sujets burgundes sont trop empressés à se défaire de leurs lots, nous avons cru devoir ordonner par la présente loi que nul ne pourra vendre sa terre s'il ne possède ailleurs un autre lot ou d'autres terres ¹. »

L'article 2 de ce même titre 84 a été compris d'une façon qui nous semble arbitraire. On a dit : le Burgunde, hôte héréditaire sur son lot, mais non propriétaire, avait le droit de vendre sa jouissance ; seulement il ne pouvait la vendre qu'à l'ancien propriétaire romain. — Comment faire concorder une telle interprétation avec le texte de la loi, que voici : « *Hoc etiam interdictum, ut quisque habens alibi terram, vendendi necessitatem habet, in comparando, quam Burgundio venalem habet, nullus extraneus*

¹ Quia cognovimus Burgundiones sortes suas nimia facilitate distrahere, hoc presenti lege credidimus statuendum ut nulli vendere terram suam liceat, nisi illi qui alio loco sortem aut possessiones habet.

Romano hospiti præponatur, nec extraneo per quodlibet argumentum terram liceat comparare. » Il faut y ajouter le troisième article : « *Observandum tamen, ut de illo ipse hospes suus comparet, quem alibi terram habere constiterit.* » Certes on n'est jamais bien assuré de comprendre jusque dans le détail ce latin barbare; mais, quant au sens général, il ne paraît pas obscur : « Nous voulons, lorsqu'un Burgunde aura la nécessité de vendre, y étant autorisé comme possédant ailleurs une autre terre, que nul étranger ne soit préféré à l'hôte romain en vue de l'achat; qu'il soit interdit à l'étranger d'acheter une terre burgunde sous quelque prétexte que ce soit. — Le mieux serait que le Burgunde autorisé à vendre, parce qu'il possède ailleurs une autre terre, trouvât pour acquéreur son propre hôte romain. » La principale difficulté dans l'article 2 porte sur le mot *extraneus*; mais comment pourrait-il signifier autre chose qu'un étranger, comme serait ici un Visigoth ou un Franc? On ne peut pas supposer que le Romain soit forcé de se porter acquéreur du bien que veut vendre le Burgunde : rien n'autoriserait, ni la vraisemblance ni le texte de la loi, une pareille conjecture. Or, si ce n'est pas nécessairement un Romain qui achète, il reste que ce soit un Burgunde, et la loi ne peut donc pas exclure celui-ci. Elle dit seulement, en premier lieu, qu'il faut préférer comme acheteur à tout homme qui n'est pas membre ou sujet du royaume un Romain, et bien entendu, cela va sans dire, un Burgunde aussi. Elle ajoute, en enchérissant, une interdiction totale contre l'étranger, et un vœu pour que, dans le cas où

cela sera possible, le lot du Burgunde mis en vente rencontre comme acquéreur le même hôte romain du domaine duquel ce lot aura été primitivement détaché. C'est une sorte de privilège de premier acquéreur stipulé en faveur du propriétaire romain, qui rentrerait ainsi dans ses premières limites.

Deux mots encore avant de quitter la loi burgunde. On a cru trouver dans le titre 55 une nouvelle preuve de la situation subordonnée qui aurait été faite au Burgunde. Il était si peu propriétaire, pense-t-on, que la loi lui interdisait d'intervenir en justice dans les procès dont les terres appelées *sortes* pouvaient être l'objet ; les débats relatifs au droit de propriété sur les terres *quæ hospitalitatis jure a barbaris possidentur* ne regardaient que les Romains et passaient par-dessus la tête des hôtes burgundes. Le sens du titre 55, qui règle ce point, nous paraît très-différent. « Toutes les fois qu'il y aura un procès de limites entre deux Romains à propos de lots possédés par des barbares, que ceux-ci n'y interviennent pas, mais qu'ils attendent la fin du débat, après lequel le Romain qui aura obtenu gain de cause devra trouver accord auprès de son hôte au sujet de la parcelle contestée ¹. » Quoi d'étonnant que le Burgunde soit tenu à part d'un procès entre deux Romains, et qui doit se plaider conformément aux règles du droit ro-

¹ Quotiens de agrorum finibus qui hospitalitatis jure a barbaris possidentur inter duos Romanos fuerit mota contentio, hospites eorum non socientur litigio, sed Romanos in judicio contententes expectent, ut cujus barbari hospes evicerit, cum ipso postmodum de re obtenta habeat rationem.

main, auxquelles la propriété foncière reste soumise, comme on le voit par d'autres articles du code barbare? Un Romain accuse par exemple son voisin romain d'avoir fait comprendre dans le lot de son hôte burgunde des parcelles de terre qui ne lui appartenaient pas. Cela intéresse certainement le Burgunde; mais le législateur a pu craindre qu'il n'abusât en pareil cas de sa puissance, et, à cause de cette puissance même, il pourra bien, sans être beaucoup lésé, attendre et subir le jugement des tribunaux de droit romain. Outre qu'il n'entendrait rien à ces formules, il faut toujours, en de telles contestations sur les limites, faire la preuve en remontant à ce qu'était le cadastre avant la venue des barbares: c'est au Romain seul qu'il est possible d'entreprendre ces enquêtes et de recueillir ces informations. On protège utilement ce dernier, sans nuire vraiment au Burgunde, si l'on réserve aux anciens habitants l'exercice de leur juridiction spéciale en fait de propriété foncière. Du reste qu'un Burgunde muni, non pas d'une terre enlevée à un propriétaire romain, mais de terres fiscales, ait lui aussi un procès comme défendeur ou comme demandeur, à propos des limites de son domaine, il doit accepter qu'on lui applique le droit romain, mais la loi lui reconnaît expressément la faculté de poursuivre lui-même¹. Rien n'autorise donc, ce semble, à penser que ces

¹ *Sane si ex ejusdem agri finibus, quem barbarus ex integro cum mancipiis publica largitione perceperit, fuerit contentio generata, licebit ei, seu pulsatus fuerit, seu ipse pulsaverit, romano jure contendere.* Titre 55, § 2.

dispositions du code burgunde infirment le droit de propriété attaché à la possession des *sortes*. La conclusion contraire serait plus vraisemblable. La loi des Ostrogoths tend à protéger de même les Romains, en interdisant l'intervention dans leurs procès, non pas aux barbares nouveau-venus, mais à tous les puissants, quelle que soit leur nationalité.

Est-il vrai, en dernière analyse, que le lot du Burgunde ne fût rien qu'une terre reçue en fermage, et grevée d'une redevance d'un tiers des fruits, *tertia*? Est-il vrai qu'en bien des cas le propriétaire romain se trouvait incapable, quinze années durant, soit de se faire payer cette redevance, soit d'expulser un si fâcheux fermier, et qu'il en résultait par prescription un entier dégrèvement pour le lot barbare, ce qui, par parenthèse, ressemblerait singulièrement à une vraie dépossession, suite et indice d'une conquête? — Nous croyons, cette fois encore, qu'il faut interpréter autrement le titre 79, d'où l'on a cru pouvoir tirer ces conclusions : « Si quelqu'un de notre peuple a engagé un fermier barbare pour lui confier son domaine, si volontairement il l'a délégué pour habiter sur sa terre, et que celui-ci ait possédé cette terre pendant une durée de quinze années sans payer la redevance, la terre doit rester au pouvoir de ce dernier, et celui qui la lui a confiée n'a plus rien à y prétendre ¹. » Qui parle de Romain ici ? Ce sont, croyons-

¹ Jam pridem a nobis [fuit] ordinatum ut si quis in populo nostro barbaræ nationis personam ut in re sua consisteret invitasset, ac si ei terram ad habitandum voluntarius deputasset, eamque per annos quindecim sine tertiis habuisset, in potestate ejus

nous, les mots *populus noster*, et non pas les mots *barbaræ nationis persona* qui, dans ces lignes, désignent spécialement le Burgunde. La loi dispose que, si un Burgunde a choisi un fermier barbare, c'est-à-dire Burgunde ou Visigoth ou Alaman, et si, pendant quinze années, il ne peut exiger et obtenir de lui la redevance, ce fermier deviendra le propriétaire de droit comme il l'était déjà de fait. Cela signifie sans doute que la loi veut pouvoir atteindre le vrai propriétaire, quand il s'agira des charges publiques, et prévenir les fins de non-recevoir. Est-il bien sûr d'ailleurs qu'il faille entendre sous ces mots *sua res* et *terra* le lot de la conquête, et ne peuvent-ils pas signifier une propriété d'autre provenance?

Nous avons dû insister sur ces textes de la loi burgunde, parce que l'interprétation qu'on en a faite a fourni au système qui rejette le fait de la conquête germanique plusieurs de ses principaux arguments. Voyons ces arguments s'appliquer à ce qui regarde les Francs dans les Gaules. Il y a eu de ce côté de tout autres circonstances, mais de principaux traits toujours les mêmes, qu'on ne saurait effacer. Retrouvons-nous dans l'établissement des tribus franques les mêmes traits de conquête que nous ont offerts les établissements des Visigoths et des Burgundes? Sera-ce avec le plein gré du gouvernement impérial qu'après avoir fait pendant un temps leur devoir comme alliés et gardiens de la frontière rhénane, les Francs se joindront eux-mêmes aux envahisseurs et s'avan-

permaneret, neque exinde quidquam sibi ille qui dederit, sciat esse reddendum

ceront d'étape en étape? S'établiront-ils pacifiquement en Gaule? Prendront-ils pour eux, par un partage légal, comme les Burgundes et les Visigoths, une certaine portion des terres? Il s'agit du commencement de notre propre histoire et d'un aspect particulier de la question générale concernant l'invasion du cinquième siècle.

Il faut absolument distinguer entre les diverses régions de la Gaule par eux successivement occupées : ces régions n'offraient pas toutes les mêmes conditions politiques ; les Francs ne les abordaient pas en d'égalles dispositions, elles ne reçurent pas d'eux un traitement uniforme. Quant au nord-est, dont ils s'emparèrent dans une première période de leurs envahissements, comment pourrait-on douter que l'occupation franque y ait apparu comme une conquête oppressive et violente? Le nom des Francs apparaît pour la première fois vers 240, et déjà Aurélien leur livre, des combats sanglants, que rappelle la chanson militaire *Mille Francos semel occidimus... Mille, mille, mille Persas quærimus*¹. Probus (276-282) doit les expulser de la Gaule, dont ils se sont presque emparés : *Galliæ omnes a Germanis possessæ..... Quum per omnes Gallias securi vagarentur..*². Il les poursuit au-delà du Rhin ; mais il doit se contenter d'ajouter quelque nouveau mur à la ligne de fortification commencée dès le temps de Tibère, et qui joint désormais, de Cologne à Ratisbonne, le

¹ Histoire Auguste, *Aurélien*, chap. vii.

² Histoire Auguste, *Probus*, chap. xiii.

Rhin et le Danube. Un certain nombre de ces captifs ayant été transportés aux extrémités du monde romain, sur les côtes de la mer Noire, ils se saisissent de quelques navires, s'engagent sur la Méditerranée, prennent Syracuse au passage, traversent le détroit et rentrent dans leur patrie, par l'Atlantique et la mer du Nord ¹ : plus hardis encore que ces Usipiens déserteurs de l'armée d'Agricola, qui montèrent trois chaloupes, errèrent sans pilotes et bientôt sans vivres, firent ainsi le tour de la Bretagne, et échouèrent enfin là où ils voulaient aller ². C'était déjà, à quelques siècles de distance, le même sang de hardis pirates qui devait susciter plus tard les navigateurs northmans. La lutte incessante recommence après Probus. Constance Chlore passe vingt années à combattre les Francs. Constantin livre aux bêtes dans le cirque de Trèves deux de leurs chefs, contre lesquels, dit un contemporain, les insultes des spectateurs s'acharnent, en forme de vengeance, aussi cruellement que les morsures des bêtes féroces. Julien, son neveu, les bat après qu'ils ont brûlé quarante-cinq villes dans la région du Rhin et tout dévasté jusqu'à la Meuse. Il a surtout affaire aux Francs Saliens, qui se sont établis hardiment sur le sol romain, en Toxandrie, c'est-à-dire de la Meuse à l'Escaut, *ausos in romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter* ³.

Est-ce que ce n'est pas là déjà l'invasion? Est-ce que ce n'est pas le commencement de la conquête?

¹ Eumène, *Panégyrique de Constantin*, chap. XVIII.

² Tacite, *Agricola*, XXVIII.

³ Ammien Marcellin, XVII, 8.

Que peut opposer le système de Dubos à la brutale simplicité des faits? Cela n'empêche pas d'ailleurs que Julien n'ait traité avec certaines tribus des Francs et n'ait tâché de les opposer, en achetant leur concours, au reste des envahisseurs. Il faut lire dans le chroniqueur byzantin Zosime¹ le curieux récit de l'habile tactique par laquelle il savait se servir des barbares contre les barbares. Il y avait un Germain, Charietto, renommé pour sa grande taille et sa force prodigieuse, et redouté pour ses actes de brigandage; las d'une telle vie sans doute, il vint s'établir à Trèves. Témoin, dans cette grande ville, des maux qu'y produisaient des incursions auxquelles hier encore il prenait part, il résolut de s'y opposer désormais et de les punir. Comme les pillards d'au-delà du Rhin se partageaient en petites troupes pour accomplir leurs dévastations pendant la nuit, et se réfugiaient le jour au fond des bois voisins de la frontière, où les soldats romains n'osaient pénétrer pour les atteindre, Charietto réunit quelques braves, se glissa dans ces bois, et, répandant autour de lui la terreur, fit de nombreux prisonniers auxquels invariablement il coupait la tête. Il envoyait ces trophées à Julien, qui les lui payait un bon prix. Bientôt même Julien parvint à lui recruter, parmi les Francs Saliens, une petite armée. Les fuyards qui échappaient à Charietto tombaient dans les troupes régulières, échelonnées sur la lisière des bois. Julien parvint de la sorte à procurer quelque sécurité au nord-est de la Gaule, et Charietto fut admis avec un

¹ Livre III, chap. 6.

grade assez élevé dans l'armée romaine. Voilà au vif l'histoire de ces temps, voilà ce qu'était la lutte sur les frontières, et souvent aussi dans l'intérieur, le long des fleuves infestés de pirates, et aux environs des cantonnements barbares. Julien confia aux Francs le passage du Rhin, et ils firent assez bonne garde en effet pendant quelque temps; on les vit, durant le dernier tiers du quatrième siècle, seconder les armées qui revendiquaient l'intégrité de l'empire. Ils prenaient à la conservation de l'édifice une part désormais intéressée; bientôt ils se joignaient eux-mêmes au mouvement de la conquête, s'avancant par sûres étapes, et laissant derrière eux les traces pour longtemps visibles de leur occupation ou de leur passage. L'évêque saint Waast, en l'année 500, ne trouve pas de chrétiens dans Arras. Du pays de Gand et de celui de Tournai il est dit, dans la vie de saint Amand, qu'au milieu du septième siècle les anciens habitants y avaient abandonné le culte du vrai Dieu pour adorer les arbres et les pierres¹. Les dernières traces du paganisme ne disparurent du Brabant et de la région des Ardennes qu'au milieu du huitième siècle. Or l'effacement ou le retard du christianisme dans cette région de la Gaule, couverte jadis de florissantes villes romaines, et devenue au temps des Antonins le centre d'un riche commerce avec la Germanie, ne peut qu'avoir coïncidé avec une sorte d'anéantissement de l'ancienne population, et quelle autre cause y pourrait-on deviner que l'occupation franque? On lit dans les *Vies*

¹ V. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, pages 65 et 66.

des saints que, maîtres de Tournai, les Francs ordonnèrent à tous les chrétiens d'en sortir et leur confisquèrent tous leurs biens. Clodion, lorsqu'il prit Cambrai, fit tuer tous les Romains qu'il y rencontra¹. Sidoine gémit dans ses lettres² de ce que la langue latine ait disparu des contrées belge et rhénane. Une parente de Salvien qui habitait Cologne, une matrone romaine, comme on disait encore, réduite en captivité, en vint à une telle misère qu'elle dut, pour subsister, s'engager comme servante auprès des femmes de ces barbares. Les témoignages analogues seraient aisément multipliés à l'infini. C'est qu'il s'était agi de très-bonne heure ici pour les Francs d'un établissement définitif et non plus seulement d'expéditions temporaires. Leur long séjour sur la rive occidentale comme gardiens du fleuve les avait mis en état d'éloigner toute résistance sérieuse du gouvernement impérial ou des populations mêmes.

Le nord de la Gaule acquis aux Francs, l'est aux Burgundes et le sud aux Visigoths, il restait encore au centre une Gaule romaine. Faut-il croire que, lorsque nos premiers Mérovingiens s'avançaient en maîtres jusqu'à la Somme, et les petits rois des autres tribus franques jusque dans l'ouest, jusqu'au Mans, tout cela fût conforme à la politique impériale, et ne lui parût offrir que de fidèles alliés? Les textes ne le permettent pas³. La chancellerie romaine pouvait bien

¹ *Gesta Francorum*, chapitre 5. Grégoire de Tours dit seulement *Romanos proterit*, livre II, chapitre 10.

² IV, 17.

³ *Franci cum Clodoveo rege militari manu terminos Romano-*

s'obstiner à considérer ces groupes barbares comme des auxiliaires en cantonnements, elle pouvait revendiquer encore la souveraineté des contrées occupées par eux; mais ces prétentions ne changent rien à la réalité des choses. Si le Romain Syagrius avait pu s'opposer à ce que Clovis s'emparât de sa résidence, Soissons, après l'avoir complètement battu, s'il avait pu défendre de même Narbonne et Arles contre les Visigoths, certes il l'aurait fait. Clovis eut encore après Soissons, nous dit Grégoire de Tours, beaucoup de combats à soutenir, beaucoup de victoires à remporter, *multa bella victoriasque fecit*¹, il lui fallut dix années entières pour étendre pas à pas son royaume jusqu'à la Seine et ensuite jusqu'à la Loire; il rencontra, nous dit-on expressément, beaucoup de résistances, notamment dans cette Armorique qui s'était séparée des Romains sous Honorius, et où Procope nous atteste qu'il dut assiéger Nantes deux mois entiers avant d'arriver à conclure un traité, par lequel les vaincus obtinrent des conditions favorables. Il fit tuer Syagrius et prit son royaume, *regno ejus accepto*, dit Grégoire de Tours. C'est la même expression dont se sert l'historien quand Clovis, à la fin du règne, usurpe par la ruse et la violence les petits domaines des autres rois francs². — Que peut-on trouver dans tout ceci qui ne soit d'une conquête?

Le grand argument de l'abbé Dubos, qu'on a de-

rum irrumpentes Galliam invaserunt. *Vita Treverii*, Dom Bouquet, III, 411.

¹ II, 27.

² Grégoire de Tours, III, chapitres 40 et 42.

puis répété et renouvelé, et qui est, avec le souvenir des traités, comme la clé de voûte de son système, c'est que les prédécesseurs de Clovis, et Clovis lui-même dès ses premiers pas, avaient reçu le titre de maître de la milice, preuve que Rome, ou Byzance après elle, si elle trouvait ces chefs barbares assez peu dociles, sanctionnait pourtant leurs succès : ils ne régnaient que par sa délégation et sous sa suzeraineté. — Il y a, croyons-nous, deux réponses à faire. D'abord la fameuse lettre de saint Remi, par laquelle l'abbé Dubos¹ a voulu prouver que Clovis était dès son avènement maître de la milice, nous est suspecte, au moins pour sa date. L'essai de restitution qu'en a tenté naguère M. Huillard-Bréholles est trop hardi. On comprend mal que l'évêque parle au jeune chef païen de ses prêtres, *sacerdotibus tuis*; plusieurs croient cette pièce, si elle est authentique, adressée à un fils de Clovis². De plus ces titres conférés par

¹ *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, livre III, chapitre 18.

² Cette lettre est insérée au tome premier du recueil de Duchesne : *Historiæ Francorum scriptores*, page 849. En voici les principaux passages : « Rumor magnus ad nos pervenit administrationem vos secundum rei bellicæ suscepisse... Beneficium tuum castum et honestum esse debet, et sacerdotibus tuis honorem debebis deferre... Prætorium tuum omnibus pateat, ut nullus exinde tristis abscedat. Paternas quascumque opes possides; captivos inde liberabis. » Il faut bien avouer que le mot *secundum* est embarrassant. M. Huillard-Bréholles a proposé de lire : *administrationem vos secundæ Belgicæ suscepisse*; mais rien n'autorise à supposer que l'empereur d'Orient Zénon ait fait à Clovis une donation de la seconde Belgique. — Voir dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome II de la 6^e série, année 1866, page 59,

l'empire étaient bien loin de lui être des gages assurés d'obéissance. Nous savons bien que les rois barbares en étaient avides ; il en avait toujours été de la sorte, depuis Arioviste, à qui Jules César, pendant l'année de son consulat, cinq cents ans plus tôt, avait fait conférer le titre de « roi ami du peuple romain¹ », jusqu'à Arminius, qui, après avoir longtemps habité Rome pendant sa jeunesse, y avait reçu le droit de cité et même le rang de chevalier². On trouve sur les médailles des petits rois du Bosphore, contemporains d'Auguste et de Tibère, la représentation des insignes consulaires que le sénat leur avait décernés : une couronne sur une chaise curule entre une lance, accompagnée d'un bouclier, et un sceptre consulaire³. C'est un pareil honneur que l'empereur de Byzance, fidèle aux anciennes traditions romaines, accordait en 509 à Clovis⁴. Ce chef franc revêtit dans l'église de

une intéressante étude de M. Lecoy de la Marche, intitulée : *De l'interprétation d'une lettre de saint Remi à Clovis*.

¹ Appien, *De rebus gallicis*, IV, 16. — César, *Guerre des Gaules*, I, 35.

² *Annales*, II, 10.

³ Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne*. *Revue numismatique*, 1853, page 99. — Cf. dans les *Mélanges d'archéologie* du même auteur l'étude *Sur le fauteuil de Dagobert*, page 164.

⁴ Grégoire de Tours, livre II, chapitre 38 : « Ab Anastasio imperatore codicillos de consulatu accepit, et in basilica beati Martini tunica blatea indutus est et chlamyde, imponens vertici diadema. Tunc ascenso equo, aurum argentumque in itinere illo quod inter portam atrii basilicæ beati Martini et ecclesiam civitatis est, præsentibus populis, propria manu spargens, voluntate benignissima erogavit, et ab ea die tanquam consul aut augustus est vocitatus. »

Saint-Martin de Tours la tunique de pourpre et la chlamyde ; il ceignit le diadème et se rendit à cheval vers la cathédrale, au milieu d'un peuple qui l'acclamait et auquel il jetait des pièces d'argent et d'or. On peut voir dans la joie qui l'anime un sentiment de vanité personnelle ou bien un reflet du prestige que Rome exerçait sur l'esprit des barbares. Velleius Paterculus¹ nous a raconté l'étonnement de ce vieux Germain qui, lorsque Tibère campait sur les bords de l'Elbe, s'approcha seul dans une barque, se fit montrer le jeune César, le contempla en silence, puis, déclarant que ce jour comblait tous ses vœux, se retira en ramant en arrière, les yeux toujours fixés sur lui. Le même sentiment, trois siècles après, dominait encore le roi des Goths Athanaric lorsque, entrant à Constantinople, il s'écriait : « Je vois enfin de mes yeux ce que j'ai tant de fois entendu raconter sans y croire... Oui, sans doute, l'empereur est un dieu sur la terre ; qui ose lever la main sur lui est coupable de sa propre mort² ! » Cela n'empêchait pas ces barbares de piller Rome et d'insulter Byzance, et de tourner à leur profit ce qui leur restait parfois d'admiration involontaire et de respect. Il y avait dans la conduite de Clovis moins de naïveté sans doute que de calcul et de politique habile, soit pour imposer par ces honneurs à ses guerriers francs, soit pour se faire accepter des Gallo-Romains en se donnant comme le délégué de l'autorité légitime, sauf à soutenir ses prétentions par les armes. On comprend

¹ II, 107.

² Jornandès, *Guerre des Goths*, chapitre xxviii.

très-bien ce qu'y pouvaient gagner ces chefs germains ; à les supposer cependant privés de ces faveurs suprêmes, on ne voit pas que les choses eussent dû suivre un autre cours, et, quant aux empereurs, il faut remarquer que, s'ils conféraient ces titres, le plus souvent accompagnés de missions militaires, c'était presque toujours pour susciter contre quelque ennemi barbare qui les serrait de près un autre chef intéressé à paraître les servir. Nulle de ces combinaisons ne contredit le fait d'une conquête germanique.

Ne retrouverons-nous pas du reste chez les Francs aussi la dépossession du sol au détriment des vaincus ? Il est vrai qu'aucun témoignage précis n'affirme qu'il y ait eu à la suite des victoires de Clovis un partage des terres comme après l'établissement des Visigoths et des Burgundes ; mais peut-être y eut-il ici quelque chose de pire. C'est le cas assurément, nous l'avons vu, pour le nord-est de la Gaule. Quant au centre, il faut remarquer que les rois mérovingiens apparaissent immédiatement comme ayant en main une portion considérable de la propriété foncière. C'étaient, dit-on, les terres de l'ancien fisc impérial dont ils disposaient, de sorte qu'il leur fut aisé de récompenser leurs fidèles sans toucher aux propriétés des Gallo-Romains. Soit ; mais ne doit-on pas noter que, pendant le passage d'une domination à l'autre, le fisc a dû engloutir, au détriment des possesseurs romains, une grande quantité de ces mêmes terres que nous voyons ensuite distribuer libéralement aux leudes germaniques ? Thierry, fils de Clovis, apprend que, sur le faux bruit de sa mort, quelques citoyens d'Au-

vergne ont invité le roi Childebert à venir prendre possession de la province à son détriment. Il se met immédiatement en route avec ses soldats, à qui d'avance il a promis le pillage, et, comme en pays ennemi, il ravage et détruit, dépouille les habitants sans distinction, entraîne après lui de nombreux prisonniers destinés à l'esclavage, et ne laisse, dit Grégoire de Tours, que la terre nue qu'il ne peut emporter¹. Cette terre qui subsiste rentrera-t-elle aux mains de ses possesseurs? Non; abandonnée par suite de la guerre, elle devient propriété du fisc royal. Le fisc, d'après les règles instituées par les Romains eux-mêmes, et que les nouveaux maîtres se gardent d'abolir, absorbe les biens en déshérence, les terres confisquées ou restées désertes. Quand nous lisons dans les *Vies des saints* leurs visites et quelquefois leurs établissements dans ce qu'ils appellent des *déserts*, ces lieux font toujours partie du fisc royal; ces solitudes, elles étaient naguère encore habitées: la civilisation romaine et la propriété privée en ont promptement disparu pendant les ravages de l'invasion: elles ont été la proie des vainqueurs.

Pourquoi au reste les barbares se seraient-ils abstenus de spoliations dont Rome elle-même avait sans cesse jadis donné l'exemple, et pourquoi ceux qui ne veulent voir dans ces Germains du cinquième siècle que des auxiliaires de l'empire, devenus de gré à gré ses successeurs, s'étonneraient-ils de les voir imiter et continuer aux dépens des Romains les traditions ro-

¹ Livre III, chapitres 11 et 12.

maines? L'ancienne Rome n'expropriait pas seulement ses vaincus, dont le territoire (Appien nous l'apprend dans une page célèbre) était partagé en trois portions pour être vendu au profit du trésor public, ou donné aux pauvres citoyens, ou affermé à titre d'*ager publicus*; elle ne respectait pas beaucoup plus ses propres sujets, quand elle avait à pourvoir par exemple ses légionnaires licenciés. De malheureuses villes, même italiennes, étaient livrées en proie aux colonies de vétérans, et Auguste se vante d'avoir le premier stipulé en faveur des propriétaires quelques indemnités. Virgile vit deux fois un grossier centurion le chasser de son petit domaine, et il n'échappa un jour à la brutalité du spoliateur qu'en se jetant dans le Mincio¹. Horace, Tibulle, Propertius, furent de même expropriés, et vinrent à Rome, avec une foule d'autres moins illustres, implorer quelque puissant protecteur. Même après le temps des guerres civiles, et quand l'administration impériale eut introduit une administration mieux réglée, le régime des cantonnements militaires paraît avoir préparé des cadres tout faits pour l'invasion germanique. Aux termes de la loi d'Arcadius et Honorius, insérée au code théodosien, que nous avons citée plus haut, et qui résume sans doute une série de dispositions antérieures, les soldats romains en quartiers avaient à leur disposition, chez tout propriétaire de la contrée, le tiers du domaine. On ne saurait affirmer, faute de textes à l'appui, que lorsque Arioviste, l'adversaire de César, exigeait des

¹ Voir la *Vie de Virgile*, par Donat, § 36, et le commentaire de Servius, *Ecl.* IX, 16 ; I, 48 ; III, 94 ; IV, 1, etc.

Séquanes, ses alliés, un tiers de leurs terres pour ses Suèves, et ensuite un autre tiers pour un contingent d'autres barbares, qui le rejoignaient après coup, ce fût là déjà une imitation de la coutume romaine. Ce que l'on peut croire du moins, c'est que les premiers barbares, Goths et Hérules, venus en Italie avec la condition de mercenaires, lorsqu'ils prenaient, comme on nous dit, un tiers des terres, pouvaient bien paraître ne réclamer que ce qui leur était dû comme à des troupes romaines en cantonnements. La transition se marque par de curieux traits au sud de la Gaule. Paulin de Pella, dans son poëme, montre bien qu'on était fort habitué à ces billets de logement; il nous dit même qu'au milieu de ces temps troublés ce pouvait être quelquefois une garantie contre les excès d'une soldatesque insolente que d'avoir chez soi un hôte barbare. Il lui arriva un singulier épisode. Il était à Marseille, triste et ruiné, pleurant la perte de son domaine, quand un messager lui apporta une somme d'argent qu'un de ces Visigoths lui envoyait en échange d'une petite maison voisine de Bordeaux, que ce barbare voulait acquérir légitimement de lui. La somme, nous dit Paulin, était bien loin de représenter la valeur; mais il ne refusa pas ce faible dédommagement d'un désastre contre lequel il ne pouvait d'aucune façon réclamer; cela l'aida quelque peu à payer ses dettes. Voilà une de ces exceptions qui, à nos yeux, confirment la règle; de tels détails nous représentent exactement la bizarre et cruelle époque de transition par laquelle commença la vraie conquête. La violence en était l'élément quo-

tidien ; toutefois elle ne s'exerçait pas toujours par la dévastation et la force brutale : une prétendue légalité tournait en spoliation inévitable et régulière les traditions mêmes et les procédés du gouvernement romain. Les barbares, au nom de leurs traités avec l'empire, réclamaient le droit de cantonnement sur une partie de chaque domaine principal. Seulement, tandis qu'autrefois ce n'était que pour le temps de leur passage, on s'aperçut qu'ils s'établissaient dorénavant en propriétaires, et que, s'ils daignaient observer une certaine méthode dans cette véritable prise de possession, ils ne se faisaient pas scrupule de changer les règlements traditionnels, en prenant par exemple les deux tiers des terres au lieu du tiers consacré.

Un autre signe de la conquête difficile à contester, c'est la différence des divers taux du *wehrgeld* entre les Francs et les Romains. On lit dans la loi salique¹ : « Si quelqu'un tue un des barbares fidèles du roi, il paiera un *wehrgeld* de 600 sous d'or. Si quelqu'un tue un Romain, convive du roi, il paiera 300 sous². — Si un Romain enchaîne un Franc sans un juste motif, il paiera 30 sous d'or ; mais si c'est un Franc qui enchaîne un Romain sans motif, il n'en paiera que 15. — Si un Franc est volé par un Romain, celui-ci

¹ Voir les titres 1 et 2 ; édition Merkel.

² Le sou d'or de la loi salique a, d'après l'estimation de M. Guérard, une valeur de 90 francs environ de notre monnaie. Souvent le coupable n'avait aucun moyen d'acquitter une aussi forte amende, et alors il payait son crime de sa vie. Voir les *Prolegomènes au Polyptyque d'Irminon*, pages 141 sq.

paie une amende de 62 sous d'or; mais si c'est un Romain qui est volé par un Franc, celui-ci ne paie que 30 sous d'or. » D'un autre côté, le 36^e titre de la loi ripuaire est ainsi conçu : « Si un Ripuaire tue un hôte franc, qu'il soit taxé à 200 sous d'or. Si un Ripuaire tue un hôte burgunde, un hôte alaman ou frison, ou bavaois ou saxon, qu'il soit taxé à 160 sous. Si un Ripuaire tue un hôte romain, qu'il soit taxé à 100 sous. » N'est-il pas naturel de penser que ces différentes évaluations marquent des degrés différents de condition politique et sociale? Si les Francs revendiquent pour eux-mêmes un wehrgeld supérieur, n'est-ce pas parce que, dans cette société formée de plusieurs peuples, ils se croient le droit de parler en maîtres? Si le Romain au contraire est évalué juste à la moitié du Franc et à peu près aux deux tiers de tout autre Germain, n'est-ce pas parce qu'il est le vaincu, pendant que les autres peuples barbares, jadis vaincus aussi sans doute par les Francs, sont toutefois relevés en quelque mesure par le souvenir d'une association récente précisément contre les Romains, et surtout par celui d'une origine, d'une nationalité commune? Si quelque part l'idée de race apparaît, il semble que ce soit ici, et qu'il ne puisse pas y avoir de plus incontestable signe d'une conquête subie. L'analogie avec certaines dispositions des lois franques relativement aux Francs eux-mêmes ferait ressortir encore, s'il en était besoin, le sens réel de la condition faite aux Romains. Le meurtre d'un comte qui a toujours été homme libre se paie 600 sous, mais celui d'un comte qui s'est élevé par l'affranchissement

ne se paie que 300 sous. Dans ces cas comme pour ce qui concerne les Romains, la loi fait subsister le souvenir d'une tache primitive et indélébile. L'ancien affranchi et l'ancien vaineu pourront bien s'élever au milieu des Francs, mais jamais à des rangs égaux à ceux de leurs pairs sur qui ne pèsera pas la même indignité originelle. Être né de la race romaine ou bien être né non libre, même parmi les Francs, ce sont deux causes d'une certaine infériorité inévitable. « Tout cela, dit Montesquieu, devait être accablant pour les Romains... Cependant, continue-t-il, M. l'abbé Dubos forme son système sur la présupposition que les Francs étaient les meilleurs amis des Romains. Ils étaient leurs amis comme les Tartares qui conquièrent la Chine étaient amis des Chinois! »

Savigny a pensé que, lorsque les Francs eurent obtenu la domination de la Gaule, la constitution des impôts subsista pour les sujets romains, ainsi que la distinction des classes dont elle était le fondement, mais que toute terre échue aux propriétaires francs en fut exempte. Cette différence de traitement indiquerait sans nul doute une différence de rang social, nouvel indice de la conquête; mais il est probable qu'on doit entendre l'assertion de Savigny sur ce point si important et si controversé de notre histoire¹ dans un sens moins général et moins absolu que celui

¹ Voir la 8^e dissertation de M. Pardessus, *Loi salique*, page 555 et suivantes; et Lehuërou, *Institutions mérovingiennes*, page 425 et suivantes. — Cf. l'étude de M. Vuitry sur les impôts romains en Gaule du VI^e au X^e siècle, publiée dans le *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques* de 1873.

qu'il adopte. Au-delà du Rhin, les Germains ne se croyaient tenus envers le roi qu'à un certain nombre de dons ou de contributions volontaires dont l'usage traditionnel, selon certaines époques et certaines occasions, assurait la régularité. Une fois les barbares établis à côté des Romains, ou bien l'ancienne tradition germanique, quant aux impôts, se trouva rompue, ou bien ce qu'elle donnait de résultats en se continuant ne répondit plus aux nécessités d'une situation nouvelle. Les rois francs, en laissant subsister pour leurs sujets romains l'organisation romaine de l'impôt, essayèrent donc d'y soumettre aussi leurs sujets barbares; nous en avons la preuve dans les nombreux récits de Grégoire de Tours, où nous voyons les Francs se révolter contre ceux des fonctionnaires ou des rois mérovingiens qui essayaient de leur imposer le tribut. L'impôt romain, avec sa régularité égalitaire, leur semblait une marque de dépendance et leur était odieux. Hors du pays des Francs, nous trouvons un texte de la loi des Visigoths¹ qui prouve que chez ce peuple le vaincu seul, primitivement au moins, supportait cette charge. « Que les juges et les préposés enlèvent à ceux qui s'en seraient emparés les *tiers* des Romains, et qu'ils les fassent rendre à ceux-ci sans retard, afin que le fisc n'y perde rien. » Chez les Vandales, Genséric enleva les meilleures terres à leurs légitimes possesseurs, dit expressément Procope, et les distribua à ses compagnons d'armes, en les déclarant exemptes à perpétuité de tout tribut; ce qu'il y

¹ Livre X, titre I, § 10.

avait de terres impropres à la culture, il le laissait aux anciens possesseurs en les accablant d'impôts.

Outre la différence du wehrgeld, mettant à un plus haut prix la protection de leur vie, l'inviolabilité de leurs personnes et de leur liberté, outre l'exemption, au moins dans le principe, des impôts qui continuaient de peser sur les Romains, les Francs avaient encore d'autres privilèges. Nulle condamnation n'était définitivement valable contre eux qu'après décision du roi lui-même, ce qui veut dire qu'à la différence des Romains, qui relevaient entièrement des magistrats locaux ou provinciaux, ils n'étaient justiciables en dernier ressort que du souverain¹. Ils ne subissaient, à la différence des Romains, ni la torture ni les châtimens serviles². Enfin, ils composaient les grandes assemblées périodiques où les lois d'un intérêt général étaient sanctionnées et les affaires graves discutées, et dans lesquelles les Gallo-Romains ne paraissaient qu'en vertu de leurs fonctions³. On ne saurait dire enfin, quant au service militaire, que les Francs eussent seuls le droit de porter les armes, puisqu'on voit dans Grégoire de Tours de nombreux exemples

¹ *Lex salica*, titre LVI, dans Merkel, pages 31-32; *Decretum Childeberti*, an. 595, § 8 (*Diplômes et chartes*, tome I, page 173). — Voir l'ouvrage de M. Maximin Deloche, *la Trustis et l'antrusion royal sous les deux premières races*, 1873, page 170.

² *Lex salica*, titre XL (Merkel, page 21); *Lex emendata*, titre XLII (Pardessus, *Loi salique*, page 303); *Lex Ripuar.*, tit. XXX (Dom Bouquet, tome IV, page 239). Grégoire de Tours, *Hist. eccl.*, V, 49.

³ Pardessus, *Loi salique*, dissertation IX^e, page 579; M. Deloche, *la Trustis*, page 171.

de milices recrutées parmi les populations gallo-romaines et que les Romains étaient même contraints au service; toutefois il convient de distinguer de ce service la qualité permanente de guerrier et ce qu'on appelait le droit de guerre privée¹.

S'il est vrai que les Francs aient dépossédé de leurs terres une très-grande partie des habitants de la Gaule, usant de violences extrêmes au nord-est, confisquant au centre pour leur fisc royal un grand nombre de domaines qu'ensuite ils se distribuaient entre eux, sanctionnant à l'est et au sud le partage légal en vertu duquel les hôtes visigoths et burgundes avaient dépouillé les hôtes romains des deux tiers des propriétés foncières, s'il est vrai que le wehrgeld des Romains ait été, suivant les lois salique et ripuaire, inférieur non-seulement à celui des Francs, mais même à celui des autres Germains vaincus par eux, si le fardeau de l'impôt, dans quelques-uns au moins des nouveaux royaumes, n'a pesé que sur les anciens sujets, si les Francs ont eu encore d'autres importants privilèges, il faut certainement voir là les signes d'une infériorité sociale que d'autres influences pourront venir redresser, mais qui décèle à ne s'y pas méprendre les suites d'une conquête. Les Gallo-Romains toutefois, dans l'état de société qui suit l'arrivée des barbares en Gaule, n'apparaissent pas, à coup sûr, comme un peuple vraiment asservi. Ils font partie des armées avec les Francs; ils conservent dans les villes

¹ Grégoire de Tours, IV, 30, 51; V, 27; VII, 21, 41; VIII, 30; IX, 31. Guérard, *Polyptyque d'Irminon, Prolégomènes*, § 103, page 214. Deloche, *la Trustis*, page 172.

l'administration municipale et l'usage de leur propre droit; beaucoup de ceux qui occupaient avant la conquête les premiers rangs de la hiérarchie sociale restent en faveur auprès des nouveaux souverains, avec leurs richesses et leurs anciennes dignités : la loi salique les fait figurer sous le titre de convives du roi presque au même rang que les antrustions barbares. Il n'en est pas moins vrai qu'à côté de cette civilisation romaine subsistante se juxtaposent les éléments de la civilisation germanique. On veut, avec Dubos, conclure du crédit laissé aux Romains qu'il n'y a pas eu de conquête; nous en concluons avec Montesquieu que l'invasion et l'établissement des Germains se sont montrés, surtout en Gaule, conciliables avec les plus pressants intérêts de la civilisation. L'histoire connaît plusieurs sortes de conquête. Il y a celle des hordes sauvages, qui consiste purement dans le pillage et le massacre et ne sert pas même aux vainqueurs. Il y a celle qui substitue violemment à des tribus faibles et sans défense une race ambitieuse et énergique. Il y a celle enfin qui met aux prises, non sans espoir de profit pour la cause générale, une grande nation vieillie, mais riche d'expérience, avec des peuples jeunes, en progrès eux-mêmes, encore intempérants et rudes, non pas indisciplinables. Il serait mal à propos de confondre avec les sanglantes et stériles expéditions des Attila et des Gengis-Khan, ou bien avec le cruel triomphe de la race anglo-saxonne sur les malheureuses tribus de l'Amérique du Nord, l'invasion germanique du cinquième siècle. Elle a certes provoqué de terribles violences et entraîné de cruelles dé-

faites; mais elle n'a été ni pour les vaincus ni pour les vainqueurs uniquement une dévastation et un fléau. Les Germains avaient assez longtemps entendu parler de l'empire, ils avaient pendant un assez grand nombre d'années erré sur ses frontières ou servi même à travers ses provinces, auprès de ses légions, pour admirer de quelle étendue et de quelle puissance il couvrait la terre. Avec leur admiration, leur convoitise avait grandi. Alaric n'aurait probablement pas su définir d'où lui venait cette voix qui le poussait vers Rome, mais il savait très-bien rançonner et piller la ville. On aurait tort de n'attribuer, dans cette grande période historique, aucun mérite aux chefs des barbares. Théodoric en Italie, Ataulf et Euric chez les Visigoths, Gondebaud chez les Burgundes, Clovis chez les Francs, ont été des chefs très-intelligents et très-politiques. Clovis surtout, en adoptant la même foi religieuse que Rome chrétienne, se chargea de renouer, avec son peuple, la chaîne des temps. Une fois établis sur les terres romaines, plusieurs de ces rois barbares travaillèrent de propos délibéré à une intime fusion entre les vainqueurs et les vaincus, et ils y réussirent en une certaine mesure, aidés par le christianisme, qui avait dompté leurs peuples et les avait rapprochés des Romains. Ainsi s'explique le contraste d'une conquête en grande partie violente si promptement suivie d'un remarquable mélange entre les populations. Peut-on croire que, dans ce mélange, la Rome dégénérée des bas temps ait été seule énergique et active, et que l'invasion du cinquième siècle n'ait apporté aucun sentiment nouveau, aucune idée,

aucun germe d'institution? La réponse à cette autre question mérite un autre examen.

Plusieurs écrivains de grand mérite ont refusé à l'invasion germanique toute heureuse conséquence, toute influence utile et féconde, et se sont de la sorte inscrits en faux contre quelques-uns des aphorismes historiques le plus vivement mis en lumière par Montesquieu. Ils n'ont voulu reconnaître ni qu'elle ait préparé au moins certaines voies à la nouvelle société chrétienne, ni qu'elle ait donné à l'occident de l'Europe une solide avant-garde contre une autre barbarie bien autrement redoutable, la barbarie slave et tartare¹. « L'invasion n'a causé que des maux sans compensation, s'écrie M. Littré². Nulle lumière, nulle moralité, nulle sainteté n'est venue des barbares... Le sang barbare n'a pas renouvelé le sang romain, au contraire. » Selon M. Guérard, qui reconnaît d'ailleurs le fait de la conquête et l'usurpation d'une grande partie du sol de la Gaule³, « la poésie et l'esprit de système prendraient vainement à tâche d'exalter les Germains. Lorsqu'on recherche avec soin ce que la civilisation doit aux conquérants de l'empire

¹ Voir ces derniers aspects de la question développés dans le beau mémoire de M. Mignet sur *la Germanie aux VIII^e et IX^e siècles et son introduction dans la société civilisée de l'Europe occidentale*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, tome III, ou dans les *Notices et mémoires historiques* du même auteur, Paris, 1843, 2 vol. in-8.

² *Études sur les barbares et le moyen âge*, pages 125, 203, 207, etc. et *Journal des savants*, septembre 1862.

³ *Polyptyque de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, page 200, etc.

d'Occident, on est fort en peine de trouver quelque chose dont on puisse leur faire honneur; ils n'ont fait que corrompre... Le progrès continu de la civilisation n'est du reste, ajoute-t-il, qu'un séduisant sophisme. » L'acte d'accusation est, comme on le voit, formel. Plus on est convaincu qu'il trahit une vue incomplète d'un très-vaste objet, plus on se sent en même temps embarrassé par le nombre et la nature des arguments qui paraissent devoir le combattre. On n'ose invoquer, en face de tels maîtres, un sentiment de la vérité historique dont ils ont assez prouvé qu'ils ne sauraient manquer, mais que semble pourtant contrarier et blesser une conclusion si extrême. Quoi ! une phase de l'histoire si considérable, à l'entière évolution de laquelle, si nous nous rappelons les périodes diverses que nous avons distinguées, neuf ou dix siècles ont à peine suffi, se serait accomplie sans aucun profit pour l'humanité ! Quoi ! une race dont l'identité pendant un si long temps n'est pas un moment contestable, une race de laquelle, en dehors même de ces vastes limites chronologiques, on ne saurait affirmer sûrement qu'elle n'a pas d'aïeux à revendiquer parmi les vastes populations des Scythes et des Gètes¹, et de qui relèvent visiblement dans les temps modernes plusieurs très-grands peuples et une portion de nous-mêmes, aurait été incapable de servir la cause de la civilisation ! Est-il donc donné à ces forces aveugles, la durée inféconde et l'agitation stérile, de réclamer jamais une telle place dans le champ

¹ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IV, 25, dit que les historiens de l'antiquité appelaient Scythes les Germains.

de l'histoire ? Nous voyons agir la sève puissante du rameau anglo-saxon, et nous devrions croire le tronc de l'arbre inerte dès sa jeunesse ! Comment concilier de telles anomalies ?

On essaie de les expliquer. On dit par exemple que les envahisseurs étaient en somme peu nombreux, et de plus que c'étaient des bandes séparées du sol natal, en ayant oublié les traditions et les coutumes, de sorte qu'à supposer que l'ancienne Germanie eût eu des institutions, ces enfants perdus n'en étaient plus les dépositaires. — Pour ce qui est du nombre, qu'en sait-on ? Est-ce de l'armée générale de l'invasion qu'on entend parler ? Non sans doute, car les chiffres des historiens contemporains seraient plutôt récusés, comme grossis par la peur. S'il s'agit seulement de la Gaule, fera-t-on si peu de cas de l'invasion de 406 ? Pour avoir franchi le Rhin sur une ligne étendue, pour avoir parcouru après la Gaule l'Espagne, pour être parvenus, une partie d'entre eux, jusqu'en Afrique, pour avoir accompli ces énormes courses non pas comme la pierre qui roule, mais comme la vague, qui laisse quelque chose de son écume et de ses eaux sur son passage, et frappe encore de grands coups à son point d'arrivée, il faut bien que ces trois peuples, Suèves, Alains, Vandales, aient été non pas une troupe de quelques centaines ou de quelques milliers d'hommes, mais les vrais héritiers des Teutons et des Cimbres. S'il s'agit uniquement et en particulier des barbares destinés à faire établissement dans notre Gaule, oubliera-t-on l'appoint de ceux qui, depuis longtemps déjà, servaient dans l'empire ? Assurément

ils n'auront pas manqué de se joindre à leurs frères, avec plus de raison encore que ce rusé paysan des environs de Troyes en Champagne, Hastings, qui, pour piller et *gagner*, se joignit plus tard contre ses compatriotes au flot des envahisseurs northmans. Burgundes et Visigoths avaient avec eux leurs enfants et leurs femmes. Les Francs avaient fait presque place nette dans tout le nord-est, qu'ils couvraient de leurs tribus. Quant aux armées de Clovis, chacune d'elles pouvait bien n'être pas très-nombreuse, mais c'étaient en une certaine mesure des troupes choisies, et qu'il renouvelait, en revenant après chaque expédition se refaire dans sa tribu. Les écrivains du premier moyen âge expliquaient le nom de Germanie par le latin *germinare*¹, de même que Jornandès² disait de son île de Scanzia qu'elle avait été la matrice et l'officine des nations. Où avaient-ils pris une si formidable idée du nombre d'hommes que la Germanie ou le Nord avait versés sur l'Occident? Pourquoi ne pas rappeler enfin le chiffre formidable, s'il est entièrement exact, qu'en 1866 les calculs de la statistique ont signalé³? L'Allemagne de nos jours acquiert chaque année un accroissement de population de 500,000 âmes, tandis qu'en France on n'obtient un nombre égal qu'en cinq

¹ Propter fecunditatem gignendorum populorum Germania dicta est. Isidore, *Origines*, XIV, 4, 4. — Germania a germinando populos sic dicta. *Otia imperialia*, éd. Liebrecht, page 68.

² *Histoire des Goths*, c. IX, Quasi officina gentium aut certe velut vagina nationum; ex hac insula Gothi quondam memorantur egressi.

³ Eugène Forcade : *Chronique de la Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre 1866, page 243.

années; de quel droit refusera-t-on toute part de cette énergie aux Germains d'autrefois, desquels les historiens nous disent qu'ils respectaient le mariage et n'exposaient pas leurs enfants, comme on le faisait à Rome autour de l'infâme Vélabre?

On ne saurait soutenir non plus que ces barbares fussent de simples bandes pour qui les communications avec la patrie étaient rompues, et qui devaient avoir oublié leurs institutions politiques, s'ils en avaient jamais connu. Il ne faut pas comparer de tels essaims avec ces exilés que les cités de la Grèce antique, lorsqu'elles arrivaient à l'excès de population entre leurs étroites murailles, envoyaient chercher fortune et s'empressaient d'oublier, à moins qu'ils ne devinssent à leur tour puissants et prospères. Chacune des tribus dont les envahisseurs faisaient partie, loin de ressembler à une cité close, vivait au-delà du Rhin éparse en quelque plaine. Peu familiarisée avec la propriété foncière, toujours en mouvement, avait-elle son vrai centre de vie et d'action là où se trouvaient ses troupeaux et ses vieillards ou bien là où s'avançaient ses guerriers? Les cadres de l'armée n'étaient-ils pas ceux-là mêmes de la famille et de l'assemblée nationale? La bande ne restait pas longtemps séparée de la tribu : on les distinguait à peine, à vrai dire. Nul des peuples établis en Gaule ne renonçait aux communications avec les peuples ou les tribus barbares restés plus à l'orient : les Visigoths correspondaient avec les Ostrogoths d'Italie, et ceux-ci très-probablement avec les Goths établis en 375 dans toute la vallée méridionale du Danube. Les Burgundes

n'étaient pas loin de leur patrie, située sur les bords du Mein ; on les voit se grossir, après le premier établissement, de recrues nouvelles¹. Les Francs enfin restaient en contact perpétuel avec le gros de leurs tribus, établies sur les bords du bas Rhin et de la basse Meuse. Loin donc de croire que ces Germains fussent tentés d'oublier et leur précédente patrie et leurs coutumes nationales, on pourrait penser tout au contraire qu'en aucune occasion peut-être, en aucun moment plus qu'en ces expéditions guerrières la tribu germanique ne sentait la vie politique circuler en elle. On a révoqué en doute la formation régulière de certaines confédérations entre les tribus germaniques. En général, cependant, avant comme après la conquête, on voit les Germains se partager en divers groupes, dans chacun desquels se distingue une tribu dominante, mais non pas oppressive. Les Suèves de César ont imposé le tribut aux Ubiens et soumis les Usipiens et les Tenctères². Aux Suèves de Marbod paraissent avoir obéi, pendant un temps au moins, les Semnons et les Lombards³ ; aux Goths d'Ermanric, non-seulement beaucoup de Scythes, mais aussi beaucoup de peuples germains⁴. Les Lombards, devenus maîtres de l'Italie, y avaient entraîné avec eux et sous leurs ordres toute sorte de peuples, germains et autres, Bulgares, Sarmates, Gépides, Pan-

¹ Second supplément à la loi burgunde, § XI, page 350 du premier volume de Walter, *Corpus juris germanici antiqui*.

² César, *Guerre des Gaules*, IV, 3-4.

³ *Ann.*, II, 45.

⁴ Jornandès, I, 23.

noniens¹, et les Francs s'étaient trouvés finalement dominer en Gaule sur les Burgundes, sur les Visigoths, et sur les Romains eux-mêmes. Ce sont là, outre ce que nous avons dit à la fin du précédent chapitre sur les groupements des tribus germaniques au-delà du Rhin, autant d'indices d'une aptitude à un régime d'association régulière et organisée.

Douter d'ailleurs que l'ancienne Germanie ait eu quelque chose de semblable à des institutions, professer que cette barbarie avait été jusqu'alors entièrement stérile et inerte, c'est méconnaître les intelligentes et précieuses informations de César, de Tacite, d'Ammien Marcellin. Tous ces témoignages diffèrent, mais selon la différence des époques, et pour nous montrer clairement le progrès qui s'accomplit. N'avons-nous pas au surplus les lois barbares qui répondent à ces doutes ? Dira-t-on, parce qu'elles ont été écrites en latin, par des clercs, qu'elles sont uniquement œuvres chrétiennes, et qu'on n'y retrouve pas le paganisme germanique ? Il faudrait n'avoir lu ni ces lois elles-mêmes ni les savants travaux de Jacques Grimm. Nous voudrions, quant à nous, placer les romanistes extrêmes en présence d'un de ces recueils qu'on appelle *Corpus juris germanici*. Voici celui qu'a édité Walter, par exemple, en trois volumes in-octavo, comprenant les lois dites barbares, les capitulaires, et ces nombreuses formules qu'un de nos savants, M. de Rozière, a depuis très-habilement rééditées². Ajoutons-y les pièces d'un intérêt juridique,

¹ Paul Diacre, II, 26.

² *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*

politique ou civil que le recueil de M. Pertz nous a fait connaître; ajoutons-y, ne serait-ce que pour constater l'identité de race et de génie, les lois scandinaves, particulièrement le *Grágás*, image de cette république islandaise, qui, pendant quatre cents ans, a résumé la civilisation antégermanique fuyant les atteintes romaines et chrétiennes¹. Nous disons qu'à côté du vénérable *Corpus juris civilis romani*, ce vaste *Corpus juris germanici antiqui* mérite aussi la sérieuse attention de ceux qui veulent pénétrer l'histoire des institutions et des mœurs de l'Europe occidentale, spécialement de la France. Ces formules et ces lois germaniques, bien qu'elles aient fait acception, sans nul doute, de beaucoup d'éléments romains et chrétiens au moment même où les clercs les mettaient en écrit, contiennent tout un vaste ensemble de dispositions révélant un génie différent du génie classique. On y trouve subsistantes une constitution de la famille, une tradition de coutumes juridiques et civiles, qui trahissent une identité visible avec les témoignages de Tacite et de César. Ces formules et ces lois ne sont pas lettres mortes; elles ont constitué, elles ont réglé le développement social de toute une série de générations qui les ont, pour ainsi parler, vécues, soit avant la conquête, alors que, non écrites, elles étaient d'autant plus énergiques et d'autant plus

du V^e au X^e siècle, par Eugène de Rozière, 3 vol. gros in-8, Durand, 1859, 1864, 1871.

¹ A. Geffroy, *L'Islande avant le christianisme, d'après le Grágás et les sagas*, au tome IV des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, 1864.

obéies, soit après la conquête, lorsqu'elles durent accepter le partage avec les institutions et les lois romaines. S'il en est ainsi, comment donc est-il possible de douter que le génie germanique ait apporté dans l'occident de l'Europe un certain nombre d'institutions? Comment méconnaître qu'il s'agit de quelque autre chose que de vagues et indécisées coutumes, vaine expression d'une pure barbarie?

Il y a un trait commun de ces lois qui paraît mériter surtout l'attention : c'est leur caractère de personnalité. De même qu'au-delà du Rhin chaque tribu, vivant sous sa règle propre, reconnaissait aux tribus sœurs un droit pareil, de même les barbares, une fois entrés en Gaule, sans abdiquer leurs coutumes, reconnurent aux Romains, avec qui désormais ils devaient vivre, la faculté de conserver les leurs. Ce respect des lois personnelles résultait naturellement, il est vrai, de l'état de civilisation auquel les Germains étaient parvenus. Depuis les premiers temps où l'histoire les aperçoit, ils avaient poursuivi un continuel progrès, d'abord nomades et étrangers à la propriété foncière privée, puis se fatiguant de la vie errante et venant de toutes parts, loin de leur pays peu fertile et sans cesse agité, demander des terres à l'empire, en même temps se réunissant chez eux en groupes toujours plus considérables, jusqu'à offrir vers le troisième siècle des confédérations importantes, qui n'atteignaient pas toutefois ce degré de formation intense et politique qu'on appelle l'État. L'État proprement dit ne se passe pas de cette sorte d'unité matérielle et morale inhérente à un territoire aux limites

précises qu'on retient et qu'on gouverne par la généralité d'une loi unique partout acceptée, partout obéie. Les Germains n'en étaient pas là : sans parler d'autres obstacles, il y avait trop peu de temps qu'ils se familiarisaient avec la propriété privée et le gouvernement territorial pour qu'ils pussent atteindre à une telle unité. Ils en restaient à la pratique de lois particulières pour les différents groupes d'une grande association aux limites un peu vagues, comme celles que forme le souvenir ou le sentiment de l'unité de race, admettant sans doute une certaine subordination des tribus entre elles, mais non pas des tyrannies et des servitudes. Au lendemain donc de la conquête, la loi romaine devint, de territoriale et générale qu'elle était, purement particulière et personnelle, au même titre que les lois barbares. De telles concessions pouvaient révéler l'absence d'une vraie force politique ; mais, de la part de vainqueurs ayant la force en main, elles étaient le fait de tribus aptes à la civilisation, non pas de tribus farouches qui auraient imposé autour d'elles uniquement l'obéissance passive et l'esclavage.

Si ces lois germaniques n'avaient été que les pâles reflets d'une barbarie inerte, qui doute qu'une fois transportées dans l'empire elles n'eussent été promptement étouffées par le droit romain ? Certes elles lui étaient inférieures ; elles n'en avaient pas moins ce privilège d'être des organismes vivants, de sincères expressions d'un progrès actuel et continu. Elles n'étaient pas, comme le droit romain, des œuvres de haute raison, savantes et réfléchies ; mais la coutume primitive, l'instinct naturel des peuples respirait en

elles. Il ne faut que quelque attention pour suivre la trace de ces lois personnelles persistantes pendant une partie du moyen âge à côté du droit romain, qu'elles ne prétendent pas restreindre. Nous ne disons pas avec Montesquieu¹ que chacun pouvait choisir sa loi : il n'y aurait eu à ce compte ni vainqueurs ni vaincus ; mais la liberté consistait en ce que chacun pût, après la conquête, continuer à vivre sous la loi que comportait sa nationalité. Une formule de Marculfe², probablement du septième siècle, invite les ducs royaux à garantir aux divers sujets, Francs, Burgundes ou Romains, la jouissance de leurs lois particulières. Un capitulaire d'Aquitaine³ dit que Romains, Saliens et autres doivent vivre paisiblement sous leurs différentes lois. On connaît la fameuse lettre d'Agobard, évêque de Lyon, à Louis le Débonnaire⁴ : au nom des idées de centralisation et d'unité que représente l'Église, il y déplore la multiplicité des droits personnels ; cinq hommes réunis, dit-il, cinq législations différentes. La loi salique est non-seulement invoquée, mais pratiquée aux dixième et onzième siècles en France ; les codes anglais de Henri II la mentionnent encore, avec la loi ripuaire, au douzième. Les *professiones juris*, c'est-à-dire ces formules par lesquelles, en tête de tout contrat, les signataires déclaraient sous quelle loi ils faisaient profession de

¹ *Esprit des lois*, livre XXVIII, chapitre 2. — ² II, 8.

² Pertz, tome IV, page 13.

⁴ Voir le recueil de dom Bouquet, *Rerum francicarum et gallicarum scriptores*, tome VI, page 356 : Plerumque contingit ut simul eant aut sedeant quinque homines, et nullus eorum communem legem cum altero habeat.

vivre ¹, offrent de pareils témoignages pour les codes salique, ripuaire et alamannique en Italie jusqu'au quinzième siècle. A cette époque, le droit romain, qui n'avait donc pas péri, qui avait vu seulement diminuer son caractère et son rôle, — ranimé par les ressouvenirs érudits de la renaissance, se releva, en Italie d'abord, et de nouveau avec un caractère de loi générale, s'imposant à tous, sans distinction de race ni d'origine; mais en face de lui désormais subsistaient ineffaçables les vestiges et l'influence du droit germanique, réfugié, un peu obscurément sans doute, dans ce domaine inaccessible et mêlé des coutumes, opposé au domaine du droit écrit.

Or cette longue persistance des lois barbares, avec un double caractère de personnalité et de tolérance si authentique et si constant dans les États issus de la conquête, ne laisse pas douter que l'introduction de ces lois n'ait profité au développement d'un des principes de la société moderne, celui de la personnalité, de l'indépendance individuelle. Quelque défiance qu'on veuille avoir des formules très-générales, celle-ci contient, croyons-nous, une notable part de vérité. Tacite nous a d'avance préparés à cette conclusion. Il

¹ Tradidit Gidulfus, qui profitebatur salica vivere lege. in manus Petri, etc. — Adelprandus diaconus, qui profiteor me ex natione mea lege vivere Longobardorum, etc. — Suphia, filia Pachleurandi, que profitebatur se ipsa Suphia ex natione sua lege servire Longobardorum, sed nunc per eundem viro meo legem vivere videtur salica, etc. — Voilà, parmi un grand nombre de monuments analogues recueillis par Muratori (tome 1^{er} de ses *Dissertations*, pages 323-350), trois exemples relatifs à l'Italie et aux années 867, 919 et 1034.

nous a montré la famille germanique associée pour la protection mutuelle de ses membres, non pas asservie au despotisme du père¹. Tout membre de cette association naturelle peut la quitter en renonçant aux avantages qu'elle lui procure². Le fils une fois armé en présence de l'assemblée nationale devient indépendant ; il combat ou siège à côté de son père et au même titre. Tacite, en des traits d'un vivant relief, nous a dit jusqu'aux abus de ce sentiment énergique de liberté personnelle. Ce sentiment, nous le retrouvons dans plusieurs dispositions des lois barbares qui confirment les indications de l'historien romain. Est-il possible d'en suivre la persistance après l'invasion, en distinguant, à travers le mélange des civilisations diverses, les traces romaines, les effets du christianisme, les influences purement germaniques, et ce qu'il faut attribuer d'effets nouveaux au concours des circonstances ? Ce serait là une recherche délicate, périlleuse, qui devrait s'appuyer tout d'abord sur les travaux accumulés d'une érudition scrupuleuse et patiente. Sans doute on ne médit de la première partie du moyen âge, comme d'une époque d'inertie et de ténèbres, que parce qu'on l'ignore. Quel intérêt n'offrirait-elle pas si nous pouvions un jour, grâce au progrès de la science, suivre, comme le chimiste, le travail intime des divers éléments appelés alors à se pénétrer et à se combiner entre eux ! Comment croire que l'esprit germanique n'ait exercé là aucune in-

¹ Cf. *Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique*, par M. G. Boissonade, Paris, 1873, p. 178 et 179.

² *Loi sal.*, tit. LXIII. *De eo qui se de parentilla tollere voluerit.*

fluence sociale ou politique ? Comment serait-il absent de la féodalité, animée à son début de ce même sentiment d'indépendance individuelle que nous avait offert le monde barbare ? La féodalité n'a certainement pas paru tout d'abord oppressive ; en faisant de la possession du sol la base de tout droit social, elle n'a fait que donner satisfaction à des peuples qui, après l'effroyable désordre des invasions, désiraient être fixés par de nouvelles attaches, telles que la propriété foncière. Elle a relâché les liens qui attachaient les sujets à un souverain commun, et elle n'a laissé en réalité subsister, pour un temps, que ceux par lesquels chacun d'eux se reliait désormais comme vassal à un suzerain immédiatement supérieur, la puissance comme la terre subissant un démembrement hiérarchique que dominait un échange réciproque de droits et de devoirs. N'est-on pas tenté de reconnaître à ce double symptôme, l'affaiblissement de l'idée de l'État et l'avidité de la terre, quelque influence de l'esprit d'individualisme germanique, et l'issue finale du mouvement qui avait sans cesse entraîné ces peuples de la vie nomade vers la vie agricole, et de la vie agricole vers la propriété foncière privée ?

Le brillant essor de la chevalerie s'est exprimé surtout dans les œuvres de nos trouvères, différents des poètes du midi par le tour d'imagination et la langue, et restés plus voisins des souvenirs ou de l'influence germanique ; à propos de plusieurs pratiques chevaleresques, admission du jeune homme au rang des guerriers, remise solennelle des armes, hommage, serment, exercices et tournois militaires, dévouement

du page et de l'écuyer, respect de la femme, on a pu remarquer de frappantes analogies même avec certains textes de Tacite. Au point de vue des institutions purement politiques, on ne saurait nier que le célèbre aphorisme de Montesquieu sur le gouvernement anglais : « Ce beau système a été trouvé dans les bois, » ne puisse d'abord étonner. Comment se fait-il cependant que la constitution qui a offert le plus de garanties de liberté politique et civile se soit développée précisément dans le pays de l'Europe occidentale le plus préservé de l'influence romaine, et le plus fréquemment, le plus profondément trempé du flot germanique ? N'est-ce pas le lieu d'ajouter qu'on a cru pouvoir suivre jusque dans le domaine religieux les effets de l'esprit d'individualisme qui animait les Germains ? On sait qu'ils n'avaient pas de caste sacerdotale telle que les Druides chez les Celtes, et leur culte, rehaussé, ce semble, par une certaine gravité de sentiments religieux, paraît avoir été essentiellement personnel. Or comment expliquer, si ce n'est par l'identité de génie, que la réforme du seizième siècle se soit produite et propagée surtout chez les peuples d'origine exclusivement germanique ? Que l'on considère la réforme protestante comme un retour à la conscience ou comme une rébellion, dans l'un ou l'autre cas il est impossible d'y méconnaître le triomphe du sens individuel et privé. L'antiquité grecque enserrait l'individu dans les bornes étroites de la cité, l'antiquité romaine risquait de l'opprimer sous le poids de l'État ; quel excès y a-t-il à croire que, pendant que le christianisme affranchissait les âmes,

de nouvelles nations, faisant leur entrée sur la scène historique, apportaient avec elles un sérieux principe de liberté personnelle?

Pour sortir des généralités et rentrer dans le domaine des faits authentiques, y a-t-il un certain nombre d'institutions subsistantes dans l'Europe moderne auxquelles il soit permis d'attribuer avec vérité ou tout au moins avec vraisemblance une ancienne origine germanique? Ceux-là n'hésiteraient pas à répondre par l'affirmative qui, au nom d'études juridiques toutes spéciales, croient pouvoir, dans notre code civil, faire le départ entre les dispositions romaines et les souvenirs du droit barbare¹. Ils reconnaissent dans la saisine du droit français les principes de la *gewere*; ils retrouvent dans la fameuse règle *le mort saisit le vif* l'axiome identique par lequel s'exprimait dans le vieux droit germanique le principe fondamental du droit de succession pour les héri-

¹ *Revue étrangère et franç. de jurisprudence*, t. IX, p. 170, trad. d'un travail de M. Zœpfel : *De l'élément germanique dans le code Napoléon*. — *Revue de législation et de jurisprudence*, t. VIII, 1847, étude de M. Renaud de Berne *Sur la règle : le mort saisit le vif*. — Voir aux t. XIV, XVI, XIX de la même Revue des travaux de Königswarter sur les origines germaniques du droit français. — Cf. Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit français, recueillis, mis en ordre et précédés, d'une préface*, par M. L.-A. Warnkœnig, professeur de droit à l'Université de Fribourg, Paris, Joubert, 1843. Klimrath assigne à notre droit moderne trois sources législatives différentes : le droit écrit ou romain, le droit coutumier ou germanique, et le droit canonique ou de l'Église. On ne saurait toutefois sans doute identifier entièrement le droit coutumier avec le droit germanique : V. le mémoire de M. Pardessus *Sur les Origines du droit coutumier en France* (*Acad. des inscriptions*, t. X, p. 691).

tiers légitimes. La manière dont le Code civil a établi soit la relation du mari à la femme, soit la puissance paternelle, leur paraît procéder non pas de la dure *potestas* romaine, mais du *mundium* barbare, droit de simple protection fondé sur les sentiments affectueux et les devoirs réciproques des parents¹. Ils voient particulièrement dans les dispositions de notre droit français sur l'organisation de la société conjugale quelques-uns des traits le plus essentiellement germaniques. C'est ce qu'on peut dire sans doute de la communauté des biens dans le mariage. Chacun sait que ce régime est adopté aujourd'hui par la loi française comme la règle ordinaire, bien que certaines provinces de la France méridionale, anciens pays de droit écrit, y opposent encore le régime dotal. Nul doute que ce dernier système, en séparant les biens des époux, en les affranchissant de toute solidarité, n'institue entre eux une sorte de défiance, tandis que la communauté, en instituant la solidarité des biens comme des personnes, répond naturellement à ce que doit être en tout l'intime union du mariage. Or les juristes s'accordent à reconnaître l'origine romaine du régime dotal et l'origine germanique de la communauté². Tacite, dans son admirable peinture du mariage bar-

¹ C'est en ce sens qu'il faudra plus tard entendre notre règle coutumière, d'origine éminemment germanique : puissance paternelle n'a lieu. G. Boissonade, *Histoire de la réserve héréditaire*, Paris, 1873, page 178.

² V. Oudot, *Hist. du régime dotal*. — Aug. Dubois, *De l'origine de la communauté*, dans la *Revue législative*, ann. 1879, t. XXXVI. — Gide, *Étude sur la condition privée de la femme, etc.*, in-8, 1867.

bare, qu'on ne saurait taxer d'exagération, pour certains traits du moins traduits en institutions séculaires, a dit que l'épouse se donnait au mari comme la compagne de ses travaux et de ses dangers, *laborum periculorumque sociam* ; il est bien remarquable que les lois barbares et beaucoup d'actes du moyen âge emploient une formule presque identique¹ pour stipuler en faveur de la veuve, en rappelant sa collaboration avec le mari, une part des acquêts, un tiers suivant la loi ripuaire et peut-être suivant la loi salique, la moitié chez les Saxons westphaliens. D'après la loi des Visigoths, la veuve ou ses héritiers devaient recevoir une quote-part des acquêts proportionnée aux biens apportés par elle. Le droit romain ne connaît rien de semblable, croyons-nous.

Outre la communauté des biens entre époux, il est une autre institution des temps modernes dont il semble qu'on puisse faire remonter certaines origines jusqu'aux premières inspirations du génie germanique : c'est le jury². Il faut toutefois s'entendre sur ce qu'on désigne par ce nom, souvent appliqué à des formes diverses. L'institution du jury, considérée dans

¹ *Dono tibi, dulcissima conjux, quod pariter in conjugio positi laboravimus... — Partem de omni re quam simul colaboraverint... — Tertiam partem collaborationis quam simul in beneficio collaboraverunt. — Formules de Marculfe, II, 7, 17, etc. Loi ripuaire, titre XXXVII, § 2.*

² Oudot, *Théorie du jury*, 1843. — *Revue de législation...* t. XXVIII, XXX, etc., trad. d'une étude de Dahlmann. — Le plus récent travail publié en Allemagne est celui de M. Brunner, *Die Entstehung der Schwurgerichte*. — Les origines germaniques et scandinaves du jury sont particulièrement examinées dans un volume de J. Michelsen, *Ueber die Genesis der Jury*, 1847.

son entier développement, se compose de plusieurs éléments principaux. C'est avant tout un jugement dans lequel interviennent les pairs de l'accusé ou des parties, afin de substituer à la sévérité rigoureuse d'un magistrat préoccupé d'habitudes juridiques et professionnelles l'équitable sentence d'hommes de la même condition, de la même contrée, animés des mêmes passions, sujets aux mêmes craintes et aux mêmes vœux. Un second élément principal du jury, et qui se montre nécessairement quand le progrès social entraîne une administration judiciaire plus savante et plus complexe, c'est la distinction du point de fait et du point de droit, avec l'intervention d'un ou de plusieurs juges adjoints aux jurés. A ceux-ci, avec leur expérience des conditions qui s'imposent à chacun de leurs concitoyens, avec leur sentiment de sympathie ou de vindicte loyale, avec leur appréciation des circonstances, de décider si tel dommage ou tel crime a été réellement commis. Aux juges qui ont fait une étude attentive de la loi, qui connaissent ses réserves, ses exceptions, ses amendements successifs, d'en appliquer les dispositions aux cas déterminés. D'autres éléments du jury seraient encore : le serment, auquel il doit son nom ; le droit de récusation, au prix duquel les parties sont réputées avoir accepté leurs juges ; ajoutons les témoins, l'accusateur et les défenseurs, ou bien les avocats de part et d'autre, et nous aurons, avec ses divers éléments, tout l'ensemble de l'institution moderne. Sans doute il n'est pas besoin, pour qu'on reconnaisse l'institution même, de l'entière réunion des éléments que nous

venons d'énumérer; aussi peut-on la retrouver en une certaine mesure parmi de très-diverses civilisations, dans l'antiquité ou dans les temps modernes. Toute la question, pour nous, est de savoir si le génie germanique, qu'on accuse d'inertie et de stérilité absolues, s'est en effet montré, sur ce point en particulier, incapable de toute invention, ou s'il n'a pas au contraire pratiqué de bonne heure pour son compte, en dehors de toute influence étrangère, l'institution du jury presque dans son intégralité. C'est là une forme si naturelle de l'administration de la justice que toute civilisation douée de quelque force vive a dû la rencontrer. L'ancienne Athènes, avec son grand tribunal des héliastes, offre assurément une certaine sorte de jury. Dans la législation romaine, quand le préteur désigne pour une cause un *judex privatus*, lui mandant de décider après examen si telle partie est coupable, ajoutant la mission de condamner ou d'absoudre, celui-ci est un vrai juré qui décide et le point de fait et le point de droit. Si cependant l'antiquité classique a en partie connu l'institution du jury, ç'a été pour la laisser dépérir : on la voit s'effacer pendant la période impériale, et, sous Dioclétien, la dernière trace en disparaît lorsqu'est détruite la procédure formulaire¹. Elle n'a fait au contraire que se développer et grandir avec le génie germanique.

Quelles en sont les traces chez les peuples barbares qui figurent dans l'invasion? Tacite lui-même nous dit que l'assemblée nationale chez les Germains

¹ Par la célèbre constitution de 294, devenue la loi 2 du code Justinien, au titre *De pedaneis iudicibus*.

était à la fois un tribunal et une réunion politique. Elle choisissait dans ses rangs des chefs chargés d'aller rendre la justice dans les cantons et villages, et chacun de ces magistrats suprêmes était accompagné d'un certain nombre d'habitants de la centurie ou du *hundred*; ils lui apportaient ensemble, dit l'historien romain, l'appui et la garantie de leur propre sentence, *consilium et auctoritas*. Est-il donc téméraire d'apercevoir ici un double élément juridique, tel que le comporte la distinction du point de fait et du point de droit? Les Germains pratiquaient un démembrement de nature analogue, quand ils partageaient les délibérations politiques entre une petite et une grande assemblée. Lorsque ensuite les lois barbares, la loi salique et la loi ripuaire, désignent les *rachimbourgs*, qui rendent un verdict, *veritatem dicunt*, et les *scabins*, qui prononcent au nom de la loi, *legem dicunt*, n'a-t-on pas encore certaines traces du jugement par jury? Toutefois l'institution s'est développée dans sa forme la plus complète et la plus expresse en Grande-Bretagne, et c'est de là qu'au commencement de notre siècle les autres peuples de l'Europe, après en avoir connu d'incomplètes ébauches, l'ont empruntée. Or, depuis quand et par qui l'Angleterre elle-même avait-elle commencé de la connaître?

Les lois d'Ethelred, à la fin du neuvième siècle, lorsqu'elles signalent le serment des douze citoyens chargés, avec le magistrat à leur tête, de rendre la justice, font certainement allusion à une sorte de jury. On a beaucoup discuté pour savoir si elles mentionnent ainsi une institution purement anglo-saxonnie

ou valable seulement pour la portion du royaume occupée par les Danois. Peu nous importe : il nous suffit que le jury y apparaît comme une importation des hommes du Nord. Aussi le trouvons-nous dans les monuments législatifs des peuples scandinaves, qui nous conservent, purs du mélange classique ou chrétien, certains traits de la civilisation antégermanique, particulièrement sans doute celui-là. On peut lire dans la saga de Nial, dont les indications sont confirmées par le Grâgås, tout le récit d'une cause criminelle devant l'Althing islandais. On y voit paraître d'abord les témoins que prend chaque partie pour constater et rappeler aux yeux de tous les diverses opérations légales régulièrement accomplies. Viennent ensuite les *quidr*¹, sorte de témoins aussi, choisis par l'une et l'autre partie entre leurs pairs et dans le voisinage (*de vicineto*), assignés pour venir déposer ou *dire* leur avis sur la culpabilité du prévenu. Ils n'arrêtent pas leur opinion d'après un débat contradictoire et sur l'audition de tout ce qui pourrait les éclairer; mais, avant de venir au tribunal, ils peuvent avoir fait pour eux-mêmes une sorte d'enquête; ils ne doivent pas se préoccuper des conséquences légales de l'avis qu'ils croiront devoir émettre. Il y a en troisième lieu, après les témoins et les *quidr*, les *domendr* ou juges, qui ne sont pas, en dépit de leur nom, des magistrats, mais de simples citoyens, eux aussi, désignés par le chef administratif, représentant de la société et président de l'Althing. Des

¹ Du mot *queda*, dire, qu'on retrouve dans le vieil anglais *quoth he*, dit-il.

légistes sont en outre consultés, qui révèlent les formules et les moyens de droit. La sentence des *domendr*, nommés par le président de l'assemblée, prime celle des *quidr*, assignés par les parties. Ne trouvons-nous pas dans une telle organisation les divers éléments du jury moderne, quoique mal définis et épars? Les témoins proprement dits, ceux que nous avons mentionnés d'abord, auront été remplacés, quand l'écriture sera devenue d'un usage familier, par les actes authentiques et publics; les *quidr*, qui n'étaient ici qu'un simple jury d'examen, seront devenus les témoins; les *domendr*, vrai jury de jugement, seront devenus les jurés; les légistes se seront retrouvés dans les avocats. Peut-être la transformation et la fusion de ces divers éléments ne se seront-elles accomplies pour la première fois que sur le sol de l'Angleterre, où les invasions anglo-saxonne, danoise, normande, les auront successivement portés.

On croit triompher quand on reconnaît, comme fait M. Guérard, pour unique héritage légué par l'invasion germanique au moyen âge ou à la société moderne, l'usage des épreuves judiciaires et la funeste coutume du duel. Certes il n'y a lieu de beaucoup valuer ni l'un ni l'autre. Toutefois de sincères sentiments ont primitivement donné naissance à de telles coutumes; l'Église a cru pouvoir adopter ce qu'elle appelait les jugements de Dieu, et, comme Montesquieu l'a dit, les lois étaient, en ce cas, d'accord avec les mœurs. Le duel n'était pas, chez les anciens Germains, un pur et simple abus de la force; au contraire il apportait une sorte de restriction aux guerres pri-

vées, et représentait donc un certain progrès. C'était une véritable épreuve, empreinte d'un caractère religieux. En Islande, suivant le récit des sagas, on amenait au champ-clos une victime que le vainqueur immolait à une divinité spéciale. Les limites du champ-clos étaient marquées par des pieux dont les extrémités supérieures figuraient les têtes des dieux, et tous les apprêts du combat se conformaient à un rite consacré. Le duel ne nous apparaît rehaussé du point d'honneur que dans les temps modernes, et nous ne nous tiendrions pas aussi sûr que Montesquieu de l'origine germanique de ce dernier trait. Au reste, pourquoi tant médire d'imperfections qui ont été plus ou moins le fait de toutes les nations indo-européennes à une certaine date de leur premier développement? Ne retrouve-t-on pas le combat singulier en Grèce et à Rome, et les épreuves judiciaires dans Sophocle? L'évidente parenté du génie germanique avec celui de Rome ou de la Grèce rend probable une certaine conformité d'appétitudes entre eux, et tourne ainsi contre la thèse qui combat les influences renouvelées de la race.

En résumé, l'élément germanique a contribué avec Rome et le christianisme à la formation des sociétés modernes, et la France ne fait pas exception. En Orient, où le germanisme a fait défaut, on a eu le byzantinisme. Il n'est pas déraisonnable de croire qu'une étude attentive puisse retrouver dans notre civilisation certains traits juridiques, littéraires, moraux, politiques, relevant du génie barbare. On est autorisé à penser ainsi avant tout examen, quand on se représente le grand essor qu'ont pris les nations restées essentielle-

ment germaniques, particulièrement les nations anglo-saxonnes. Comment croire que des tribus de cette même race, là où elles ont été mêlées à d'autres peuples, soient devenues inertes ou aient été aisément annulées? Il était trop commode à l'abbé Dubos d'imaginer au profit de sa thèse des barbares sans passé, sans instincts propres, sans aucun lien effectif de race ou de tradition, bons tout au plus à devenir des manœuvres ou des soldats entre les mains de Rome. Montesquieu était en droit d'élargir la question ainsi mal posée. Lui qui, après avoir réfléchi sur l'essence des lois politiques et sociales, poursuivait l'application des principes généraux à l'histoire des origines de l'Europe moderne, il ne fit pas difficulté d'admettre comme un élément principal dans un si vaste tableau l'intervention des peuples germaniques. Il les étudia surtout en France, non pas seulement par une vue de patriotisme, mais parce que notre sol, grâce à des raisons diverses, a été la vraie terre d'alluvion où se sont réunies toutes les principales sources de la civilisation occidentale. Quiconque voudrait nier dans l'histoire générale les influences de race risquerait de nier l'initiative des différents génies et, pour tout dire, la liberté en même temps que la solidarité humaine. Quiconque ne verrait dans cette diversité qu'un motif d'antagonisme, de division et de haine, fermerait les yeux au progrès des plus grands peuples, et en particulier à tout le patient et bienfaisant travail de la civilisation française.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.	I

CHAPITRE PREMIER.

De la place qui est due au livre de Tacite dans l'histoire intellectuelle et morale. — L'imagination romaine et l'aspect d'un monde nouveau.

Incertitude des anciens sur le haut Nord. — Ce qu'ils savaient de l'inégalité des jours, des aurores boréales. — Étonnement que l'ambre leur causait. — Leurs craintes à la vue des mers du Nord. Naufrage de la flotte de Drusus en 16 ap. J.-C. — Leur mépris pour les peuples qui habitaient ces rivages. — Répugnance et terreur que leur inspiraient les marécages et les forêts de Germanie. Les statues de Roland. — Progrès d'une civilisation mixte dans la région rhénane. — Concessions de l'esprit romain. Différences entre le génie germanique et le génie classique. 1

CHAPITRE SECOND.

Autorité et valeur historique du livre de Tacite. — Sources où il a puisé. — Manuscrit de Leyde.

Ridicules soupçons contre l'authenticité de l'ouvrage de Tacite. — Ce n'est pas une satire préméditée des mœurs ro-

maines; ce n'est pas une œuvre d'utopiste ou de rhéteur, c'est une étude patriotique sur une race étrangère et ennemie. — Quels documents écrits se trouvaient à la disposition de l'auteur. — Quelles autres sortes d'informations il a eues. — Lui-même a été sans doute propréteur en Gaule-Belgique. — Quel manuscrit nous a rendu la *Germanie*. 55

CHAPITRE TROISIÈME.

De la religion des Germains selon Tacite.

Identification des divinités germaniques Odin, Tyr ou Zio et Thor, avec Mercure, Mars et Hercule. — Témoignages des divers noms des jours de la semaine. — Identification d'Isis, Nièrdr ou Nerthus ou la Terre Mère, Freya et Vénus. — Analogies et dérivations ariennes. 108

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des institutions et des mœurs des Germains suivant Tacite.

Ces peuples sont, non des sauvages, mais des barbares passant de l'état nomade ou instable à l'état agricole. — Pas de propriété foncière privée; culture indivise et alternante: César, IV, 1; VI, 22; Tacite, c. XXVI. — Constitution de la marche germanique. — Persistance du groupe de la famille dans le groupe plus nombreux de la tribu. — Respect de la femme. — Progrès des mœurs: introduction du wehrgeld et des trêves saintes; confédérations. Institutions germaniques. — Sentiment d'indépendance individuelle naturel aux Germains. — Divisions civiles et militaires. — Assemblées nationales et chefs élus. — Classes diverses. — Royauté. 165

CHAPITRE CINQUIÈME.

Tableau de la lutte entre Rome et la Germanie jusqu'au temps de Tacite.

Caractère tout germanique de l'invasion des Teutons et des Cimbres, 113 av. J.-C. — Jules César; comparaison de ses

Commentaires et de la *Germanie* de Tacite. — Agrippa franchit le Rhin et transporte les Ubiens sur la rive gauche. — Défaite de Lollius. — Campements fixes de huit légions sur le Rhin. — Campagnes de Drusus, 12 à 9 av. J.-C., de Tibère, etc. — Guerre contre Marbod. — Désastre et mort de Varus, 9 av. J.-C. — Avènement de Tibère. — Germanicus vainqueur d'Arminius à Idisiavismus, 16 ap. J.-C. — Guerre entre Arminius et Marbod. — Arminius tué par les siens. — Révolte du Batave Civilis, 70. — Traits tout germaniques dans le récit de Tacite. — Trajan. Ses travaux de fortification sur le Rhin. — État de la frontière rhénane au temps de Trajan et de Tacite. — Ce dernier a composé son livre avec le constant souvenir de la lutte déjà subie par Rome et la prévision des luttes futures contre les Germains. 239

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'invasion et de la conquête de l'empire romain par les peuples germaniques. L'École romaniste et la théorie des races : Dubos et Montesquieu.

Ce qu'il faut entendre par l'invasion. — Ses diverses phases. — Quel compte on doit faire des traités conclus entre les empereurs et les barbares. — Invasion de la Gaule par les Visigoths, les Burgundes et les Francs. — Dépossession légale des vaincus. — Applications diverses du webergeld. — Résultats de la conquête. Opinions de MM. Littré et Guérard. — Lois barbares; leur caractère personnel. — Origines germaniques de la communauté des biens, du jury, etc. L'élément germanique devait se joindre à l'héritage du génie classique et au christianisme pour la formation des sociétés modernes 334